

RAPPORT DE PRESENTATION

DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021

Des fondamentaux financiers solides au service du soutien de l'économie et de la relance

Depuis 2016, le Conseil régional des Hauts de France a restauré ses fondamentaux financiers avec :

- une épargne brute chaque année très supérieure à la cible de 250 M€,
- une préservation de l'encours de dette à un niveau inférieur à la cible de +1 Md€
- le maintien d'un niveau élevé d'investissements : 3,59 Md€ sur la période 2016-2020

Cette bonne gestion constitue un atout dans le contexte de relance post-crise COVID. Elle permet d'envisager **un budget pour l'année 2021 orienté vers la consolidation et l'amplification des actions de relance sur le territoire.**

Tout d'abord, les engagements en faveur du **pouvoir d'achat** seront tenus : poursuite de la baisse de la pression fiscale avec la diminution du tarif des cartes grises au niveau le plus faible de France métropolitaine, généralisation de la gratuité des transports scolaires, montée en charge de l'aide au transport aux particuliers (9,8 M€), élargissement de la carte génération Hauts de France (14,1 M€) aux manuels numériques, aide au permis de conduire, prêt de véhicules, aide à la garde d'enfants (1,5 M€), etc

Le **soutien au monde économique** sera confirmé avec le quasi-doublement du budget en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité, l'aide aux loyers des commerçants (4 M€ en 2021 après 5M€ en 2020), le soutien aux projets structurants de l'usine de batteries ACC (35 M€) et la relance d'Arc (6M€). Les aides à la création, au développement, à l'implantation et à la consolidation d'entreprises seront poursuivies et amplifiées. Au global, les crédits de développement économique progresseront substantiellement pour s'établir à près de 67 M€ en fonctionnement (contre 44,8 M€ au CA 2019) et 103,5 M€ en investissement (contre 66,5 M€ au CA 2019). Les travaux sur le patrimoine régional participeront directement à la relance économique : 40 opérations d'investissement portuaire à Boulogne et Calais (17,4 M€). 3,3 M€ de travaux sur le 1^{er} secteur du Canal Seine Nord Europe, 184 M€ pour les travaux et équipements dans les lycées (hausse de près de 10 M€ / BP 2020).

En **accompagnement des habitants** touchés par la crise, la Région amplifiera sa politique en matière de formation professionnelle (214 M€). Les crédits du PACTE (168,4 M€) permettront la poursuite du plan 2019-2022 d'investissement dans les compétences. Ils seront renforcés à hauteur de 40 M€ en CP (78M€ en AE) pour accompagner 11 000 formations supplémentaires à destination des jeunes. 58,6 M€ seront consacrés à l'apprentissage et 125 M€ aux formations sanitaires et sociales, avec une priorisation sur les soins infirmiers et une prise en charge des frais de déplacement des étudiants. Le soutien à la vie associative (5,8 M€), à la jeunesse (2,8 M€) et aux acteurs sportifs (35,3 M€) sera accru en réponse à la crise, particulièrement pour les associations caritatives et les ligues. Le budget santé progressera, notamment pour plus fidéliser les étudiants paramédicaux, aider à l'acquisition d'équipements de pointe et au développement des maisons de santé pluridisciplinaires. Les efforts des derniers exercices à destination du monde culturel seront maintenus conformément aux engagements pris (90,5 M€ en fonctionnement et 28,6 M€ en investissement).

Les politiques régionales **d'aménagement du territoire** joueront un rôle de catalyseur pour le soutien de l'économie et de la relance : poursuite de la PRADETT (176 M€ de subventions régionales depuis 2016), aménagement numérique du territoire et très hauts débit (7,1 M€), dispositif pour la redynamisation des centres-villes et centre-bourgs notamment.

Enfin, **la relance régionale sera durable** : 242,7 M€ d'investissements dans les mobilités durables (acquisition/rénovation de rames TER et TET, travaux d'infrastructures ferroviaires, rénovation des gares et PEM, etc), priorisation des opérations de rénovations thermiques dans les opérations bâtimentaires en maîtrise d'ouvrage régionale (éligibles à la dotation d'investissement de l'accord de partenariat Etat/région de 54,1 M€), confortement du soutien à la rénovation énergétique des logements (PREE), maintien d'un accompagnement fort des parcs naturels régionaux (8,9 M€), déploiement du plan arbres (1,3 M€).

Ces différents éléments vous sont exposés dans la présentation du budget 2021.

SOMMAIRE

Partie 1 : Recettes	4
Partie 2 : Dépenses	24
Partie 3 : Fonds européens	157
Partie 4 : Provisions pour risques et charges	164
Partie 5 : Synthèse et emprunt	167

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-200053742-20201209-202002253-BF

PARTIE 1 : RECETTES

LES RECETTES INSTITUTIONNELLES

Fonction 01

Opérations non ventilables

Gestion des instruments financiers

943	Opérations financières		3 724 904,03
	01 Opérations non ventilables		3 724 904,03
01000007	Gestion des instruments financiers	DIRFI	3 724 904,03

Les recettes de fonctionnement hors emprunt relatives aux instruments financiers s'élèvent à **3 724 904 euros**.

Ces recettes sont pour partie liées à la gestion des SWAP (produits de couverture de la dette) estimées pour 2021 à hauteur de 2 724 904 € mais également constituées des produits perçus dans le cadre des émissions de Titres Négociables à Court Terme pour 1 000 000 €.

Ce montant est en légère baisse de 1,1% (3 765 630 euros BP 2020).

La reprise sur provision pour risques et charges

945	Provisions et autres opérations mixtes		3 000 000,00
	01 Opérations non ventilables		3 000 000,00
01000015	Provisions et reprises sur provisions	DIRFI	3 000 000,00

La reprise sur provision est réalisée lorsque la perte latente diminue ou disparaît s'agissant :

-du risque de condamnation pour la Région concernant les litiges en cours en matière de subvention, marchés publics, ressources humaines et autres.

-des montants restants à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Sur la base du montant anticipé au CA 2020 (3,7M€), il est proposé dans le cadre du budget 2021 de reconduire une reprise sur provision prévisionnelle à **3 000 000 euros**.

Un ajustement pourra être réalisé courant 2021 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours et des risques d'irrecouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale.

Le produit des cessions d'immobilisation

954	Produit des cessions d'immobilisation		2 451 000,00
	01 Opérations non ventilables		2 451 000,00
HP	Produits des cessions d'immobilisation	DMI	80 000,00
HP	Produits des cessions d'immobilisation	DPI	2 371 000,00

Le produit prévisionnel des cessions d'immobilisation s'établit à **2 451 000 euros**. Ce montant est en hausse de 41,4% par rapport à 2020 (1 733 000 euros BP 2020).

Ces recettes correspondent pour 2 371 000 euros à des cessions d'immeubles :

- Amiens Albéric de Calonne : 600 000 euros (offres en cours-vente de gré à gré délibération pour acter la vente début 2021) ;
- Roubaix Foch : 600 000 euros (délibération octobre 2020 pour le déclassement et délibération en novembre 2020 pour acter la vente) ;
- Atelier Rigaou St Omer : 1 075 000 euros (délibération pour acter la vente en octobre 2020) ;
- Terrain nu Bruay La Buissière : 46 000 € (SMTAG, acquéreur) ;
- Terrain nu Condé/Escaut : 50 000 € (un acquéreur s'est manifesté. En attente de l'avis de la ville sur l'opportunité du projet. Délibération début 2021, sans contrainte particulière).

Et pour 80 000 euros à des cessions mobilières :

- Poste « MATERIEL DE TRANSPORT SC » : 70 000 euros ;
- Poste « MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SC » : 10 000 euros

La fiscalité directe

940	Impositions directes		222 428 252,94
	01 Opérations non ventilables		222 428 252,94
01000020	Fonds de péréquation CVAE	DIRFI	44 198 135,00
01000021	IFER - imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	DIRFI	58 602 140,94
01000022	FNGIR - fonds national de garantie individuelle des ressources	DIRFI	119 627 977,00

Les recettes de fiscalité directe pour 2021 s'élèvent à **222 428 252,94 euros**.

Ce montant régresse de 74,7% par rapport au BP 2020 (878 162 474,91 euros) et de 75,1% par rapport au montant voté 2020 (891 699 300 euros).

Cette baisse s'explique par la suppression du produit de CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) - (programmes 01000017 et 01000018) (part régionale 25% + part transfert de compétence transport scolaires et interurbains 25%).

La crise économique résultant du Covid-19 ayant fortement impacté les recettes CVAE que les régions auraient dû percevoir en 2021 et correspondant à la CVAE payée par les entreprises en 2020, l'Etat entend neutraliser intégralement cette baisse en supprimant la part de CVAE affectée aux régions et en la compensant par une fraction de TVA égale au montant de CVAE perçue par les régions en 2020 (sans tenir compte de la contribution ou perception au fonds de péréquation des ressources régionales).

Pour notre région, ce montant s'établit à hauteur de 669 562 600 euros (montant voté 2020) et ce produit bascule du panier de fiscalité directe à celui de la fiscalité indirecte.

A périmètre constant, la fiscalité directe est en légère hausse par rapport au montant BP 2020 (+1,57%) et stable au regard des crédits votés 2020 (+0,03%).

Conformément aux projections annoncées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, il est proposé d'estimer les recettes fiscales directes comme suit :

Programme 0100020- Le fonds de péréquation CVAE

La péréquation CVAE portant sur les ressources de substitution de la taxe professionnelle (dispositif de péréquation horizontale sur le flux) : ce dispositif consiste à prélever, chaque année, les Régions dont le panier de ressources (CVAE, IFER, FNGIR et DCRTP) augmente plus que la moyenne des Régions françaises¹.

Le produit est ensuite réparti entre les Régions dont l'évolution de panier est inférieure à l'évolution annuelle moyenne de l'ensemble des Régions².

Rappelons que le produit a été versé en 2018 au titre de la péréquation sur la base du produit de CVAE 2017 divisé par deux excluant ainsi la part dédiée aux transferts de compétences (25% de CVAE supplémentaire). Dans le cadre des engagements pris par l'Etat au regard de la crise sanitaire, une rénovation du système de péréquation est également envisagée pour l'avenir afin d'amplifier le caractère « péréquateur » consistant à réduire les inégalités territoriales.

Pour 2021, l'accord de partenariat signé avec l'Etat cristallise le montant de la péréquation 2020 pour 2021 soit **44 198 135 euros** (crédits votés 2020), soit +26,1% par rapport au BP 2020 (35 052 308 euros).

Programme 0100021- IFER - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

Le produit des IFER est calculé sur la base du montant notifié en mars chaque année, augmenté des estimations de l'inflation prévu au PLF ou par le système bancaire (1,1% en 2021). La projection prend également en compte le taux de l'évolution constaté entre 2018 et 2019 (-2,15%), le taux d'évolution provisoire constaté entre 2019 et 2020 (+0,9%) et la garantie intégrée à la revalorisation des tarifs (pour l'IFER Télécom uniquement).

Le produit 2021 s'établit donc à **58 602 104,94 euros**, soit -1,8% par rapport au BP 2020 (59 659 795,91 euros) et +0,5% par rapport aux crédits votés 2020 (58 310 588 euros).

Programme 0100022- FNGIR -Fonds national de garantie individuelle de ressources

Ce fonds, créé en 2011, est constitué par un prélèvement sur les régions dont les ressources de substitution à la taxe professionnelle ont été supérieures aux ressources fiscales perçues en 2010. Ce fonds est ensuite reversé aux régions « perdantes ». Notons que la région Ile-de-France concentre un tiers de la CVAE totale et, par conséquent, alimente seule ce fonds. Le montant perçu à ce titre est gelé depuis 2011 maintenant ainsi les inégalités de situation qui avaient déjà été constatées avec la taxe professionnelle.

Le produit est estimé sur la base des notifications définitives reçues en 2020 et devrait ainsi rester stable en 2021. Il est évalué à **119 627 977 euros**.

Il en résulte un montant de recettes fiscales directes évalué à **222 428 252,94 euros**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité directe		222 428 252,94 €

¹ Ce prélèvement s'effectue à hauteur de cet écart, dans la limite de 50 % de l'évolution constatée depuis 2011 pour la Région concernée

² Le reversement est calculé sur la base de l'écart entre l'évolution annuelle constatée pour la Région en question et la moyenne de l'évolution constatée pour l'ensemble des Régions depuis 2011

La fiscalité indirecte

941	Autres impôts et taxes		1 864 586 540,29
	01 Opérations non ventilables		1 864 586 540,29
01000023	Frais gestion de fiscalité directe locale compensation suppression DGD Form Pro	DIRFI	91 620 001,26
01000024	TICPE régionale - taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	DIRFI	393 175 462,00
01000025	TICPE Grenelle - taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	DIRFI	52 069 600,00
01000026	TICPE compensation suppression DGD Formation professionnelle	DIRFI	39 147 539,00
01000031	Fraction de TVA suppression DGF et CVAE	DIRFI	1 106 839 034,73
01000040	Taxe certificats Immatriculation des véhicules	DIRFI	178 914 460,30
01000041	TICPE Réforme de l'apprentissage	DIRFI	2 820 443,00

Les recettes de fiscalité indirecte pour 2021 s'élèvent à **1 864 586 540,29 euros**.

Ce montant progresse de 51,2% par rapport au BP 2020 (1 233 122 081,32 euros) et de 62,3% par rapport aux crédits votés 2020 (1 148 707 589,55 euros).

Programme 01000022- Frais de gestion de fiscalité directe locale

Historiquement en substitution de la Dotation Générale de décentralisation dédiée à la formation professionnelle, ce produit correspond aux frais de gestion perçus par l'Etat dans le cadre de la collecte de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. La suppression de la taxe d'habitation a une incidence sur le montant de cette recette. Le Gouvernement a prévu un mécanisme de compensation qui se caractérise par un prélèvement sur les recettes du budget de l'Etat. Ce produit a été évalué pour 2021 sur la base de la notification 2020 en intégrant une baisse de 2% (tableau des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales joint au PLF 2021) qui sera intégralement compensée.

Le produit 2021 s'établit donc à **91 620 001,26 euros**, ce montant régresse de 0,5% par rapport au BP 2020 (92 095 778,32 euros) mais progresse de 1,4% par rapport aux crédits votés 2020 (90 324 705,85 euros) conformément au produit réellement perçu.

Programme 01000024- TICPE Régionale -Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques

Les modalités de calcul de la quote-part de TICPE revenant aux collectivités sont déterminées par diverses dispositions législatives contenues dans plusieurs lois de finances. Rappelons également que, historiquement, le produit de la TICPE régionale et Grenelle est déterminé à partir des quantités de carburants vendues sur le territoire Hauts-de-France tandis que le produit des fractions de TICPE transférée sont calculées à partir des quantités de carburants vendues sur le territoire national puis réparti entre les régions. Dans le cadre de l'article 60 de la LFI pour 2020, la TICPE régionalisée (part compensée et majorée) n'est plus désormais affectée au réel mais sur la base des quantités nationales de l'année en cours réparties entre chaque région à hauteur de la proportion de la consommation régionale au sein de la consommation nationale au cours de l'année 2019.

Le produit 2021 s'établit donc à **393 175 462 euros**.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2020 (393 095 691 euros) et progresse de 0,3% par rapport aux crédits votés 2020 (392 161 075 euros).

Ce montant intègre à la fois un droit à compensation pérenne 2020 pour un montant de **312,22 M€** auquel s'ajoute un produit correspondant antérieurement à un pouvoir de modulation des régions (1^{ère} modulation) pour un montant de **52,07 M€** (sur la base des estimations 2020).

Ce droit à compensation est également complété par une compensation financière au titre des nouvelles compétences dans le domaine de la formation professionnelle en application de la loi du 05 mars 2014 relative à la formation (lutte contre l'illettrisme, formation des détenus, actions en directions des personnes handicapées). Ce droit à compensation est maintenu à hauteur de **24,22 M€**.

Enfin la fraction de TICPE au titre de la loi MAPTAM/ NOTRe (LFI 2016) vient compléter ce produit et est versée au titre des compensations financières pour le transfert aux régions de la gestion des fonds européens, de la gestion des CREPS et du nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE).

Cette fraction de TICPE est intégrée dans la fraction TICPE régionale dans le calcul du droit à compensation. Pour 2021, le produit à percevoir est garanti à hauteur du montant notifié en 2020 qui s'élève à **4,67 M€** et il est proposé une stabilité du produit jusqu'en 2023 conformément au PLF.

Programme 01000025- TICPE Grenelle -Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques

Ce produit résulte d'une 2ème modulation dédiée au financement des infrastructures de transport et aux grands projets (LFI 2011). La Région délibère chaque année sur les tarifs applicables (la délibération 2020.02195 du 19 novembre 2020 reconduit pour 2021, le montant de la majoration du taux TICPE prévu par la Loi Grenelle à savoir 0,0073 euro/litre pour le supercarburant sans plomb et le carburant E10 et 0,0135 euro/litre pour le gazole).

Le produit 2021 s'établit donc à **52 069 600 euros**.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2020 (52 069 600 euros) et progresse de 7% par rapport aux crédits votés 2020 impactés par l'effet covid-19 (48 684 984 euros).

Programme 01000026- TICPE compensation suppression DGD Formation Professionnelle

Cette fraction de TICPE est versée en substitution de la DGD formation professionnelle (LFI 2014).

Le produit 2021 s'établit donc à **39 147 539 euros**.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2020 et aux crédits votés 2020 (39 147 539 euros).

Programme 01000031- Fraction de TVA Suppression DGF et CVAE

La fraction de TVA, historiquement transférée aux régions en substitution de la DGF (forfaitaire et péréquée) pour financer leur mission de développement économique, vient également conformément à l'accord de partenariat Etat-Régions du 28 septembre 2020, en substitution du produit de CVAE.

La part ex-DGF : (article 149 de la LFI pour 2017)

Le produit de TVA affecté aux régions est réparti entre chaque collectivité proportionnellement à la somme de la DGF forfaitaire et péréquée notifiée en 2017 soit 430 490 849 euros.

NOTA : un montant-plancher est également garanti pour ce produit. Si le produit de TVA affecté est inférieur à la DGF 2017, la différence fait l'objet d'une attribution à due concurrence d'une part du produit de la TVA revenant à l'Etat comme cela semble être le cas en 2020.

Il est également anticipé une évolution progressive du dynamisme (1,5% en 2021) soit **436 948 211,73 euros** en 2021.

La part ex-CVAE : (article 3 du PLF 2021)

L'accord de partenariat Etat-Région tel que matérialisé dans le PLF 2021 prévoit de neutraliser intégralement la baisse attendue de la CVAE 2021, dans le cadre de la baisse des impôts de production et de compenser par une fraction de TVA un montant 2021 équivalent au produit de CVAE perçu par les Régions en 2020 soit **669 890 823 euros en 2021** et de garantir un dynamisme de cette recette sur le rythme d'évolution nationale de cet impôt à compter de 2022.

Le produit 2021 relatif à la fraction de TVA s'établit donc à **1 106 839 034,73 euros**.

Programme 01000040- Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules

Conformément à la délibération n°20160179 du 26 et 27 mai 2016, le tarif applicable sur le versant nord de la Région est passé de 37,8 € à 35,4 €/CV en 2020.

Pour 2021, le tarif sur le versant Nord aura atteint le tarif cible et s'établira à hauteur de 33 €/CV. En outre, le tarif sur le versant Sud est constant à hauteur de 33€ / CV depuis 2016.

Années	TARIFS CARTES GRISES en € / CV	
	Versant Nord	Versant Sud
2016	45	33
2017	42,6	33
2018	40,2	33
2019	37,8	33
2020	35,4	33
2021	33	33

En prenant compte cette dernière baisse tarifaire sur le versant nord et l'impact de la crise sanitaire sur la vente des véhicules à moteur (- 38,6 M€ enregistrés au BS 2020), il est attendu en 2021 un montant de recette de **178 914 460,30 euros**.

Ce montant régresse de 2,6% par rapport au BP 2020 (183 643 030 euros) et progresse de 23,3% par rapport aux crédits votés 2020 impactés par l'effet covid-19 (145 077 993,70 euros).

Programme 01000041- TICPE –Réforme de l'Apprentissage

La fraction de TICPE au titre de la réforme de l'apprentissage : l'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une recette fiscale pour compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018.

Cette recette pérenne est fixée à **2 820 443 euros** pour 2021.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2020 et aux crédits votés 2020 (2 820 443 euros).

Il en résulte un montant de recettes fiscales indirectes évalué à **1 864 586 540,29 euros**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité indirecte		1 864 586 540,29€

Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat pour 2021 s'élèvent à **199 743 739,63 euros** en fonctionnement et à **91 510 000 euros** en investissement.

En fonctionnement, l'inscription 2021 régresse de 1,6% de BP à BP et de 0,7% par rapport aux crédits votés 2020.

942	Dotations et participations		199 743 739,63
	01 Opérations non ventilables		199 743 739,63
01000034	DGD résiduelle et ports	DIRFI	91 534 147,00
01000035	DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la taxe Professionnelle	DIRFI	95 154 525,31
01000036	DTCE Dotation Perte de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale	DIRFI	8 690 431,32
01000038	Fonds de Compensation de la TVA	DIRFI	300 000,00
01000042	Dotation Réforme de l'apprentissage	DIRFI	4 064 636,00
943	Opérations financières		3 724 904,03

Programme 01000034- Dotation Générale de Décentralisation Résiduelle et ports

Il est rappelé que depuis 2014, la DGD prend en compte la compensation consentie aux régions de métropole en contrepartie de la création de la redevance « quai » (décret n°2012-70 du 20 janvier 2012) ainsi que la compensation au titre de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 confiant aux régions la coordination des initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle exercée antérieurement par l'opérateur national Universcience.

La DGD résiduelle représente un montant de près de 76,4 M€ auquel il convient de rajouter la dotation au titre du transfert des ports de près de 15,1 M€. Le PLF 2021 ne préconise aucune évolution sur la DGD des régions.

Le produit 2021 s'établit donc à **91 534 147 euros**.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2020 et aux crédits votés 2020 (91 534 147 euros).

Programme 01000035- DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

Ce dispositif de péréquation verticale est également intégré, depuis 2017, dans les variables d'ajustement impliquant l'application d'un taux de minoration.

Pour 2021, la recette a été estimée sur la base d'une diminution de 0,4% conformément au PLF 2021.

Le produit 2021 s'établit donc à **95 154 525,31 euros**. Ce montant régresse de 4,2% par rapport au BP 2020 (99 350 000) et de 0,4% par rapport aux crédits votés 2020 (95 536 672 euros).

Programme 01000036- DTCE - Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale

Cette dotation fait partie des variables d'ajustement. Le mécanisme consiste à opérer une minoration égale à la différence entre l'ensemble de ces variables en valeur 2020 et le montant disponible pour le même ensemble dans le périmètre 2021, après progression de tous les autres concours.

Le produit 2021 est évalué sur la base d'une diminution de 8% conformément au PLF 2021 et s'établit donc à **8 690 431,32 euros**.

Ce montant régresse de 15,5% par rapport au BP 2020 (10 286 955) et de 8,0% par rapport aux crédits votés 2020 (9 446 121 euros).

Programme 01000038- Fonds de compensation de la TVA

La LFI 2016 a permis un élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie enregistrées en section de fonctionnement. De plus, la LFI 2020, dans son article 80 a prévu également une extension du FCTVA aux dépenses d'entretien de réseaux.

L'estimation de la recette 2021 a été réalisée sur la base du montant notifié 2019 et du montant de la déclaration 2020.

Le montant 2021 s'établit ainsi à **300 000 euros**, soit une régression de 13,9% de BP à BP et de 8,2% au regard des crédits votés 2020.

Programme 01000042- Dotation Réforme de l'Apprentissage

L'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une dotation (prélèvement sur recettes de l'Etat) pour compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018. Le soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage se matérialise par une recette pérenne qui s'élève à **4 064 636 M€** pour 2021.

Ce montant progresse de 211,5% (1 304 855 euros *Programme 01000032*) par rapport au BP 2020 mais reste stable au regard des crédits votés 2020 (4 064 636 euros).

En investissement, l'inscription 2021 **progresses de 162,7% de BP à BP** et de 180,1 % par rapport aux crédits votés 2020.

922	Dotations et participations		91 510 000,00
	01 Opérations non ventilables		91 510 000,00
01000038	Fonds de Compensation de la TVA	DIRFI	37 360 000,00
1000043	Plan de Relance	DIRFI	54 150 000,00

Programme 01000038- Fonds de compensation de la TVA

Le montant FCTVA à percevoir au titre de l'année N est calculé sur la base du CA de l'année N-1. Le produit a été évalué sur la base des plafonds de dépenses sectorielles d'investissement (hors fonds européens) sur lesquels il a été appliqué un taux d'exécution de 77% (sur la base du taux d'exécution 2018 et 2019) puis une estimation du montant des dépenses éligibles à hauteur de 35%. Cette estimation est ensuite soumise au coefficient de remboursement du FCTVA actuellement en vigueur à hauteur de 16,404%.

Le montant 2021 s'établit ainsi à **37 360 000 euros**, soit une progression de 7,3% de BP à BP (34 830 000 euros) et de 14,4% au regard des crédits votés 2020 (32 670 000 euros).

Programme 01000043- Plan de Relance

Emanation de l'accord de partenariat Etat-Régions signé le 28 septembre 2020 et intégré dans le projet de loi de finances pour 2021, ce plan prévoit d'attribuer aux régions une enveloppe de 600M€ de crédits d'investissement sur des opérations liées au plan de relance. Cette enveloppe sera répartie entre les régions sur une base démographique et son affectation aux projets sera discutée entre les Préfets de régions et les Présidents de Conseils Régionaux.

Le montant pour la Région Hauts-de-France est évalué en 2021 à **54 150 000 euros**.

Attention : Depuis 2018, la DRES (93 565 885 euros) est comptabilisée sur le chapitre 902. Elle apparaît donc désormais dans la rubrique relative aux recettes opérationnelles.

Le total des dotations 2021 s'élève à **91 510 000 euros** en investissement et de **199 743 739,63 euros** en fonctionnement.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de dotations	91 510 000€	199 743 739,63€

LES RECETTES SECTORIELLES (hors emprunts)

Les recettes sectorielles pour 2021 s'élèvent à **396 555 739,53 euros** en fonctionnement et à **429 461 710,14 euros** en investissement.

En fonctionnement, l'inscription 2021 progresse de 12,7% de BP à BP (351 780 682,81 euros) et de 6,2 % par rapport aux crédits votés 2020 (373 309 572,27 euros).

En Investissement, l'inscription 2021 progresse de 21,2% de BP à BP (354 480 518,14 euros) et de 8,5% par rapport aux crédits votés 2020 (395 977 733,50 euros).

Les Recettes Fonctionnelles

Fonction 0
Services généraux

Les **recettes de fonctionnement liées aux services généraux** s'élèvent à **10 177 852 euros** en 2021, soit une régression de 2,5% de BP à BP (10 436 387,12 euros) et de 5,2% au regard des crédits votés 2020 (10 741 664,92euros).

930	Services généraux		10 177 852,00
	02 Administration générale		8 533 153,00
Programme	020 Administration générale de la collectivité		4 860 153,00
02020012	SIG et appui à la connaissance	DPSR	627 463,00
02020020	Déplacements Services centraux	DMI	12 000,00
02020022	Logistique-Services Centraux	DMI	1 591 788,00
02020023	Accueil et gestion des manifestations-Services centraux	DAGM	5 000,00
02020024	Exploitation de la crèche	DRH	544 000,00
02020032	Exploitation du Palais du Nouveau Siècle	DCAPC	70 000,00
02020406	Fonds Insertion des Personnes Handicapées	DRH	410 000,00
02020505	Charges d'exploitation - bâtiments administratifs	DPI	1 599 902,00
	021 Personnel non ventilé		3 673 000,00
02010401	Rémunération du personnel des services	DRH	3 673 000,00
	04 Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales		1 644 699,00
	043 Actions européennes		941 863,00
04200002	Accompagnement des programmes Interreg	DEU	441 863,00
04200006	Sensibilisation et communication prog et dispositifs européens	DEU	500 000,00
	048 Autres actions		702 836,00
04400005	Mobilité européenne et internationale	DRI	536 176,00
04400004	Energie pour l'Afrique - Partenariat	DRI	139 160,00
04400006	Diplomatie économique	DRI	27 500,00

Les recettes relatives à l'administration générale sont en hausse de 53,2% de BP à BP et de 45.3% au regard des crédits votés 2020 principalement sous l'effet du décalage sur 2021 du financement par l'Union Européennes des équipements de protection individuelle financés par la Région dans le cadre du COVID-19 (1,6M€) et en matière de rémunération du personnel des services (+1,22M€).

Les recettes d'investissement liées aux services généraux s'élèvent à 348 858,40 euros en 2021, soit une régression de 5,7% de BP à BP (370 000 euros) et de 83,9% au regard des crédits votés 2020 (2 170 000 euros).

900	Services généraux		348 858,40
	02 Administration générale		20 000,00
Programme	020 Administration générale de la collectivité		20 000,00
02020404	Prestations d'action sociale et autres - Services	DRH	20 000,00
	04 Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales		328 858,40
	048 Autres actions		328 858,40
04400004	Energie pour l'Afrique - Partenariat	DRI	328 858,40

Cette régression fait suite à l'inscription au budget supplémentaire 2020 d'une recette exceptionnelle en matière d'opération immobilière HDF sur les bâtiments administratifs du GIP éducation tout au long de la vie (1,8M€).

Fonction 05
Gestion des Fonds Européens

(cf. Partie 3 – Fonds Européens)

Les recettes de fonctionnement liées à la gestion des fonds européens s'élèvent à 68 170 319,63 euros en 2021, soit une progression de 40,1% de BP à BP (48 642 562,91 euros) et de 34,4% au regard des crédits votés 2020 (50 727 702,56 euros).

9305	Gestion des fonds européens		68 170 319,63
	051 FSE		14 451 718,24
61N00003	Initiative pour l'Emploi des Jeunes (NOR D)	DEU	3 850 000,00
61N00004	FSE (NORD)	DEU	7 850 000,00
61S00002	Initiative pour l'Emploi des Jeunes FSE (SUD)	DEU	2 401 718,24
61S00001	ESS (SUD)	DEU	350 000,00
	052 FEDER		50 818 601,39
62N00024	FEDER (NORD)	DEU	34 640 000,00
62S00024	FEDER (SUD)	DEU	15 806 101,39
62N00025	Assistance technique FEDER -N	DEU	272 500,00
62S00025	Assistance technique FEDER -S	DEU	100 000,00
	0580 FEADER		2 000 000,00
630N0001	FEADER NORD	DEU	1 000 000,00
630S0001	FEADER SUD	DEU	1 000 000,00
	0581 FEAMP		900 000,00
63100001	FEAMP	DEU	900 000,00

Les recettes d'investissement liées à la gestion des fonds européens s'élèvent à 212 513 220,70 euros en 2021, soit une progression de 34,3% de BP à BP (158 239 327,13 euros) et de 18,9% au regard des crédits votés 2020 (178 805 477,41 euros).

9005	Gestion des fonds européens		212 513 220,70
	052 FEDER		174 883 220,70
62N00024	FEDER (NORD)	DEU	125 113 220,70
62S00024	FEDER (SUD)	DEU	49 770 000,00
	0580 FEADER		33 500 000,00
630N0001	FEADER NORD	DEU	15 500 000,00
630S0001	FEADER SUD	DEU	18 000 000,00
	0581 FEAMP		4 130 000,00
63100001	FEAMP	DEU	4 130 000,00

Ces inscriptions de recettes en section de fonctionnement et d'investissement sont identiques dans les mêmes proportions en dépenses et leurs évolutions s'expliquent par la montée en charge des opérations certifiées au titre de la programmation 2014-2020.

Le total des recettes fonctionnelles (Fonction 0 et 05) s'élèvent en 2021 à 78 348 171,63 euros en fonctionnement et en investissement à 212 862 079,10 euros.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes fonctionnelles	212 862 079,10€	78 348 171,63€

Les Recettes opérationnelles

Fonction 1
Sécurité

Aucune inscription.

Fonction 2
Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage

Les recettes de fonctionnement liées à l'enseignement, la formation professionnelle, et l'apprentissage s'élèvent à **258 859 972,52 euros** en 2021, soit une progression de 12,7% de BP à BP (229 617 502,17 euros) et de 16,3% au regard des crédits votés 2020 (222 590 782,22 euros).

932	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage		258 859 972,52
	22 Enseignement du second degré		15 915 000,00
	222 Lycées publics		15 915 000,00
22200009	Participer au service de restauration (j e mange local, petit déj,FPSHR)	DFE	15 000 000,00
22200401	Rémunération du personnel des lycées	DRH	915 000,00
	25 Formation professionnelle		227 256 337,50
	251 Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi		173 356 337,50
11000044	PACTE	DFP	168 356 337,50
11000044	Compensation revalorisation des barèmes de rémunération		5 000 000,00
	252 Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi		53 000 000,00
11000016	Se former pour un métier - FSE	DFP	13 000 000,00
11000016	Se former pour un métier - Plan Jeunes	DFP	40 000 000,00
	253 Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi		900 000,00
11000016	AGEFIPH	DFP	900 000,00
	26 Apprentissage		13 158 635,02
12000001	Financement des CFA	DIRA	204 794,96
12000012	Transport Hébergement Restauration des a pprentis	DIRA	499 043,62
12000013	Fond de solidarité des apprentis	DIRA	91 876,44
12000016	Mobilité européenne des apprentis	DIRA	57 820,00
12000019	Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dev éco	DIRA	12 305 100,00
	27 Formation sanitaire et sociale		2 500 000,00
13000001	Financement des établissements sanitaires publics	DRESS	2 430 000,00
13000002	Financement des établissements sanitaires privés	DRESS	70 000,00
	28 Autres services périscolaires et annexes		30 000,00
	288 Autres services annexes de l'enseignement		30 000,00
28000004	Soutien projets d'éducation	DDPE	30 000,00

La principale évolution porte sur les recettes liées à la formation professionnelle (+36,32 M€) notamment dans le cadre du financement par l'Etat des dispositifs liés au Pacte régional d'investissement dans les compétences et à la mise en œuvre du Plan Jeunes pour accompagner les 16-25 ans au sortir de la crise COVID-19.

Les **recettes d'investissement liées à l'enseignement, la formation professionnelle, et l'apprentissage** s'élèvent à **127 986 504,34 euros** en 2021, soit une progression de 7,2% de BP à BP (119 395 885 euros) et de 9,81% au regard des crédits votés 2020 (116 550 085 euros).

902	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage		127 986 504,34
	22 Enseignement du second degré		99 804 768,60
	222 Lycées publics		99 804 768,60
01000039	Dotation Régionale d'équipement Scolaire	DIRFI	93 565 885,00
222200012	Equipements pédagogiques des EPLE	DEPL	4 700 000,00
22200404	Prestations d'action sociale et autres - lycées	DRH	30 000,00
22200503	Travaux urgents non programmables -Lycées publics	DEPL	1 508 883,60
	23 Enseignement supérieur		1 700 000,00
23000005	Constructions universitaires	DRESS	1 700 000,00
	24 Cités scolaires		202 237,74
22400503	Travaux urgents non programmables -Cités Mixtes	DEPL	202 237,74
	26 Apprentissage		26 279 498,00
12000019	Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dev éco	DIRA	26 279 498,00

Cette progression concerne des participations en matière d'Enseignement du Second Degré (+5,4 M€ en matière d'équipement pédagogiques et de travaux urgents non programmables dans les EPLE), d'Enseignement Supérieur (+1,7M€ relatif aux constructions universitaires) et sur l'Apprentissage (1,28 M€ lié au financement des CFA).

Les recettes d'investissement hors DRES (dotation régionale d'équipement scolaire) s'élèvent à 34 420 619,34 euros.

Fonction 3
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Les **recettes de fonctionnement liées à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs** s'élèvent à **508 715,75 euros** en 2021, soit une régression de 5,2% de BP à BP (536 491,64 euros) et une régression de 2,45 % au regard des crédits votés 2020 (521 491,64 euros).

933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		508 715,75
	31 Culture		115 000,00
	311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		115 000,00
31200004	Inventaire	DCAPC	10 000,00
31200009	Opérateurs labellisés - Génération culture	DCAPC	30 000,00
31200016	Sécurisation et pérennisation de l'emploi culturel	DCAPC	50 000,00
31200020	Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création	DCAPC	25 000,00
	32 Sports (autres que scolaires)		348 715,75
	321 Salles de sport, gymnases		348 715,75
32000021	Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux	DSJVA	348 715,75
	34 Vie sociale et citoyenne		45 000,00
	348 Autres		45 000,00
33000002	Accueil et gestion des manifestations - PMSE	DAGM	45 000,00

La régression porte principalement sur une baisse de recettes en matière de d'accueil et de gestion des manifestations - PMSE et sur les recettes liées aux activités artistiques et culturelles.

Les **recettes d'investissement liées à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs** s'élèvent à **1 950 002 euros** en 2021, soit une régression de 46,4% de BP à BP et au regard des crédits votés 2020 (3 640 002 euros).

903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		1 950 002,00
	31 Culture		1 290 002,00
	311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		1 290 002,00
31200006	Opérateurs labellisés - Novaction	DCAPC	1 190 002,00
31200020	Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création	DCAPC	100 000,00
	32 Sports (autres que scolaires)		660 000,00
	322 Stades		660 000,00
32000995	Rénovation et modernisation Stade Bollae rt - GPR90305-1	DPI	660 000,00

Cette régression s'explique principalement par la fin du reversement du Musée du Louvre dans le cadre de la convention de mandat pour la construction des réserves du Louvre-Liévin (2M€ en 2020).

Il est également à noter une augmentation du remboursement par le RC LENS liée à la montée du Club en Ligue 1 conformément aux termes de la convention de mandat pour la rénovation du stade Bollaert-Delelis en vue de la tenue de l'euro 2016 (+210 000 euros).

Fonction 4
Santé et Action Sociale

Aucune inscription-

Il n'y a pas d'évolution de BP à BP mais on note une baisse de 100% par rapport aux crédits votés 2020 sur la section de fonctionnement et relatif au co-financement de l'Etat et de l'Union Européenne sur l'achat de masques dans le cadre de la crise covid-19 (27 M€ en 2020).

Fonction 5
Aménagement des territoires et Habitat

Les **recettes de fonctionnement liées à l'aménagement des territoires et l'habitat** s'élèvent à **100 000 euros** en 2021, soit une régression de 44,1% de BP à BP et au regard des crédits votés 2020 (179 000 euros).

935	Aménagement des territoires et habitat		100 000,00
	57 Technologies de l'information et de la communication		100 000,00
56000014	Réseaux Régional Télécommunication	DSI	100 000,00

Cette régression porte essentiellement sur une baisse des recettes liées au groupement de commandes relatif au raccordement au réseau régional de télécommunications de l'ex Région Picardie.

Fonction 6

Action économique

Les **recettes de fonctionnement liées à l'action économique** s'élèvent à **2 032 420,74 euros** en 2021, soit une progression de 39,5% de BP à BP (1 456 568,97 euros) et de 60,2% au regard des crédits votés 2020 impactés par l'effet covid-19 et le moratoire de 6 mois accordé aux entreprises dans le remboursement de leur prêts (1 268 377,78 euros).

936	Action économique		2 032 420,74
	61 Interventions économiques transversales		701 249,38
91000991	PRAD IS	DAEN	1 249,38
91000995	Picardie Investissement	DAEN	700 000,00
	63 Actions sectorielles		1 331 171,36
	6312 Autres		1 299,58
93000002	Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture	DPEAP	1 299,58
	632 Industrie, commerce et artisanat		1 329 871,78
94000012	Aide au développement des PME industrielles et des services à haute valeur ajoutée	DAEN	2 337,77
94000013	Aide à l'implantation d'entreprises	DAEN	1 071,14
94000014	Aide aux entreprises en consolidation financière	DAEN	497 821,64
94000044	Hauts de France Prévention	DAEN	111 834,98
94000056	Fonds premier secours F1PS	DAEN	74 882,60
94000986	Financement régional des entreprises - D AE90910-1 - DAE93910-1	DAEN	30 034,27
94000005	Sensibilisation	DPEAP	222 558,93
94000028	Accompagnement collectif des entreprises en missions et salons	DPEAP	340 000,00
94000990	Création d'activités - DAE93908-1	DPEAP	49 330,45

La progression porte principalement sur les recettes liées au secteur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat via l'augmentation des échéances de remboursement en intérêts des prêts et avances remboursables octroyés sur le dispositif « aide aux entreprises en consolidation financière »(+0,37 M€) et une participation de l'AFE (Agence France Entrepreneur) au titre du dispositif de sensibilisation(+0,22 M€).

Les **recettes d'investissement liées à l'action économique** s'élèvent à **15 649 484,07 euros** en 2021, soit une progression de 5,7% de BP à BP (14 807 275,20 euros) et une régression de 57,6% au regard des crédits votés 2020 (36 924 140,28) impactés par les recettes liées au FEDER dans le cadre du covid-19 sur le dispositif « Booster financement, prêt »(26 M€ en 2020).

906	Action économique		15 649 484,07
	61 Interventions économiques transversales		535 113,84
91000988	Avance Remboursables Regionales	DAEN	14 081,25
91000991	PRAD IS	DAEN	390 628,65
91000999	PRAD AT ESS	DAEN	130 403,94
	63 Actions sectorielles		14 914 370,23
	6312 Autres		151 068,77
93000002	Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture	DPEAP	151 068,77
	632 Industrie, commerce et artisanat		14 763 301,46
94000010	Aide au développement des TPE artisanales commerciales et de services	DAEN	75 750,00
94000012	Aide au développement des PME indus et de services à haute valeur ajoutée	DAEN	1 325 178,26
94000013	Aide à l'implantation d'entreprises	DAEN	642 354,65
94000014	Aide aux entreprises en consolidation financière	DAEN	2 686 713,11
94000015	Starter ESS	DPEAP	88 896,51
94000044	Hauts de France Prévention	DAEN	1 189 192,36
94000056	Fonds premier secours F1PS	DAEN	3 189 424,29
94000090	Fonds premier secours F1PS covid 19	DAEN	923 593,34
94000985	Création d'activités et développement de s territoires - DAE90908-1	DAEN	1 959,29
94000986	Financement régional des entreprises - D AE90910-1 - DAE93910-1	DAEN	514 792,65
94000036	Booster financement-Capital	DAEN	3 750 000,00
94000067	Aide au permis de Conduire (APC)	DARRU	375 447,00
	67 Recherche et innovation		200 000,00
92000989	Soutien aux projets RDI hors pôles	DRESS	200 000,00

La progression porte principalement sur les recettes liées au secteur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat via l'augmentation des échéances de remboursement en capital des prêts et avances remboursables octroyés notamment sur le dispositif « Fonds premier secours F1PS covid-19 ».

Fonction 7

Environnement

Les **recettes de fonctionnement liées à l'environnement** s'élèvent à **1 398 740,89 euros** en 2021, soit une progression de 223,4% de BP et au regard des crédits votés 2020 (432 500 euros).

937	Environnement		1 398 740,89
	71 Actions transversales		312 913,63
71000989	FREME 2014-2020 Actions transversales	DTRI	312 913,63
	72 Actions en matière de déchets et de propreté urbaine		312 913,63
	7213 Tri, valorisation et traitement des déchets		312 913,63
72000999	freme 2014-2020 Economie circulaire, valorisation des déchets	DTRI	312 913,63
	75 Politique de l'énergie		772 913,63
	758 Autres actions		772 913,63
75000999	FREME 2014-2020 Energie	DTRI	772 913,63

Cette augmentation est liée à la participation de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) sur le dispositif FREME (Fonds Régional Maitrise de l'Energie).

907	Environnement		312 913,63
	75 Politique de l'énergie		312 913,63
	758 Autres actions		312 913,63
75000999	FREME 2014-2020 Energie	DTRI	312 913,63

Les recettes d'investissement liées à l'environnement s'élèvent à **312 913,63 euros** en 2021, soit une régression de 27,7% de BP et au regard des crédits votés 2020 (432 500 euros).

Cette régression concerne également la participation de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) sur le dispositif FREME (Fonds Régional Maitrise de l'Energie).

Fonction 8
Transports

Les recettes de fonctionnement liées aux transports s'élèvent à **55 307 718 euros** en 2021, soit une régression de 8,6% de BP à BP (60 479 670 euros) et de 7,6% au regard des crédits votés 2020 (59 848 053,15 euros).

938	Transports		55 307 718,00
	80 Services communs		46 000,00
80000401	Rému du personnel - Transports	DRH	46 000,00
	81 Transports scolaires		443 724,00
81300001	Exploitation du réseau de transport scolaire	DTSI	443 724,00
	82 Transports publics de voyageurs		54 549 394,00
	821 Transport sur route		39 549 394,00
81400001	Exploitation réseau interurbain	DTSI	337 357,00
81500001	Exploitation du réseau interurbain et scolaire -recettes SMTCO (Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise), retribution des AOM pour de Département du Nord	DTSI	7 073 516,00
81500002	Conv AOM trans RT délégation	DTSI	150 000,00
81500009	Transports mixtes - Compensation de charges du transfert au départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme	DTSI	30 828 059,00
81500013	Car de substitution au TER	DTSI	250 000,00
81800001	Lignes Routières Régionales	DTSI	910 462,00
	822 Transport ferroviaire		15 000 000,00
81100001	Convention TER - recettes AFITF lignes Paris-Amiens-Boulogne et Paris-Saint Quentin-Maubeuge/Cambrai	DTR	15 000 000,00
	85 Infrastructures		268 600,00
	852 Gares et autres infrastructures ferroviaires		6 000,00
88800001	Voies férées d'intérêt local	DTR	6 000,00
	854 Ports et autres infrastructures portuaires		262 600,00
88600001	Exploitation maintenance des ports	DMPL	175 000,00
88600002	Développement des ports - Domaine	DMPL	80 600,00
88600003	Aménagement des ports	DMPL	7 000,00

Cette régression concerne principalement les recettes liées à la convention TER (-3 M€), à l'exploitation du réseau interurbain et scolaire hors compensation de charges du transfert aux départements (-1,1M€), notamment dû à la perte de recettes liées à la gratuité et celles liées aux infrastructures portuaires (-0,5M€).

Les **recettes d'investissement liées aux transports** s'élèvent à **70 700 727 euros** en 2021, soit une progression de 22,8% de BP à BP (57 595 528,81 euros) et de 23,1% au regard des crédits votés 2020 (57 455 528,81 euros).

908	Transports		70 700 727,00
	80 Services communs		2 000,00
80000404	Prestations d'action sociale et autres - transports	DRH	2 000,00
	82 Transports publics de voyageurs		39 994 757,00
	821 Transport sur route		1 994 757,00
81500001	Exploitation du réseau interurbain et sc olaire	DTSI	
81500011	It DSP transport routier	DTSI	1 994 757,00
	822 Transport ferroviaire		38 000 000,00
81100001	Convention TER	DTR	
81100006	Acquisition, rénovation matériel TET et ateliers	DTR	38 000 000,00
	85 Infrastructures		30 703 970,00
	853 Haltes fluviales et autres infrastructures fluviales		255 970,00
88300001	Aménagement infrastructures fluviales	DTR	255 970,00
88300001	Aménagement infrastructures fluviales	DTR	
	854 Ports et autres infrastructures portuaires		30 448 000,00
88600003	Aménagement des ports	DMPL	13 993 000,00
88600990	Calais port 2015 - DDP90805-1	DMPL	16 455 000,00

Cette progression concerne principalement les recettes liées aux infrastructures portuaires (+28,3M€) avec notamment +16,5 M€ au titre de Calais port 2015 et +12 M€ pour la réinscription d'un titre sur un contentieux en cours. Elle est contrebalancée notamment par une baisse de recettes de l'AFIT (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France) conformément à la convention de financement pour l'acquisition du matériel TET (-14,3 M€), compensée par une hausse au titre des DSP pour le transport routier (+1M€ de BP à BP).

Le total des recettes opérationnelles (Fonction 1 à 8) s'élèvent en 2021 à 318 207 567,90 euros en fonctionnement (+8,7% par rapport au BP et +2% par rapport aux crédits votés 2020) et à 216 599 631,04 en investissement (+10,6% par rapport au BP et +0,7% par rapport aux crédits votés 2020).

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes opérationnelles	216 599 631,04€	318 207 567,90€

Le total des recettes sectorielles en fonctionnement s'élève à **396 555 739,53 euros** et progresse de 12,7% de BP à BP (351 780 682,81 euros) et de 6,23% par rapport aux crédits votés 2020 (373 309 572,27 euros).

Le total des recettes sectorielles en investissement s'élève à **429 461 710,14 euros** et progresse de 21,2% de BP à BP (354 480 518,14 euros) et de 8,5% par rapport aux crédits votés 2020 (395 977 733,50 euros).

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes sectorielles	429 461 710,14€	396 555 739,53€

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 059-200053742-20201209-202002253-BF

PARTIE 2 : DEPENSES

BUDGET PRIMITIF 2021

Xavier BERTRAND

CULTURE

**TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE (TRI)
 TRANSITION ECOLOGIQUE ET POLITIQUE ENERGETIQUE,
 EAUX ET BOIS COMME RESSOURCES**

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
43 440 000	24 614 056	9 861 845	1 090 700	35 566 601

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
101 024 840	30 724 639	68 411 561	541 520	99 677 720

A) CULTURE

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
36 240 000	19 454 056	8 001 845	1 090 700	28 546 601

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
90 464 840	24 840 939	65 075 261	541 520	90 457 720

I) **Culture**

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
25 490 000	16 332 000	5 668 000	0	22 000 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
90 164 840	24 734 739	65 025 261	10 000	89 770 000

L'année 2020 a permis de poursuivre la mise en œuvre des orientations de la politique culturelle et des axes d'intervention autour de :

- La création et la créativité
- L'éducation et les métiers de la culture
- La vitalité des territoires en lien avec les habitants
- Le rayonnement et le développement culturel international

L'année 2020 a été marquée par des mesures exceptionnelles en réponse à la crise COVID afin de maintenir un soutien sans faille aux artistes et aux acteurs culturels des Hauts-de-France et d'adapter les modalités d'accompagnement des projets et des programmes d'activités. Ces mesures ont été complétées de la création d'un fonds de soutien aux artistes et aux acteurs les plus précaires ou ayant subi des pertes mettant en péril le maintien des emplois et des activités, ce dans le cadre d'une

concertation continue avec les représentants du Collectif Régional Art et Culture, des différentes filières et avec les représentants de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

L'impact de la crise sanitaire sur le milieu culturel et ses acteurs est profond et s'inscrira durablement dans le paysage régional. Au-delà des contraintes sanitaires, dont dépend la réalisation de l'essentiel des activités artistiques et culturelles, l'enjeu des mois à venir est de restaurer les capacités de toute la chaîne de création et de diffusion :

- soutenir les artistes auteurs et les équipes artistiques dans leurs démarches de création et de rencontre des habitants pour partager des lectures du monde singulières, plurielles et riches ;
- accompagner la reprise d'activité des lieux de diffusion de ces œuvres - dans les librairies, les salles de spectacle vivant, les lieux d'exposition, dans l'espace public, les cinémas... ;
- favoriser les démarches qui visent à recomposer le lien avec les publics dans une rencontre qui repose à nouveau sur l'expérience « physique » et le partage collectif ;
- soutenir la reprise d'un dialogue régulier avec les publics jeunes dans les établissements scolaires ou les lieux culturels à travers les démarches d'éducation artistique et culturelle et accompagner les parcours de formation artistique ;
- appuyer le rayonnement des initiatives dans le territoire régional, national et au-delà...

C'est dans cette perspective que l'année 2021, bien que très marquée par les conséquences de la crise COVID, garantira un budget culture à la hauteur des ambitions régionales et des besoins des acteurs pour conforter et sécuriser les projets artistiques et culturels en confirmant la volonté régionale de déployer une politique culturelle ambitieuse, la première des régions françaises.

Cet engagement fort de la Région en faveur d'une relance de l'activité artistique et culturelle s'inscrit par ailleurs dans un renforcement de la collaboration avec le partenaire Etat à travers la convention-cadre DRAC/Région dans le domaine de la Culture pour les années 2020 – 2027, destinée à coordonner l'action publique et à décliner, en étroite relation avec les acteurs culturels, une 1^{ère} phase opérationnelle pour les années 2021 et 2022.

1) Axe 1 – Création et Créativité

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
9 800 000	4 940 667	2 567 000	0	7 507 667

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
17 004 000	6 173 902	11 225 900	10 000	17 409 802

Afin de soutenir les démarches de création, de structuration et de développement des filières artistiques et culturelles, les enveloppes des aides aux projets et aux programmes d'activité des structures seront reconduites, ainsi que celles dédiées aux fonds de coproduction audiovisuelle dans le cadre du renouvellement de la convention-cadre conclue avec le CNC en 2020.

Dans un dialogue étroit avec les professionnels, l'année 2021 verra la poursuite de la politique de soutien en faveur des libraires et éditeurs et s'inscrira dans la perspective d'une convention cadre avec le CNL.

2) Axe 2 – Education et Métiers

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
250 000	211 310	125 000	0	336 310

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
12 073 500	6 159 231	6 762 821		12 922 052

En 2021 l'action régionale en direction des projets et des structures sera poursuivie dans le cadre de :

- la formation et l'enseignement artistique, notamment pour le soutien des classes préparatoires aux enseignements artistiques supérieurs dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- l'éducation artistique et culturelle et particulièrement en direction des apprentis et des lycéens avec l'appel à projet PEP'S.

3) Axe 3 – Vitalité des territoires en lien avec les habitants

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
15 340 000	11 060 127	2 946 000	0	14 006 127

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
47 045 340	9 019 046	37 231 890		46 250 936

La dynamique d'accompagnement des projets et des structures qui contribuent au développement culturel des territoires en matière d'action culturelle, de diffusion, de présence artistique dans les différents territoires de la Région sera poursuivie.

C'est ainsi notamment qu'en 2021 seront poursuivis nos engagements sur le Calaisis (théâtre, église et dragon de Calais), ainsi que sur le Pacte linguistique (labo des langues), et seront engagés les dossiers qui pourraient gagner être inscrits dans un CPER si un accord survenait en 2021 (Galerie du temps, Musée Jean de la Fontaine, le Manège, notamment).

L'effort en direction de la rénovation du patrimoine sera poursuivi avec une enveloppe globale à 6,5 M€. Enfin, dans un souci de maillage régional renforcé, les crédits requis pour la mise en œuvre du plan en faveur de la rénovation et de la création de cinémas et le déploiement de Micro Folies sont inscrits au BP 2021.

4) Axe 4 – Rayonnement de la région et développement international

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
100 000	119 896	30 000	0	149 896

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
14 042 000	3 382 560	9 804 650		13 187 210

Soucieuse d'accompagner les événements culturels prévus en 2021, malgré le contexte sanitaire et les incertitudes qui pèsent sur les conditions de leur tenue, la Région maintient ses enveloppes d'aides aux projets de temps forts, de festivals et d'expositions toute en restant attentive aux nécessaires anticipations sur l'adaptation ou l'annulation des événements du 1^{er} semestre.

Par ailleurs, sera engagée la reconduction du partenariat avec la Communauté Flamande et la poursuite du partenariat avec l'Institut Français pour que la création régionale puisse continuer à se promouvoir à l'international.

II) La coordination technique de la stratégie « devoir de mémoire »

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
300 000	204 100	200 000	0	404 100

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
300 000	106 200	50 000		156 200

Malgré un contexte de crise sanitaire, économique et sociale qui impacte fortement la tenue d'événements et la fréquentation des sites mémoriels, la Région poursuivra avec détermination la mise en œuvre des orientations politiques définies au titre du Devoir de Mémoire.

En fonctionnement, il est ainsi proposé une AE de 300 000 € et 156 200 € dont 50 000 € de CP pour les actions nouvelles à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie régionale tant sur la valorisation

des sites et équipements et leur mise en réseau au travers des chemins de mémoire que sur leur promotion au travers d'outils digitaux et de magazine dédiés avec un objectif de faire des Hauts-de-France la région de la 1^{ère} Guerre Mondiale.

La politique d'investissement dans le domaine du devoir de mémoire, se traduira également :

- Par la poursuite des dispositifs en faveur de la rénovation des monuments aux morts et des drapeaux pour les associations d'anciens combattants.
- par la réalisation de projets programmés en 2021 tels que la construction des sanitaires sur le site de Notre-Dame de Lorette et les travaux d'aménagement paysager sur le site de l'Anneau de la Mémoire à Ablain Saint Nazaire.

A ce titre, est donc inscrite au budget 2021 en investissement la somme de 300 000 € en AP et 404 100 € en CP, dont 200 000 € de CP pour les mesures nouvelles.

III) Grands projets culturels et Gestion Patrimoniale en Culture

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
10 450 000	2 917 956	2 133 845	1 070 700	6 122 501

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	511 520	511 520

La politique d'investissement dans le domaine de la culture, se traduira également :

- par la poursuite des opérations pluriannuelles ayant pour objet l'implantation de l'Institut pour la photographie à Lille, les travaux de grosses réparations au Centre Historique Minier de Lewarde, le projet Plateforme des Images et des Connexions à Amiens, les opérations d'achèvement dans le cadre du mandat de construction du centre de conservation du Louvre à Liévin, des travaux au musée du Louvre à Lens. L'ensemble de ces opérations, excepté le CCLL, sont partie prenante du plan de relance à hauteur de 4 250 000 € de CP 21 ;
- par la réalisation du programme annuel de grosses réparations, de sûreté et sécurité, et de maintien en état et en exploitation du patrimoine bâti culturel de la Région.

Au ce titre, il est donc budgétisé :

- en gestion pluriannuelle et en investissement la somme de 10 450 000 € en AP et 5 051 801 € en CP dont 2 133 845 € de CP pour les mesures nouvelles.

A titre indicatif, les mesures nouvelles se déclinent comme suit :

Libellé Opération	AP 2021	CP 2021
Implantation de l'institut pour la photographie à Lille (travaux)	10 450 000	2 133 845

- en gestion annuelle, la somme de 1 070 700 € en investissement et la somme de 511 520 € en fonctionnement.

IV) Parc de matériel scénique (Gestion annuelle)

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	20 000	20 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	20 000	20 000

Le PMSE propose la location de matériels scéniques, y compris scène mobile, à tarifs préférentiels votés par les élus, aux associations, collectivités et établissements publics, dont le siège social est situé dans les Hauts-de-France.

Les dépenses d'investissement correspondent au renouvellement régulier du matériel loué pour un montant de 20 000 €.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la maintenance de matériels divers (élévateurs de charges, podium etc...) pour un montant de 20 000 €.

B) BIODIVERSITE

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
2 200 000	1 580 000	440 000	0	2 020 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
4 400 000	2 537 700	1 582 300		4 120 000

La Région dispose d'une grande diversité de milieux naturels. Sa situation géographique, son climat, sa géologie et les activités humaines ont façonné des territoires riches et contrastés. Elle abrite un peu moins de la moitié de la faune vertébrée métropolitaine et près d'1/3 de la flore. Ses fleuves, rivières, vallées, estuaires, coteaux, forêts et terroirs offrent des milieux remarquables.

Cependant, la surface occupée par ces milieux naturels reste restreinte en raison notamment de la forte densité de population, de l'artificialisation et de la fragmentation du territoire. La forêt, qui outre ses fonctions utilitaires, représente un réservoir de biodiversité et est nécessaire à la sauvegarde du

patrimoine naturel, ne représente que 14 % du territoire régional (contre 31 % pour la France métropolitaine). Le littoral, espace remarquable de dunes maritimes, falaises, plages de galets...abrite des espèces exceptionnelles mais cumule de fortes pressions et est soumis à de nombreux aléas naturels. La qualité des eaux de surface est très contrastée et nécessite une attention accrue. Enfin, les espèces exotiques envahissantes peuvent menacer les écosystèmes, les habitats et les espèces locales.

Les réponses pour préserver la biodiversité et la qualité de l'eau sont multiples : protection et restauration des espèces et des habitats, gestion concertée de la nature, meilleure connaissance, évolution des modes de transports, de production et de consommation, des pratiques agricoles, de l'occupation du sol...Elles nécessitent d'impliquer un maximum d'acteurs des territoires et d'habitants de la région.

C'est dans ce sens que la Région, chef de file des collectivités territoriales pour la biodiversité, entend poursuivre son action.

En 2021, il s'agira de :

- poursuivre la mise en œuvre de la stratégie régionale biodiversité (SRB) en renforçant les partenariats avec l'Etat et les acteurs du territoire.
- décliner les actions du Plan Agriculture et Biodiversité approuvé en juin 2020, en particulier en faveur de la biodiversité dite ordinaire.
- s'appuyer sur les partenariats et dispositifs développés au cours de ces dernières années pour accompagner :
 - o la reconquête, la restauration et la gestion des écosystèmes terrestres;
 - o la restauration des milieux aquatiques et humides;
 - o la gestion conservatoire des milieux remarquables ;
 - o la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
 - o les acteurs de la connaissance et l'observatoire régional de la biodiversité ;
 - o le développement et la structuration des réseaux d'acteurs ainsi que les projets associatifs ;
 - o des actions d'envergure régionale visant à mobiliser les habitants, et en particulier Hauts-de-France Propres et le Festival de l'Arbre et des Chemins ruraux ;
 - o la sensibilisation des lycéens à la gestion durable des écosystèmes.

Au cours de l'année 2021, l'expérimentation visant à encourager le développement de l'éco pâturage, en particulier milieu humide, sera lancée.

Dans le domaine de l'eau, la réflexion sera confortée afin de poursuivre l'accompagnement des territoires qui mettent en œuvre des opérations de reconquête des milieux, de préservation de la ressource en eau et de maîtrise des risques, en s'appuyant sur la délibération cadre portant sur la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et humides et la gestion risques naturels continentaux adoptée le 21 novembre 2019.

C) CLIMAT AIR ENERGIE ET TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE

Climat, air, énergie

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
5 000 000	3 580 000	1 420 000	0	5 000 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
5 560 000	2 926 000	1 624 000		4 550 000

Troisième révolution industrielle

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
				0

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
600 000	420 000	130 000		550 000

Rev3, la Troisième Révolution Industrielle (TRI) en Hauts de France, est une dynamique régionale initiée en 2013, confortée en 2016 et amplifiée en 2018/2019. Elle est co pilotée par le conseil régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale. Cette transformation de l'économie et des territoires devient de plus en plus pressante et indispensable pour la souveraineté de la région, pour la robustesse de son économie. Cette dernière doit être de plus en plus sobre en énergies, en ressources et vertueuse dans ses modèles (circuits courts, économie circulaire, de la fonctionnalité).

La TRI (rev3) a été ainsi placée au cœur du plan de relance économique pour répondre à l'urgence climatique et gagner en résilience face aux crises actuelles et à venir.

La collectivité développe déjà des actions concrètes : déploiement d'énergies renouvelables, stockées et partagées, mobilité décarbonée (en lien avec les directions du pôle transport), projets d'économie circulaire ou d'économie de la ressource, quartiers et bâtiments « bas carbone » voire producteurs d'énergie, accompagnement des territoires et des citoyens notamment les lycéens.

L'amplification attendue s'opèrera notamment à travers le déploiement de programmes d'investissements publics/privés régionaux sur des grands projets innovants et ou structurants, l'animation de « collectifs filières » (méthanisation, hydrogène, solaire, bois, bio économie..), et par l'accompagnement de territoires et d'entreprises soucieux de rejoindre la démarche de transformation. La dynamique TRI s'attachera également à appuyer ou à susciter des initiatives citoyennes, gages de réussite de toute transition.

Concernant les entreprises, c'est une question de compétitivité (à l'échelle régionale, nationale, et internationale (maintien des sites en région), de transformation (énergie locale, ressources matières), de marketing (demande des clients, obligations des fournisseurs) mais aussi de responsabilité partagée pour la lutte contre le réchauffement climatique. Les besoins sont énormes et les acteurs ont besoin que la Région mobilise les leviers financiers pour accélérer les réponses en complément du plan de relance de l'Etat ambitieux sur ces sujets. Les réponses seront également déclinées dans les autres politiques de la Région qui intégreront en 2021 des notions, critères, bonus facilitant leur transformation durable et sobre.

Enfin, la massification de ces projets a également pour objectif une meilleure visibilité nationale, européenne et internationale de la dynamique globale rev3, afin d'accroître l'attractivité économique régionale et l'intérêt de la finance responsable (de plus en plus puissante) pour notre région.

Les objectifs opérationnels

Objectif 1 : Accompagner l'efficacité énergétique et amplifier le développement des énergies renouvelées et partagées

La région Hauts-de-France présente un certain nombre de spécificités énergétiques (parc électronucléaire, hydrogénoduc, énergies renouvelables et de récupération) qui constitue une composition originale pour le mix énergétique actuel et son évolution future. Elle est, de plus, l'une des trois régions françaises les plus consommatrices d'énergie, énergie pour plus de 80 % d'origine fossile. Les émissions de gaz à effet de serre par habitant y sont supérieures de 30% à la moyenne française. Par ailleurs, la part des énergies renouvelables dans la consommation y est quatre fois moins importante qu'au plan national. L'industrie, dans le profil de consommation énergétique de la région, représente plus de 45 % des consommations (avec la sidérurgie).

Ainsi, la maîtrise des consommations, l'efficacité énergétique et le renforcement de la capacité d'innovation des entreprises en Hauts-de-France doivent être au cœur du dialogue entre le monde industriel, les territoires et les institutions publiques.

De plus, dans le monde d'après, la diminution de la dépendance énergétique par le développement des énergies locales et la recherche de l'autonomie énergétique (sobriété et efficacité), seront des axes stratégiques. Pour cela :

- **Devenir le leader européen du bio méthane injecté à l'horizon 2030.**
110 unités de méthanisation sont en fonctionnement en Région Hauts-de-France ce qui représente 15% de la production nationale pour 1 TWH (objectif 9TWH à 2030 dans le SRADDET). Nous pourrions atteindre 130 unités fin 2021.
- **Accroître l'ambition sur le solaire.** Aujourd'hui, au regard des objectifs fixés dans le SRADDET, la région présente un retard dans le développement du solaire photovoltaïque (200 MW installés fin 2019 - 1778 MW visés en 2030 dans le SRADDET). Le recours à l'autoconsommation de l'énergie produite et le déplacement des enjeux de développement vers l'usage (solutions de stockage, de domotique, de gestion intelligente de l'énergie), va créer de nouvelles perspectives de développement économique et d'emplois dans nos territoires que la Région doit accompagner tant par le financement d'études/d'animation que d'installations concrètes. Déjà, la montée en charge des demandes sur le solaire Photovoltaïque, et le nouvel

Appel A Projet régional lancé mi 2020 permettra de soutenir des projets de taille moyenne, actuellement manquants sur le territoire.

- **Renforcer notre stratégie sur les Réseaux Energétiques Intelligents.** Il n'y aura pas de développement des ENR sans REI. Après avoir mobilisé les acteurs industriels, énergéticiens, universitaires et territoires sur le sujet à travers la constitution d'un collectif d'animation, en 2019/2020.
- **Faire des Hauts de France une région « pro Hydrogène ».** La Région Hauts-de-France a mené une concertation auprès des acteurs régionaux de la filière (industriels, acteurs socio-économiques, collectivités, institutions, scientifiques, etc.) sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette feuille de route nécessitera en 2021 des investissements publics et privés dans son opérationnalisation.
- **Valoriser le potentiel de notre façade maritime :** Le gisement énergétique lié aux énergies marines renouvelables (EMR) sur la façade maritime est à portée de développement. Par sa diversification : courants marins, force des marées, température de l'eau de mer, etc.). Et parce que la région dispose de nombreux acteurs économiques (logistique portuaire, installation de parcs photovoltaïques flottants, chantiers de réparation navale, etc.) et scientifiques déjà engagés pour le développement de ces filières. Selon l'Observatoire des Energies de la Mer, la région se place au 2ème rang des régions françaises en matière de chiffre d'affaire généré par les EMR au 6ème rang en termes d'emploi.
- **Renforcer l'efficacité énergétique des entreprises et des territoires :** Il s'agira de développer et financer une nouvelle offre de sensibilisation/diagnostic rev3 pour les entreprises dans le cadre du dispositif existant Booster PME et accompagner les territoires en lien avec l'ADEME.

Objectif 2 : Participer à l'amélioration de la performance des bâtiments publics (communaux, logements sociaux)

Bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie

Les actions sont aujourd'hui essentiellement tournées vers le patrimoine public (état des lieux énergétiques), le financement de programmes d'actions de structures comme le CD2E, et l'accompagnement de bâtiments démonstrateurs notamment sur la construction bois d'essence régionale, l'utilisation de matériaux bio sources, ou la production d'énergie.

L'ambition en 2021 est d'accroître nos actions dans la recherche de modèles économiques vertueux et moins dépendant de la subvention publique (intracting, investissement public privé) ainsi que dans la réalisation de bâtiments, voire de quartiers démonstrateurs.

Il s'agit également de porter une ambition de massification de la rénovation de bâtiments publics et logements sociaux par l'industrialisation de façades et d'équipements énergétiques à travers le déploiement du programme « Energie Sprong » déjà mis en place avec succès ailleurs en France.

Parallèlement, il conviendra d'amplifier l'animation de filières pour favoriser l'emploi local : filière bio matériaux, éco matériaux, bois, formation intégrée sur chantiers aux nouvelles technologies, club d'entreprises...

Objectif 3 : déployer une stratégie régionale sur l'économie circulaire et les nouveaux modèles économiques

Nouveaux modèles économiques et de consommation

Une stratégie régionale ambitieuse sur l'économie circulaire a été posée en novembre 2020 en concertation avec les acteurs publics et privés régionaux. L'économie circulaire est aujourd'hui au cœur des plans de relances européens, nationaux. Elle offre à notre économie régionale résilience et compétitivité tant au niveau des entreprises que de nos filières. Elle s'opérationnalise au travers notamment de :

- L'accompagnement de filières stratégiques et la mutation de filières classiques : Métaux stratégiques et terres rares pour une nouvelle sidérurgie et métallurgie régionale, la mode

circulaire pour un renouveau de la filière textile en région, les plastiques pour de nouvelles possibilités de recyclage et de réemploi au sein de notre tissu industriel, les sédiments pour le développement de nouvelles filières industrielles de valorisation, les ressources issues de la déconstruction du bâtiment.

- La valorisation du bois d'essences régionales avec l'amplification de constructions démonstratrices et innovantes mais aussi par l'appui à la structuration de l'approvisionnement en bois local du marché régional (notamment par la mise en place d'une plateforme de regroupement et de commercialisation).
- L'expérimentation, en lien avec la profession du recyclage, d'outils financiers nouveaux et incitatifs tel que les Certificats d'Incorporation Matière ; pour permettre aux acteurs qui incorporent des matières premières issues du recyclage de bénéficier d'un avantage économique à le faire.
- Le développement de la bioéconomie, par la mise en œuvre opérationnelle du Master Plan dédié et en particulier l'appui de projets relevant des biomatériaux, des bioproduits, des molécules d'intérêts et de la création de bioraffineries. Forte de son industrie, de ses ressources, la région a tous les atouts pour devenir leader français de la bio économie
- La poursuite des travaux sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (130 entreprises engagées).
- Il s'agira enfin, de développer et financer une nouvelle offre d'accompagnement pour les entreprises dans le cadre du dispositif existant Booster PME (en lien avec l'offre efficacité énergétique) et d'accompagner les territoires sur des stratégies territoriales d'économie circulaire (exemple Roubaix) et d'écologie industrielle (pour des zones d'activités performantes).

Objectif 4 : Renforcer la proximité et la participation des citoyens

Stratégies régionales et territoriales

Ce budget est actuellement dédié au financement de programmes d'actions de structures comme le CERDD (GIP Etat Région), ATMO (qualité de l'air), la Maison régionale des solidarités.

La Région via la DTRI, dans son nouveau service attractivité et proximité, souhaite accompagner des actions destinées à offrir aux habitants de la région des réponses aux transitions en cours en améliorant leur pouvoir d'achat : réemploi, réparation (repair café), location d'objets ou de service, garage solidaire ou en leur permettant d'être acteurs : financement participatif des ENR, projets dans les lycées, sur les territoires démonstrateurs rev3.

Rev3 est en effet une dynamique de changement culturel et de modèle économique profond. De ce fait sa réussite repose sur une appropriation aussi large que possible. Chacun en tant que citoyen, est aussi consommateur, salarié, militant, responsable d'entreprise, citoyen de son territoire, et potentiel créateur, porteur d'initiative. La transition citoyenne est l'un des leviers de transformation de rev3.

Objectif 5 : Promouvoir et accompagner une mobilité décarbonée en région

Innovation dans le domaine des mobilités

Les mobilités durables regroupent les mobilités décarbonées qui concernent plus spécifiquement les énergies alternatives au fossile et la meilleure organisation des déplacements (mobilités actives ou douces, intermodalités, transports collectifs, co-voiturage et auto-partage, télétravail et co-working, aménagement du territoire et localisations des activités, etc.). La mobilité douce, quant à elle, renvoie plutôt à la marche et au vélo.

Le secteur des transports a un impact notable sur la qualité de l'air en Hauts-de-France. Il représente : 35 % des émissions de particules et plus de la moitié des oxydes d'azote ; 20 % des émissions de CO2.

La pollution de l'air occasionne de 48 000 à 70 000 décès par an en France. Plus de 1 000 sur la métropole de Lille (estimation à l'échelle de la région : 6 000 décès / an).

Dans un contexte de hausse constante de la demande de mobilité, il s'agit de mieux organiser l'offre pour des transports moins consommateurs en ressources et en énergies. La réponse aux besoins de mobilité doit notamment permettre de diminuer les mobilités contraintes et d'accroître les capacités de mobilité des populations les plus défavorisées.

Plus précisément, les objectifs pris par l'Europe et la France de neutralité carbone se déclinent en matière de mobilité par une décarbonation complète des transports en 2050.

Il s'agit d'améliorer la qualité de l'air. Les véhicules possédant une carburation «propre» de type électrique, GNV et hydrogène seront privilégiés. L'impact économique est important notamment pour les entreprises et les collectivités contraintes d'équiper leurs flottes de véhicules (poids-lourds, véhicules utilitaires légers) en carburation bas-carbone. Pour les accompagner dans leur demande d'énergie décarbonée, il convient de développer une offre maillée sur le territoire régional intégrant bornes de recharge pour véhicules électriques et stations d'avitaillement (GNV et hydrogène) ;

Sur ce dernier point, la Région prendra appui sur la SEM « Energies Hauts de France » par un renforcement en fonds propres afin notamment de développer un plan ambitieux d'accompagnement au déploiement de stations bio GNV (10 stations sur trois ans).

Enfin, cette ambition « mobilité durable » aura pour conséquence le développement de nombreux projets (toutes énergies confondues : Electrique, bioGNV et hydrogène) dans ce domaine comme le passage des locomotives diesel actuelles à des modèles hybrides. Il s'agira également d'accompagner les usages (en plus des technologies). A cette fin des structures agissant dans ce domaine pourront être aidées pour amplifier l'animation, l'information et des actions.

Objectif 6 : Renforcer l'attractivité de la région par la dynamique TRI/rev3

Promotion et qualification des projets TRI/rev3

En 2021, la valorisation de la « Troisième révolution industrielle permettra d'accompagner les acteurs, acteurs relais, porteurs de projets, sur 2 grands types d'actions :

Les actions de promotion de la TRI/rev3 du niveau local à l'international : Proximité et attractivité

La diffusion et la promotion de la TRI doit se réaliser auprès de tous les acteurs : territoires, citoyens (en particulier les jeunes), associations, acteurs éducatifs et entreprises.

Il s'agira notamment de participer financièrement aux côtés des acteurs engagés et volontaires à des « rencontres de la TRI » ou évènements spécifiques, à des actions de valorisation sous toutes formes, de développer de nouveaux outils de communication et de sensibilisation (en complément des actions de la direction de la communication).

Pour renforcer l'appropriation citoyenne, en collaboration avec le CERDD (Centre Ressources du Développement Durable) et d'autres partenaires de la région ; des séminaires seront organisés, des personnes formées et des documents ressources publiés. Il s'agira également de s'appuyer sur le financement d'actions liées aux transitions citoyennes afin de développer une appropriation des enjeux par l'action, le projet. Le public jeune sera prioritaire.

Enfin c'est la première fois dans le monde que cette troisième révolution industrielle est réellement appliquée. Elle est donc de plus en plus prise en exemple à l'international comme réponse régionale aux défis climatiques sous l'angle économique et social. Les premières actions ont permis d'utiliser cette reconnaissance internationale pour faire de rev3, un marqueur différenciateur d'autres régions sur les

stratégies climat. L'objectif 2021 sera de passer d'actions de communication à des actions permettant à la TRI de devenir pour les Hauts-de-France un marqueur d'attractivité.

La Région souhaite le faire en s'inscrivant dans la démarche régionale de diplomatie économique, d'attractivité avec les services des Pôles Europe – International et Soutien au travail, Nord France Invest.

Les actions permettant la qualification et le financement des projets rev3 :

Les territoires, les entreprises, les écoles, les citoyens ne savent pas toujours comment s'inscrire dans la dynamique régionale. Les actions d'accompagnement déployées visent à :

- Concrétiser opérationnellement (montée en qualité, financement..) les projets structurants ancrés sur les territoires au service de la transition écologique et du développement économique ;
- Maximiser les investissements durables directs par un effet de levier des financements publics sur les financements européens et privés ;
- Imposer le leadership des Hauts-de-France et de ses entreprises, sur les filières d'avenir et segments stratégiques régionaux et sur la captation des investissements responsables.

Cet accompagnement est outillé par deux Assistances à Maitrise d'Ouvrage (retenues dans le cadre de marchés) qui ont déjà accompagnés avec succès plus de 50 projets.

Enfin, dans la suite de la création de premiers référentiels ressources, d'un guide des financements, mobilisables pour des projets «TRI », d'autres guides thématiques à destination des porteurs de projets pourront être financés dans leur conception et leur édition.

L'appétence pour la TRI ne se dément pas. Dictées par l'urgence, la nécessité de s'adapter, le souhait des citoyens, ou le coût de l'inaction, les questions climatiques et environnementales s'imposent. La TRI offre une vision, un chemin et une méthode aujourd'hui reconnus. C'est un acquis stratégique pour la relance de l'économie régionale. 70 chefs d'entreprises ont signé une tribune en sa faveur ; 20 territoires, 35 Universités et grandes écoles, 40 lycées se sont engagés.

BUDGET PRIMITIF 2021

1^{ère} VICE-PRESIDENCE

FUSION, ADMINISTRATION GENERALE, COMMANDE PUBLIQUE, AFFAIRES JURIDIQUES, PERSONNEL ET DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS

Madame Brigitte FOURE

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
7 559 891	667 986	5 715 905	5 803 420	12 187 311

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
6 298 513	2 541 540	3 840 789	439 342 548	445 724 876

A) Ressources Humaines

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
			270 000	270 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
			397 425 300	397 425 300

La préparation budgétaire 2021 a été calquée sur une démarche identique à celle initiée pour le BP 2020. Il a été fait le choix de ne plus partir d'un atterrissage prévisionnel de l'année N auquel on appliquait les effets mécaniques du GVT ainsi que les mesures endogènes et exogènes identifiées, mais de partir d'une page blanche afin de reposer tous les dispositifs RH intégrés au budget. La masse salariale a été établie sur la base des effectifs présents, arrêtée au 30 juin 2020 et sur les besoins en publications externes exprimés par les services au regard des postes vacants à cette même date.

1 / L'enveloppe budgétaire proposée au titre des chapitres 930 (siège) et 932 (lycées)

Le budget prévisionnel s'élève à 392 610 000€ (hors chapitre 938 DTSI) soit une variation de 1.3% par rapport au budget 2020.

- **Mesures structurelles obligatoires (10 018 869€)**
 - L'impact du GVT/ CAP / avancements d'échelon pour **3 955 728€**,
 - La poursuite de la réforme de 2017 dite PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération) applicable au 1^{er} janvier 2021 pour les échelles C1, C2, C3 de la catégorie C, les agents de maîtrise et les directeurs territoriaux pour **849 185€**,
 - La hausse prévisionnelle du SMIC pour **428 004€**,
 - L'effet report des postes validés au recrutement externe en conférence RH de février 2020 pour **1 721 094€**,
 - L'effet report de 20 déprécarisations réalisées sur le second semestre 2020 dans les services et les EPLE pour **666 847€**,
 - La mise en œuvre de la prime de précarité instituée par la loi Dussopt et effective au 1^{er} janvier 2021 pour **2 398 012€**.

- **Nouvelles mesures (10 432 487€)**

- **Des recrutements externes pour 2 558 243€ dont :**

- Le recrutement de 43 ETP pour la gestion des fonds européens dans le cadre du plan de relance REACT EU. Cette nouvelle dépense devrait être financée à 100% dans le cadre de l'assistance technique de REACT EU,

- **Le recrutement d'apprentis dans les EPLE pour atteindre la cible fixée de 270 apprentis dès la rentrée 2020-2021** incluant la rémunération et les frais de formation induits,

- **La poursuite du dispositif de déprécarisation** dans les EPLE et les services,

- **La mise en œuvre du volet 3 de la revalorisation du régime indemnitaire** établi sur un plan pluri annuel prévisionnel à hauteur de 6.5M€. Le coût pour 2021 est estimé **3 600 000 €**.

Le budget de la DRH comprend également les dépenses suivantes :

- **Programme « Frais de déplacement »** : il est alloué un crédit de **751 500€** afin de prendre en charge les frais de missions des agents.
- **Programme « Formation du personnel »** :
 - les crédits alloués à la formation, pour un montant de 830 000€ (hors cotisation CNFPT compris dans la masse salariale)
 - les crédits concernant la prise en charge des coûts de formation des apprentis auprès des CFA pour un montant de 951 700€ (dont 669K€ détaillé dans les mesures nouvelles)

Soit une enveloppe globale pour le programme formation de **1 781 700€**.

- **Programme « Honoraires médicaux »** : il est alloué un crédit de **1 069 000€** afin de prendre en charge les frais relatifs à la médecine préventive (suite à l'augmentation des tarifs du CDG 59), les coûts induits par les accidents du travail et les maladies professionnelles et les expertises réalisées auprès des médecins agréés.
- **Programme « Prestations de services et conseil en RH »** : il est proposé un crédit de **268 100€** afin de permettre la publication d'annonces pour les recrutements à l'externe, de faire appel à des AMO (l'aide à l'analyse des comptes pour la protection sociale complémentaire, ou besoin en fonction d'une commande spécifique en cours d'année), d'assurer le financement récurrent de plateformes de test RH, de la plateforme d'écoute RPS, développer le recours au coaching, de financer l'adhésion au label AFNOR et d'assurer une provision dans le cadre des procédures contentieuses.
- **Programme « Prestation d'action sociale et autres services »** : afin de maintenir les dispositifs existants relatifs au remboursement domicile-travail, les titres restaurants, les services proposés par le CNAS, le COS, l'AGOS, l'ASCPDR et l'ASPDR, la protection sociale complémentaire, il est proposé un crédit de **13 510 700€**.
- **Programme « Exploitation de la crèche »** pour un montant de **925 000€** en lien avec le nouveau marché effectif en 2020, soit une économie de 8.4% par rapport au précédent marché.

2 / L'enveloppe budgétaire proposée au titre du chapitre 938 (direction des transports scolaires et interurbains)

Le budget prévisionnel s'établit à **4 815 300€** soit une variation de **-1.5%** par rapport au BP 2020.

L'ensemble de ces éléments aboutit à une proposition budgétaire 2021 au titre des ressources humaines à 397 425 300€.

3/ La section investissement

La section investissement comprend les inscriptions suivantes pour un coût global de **270 000€** (265 500€ au titre des chapitres 930 et 932 et 4 500€ au titre du chapitre 938) :

- L'acquisition de matériel destiné à l'aménagement de postes de travail pour les agents en situation de handicap pour un coût estimé à 185 500€
- Des prêts sociaux accordés aux agents connaissant des difficultés financières occasionnelles pour un coût estimé à 80 000€

B) Administration générale

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
1 500 000	310 986	113 014	5 463 420	5 887 420

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
			18 621 004	18 621 004

Les dépenses d'administration générale regroupent les dépenses émanant des services techniques, de la communication et de l'achat public.

1) Le pôle supports techniques

Les dépenses en gestion annuelle du pôle supports techniques en faveur de l'administration générale s'élèvent à 5 123 420 € en investissement et à 17 384 004 € en fonctionnement. Elles ont pour objet :

- les déplacements à savoir : la gestion du parc de véhicules (l'acquisition de véhicules et les charges d'exploitation), la billetterie et l'hébergement pour un montant de 537 000 € en investissement et 3 037 200 € en fonctionnement ;
- la gestion de la documentation pour un montant de 355 000 € en fonctionnement ;
- la logistique à savoir : l'achat de matériel et fournitures, l'entretien des locaux, la gestion des déchets et les travaux de reprographie pour un montant de 220 000 € en investissement et 3 530 500 € en fonctionnement ;
- l'accueil des usagers et la gestion technique des manifestations pour un montant de 740 000 € en fonctionnement.
- la gestion des bâtiments administratifs à savoir : les études, les travaux d'aménagement, les acquisitions immobilières, les travaux de maintenance, de sûreté et sécurité, d'urgence et les charges d'exploitation (y compris le gardiennage) pour un montant de 4 366 420 € en investissement et 9 721 304 € en fonctionnement.

A noter que les opérations immobilières suivantes sont partie prenantes du plan de relance :

- o Amiens – site Verne Delpech – reprise des planchers : 819 700 €
- o Amiens – site Batlab CODEM – 750 000 €

Le budget du Nouveau Siècle est reconduit à l'identique du budget 2020 à hauteur de 810 000€. Il a vocation à poursuivre la valorisation de l'équipement régional, lieu emblématique. Les dépenses majeures de fonctionnement qui correspondent à des charges incompressibles liées à l'exploitation du lieu s'élèvent à 660 000 €. Les dépenses en investissement de 150 000 € sont quant à elles, destinées principalement à la poursuite de la modernisation du site, à la réalisation de travaux, à l'intégration de nouvelles technologies ou encore à l'acquisition de matériel technique comme une console son et lumières pour l'auditorium et un système de sonorisation pour la salle Valladolid.

Le pôle supports techniques déploie également la procédure de gestion en autorisations de programme et en crédits de paiement dans le cadre d'opérations pluriannuelles.

INVESTISSEMENT			
AP 2021	PHASAGE 2021 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2021 SUR AP 2021	TOTAL PHASAGE 2021
1 500 000€	310 985,99 €	113 014,01 €	424 000 €

Ces dépenses concernent des travaux d'amélioration, d'aménagement et de grosses réparations sur certains bâtiments administratifs. Les besoins sont estimés à 1 500 000 € d'AP et 424 000 € de CP.

2) La communication interne

Le budget de la Communication Interne est reconduit quasiment à l'identique, à hauteur de 387 000 € en fonctionnement, malgré l'incertitude qui pèse sur la tenue possible des événements planifiés.

Il correspond à l'organisation de plusieurs événements à destination des agents de la Région Hauts-de-France, notamment la journée de cohésion "Hauts Détours", la cérémonie des médailles et des retraités, l'accueil des nouveaux arrivants et la cérémonie des vœux ainsi que la réalisation de supports multimédia dont le journal interne. Pour 2021, il n'est pas prévu de budget d'investissement.

3) L'achat public

Pour 2021, le budget de la Direction de l'Achat Public s'élève à 190 000 € en fonctionnement et à 190 000 € en investissement. Il correspond essentiellement aux prestations des publicités des marchés publics dans le cadre des obligations réglementaires et des annonces locales arbitrées par l'institution.

C) Affaires juridiques

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
			0	0

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
			2 038 650	2 038 650

Le budget 2021 de la Direction des Affaires Juridiques s'élève à 2 038 650 €. Ce budget intègre notamment l'ensemble des assurances, pour un montant total de 1 473 850,00 €.

Les principaux autres postes de dépenses sont les frais de contentieux comprenant l'accompagnement par des cabinets d'avocats pour 150 000 €, l'assistance juridique sur les projets d'ingénierie complexe à hauteur de 374 800 € et les frais d'étude et de recherche (dont l'abonnement au portail d'information Lexis) pour un montant de 40 000 €.

D) Assemblées et CESER

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
			0	0

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
			14 428 094	14 428 094

Le budget de 11,67 M€ consacré aux assemblées s'inscrit dans le respect de nos obligations légales mais aussi dans le prolongement des efforts de responsabilité initiés depuis le début de la mandature. Cette dynamique maintenue se traduit notamment dans une démarche d'exemplarité des élus concernant :

- le maintien d'un montant minoré des indemnités des élus depuis le début de la mandature
- le maintien des enveloppes dédiées
 - o aux formations des élus à 510 K€
 - o aux moyens en personnel
 - o aux moyens matériels des groupes d'élus de 204 K€
 - o aux déplacements à qualités et voyages d'étude des élus (265 K€)
- la reconduction à l'identique des dépenses d'expédition de courriers

A cela s'ajoute les dépenses prises en charge par le pôle supports techniques : 62 000 € pour les déplacements des élus et 170 000 € pour la documentation des élus.

Le budget du CESER de 2,53 M€ s'inscrit lui aussi dans la logique de maîtrise des dépenses de l'institution tout en respectant l'évolution des dépenses réglementaires.

E) Communication

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
			70 000	70 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
			5 545 000	5 545 000

La Région s'est engagée de manière prioritaire à favoriser la reprise économique et à accompagner les acteurs fragilisés par la crise. C'est donc dans la perspective d'accompagner le plan de relance voté le 30 juin 2020, que s'inscrit le budget de la communication institutionnelle 2021 :

Ainsi, dans le respect de l'effort financier demandé, la communication institutionnelle promeut l'action régionale visant à protéger dès maintenant l'économie, l'entreprise et les salariés et innover pour demain.

En éclairant d'une part l'ensemble des dispositifs d'accompagnement aux entreprises (désendettement des PME, aides aux créateurs d'entreprises, innovation numérique, protection des filières en difficulté...) la communication contribue à leur appropriation.

En assurant d'autre part la visibilité des aides individuelles régionales (transport, garde d'enfant, dispositif Proch'emploi, rénovation énergétique, en route pour l'emploi ...) l'action de la communication en permet l'accès au plus grand nombre.

Enfin, la Région est également présente lors de grands rendez-vous sur son territoire tels que le salon Made in Hauts-de-France qui permet de valoriser les produits régionaux, les savoir-faire et l'image de la Région.

Par ailleurs 70 000 € sont inscrits en section Investissement pour permettre l'achat de matériel nécessaire à la réalisation des supports des événements : matériels photographique, vidéo et signalétique durable.

F) Contrôle de gestion et évaluation

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
			0	0

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
			700 000	700 000

Dans le respect de l'effort financier demandé, le budget 2021 consacré au contrôle de gestion et évaluation s'élève à 700 000 € en fonctionnement et affiche une baisse de 2,8 % par rapport aux crédits du BP 2020.

Cette contraction maximale permet toutefois de poursuivre les évaluations obligatoires au titre des fonds européens (PO FEDER FSE 2014 – 2020), et d'engager quelques actions ou démarches expérimentales de transformation et d'innovation publiques, visant in fine à l'amélioration du service délivré aux usagers.

G) Systemes d'information

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
6 059 891	357 000	5 602 891	0	5 959 891

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
6 298 513	2 541 540	3 840 789	584 500	6 966 829

Le budget 2021 consacré aux Systèmes d'information (hors RRT, SI Transport scolaire et Projet Informatique de la formation professionnelle) s'établit à 3,361 M€ en fonctionnement et à 5,55 M€ en investissement.

Le budget de fonctionnement comprend principalement les dépenses de photocopieurs, de marché Telecom, de maintenance des équipements et d'acquisition d'un parc applicatif fiable accompagné d'une maintenance corrective et évolutive.

Ce budget fait l'objet d'une tendance à la hausse de 8 % entre 2020 et 2021 suite à l'évolution des dépenses liées au poste Télécom et aux surcoûts engendrés par le coût de l'hébergement et de la dématérialisation des marchés publics.

En investissement, le budget permet de financer l'acquisition de matériel, de logiciels liés à la cybersécurité et le remplacement des équipements de cœur de réseau. Le budget 2021 est en baisse de 8 % par rapport au budget 2020.

A ce budget propre au fonctionnement des services, s'ajoutent les dépenses informatiques liées au Réseau Régional de télécommunications (RRT) ainsi que celles relatives au SI Transport scolaire.

Pour 2021, le budget Réseau Régional de Télécommunication s'élève à 3,52 M€ en fonctionnement et 250 K€ en investissement. Il permet de mettre à la disposition des établissements d'enseignement supérieur, de recherche et des lycées, un réseau de très haut débit.

Il est proposé d'inscrire au titre du budget Informatique - Transports scolaires (Politique transport) un montant de 87 K€ en fonctionnement et de 160 K€ en investissement. Il est à noter que le rattachement de la thématique liée au système d'information des Transports Scolaires et Interurbains fait suite à un transfert de compétence au Région en 2017.

BUDGET PRIMITIF 2021

2^{ème} VICE-PRESIDENCE

APPRENTISSAGE ET ARTISANAT

Monsieur Christophe COULON

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
32 900 000	27 190 000	5 680 000	60 000	32 930 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
34 935 712	12 159 988	23 263 767	50 000	35 473 755

A) Apprentissage

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
26 000 000 €	23 110 000 €	3 130 000 €	60 000 €	26 300 000 €

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
30 620 712 €	10 217 651 €	22 036 712 €	50 000 €	32 304 363 €

Depuis la réforme de l'apprentissage introduit par la loi n°2018-771 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », la Région s'est adaptée en s'appropriant ses compétences revisitées et réaffirme son ambition de soutenir l'apprentissage sur son territoire.

Le budget proposé pour 2021 est de 58 604 362, 55 euros de crédits de paiements composé :

- d'une section de fonctionnement de 32 304 362, 55 euros consacrés au financement des CFA notamment par le biais du fonds de soutien, au versement des aides aux apprentis, à la fin du versement des aides aux employeurs d'apprentis et au financement de politiques en faveur du développement et de la promotion de l'apprentissage,
- d'une section d'investissement de 26 300 000 euros consacrés aux versements des subventions antérieurement votés et aux nouveaux projets d'investissement des CFA au titre de l'aménagement et du développement du territoire.

Fonctionnement

1/ Une volonté réaffirmée de préserver le pouvoir d'achat des apprentis

Suite à la réforme et conformément à l'engagement n°1 du Plan « Ambition 2020 : l'Apprentissage et l'Alternance pour l'emploi dans les Hauts-de-France », la Région a revisité ses aides aux apprentis pour les orienter au mieux selon les besoins des apprentis (Aide à l'achat de matériel scolaire et professionnel via la carte génération, Aides au transport, à l'hébergement, à la restauration, dispositif reprise adapté pour tenir compte des difficultés des apprentis liés à la crise sanitaire, Fonds de solidarité des Apprentis (FSA) mobilisable en cas de difficulté, subvention pour un dispositif expérimental d'apprentissage du code de la route).

15 547 502, 38 Euros sont inscrits au budget 2021 pour ces différents dispositifs à destination des apprentis, représentant plus de 48% du budget de fonctionnement.

2/ Le financement régional des CFA : soutenir une offre de formation de proximité et équilibrée sur le territoire des Hauts-de-France

Conformément à l'engagement n°2 du plan « Ambition 2020 » « Agir pour une offre de formation par apprentissage de proximité et équilibrée sur le territoire », la Région Hauts-de-France a voté le 10 avril dernier la mise en place du fonds de soutien pour le développement de l'apprentissage en Hauts-de-France.

Trois axes d'intervention sont proposés :

- le soutien à l'appareil de formation existant en apprentissage,
- le développement de nouvelles formations en apprentissage,
- l'expérimentation et l'innovation en apprentissage.

12 305 100 euros sont inscrits au budget 2021 pour ce fonds de soutien, une recette Etat correspondant à ce montant sera versée à la Région dans le cadre d'une convention avec France Compétences.

Par ailleurs, 1 011 336, 53 Euros sont inscrits au budget 2021 sur l'ancien mode de financement des CFA (comptes financiers 2019, dispositifs de financement des contrats du secteur public 2017, 2018 et 2019).

Le montant total de crédits de paiements s'élève donc à 13 316 436, 53 euros, représentant plus de 41% du budget de fonctionnement.

3/ Soutien financier aux employeurs d'apprentis des Hauts-de-France : la Région respecte ses engagements

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a créé une nouvelle aide unique à destination des employeurs d'apprentis pour les contrats d'apprentissage signés à compter du 1er janvier 2019. Les Régions restent en charge de la gestion et du versement des aides aux employeurs d'apprentis pour les contrats d'apprentissage signés avant cette date, et ce sur toute la durée du contrat. Ainsi, la Région Hauts-de-France assurera en 2021 le versement du solde des aides antérieurement décidées. La Région respecte ainsi ses engagements jusqu'au terme de ses compétences, avec un montant de 1 650 800 euros pour honorer les aides relatives aux contrats débutant jusqu'au 31 décembre 2018 sur la durée totale de l'exécution des contrats.

4/ La promotion de l'apprentissage

Conformément au plan de relance adopté en juin 2020, l'apprentissage est une des priorités pour relancer l'emploi.

➤ L'appui à la création / reprise d'entreprise, à l'innovation

Par ses actions en faveur de l'apprentissage, la Région souhaite également encourager l'emploi et le développement économique : la sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises auprès des publics apprentis sera poursuivie en 2021, de même que le soutien à des initiatives en faveur des TPE-PME tels que le dispositif INOPME-recherche qui met à disposition des PME des apprentis-chercheurs leur permettant de bénéficier d'une cellule d'innovation et de recherche propice au développement de leur activité. 116 000 euros seront dédiés à ces mesures.

➤ La valorisation de l'apprentissage et le rapprochement offre / demande

Compte-tenu de son nouveau rôle en tant que développeur, promoteur de l'apprentissage, la Région poursuit ses efforts concernant la valorisation de l'apprentissage.

Les objectifs sont les suivants :

- Valoriser l'apprentissage par le soutien d'actions emblématiques telles que les Olympiades des métiers ou des projets d'actions de sensibilisation, d'information sur les métiers de l'alternance, de rapprochement de l'offre et de la demande, le financement de jobs-dating, salons emplois-formation, forums, etc...
- Soutenir les préparatoires à l'apprentissage ou tout autre action d'accompagnement vers l'alternance en contrepartie de fonds européens
- Apporter un soutien financier à des partenaires pour le développement de l'apprentissage (ex : ANAF, Institut de l'entreprise).

Un montant de 1 073 623, 64 euros sera consacré à ces mesures.

➤ **Le soutien à l'apprentissage dans le secteur public**

Suite à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, complété par le décret du 27 juin 2020, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) prend en charge une partie du coût de la formation des apprentis du secteur public pour les contrats signés à partir du 2 janvier 2020.

Ce financement de la formation des apprentis employés par les collectivités territoriales est à hauteur de 50% du montant plafonné du coût de la formation annuelle (plafonds définis entre le CNFPT et France Compétences).

Suite au constat des freins que représente le reste à charge du recrutement d'un apprenti pour une collectivité locale et l'exclusion des employeurs du secteur public à l'aide unique aux employeurs d'apprentis, la Région poursuit son soutien au développement de l'apprentissage dans le secteur public et renouvelle son cadre d'intervention régionale « Zéro Coût de Formation » pour le financement du coût de formation des apprentis recrutés par une collectivité territoriale des Hauts-de-France. 550 000 euros seront consacrés à ce dispositif en 2021 que le fonds de soutien pourra venir compléter.

Opérations gérées spécifiquement par le pôle supports techniques :

En fonctionnement, 50 000 euros sont inscrits au budget pour les dépenses de réparations courantes.

Investissement

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » maintient aux Régions la possibilité de financer les CFA en matière d'investissement « quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient ».

La Région Hauts-de-France consacre chaque année un budget conséquent aux opérations de construction, d'extension, de rénovation, de mise aux normes des centres de formation afin de permettre aux apprentis de bénéficier de conditions d'accueil adaptés.

En 2021, le budget dédié à cet effort de modernisation d'un montant total de 26 300 000 euros permettra d'honorer les engagements antérieurs et d'affecter des crédits à de nouvelles opérations conformément au plan de relance régional.

Sur le patrimoine immobilier se rapportant à l'apprentissage et relevant de la gestion du pôle supports techniques de la Région, 730 000 € de crédits de paiement en gestion pluriannuelle sont inscrits au budget pour la réalisation de travaux de couverture au CEFMA de Tourcoing (opération délibérée en 2018 pour 1,5 M€) et la somme de 60 000 € de CP en gestion annuelle pour des travaux de chauffage au CEFMA de Tourcoing également.

B) Artisanat :

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
6 900 000	4 080 000	2 550 000	0	6 630 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
4 315 000	1 942 337	1 227 055		3 169 392

B.1) Relations avec les entreprises

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
6 900 000	4 080 000	2 550 000	0	6 630 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
				0

L'artisanat constitue un enjeu du SRDEII adopté le 30 mars 2017. Il s'intègre notamment dans la dynamique des industries créatives et de l'accueil. Il est mis en œuvre à travers les plans : STARTER et BOOSTER. Il entre également dans le plan TERRITOIRE dans la mesure où le soutien à l'artisanat est un enjeu d'équilibre des territoires et comporte un volet d'aides directes aux entreprises.

A noter que l'intervention de la Région, en matière économique, doit être appréciée à l'aune de ce présent budget « artisanat », sous la délégation du Vice-Président Christophe Coulon, orienté vers les

TPE, artisans, commerçants, et du budget « Développement économique » porté par le conseiller délégué André-Paul Leclercq.

Le monde artisanal doit prendre pleinement sa part dans la relance du tissu économique régional mis à mal par la crise sanitaire. A cet effet, et dans le cadre du Plan de relance mis en œuvre par la Région, les cadres d'interventions ont été modifiés pour les rendre bien plus attractifs, et ainsi participer à un retour de l'optimisme et la croyance à un avenir meilleur.

C'est pourquoi, le budget « Artisanat » connaît une hausse très significative, en quasi doublement par rapport à 2020.

1) Aides au développement dotées de 1 500 000 € d'AP:

Aides au développement des TPE artisanales, dotées de 1 500 000 € d'AP

Nombre de TPE sont de statut artisanal. C'est pourquoi cette aide au développement leur est tout naturellement dédiée.

3 objectifs sont particulièrement recherchés ici:

- Accompagner les entreprises artisanales dans leurs projets de développement situés dans les territoires urbains et ruraux
- Favoriser la création d'emplois sur le territoire régional.
- Aider les TPE à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

Cette aide, qui se faisait jusqu'alors sous forme d'avance remboursable, prendra désormais la forme de subventions, suite à la modification du dispositif intervenue en commission permanente d'octobre 2020. Ce qui provoquera sans nul doute un intérêt accru de la part des TPE

L'enjeu est donc de concourir à la valorisation de la capacité d'innovation, de l'organisation de l'entreprise et de l'adaptation à la transition numérique visant une compétitivité toujours plus performante

2) Aides à la consolidation financière, dotées de 800 000 € d'AP,

Fonds 1^{er} secours volet artisanal, doté de 800 000 € d'AP

Afin de mieux répondre à l'enjeu majeur de la prévention des difficultés, et répondre aux accidents de la vie économique, la Région Hauts-de-France et les Tribunaux de Commerce du territoire proposent un outil qui prend la forme d'un prêt, d'un montant inférieur à 50 000 €, pour aider l'entreprise à reconstituer son fonds de roulement et ainsi l'aider à passer un cap difficile.

Cet outil, très réactif, est particulièrement adapté pour les entreprises artisanales, à la trésorerie fragile, et donc très vulnérables au moindre incident. C'est pourquoi, un fonds 1^{er} secours est spécialement dédié aux entreprises artisanales.

3) Soutien régional au commerce et à l'artisanat, doté de 4 M € d'AP,

Dispositif adopté en octobre 2018, Ce nouveau programme est destiné à aider l'artisanat des villes de moins de 10 000 habitants, dès lors que l'activité artisanale est conjuguée avec un point de vente, avec 2 volets :

- le volet amélioration des points de vente fixe, pour 2 000 000 € d'AP, subvention plafonnée à 6 000 €, représentant initialement 20% d'une dépense subventionnable, 40% désormais.

- le volet amélioration des points de vente mobile (camions de tournées), également pour 2 000 000 € AP, subvention plafonnée à 20 000 €, représentant initialement 20 % de la dépense subventionnable, 40 % désormais

Ce dispositif vise tout naturellement les entreprises artisanales dont on connaît l'importance pour la vie des bourgs et du milieu rural, pour ce qui concerne les camions de tournées.

Dans le cadre du plan de Relance mis en œuvre par la Région, le taux de subvention a été porté à 40 %, et provoquera sans aucun doute, un afflux des demandes.

4) soutien régional à la transition numérique des artisans commerçants, doté de 600 000 € d'AP

Le numérique représente aujourd'hui une très forte opportunité de croissance pour les entreprises. Le rapport « Accélérer la mutation numérique des entreprises : un gisement de croissance et de compétitivité pour la France », (McKinsey, 2015) estime à 40% l'augmentation du chiffre d'affaire d'une entreprise digitalisée. Alors que près de 70% des Français achètent sur internet, 11 % des TPE-PME des Hauts-de-France vendent en ligne (CCI Hauts-de-France, mars 2017). Parmi les facteurs qui freinent aujourd'hui la transition numérique, les entreprises mettent en avant l'absence de financement et d'aide dans ce domaine.

L'objectif de cette aide est donc de soutenir financièrement les artisans et commerçants qui souhaitent investir dans un projet de transformation numérique de leur activité : mise en place d'un site de e-commerce, caisse ou terminaux de paiement connectés, solutions de collecte ou de gestion de données.

Ce dispositif est un outil opérationnel au service du plan artisanat-commerce et de l'enjeu de redynamisation des centres villes et centres-bourgs des territoires. Il s'articule par ailleurs aux accompagnements proposés via le plan Booster TPE et vise à proposer aux petites entreprises un parcours complet d'accompagnement par la Région et ses partenaires pour réussir de bout en bout leur transition numérique.

La crise sanitaire a montré tout l'intérêt, pour les artisans-commerçants, de s'ouvrir une lisibilité sur le Web et les réseaux numériques. C'est pourquoi, le dispositif a été également modifié : la subvention antérieurement plafonnée à 20 % des investissements éligibles, plafonnée à 6 000 €, passe désormais à 40 %, et s'ouvre également au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

B.2) Partenariats Economiques

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
			0	0

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
4 315 000	1 942 337	1 227 055		3 169 392

Fin 2018, la Région a voté une feuille de route en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité. L'année 2021 permettra la mise en œuvre de mesures complémentaires dans le cadre du plan de relance initié en juin 2020 suite à la crise sanitaire. Les propositions budgétaires reprises ci-dessous ont été structurées en ce sens (consolidation des dispositifs existants, déploiement d'actions de communication et de promotion, développement de nouveaux outils).

La mise en œuvre du plan de relance s'appuie particulièrement sur 2 orientations

d'une part : 'une politique HDF en direction des artisans d'art, suite au travail réalisé avec l'INMA (Institut National des Métiers d'Art) : maintien des savoir-faire, développement de l'activité des AA existants, développement du nombre des entreprises régionales,

d'autre part les aides nouvelles aux artisans, telles qu'elles émanent des échanges avec la CMAR (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) suite au plan de relance régional.

Ceci nécessite de maintenir les montants d'AE et de CP à hauteur de ceux mobilisés en 2020. Il convient également de noter que la mise en œuvre d'interventions complémentaires dans le cadre de relance devra être envisagée au travers de la mobilisation de Fonds européens (Fonds Feder REACT EU en particulier).

Plan Starter

Le chéquier STARTER constitue la politique régionale d'accompagnement à la création d'entreprise. Il a fait l'objet d'un premier appel à projets 2018-2019 en vue de sélectionner les opérateurs chargés de sa mise en œuvre et d'un second appel à projets 2020-2021.

Il propose aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé et gratuit structuré autour de 4 types d'accompagnement :

- L'accompagnement ante-crédation
- Le test d'activités
- La structuration financière
- Le suivi post-crédation

L'accompagnement d'entreprises artisanales est un des champs couverts par le chéquier STARTER. Les crédits figurant dans ce chapitre sont ceux destinés à soutenir la création d'entreprises artisanales. Il est proposé de maintenir le montant de l'enveloppe (1 090 000 €). La Région est engagée avec la CMA sur la période 2020 – 2021. Des besoins de financement complémentaires pourront être identifiés pour améliorer l'accompagnement des jeunes entreprises artisanales suite à la crise sanitaire et dans le cadre du plan de relance.

Booster TPE

Le Plan BOOSTER TPE a été adopté le 29 juin 2017. Il vise à créer un dispositif d'accompagnement des TPE à l'échelle régionale et au plus proche des territoires.

Les modules proposés sont les suivants :

- Développement Commercial
- Ressources Humaines
- Transmission
- International
- Gestion
- Digitalisation

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, avec la CCI Hauts de France, est chargée de la mise en place de ce plan BOOSTER TPE au bénéfice des entreprises artisanales.

En parallèle du BOOSTER TPE, la Région a financé en 2020 des actions complémentaires : démarche Artisans de Qualité, Artimachés et d'un programme d'activités dédié aux métiers d'art.

Pour l'année 2021, il est proposé de reconduire les financements prévus sur ces dispositifs (AE de 1 100 000 €). Une démarche d'évaluation en cours pourra amener la Région à revoir ses modalités d'intervention en vue d'améliorer la qualité des accompagnements proposés aux entreprises artisanales et commerciales.

Au regard de la situation actuelle post crise Covid les besoins d'accompagnement des TPE sont très conséquents dans ces périodes de reprise puis de relance de l'activité. Dans le cadre du plan de relance, il est essentiel de développer les dispositifs en faveur des artisans commerçants, de favoriser la promotion et la communication ainsi que de déployer des nouveaux outils pour répondre aux nouveaux besoins exprimés. En particulier, la Région souhaite augmenter significativement le nombre de TPE bénéficiaires du Booster TPE grâce à la mobilisation de fonds européens.

Digitalisation des entreprises:

La Région a souhaité intensifier son action en faveur des TPE sur l'accès au numérique. A ce titre, un nouveau dispositif d'aide directe a ainsi été créé, les moyens d'accompagnement via le module digital du Booster TPE ont été renforcés. Ces outils ont été fortement sollicités en 2020 (besoins importants pour les entreprises de développement d'outils numériques suite à la crise sanitaire).

En complément, créer une équipe d'ambassadeurs numériques (une personne par Département) pour sensibiliser les TPE, les associations employeuses et les agents en charge du développement économique dans les EPCI, est en projet. Ces ambassadeurs auront en charge de réaliser un diagnostic des entreprises concernées et de les orienter vers les dispositifs régionaux.

Il est proposé de maintenir le montant des AE (recrutement en cours et actions complémentaires à engager) à hauteur de 475 000 €.

Plan Territoire

La Région a souhaité développer son soutien aux communes engagées dans la dynamisation de leur centre-ville. Suite à un appel à projet, 114 communes ont été sélectionnées.

La Région est engagée avec les communes jusqu'à fin 2021.

Il est proposé de maintenir la ligne dédiée à hauteur de 1 000 000 € d'AE comme en 2020.

Booster Exportation :

Accompagnement à l'international des entreprises artisanales (PARI) :

10% des entreprises exportatrices sont des entreprises artisanales. La Région Hauts-de-France est l'une des seules Régions à proposer, dans le cadre du Booster Exportation, un dispositif spécifique pour le développement international des entreprises artisanales, le PARI (Programme Artisanal Régional International). Celui-ci permet un accompagnement individualisé grâce à un bouquet de prestations, proposé par la Chambre de Métiers et d'Artisanat et co-financé par la Région Hauts-de-France. Dans le cadre du Plan de relance Export régional, ce dispositif sera articulé avec le Chèque Relance Export proposé au niveau national, afin de rendre ce dispositif particulièrement attractif pour les entreprises et faire de l'export une opportunité pour surmonter la crise.

BUDGET PRIMITIF 2021

3^{ème} VICE-PRESIDENCE

MER, PORTS MARITIMES ET PECHE, POLITIQUE DU LITTORAL

Madame Natacha BOUCHART

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
17 203 600	21 942 832	6 248 600	12 036 000	40 227 432

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
10 614 600	892 757	9 398 189		10 290 946

A) Ports

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
9 250 000	19 629 750	2 257 600	12 036 000	33 923 350

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
8 556 600	198 076	8 536 600		8 734 676

INVESTISSEMENT PORTS

. Les priorités des travaux à mener sur les ouvrages portuaires sont établies en croisant l'état patrimonial, la fonction et la criticité des ouvrages, afin de sécuriser la continuité et la qualité du service public portuaire en le déclinant concrètement en Plan Pluriannuel des Travaux et en les accélérant dans le cadre du plan de relance régional.

- Site portuaire de Calais :

16 opérations (dont 3 mesures nouvelles) sont prévues pour un total de 6 913 390,80€ de CP prévus en 2021. On peut citer entre autres : la poursuite du carénage de la porte amont Carnot, ainsi que celui de Vétillart, les études préalables de la capitainerie, le remplacement des armoires électriques, de l'automate et de la supervision du pont Vétillart...

- Site portuaire de Boulogne-sur-Mer :

22 opérations (dont 8 opérations nouvelles) sont prévues pour un total de 6 565 359,26€ de CP. Il s'agit de travaux par exemple de la passerelle Loubet, de la réhabilitation de la digue Carnot, de la protection anticorrosion des ouvrages ou encore les chevêtres du quai de l'Europe...

- Opérations communes aux deux sites portuaires

La présente programmation est enfin complétée par des opérations communes aux 2 sites portuaires, en particulier la remise à niveau des infrastructures et acquisition de matériels. Ces opérations représentent un total de 3 583 600€ de CP en 2021 pour 12 opérations dont 4 opérations nouvelles. On peut citer par exemple : la maintenance et la sécurisation des infrastructures portuaires, la remise à niveau des infrastructures, des études préalables à des opérations d'investissement...

- Opérations gérées spécifiquement par le pôle support technique de la Région

Deux opérations en investissement et relevant de l'immobilier portuaire spécifique sont portées par le pôle supports techniques. Il s'agit de la construction de la nouvelle capitainerie de Calais et de la construction de bâtiments portuaires sur le site Huguet à Boulogne-sur-Mer. Il est proposé à ce titre, l'inscription de CP21 pour 4 925 000 €.

Quarante opérations d'investissements de la politique des ports sont des engagements régionaux de relance économique en particulier par la commande publique auprès de nos entreprises. Par exemple : des opérations de carénage (3,6 M€ de CP 2021 pour le carénage du pont Vétillart et de l'écluse Carnot à Calais et 0,81 M€ de CP 2021 pour le carénage de l'écluse Sanson à Boulogne-sur-Mer); 1,4 M€ de CP 2021 pour la protection anticorrosion des parties métalliques des ouvrages ; 2,5 M€ de CP 2021

pour des opérations relatives à la mise en service de Calais Port 2015 (système de navigation, signalisation...).

Globalement, au titre de 2021, 17,4 M€ s'insèrent dans le plan de relance de la Région Hauts-de-France, dont 7M€ pour le site portuaire de Calais, 7M€ pour le site portuaire de Boulogne-sur-Mer et 3,4 M€ mutualisés pour les deux sites.

FONCTIONNEMENT PORTS

Les dépenses de fonctionnement de la DMPL recouvrent principalement des dépenses de dragage, de taxe foncière et les coûts de fonctionnement de la régie. Ces dépenses sont incompressibles.

La mise en service de Calais Port 2015 va engendrer des dépenses supplémentaires obligatoires liées au dragage du nouveau bassin.

Il est proposé à ce titre l'inscription de CP 2021 pour un montant de 8 714 675,76€

B) Mers et littoral

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
7 953 600	2 313 082	3 991 000	0	6 304 082

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
2 058 000	694 681	861 589		1 556 270

B-1 : Politique littorale maritime

La Région assure une politique littorale maritime qui a trait à la gestion des risques littoraux, aux énergies marines renouvelables, au suivi du milieu marin, à la gestion et aménagement durable du littoral. Cette politique est articulée avec les territoires concernés et l'Etat notamment. La Région s'est en particulier engagée aux côtés de Ault, de Le Crotoy, de Merlimont, de Quend Plage, de le Hourdel-Cayeux et de la baie de Wissant au titre de la gestion du trait de côte. Elle a financé une série d'études liées aux nouvelles activités maritimes et à la gestion du milieu marin.

Investissement :

La dépense en crédits de paiement 2021 en investissement sera donc de 3 648 423.43€.

Fonctionnement :

La dépense en crédits de paiement 2021 sera en fonctionnement donc de 593 000€.

B-2 : Politique pêche et aquaculture

Le budget pêche et aquaculture est dédié à l'accompagnement de l'ensemble des acteurs de ces filières. Dans le cadre du BP 2021, la Région affiche une volonté forte de conforter l'ensemble des maillons de la filière qui ont été impactés par les conséquences de la crise sanitaire. La mise en œuvre du plan de relance pour la pêche et l'aquaculture permettra ainsi de mobiliser tous les leviers financiers existants.

L'action de la Région Hauts-de-France en 2021 se traduira notamment par :

-un accompagnement renforcé des entreprises du secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture dont le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) est le principal outil. A ce jour, 148 projets ont été accompagnés financièrement pour 4,3 M€ de contreparties régionales. Il s'agira également d'accompagner de manière individualisée les entreprises confrontées aux conséquences du BREXIT : diversification des navires, accompagnement à l'export des entreprises de mareyage et de transformation.

-le soutien aux organisations professionnelles et structures qui agissent dans une dimension d'intérêt régional. Ce soutien permet notamment d'accompagner les mutations et les évolutions réglementaires qui impactent la filière.

-le financement de projets innovants pour préparer l'avenir via notamment la création d'un fonds d'investissement dédié à l'économie de la mer et du littoral.

Ces trois types d'action se traduisent par 1,2 M€ d'autorisations d'engagement en fonctionnement et 2,55 M€ en investissement

BUDGET PRIMITIF 2021

4^{ème} VICE-PRESIDENCE

SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES ET RELATIONS INTERNATIONALES

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
1 161 543	58 520 810	773 242	0	59 294 052

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
3 993 490	1 959 106	1 170 650	138 500	3 268 256

A) Aménagement du territoire

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
200 000	58 468 410	200 000	0	58 668 410

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
2 000 000	1 027 352	312 648		1 340 000

La Région Hauts-de-France est aujourd'hui forte de huit pôles métropolitains (Côte d'Opale, Hainaut – Cambrésis, Artois, Artois - Douaisis, Oise, Flandres, Audomarois et Grand Amiénois), de 90 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dont une métropole européenne.

La politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires a été arrêtée le 8 juillet 2016 par deux délibérations cadres complémentaires, l'une dédiée au soutien aux territoires, l'autre visant à appuyer leur ingénierie.

Des orientations complémentaires en faveur du soutien régional au plan « Action Cœur de Ville » et d'un dispositif régional spécifique visant la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs ont été fixées par les délibérations du 18 octobre 2018 et du 28 mars 2019 ; ainsi qu'un dispositif visant à soutenir les communes dans le maintien de leur dernier commerce de proximité par délibération du 24 septembre 2019.

Enfin, un fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires a été adopté par délibération du 13 octobre 2020.

Les réflexions jalonnant l'élaboration du SRADDET permettent par ailleurs de nourrir le déploiement de la politique d'aménagement équilibré des territoires.

Le budget 2021 en faveur de l'aménagement vise la mise en œuvre des orientations régionales pour :

- Accompagner les projets d'investissement et d'aménagement des territoires
- Redynamiser les centres-villes et centres-bourgs, Soutenir les derniers commerces de proximité
- Accompagner les investissements des communes dans un contexte de relance économique
- Soutenir l'ingénierie territoriale.

L'ensemble des dispositifs afférents à la mise en œuvre de ces orientations prend une dimension supplémentaire et traduit une volonté régionale forte pour soutenir les collectivités territoriales engagées dans des stratégies de relance à l'échelle de leur territoire, ou tout simplement dans des politiques de soutien à une redynamisation commerciale encore plus urgente aujourd'hui.

Au-delà du partenariat pour soutenir l'investissement public et au travers de ce dernier, l'activité des entreprises et l'emploi, il s'agira plus particulièrement en 2021 d'adapter les modalités de mise en œuvre des dispositifs tant pour accélérer les prises de décisions des communes et des EPCI que pour ouvrir les aides régionales à des opérations habituellement hors du champ de la Politique d'aménagement du territoire (PRADDET).

Pour mémoire, des autorisations de programmes pluriannuelles sur 3 ans (2019-2021) ont été adoptées lors du budget 2019 pour mettre en œuvre le budget investissement dans le champ de l'aménagement du territoire.

1) Accompagner les projets d'investissement et d'aménagement des territoires

Les conditions d'appui aux projets d'aménagement des territoires sont définies par la délibération cadre relative à la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET) pour la période 2016-2021 votée par l'Assemblée régionale le 8 juillet 2016.

Ce document précise les objectifs de développement d'activités sources d'emplois et de renforcement de l'attractivité territoriale, le cadrage financier pluriannuel, les modalités de mise en œuvre des différents fonds visant à soutenir :

- les stratégies d'aménagement et de développement durable des *pôles métropolitains*;
- la création d'équipements structurants à l'échelle des *agglomérations* ;
- les opérations d'aménagement et d'offres de services *des territoires périurbains et ruraux*.

Les accords-cadres élaborés en 2017 permettent d'acter ces objectifs et modalités de mises en œuvre au sein de chacun des 9 espaces de dialogue des Hauts-de-France dans une démarche de débat permanent entre les partenaires (Conférences territoriales associant les Intercommunalités, les Pôles métropolitains, les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural et la Région).

Cette politique s'inscrit également en référence au nouveau projet de territoire régional en train d'émerger avec l'élaboration du SRADDET et tout particulièrement en intégrant les territoires en reconversion et/ou en mutation dans les dynamiques de développement (Contrat de Redynamisation de sites de défense (CRSD), contrat du Calaisis, Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier...).

Depuis 2016, 356 projets territoriaux structurants ont ainsi été soutenus par la Région dans les différents EPCI. **Plus de 176 M€ de subventions régionales** ont été accordées, ce qui correspond à **un volume cumulé d'investissement et de travaux d'un peu plus de 1,037 milliards d'euros** dans nos territoires, avec un impact direct ou induit sur l'emploi notamment dans les secteurs d'activités du bâtiment et des travaux publics.

Le budget 2021 permettra de poursuivre cette dynamique de soutien régional aux projets territoriaux.

2) Redynamiser les centres-villes et centres-bourgs, soutenir les derniers commerces de proximité

Les délibérations du 18 octobre 2018 et du 28 mars 2019 ont fixé des orientations relatives :

- au soutien régional aux 23 villes du plan « Action Cœur de Ville »
- au déploiement d'un dispositif régional spécifique en faveur de la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs s'adressant à d'autres pôles de centralité sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets régional. 114 communes lauréates sont accompagnées dans ce cadre.

Par ailleurs un dispositif visant à aider les collectivités à maintenir leur dernier commerce de proximité a été adopté par délibération du 24 septembre 2019.

Le budget 2021 permettra de poursuivre le déploiement de ces dispositifs complémentaires au bénéfice des communes.

3) Accompagner les investissements des communes dans un contexte de relance économique

La délibération du 13 octobre 2020 a fixé le principe d'un fonds spécial de relance et solidarité avec les territoires. Dans un contexte de plan de relance économique, le budget permettra de mettre en œuvre ce dispositif qui vise à accompagner en 2021 les communes, de manière exceptionnelle et temporaire,

pour certains projets d'investissement public n'entrant pas dans le champ des autres dispositifs d'aménagement.

4) Soutenir l'ingénierie territoriale

Les conditions du soutien financier régional à l'ingénierie territoriale sont définies par une délibération cadre adoptée par l'assemblée régionale le 8 juillet 2016.

Dans le respect des compétences de chaque niveau de collectivité et du principe d'équité territoriale, il s'agit de permettre aux différents territoires concernés par la Politique régionale d'aménagement et d'équilibre du territoire de mobiliser les différents dispositifs opérationnels et les financements afférents.

Sont potentiellement bénéficiaires de cet appui financier régional des structures participant à la mise en œuvre opérationnelle des stratégies et des projets énoncés dans le cadre du dispositif d'aménagement régional notamment à l'échelle de grands territoires infrarégionaux. Le soutien à ces structures sera étudié au regard des mutualisations pratiquées localement (notamment inter-territoires) et de la plus-value effective apportée par leurs actions.

Il pourra s'agir d'organismes dont la Région est statutairement membre et/ou dont elle finance une partie du programme d'actions pluriannuel ou d'ingénierie à caractère plus ponctuel, expertises thématiques ou territoriales...

B) Relations internationales

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
961 543	52 400	573 242	0	625 642

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
1 993 490	931 753	858 002	138 500	1 928 255

Cette politique est principalement mise en œuvre et suivie par la direction des relations internationales.

Les demandes formulées au titre du BP 2021 favorisent la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de relations internationales de la Région adoptée en séance plénière le 29 juin 2017 qui se décline en trois programmes stratégiques, auxquels s'ajoute un volet d'intervention territoriale en appui aux actions publiques et privées du territoire de la Région à l'international :

- Energies pour l'Afrique – partenariat
- Mobilité Européenne et internationale
- Diplomatie Economique – partenariat

La déclinaison opérationnelle de cette stratégie est désormais largement engagée, et sera développée et poursuivie sur les exercices budgétaires ultérieurs.

Au titre de cette politique des Relations Internationales, ce sont près d'1 M€ de recettes (investissement et fonctionnement confondus) qui sont attendues (Union Européenne, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Agence Française de Développement).

1- Energies pour l'Afrique – AP de 961 K€ et AE de 598 K€

La dynamique lancée en 2017 sera déployée sur le territoire africain au travers d'un appel à projets impliquant les acteurs – notamment économiques – des Hauts-de-France.

Reconduction de l'appel à projets 2020/2021 afin de poursuivre l'accompagnement de la Région auprès des acteurs publics et privés qui soumettent un projet en consortium multi acteur (associations, universités, entreprises) mobilisant au moins une entreprise de la Région Hauts-de France.

Le programme démarré avec le pôle de compétitivité MEDEE dès 2017 sera poursuivi.

Les propositions en section d'investissement concernent exclusivement le volet Energies pour l'Afrique et pourront permettre une intervention complémentaire à celle au titre du fonctionnement.

Dans le cadre de l'axe Energies pour l'Afrique, la Région Hauts-de-France a déposé un projet pluriannuel (3 ans) auprès de l'Agence Française de développement (AFD) au titre de la FICOL Sénégal. Ce projet a été présélectionné et est en phase d'inspection technique. Ce projet, qui vise à diffuser des expériences innovantes d'énergies renouvelables avec un focus sur le développement de partenariats entre entreprises françaises et sénégalaises pour le transfert de technologie dans les départements de Saint Louis, Dagana et Podor, est la continuité du PAER1 (cofinancé par la Région et l'AFD depuis Juillet 2018).

2- Mobilité de jeunes en Europe et à l'international – AE de 1,06 M€

En 2021, il s'agira notamment :

- d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de leurs projets de mobilité à venir en les aidant à envisager d'autres pratiques (par exemple : intégration de modules à distance.)
- de poursuivre le soutien à l'information des jeunes sur les opportunités et bénéfices d'une mobilité internationale dans leur parcours vers l'emploi, notamment au travers de la *quinzaine de la mobilité internationale et l'évènement « Cap sur le Monde » en lien avec Amiens For Youth*
- de développer le soutien aux différentes mobilités, au travers de l'appel à projets *Génération + mobilité* (AE de 400 K€) et du dispositif *MOBINOV* (AE de 542 K€ dont 60 K€ de financement régional / RE de 386 K€ soit 80% de la recette globale de 482 720 euros)

3- Diplomatie économique – AE 150 K€ et Hors AE 138 K€

Dans ce cadre, il s'agit de contribuer à l'ouverture à l'international des acteurs – économiques, universitaires des Hauts-de-France.

Ce volet de la stratégie de relations internationales repose en partie sur 6 grands partenariats internationaux initiés ou renouvelés depuis 2018, avec la Chine (Zhejiang), le Maroc (Marrakech-Safi) - Safi, MIN, Vallée de l'Ourika-, l'Allemagne (Rhénanie-du-Nord-Westphalie et Thuringe) la Pologne (Silésie) et les Etats-Unis (Etat du Maryland). Une coopération tripartite (Hauts-de-France / Silésie / Rhénanie-du-Nord-Westphalie) existe depuis plus de 20 ans dans le cadre du Triangle de Weimar.

Des projets s'inscrivant dans le cadre de ces partenariats et en lien avec les priorités stratégiques de la Région Hauts-de-France pourront faire l'objet d'un soutien.

Des actions pourront également être initiées à moyen terme, en fonction d'opportunités pour le territoire identifiées, en particulier avec la Corée/Japon ou d'autres pays européens.

Par ailleurs les actions engagées dans le cadre du BREXIT, avec l'Inde, l'Australie et la Namibie seront poursuivies.

Création et lancement d'un Maghreb Business Club en 2021.

Financement d'opérations exceptionnelles d'aides d'urgence.

4- Intervention territoriale – AE de 180 K€

Ce volet vise à soutenir des initiatives régionales favorisant l'éducation à la citoyenneté, à financer des acteurs publics et privés impliqués dans les relations internationales (dont mobilité), à contribuer au développement et au fonctionnement d'outils ou encore à animer et à dynamiser les partenariats.

BUDGET PRIMITIF 2021

5^{ème} VICE-PRESIDENCE

AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE ET BIO ECONOMIE

Madame Marie-Sophie LESNE

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
10 010 000	8 802 117	1 005 000	0	9 807 117

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
11 738 913	8 247 779	2 890 583	0	11 138 362

Dans la continuité d'une année de mobilisation pour consolider le rôle économique et social de premier rang qu'occupe l'agriculture, la Région Hauts-de-France se mobilise sur le long terme, avec et pour les agriculteurs et tous les acteurs de la filière. Dans le contexte actuel marqué par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, il est plus que jamais nécessaire d'augmenter la capacité de résilience de notre système de production régional.

Le budget présenté doit permettre la mise en œuvre des priorités et actions répondant aux six enjeux de la stratégie agricole régionale :

- soutenir le développement des exploitations et la professionnalisation des agriculteurs ;
- valoriser les productions agricoles des Hauts-de-France ;
- développer la qualité et la diversification des productions ;
- soutenir les industries agroalimentaires et l'agro-industrie ;
- favoriser l'innovation ;
- valoriser le métier d'agriculteur et l'image de l'agriculture des Hauts-de-France.

1. Accompagner l'investissement productif dans les exploitations et la création de valeur ajoutée locale

Le développement de la compétitivité et de la valeur ajoutée est un enjeu majeur. L'objectif des actions accompagnées est d'accroître la résilience des exploitations agricoles à travers :

- le soutien à leur diversification et la transformation des produits ;
- la modernisation des moyens de production et leur développement ;
- la prévention des conséquences des aléas climatiques.

Cet axe permettra de soutenir par des aides directes et des crédits mobilisés en contrepartie du FEADER, des projets liés :

- au maintien, au développement et à la valorisation de filières régionales, notamment les filières émergentes, dites « petites filières » ;
- à la diversification des activités à la ferme : transformation, commercialisation, activités non agricoles ;
- à la modernisation des exploitations et de leurs CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole), dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA).

Si les PDR prévoient des appels à projets spécifiques en matière de modernisation et de diversification, ils constituent des outils complexes à mobiliser pour les petites filières ou les investissements modestes. A l'inverse, les plafonds d'investissements éligibles peuvent paraître insuffisants pour des projets importants. C'est pourquoi, le dispositif « *Pass'Agri filières* » d'une part et, l'avance remboursable adaptée en 2019 d'autre part, permettront d'apporter un accompagnement cohérent, en complément du FEADER.

Enfin, il apparaît nécessaire de poursuivre et d'amplifier l'accompagnement des porteurs de projets par la montée en puissance du plan *Activ' ta diversification*, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et son réseau d'associations. En 2021, il est notamment prévu de poursuivre la montée en puissance des points info diversification, pour qu'ils jouent pleinement leur rôle dans l'accompagnement des agriculteurs qui ont un projet de diversification et le soutien aux associations qui organisent des visites pédagogiques à la ferme.

AE : 598 250 €
AP : 5 800 000 €

CP : 920 820 €
CP : 5 951 014 €

2. Accompagner la transition agro écologique et l'expérimentation de pratiques agricoles durables

Cette politique, appelée à s'amplifier dans le cadre du plan régional agro écologie adopté en octobre 2020, a pour objectif d'accompagner la transition de l'agriculture régionale pour répondre aux attentes sociales et environnementales des citoyens et des consommateurs. Elle vise à faire des agriculteurs des acteurs de la protection de l'environnement et à accompagner l'évolution des exploitations vers la triple performance (économique, sociale et environnementale). Concrètement, il s'agit de maintenir voire de développer les actions suivantes :

- contrats MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) avec les agriculteurs et animation en amont, avec cofinancement FEADER ;
- programmes d'expérimentation de développement et d'expérimentation de pratiques nouvelles, notamment en matière de réduction des intrants et économes en ressources naturelles, pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau, la biodiversité et les sols.

En investissement, il s'agit de pérenniser le soutien à la régénération des prairies.

Ces actions sont à articuler avec le soutien au développement de l'agroforesterie et à la gestion durable de la forêt, et sont amplifiées dans le cadre du plan agro écologie.

AE : 2 878 981 € CP : 2 737 933 €
AP : 500 000 € CP 100 000 €

3. Faciliter et accompagner la création et la transmission des exploitations, et aider les agriculteurs en difficulté :

1. Installation et transmission

Cette politique est principalement dédiée au renouvellement des générations vers une agriculture générant plus d'emplois et de valeur ajoutée via :

- un soutien aux structures qui œuvrent pour l'accompagnement des candidats à l'installation et à la transmission en agriculture. L'objectif est de poursuivre la dynamique initiée dans le cadre du plan « *ACTIV'ton installation, prépare ta transmission* ».
- des aides directes aux nouveaux installés non éligibles à la dotation jeunes agriculteurs et des prêts d'honneur.

AE : 1 071 906,80 € CP : 1 213 071 €
AP : 600 000 € CP : 460 198 €

2. Accompagnement des agriculteurs en difficulté – soutien aux structures :

AE : 414 000€ CP : 359 300€

4. Soutenir la montée en gamme et la qualité des produits

1. Les Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) dont le plan agriculture biologique

La Région est copilote du nouveau plan de développement de l'agriculture biologique signé en mars 2018. Dans le cadre des appels à initiatives lancés en 2018 et en 2019, les projets suffisamment mûrs et structurants pourront faire l'objet d'un accompagnement financier.

Par ailleurs, la Région participe à la prise en charge du coût de certification bio et autres signes officiels de qualité, en contrepartie du FEADER sur le PDR NPDC.

Enfin, cette politique vise à soutenir et à encourager les productions sous Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine, en veillant à l'accompagnement des groupements de producteurs inscrits dans ces démarches jusqu'à la commercialisation, pour leur garantir la conquête de nouveaux marchés.

AE : 1 633 326 €

CP : 1 936 460 €

2. Promouvoir les produits locaux et développer les circuits courts

La Région soutient la promotion de la gastronomie et de la filière alimentaire locale.

L'objectif est d'aider les entreprises et filières alimentaires de la région à faire connaître et à valoriser les produits locaux auprès du grand public et des professionnels.

Les actions soutenues visent également à accompagner la construction des filières locales en mettant les opérateurs en relation : la distribution et les fournisseurs afin de développer les circuits alimentaires de proximité en région et de promouvoir les filières alimentaires régionales. Ces actions concourent au renforcement du lien entre l'agriculture et les habitants et territoires des Hauts-de-France, via le soutien aux circuits courts.

Au regard des enseignements de la crise COVID, il vous est proposé de donner une dimension nouvelle à la politique de soutien au développement des circuits courts, en augmentant le budget dédié à cette politique, afin de soutenir plusieurs projets tout en augmentant les plafonds des dépenses. L'enveloppe de crédits de fonctionnement passe de 160 000 à 300 000€, l'enveloppe de crédits d'investissement de 20 000 à 300 000 €.

AE : 1 441 000 €

CP : 405 729 €

AP : 300 000 €

CP : 150 000 €

5. Maintenir et développer l'élevage

Cette politique se traduit par le Plan régional pour l'élevage (Pré). Il s'agit de favoriser la transformation des systèmes d'élevage des Hauts-de-France, par l'étude des pratiques, afin de mettre en place un élevage rentable et intégré socialement.

Il prévoit également le développement et la préservation de l'élevage de races locales qui participent au rayonnement de notre territoire et à la sauvegarde de notre patrimoine génétique. Cette politique apporte un soutien spécifique aux productions en déficit d'éleveurs pour reconquérir des parts de marchés infra régionales : ovins, lapins, porcins, volailles, abeilles

L'attractivité de l'élevage à l'herbe par la démonstration de ses performances économiques, écologiques et techniques est aussi soutenue. Il s'agit notamment d'accompagner la diffusion des techniques et des indicateurs et d'encourager la valorisation des filières à l'herbe auprès des industriels, des distributeurs et des consommateurs.

Le PRE a été complété par l'adoption du plan régional de rayonnement de la filière équine 2019-2021. Il prévoit des actions nouvelles pour soutenir cette filière à fort potentiel économique.

En outre, suite aux dommages dus à la sécheresse de l'été 2020, une enveloppe de 700 K€ en AE et 700 K€ en CP est inscrite pour faire face à la perte de potentiel fourrager de nos éleveurs.

AE : 2 533 449€

CP : 2 369 182 €

AP : 450 000 €

CP : 100 000 €

6. Communiquer sur l'agriculture et ses métiers

La Région soutient les actions de valorisation de l'image de l'agriculture, des agriculteurs, des produits agricoles et agroalimentaires.

En lien avec la profession, elle développera les actions qui permettront de rétablir le lien avec le consommateur et le citoyen, et la confiance dans la qualité et la sécurité sanitaire des productions régionales.

Ces actions sont portées par la direction de la communication. La direction de l'agriculture y participe par le soutien à de nombreuses manifestations agricoles et aux visites pédagogiques dans les exploitations.

AE : 318 000 €

CP : 272 739 €

7. Soutenir les industries agro-alimentaires

Les entreprises agro-industrielles constituent un débouché majeur pour l'agriculture régionale. Elles travaillent avec les agriculteurs et les coopératives. La transformation agricole est le maillon de la chaîne alimentaire pourvoyeur d'un maximum de valeur ajoutée.

Il convient donc d'accompagner les entreprises à chaque étape de leur vie (création-transmission, développement-innovation, difficultés...) afin de favoriser la création, le développement de la valeur ajoutée et le maintien des emplois pour contribuer au dynamisme économique régional.

La Région veillera enfin particulièrement au maintien sur le territoire d'abattoirs de proximité, qui constitue une nécessité pour répondre aux enjeux de valorisation des élevages d'une part et, d'autre part, pouvoir répondre aux objectifs régionaux en matière d'approvisionnement local.

AE : 200 000 €

CP (F) : 148 000 €

AP : 2 300 000 €.

CP : 2 635 000 €

8. Encourager la gestion durable de la forêt

La filière bois-forêt des Hauts-de-France, représente 8 800 entreprises et 42 000 emplois, 428 000 ha de forêts, 4 millions de m3 de bois produits par an et 120 000 propriétaires se partageant les 72 % de forêt privée.

La filière forêt-bois est un enjeu économique, mais aussi un régulateur déterminant des effets du changement climatique et un pourvoyeur d'aménités sociales et environnementales. L'amont de la filière, et notamment la forêt privée, a donc pour responsabilité d'alimenter en matière première durable toute une filière régionale.

Les aides à la filière forêt-bois s'inscrivent dans un partenariat de long terme avec les pouvoirs publics. Le soutien de la Région incite à une gestion durable des forêts, pour en concilier les fonctions économiques, sociales et environnementales.

AE : 650 000 €

CP : 475 082 €

AP : 60 000 €

CP : 394 491 €

En complément des inscriptions ci-dessus, un budget fonctionnement d'un montant de 300 046 € en crédits de paiement et de 16 413 € en investissement est nécessaire pour solder des opérations non clôturées.

BUDGET PRIMITIF 2021

6^{ème} VICE-PRESIDENCE

RENOVATION URBAINE, LOGEMENT, INNOVATION NUMERIQUE ET SOCIALE

Monsieur Guillaume DELBAR

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
17 490 000	18 747 684	9 190 999	0	27 938 683

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
13 023 203	6 133 714	3 890 507		10 024 221

A) Innovation sociale :

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
13 100 000	18 425 684	5 895 999	0	24 321 683

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
10 263 203	4 572 678	2 937 174		7 509 852

a) Economie Sociale et Solidaire et Innovation Sociale

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
2 500 000	1 125 684	295 999	0	1 421 683

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
4 513 203	1 559 276	1 725 576		3 284 852

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation adopté le 30 mars 2017 propose aux acteurs économiques ainsi qu'aux habitants de la région de porter une nouvelle vision, large et ambitieuse pour un développement économique équilibré des territoires et le rayonnement international des Hauts-de-France. Le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et la transition numérique sont des enjeux transversaux des dynamiques et plans d'actions du SRDEII.

Dans ce cadre, en matière d'innovation sociale et d'économie sociale et solidaire, l'objectif est de poursuivre la déclinaison de stratégie régionale basée sur les trois objectifs suivants :

- décloisonner pour multiplier le nombre de projets ESS dotés d'un modèle économique viable, en continuant à accompagner les porteurs de projets au stade de l'étude de faisabilité, de l'émergence, de la création, ou dans le développement de leur activité.
- partir des dynamiques locales, à travers la mise en place d'un appel à projets ciblé sur la structuration et le développement de dynamiques territoriales de coopérations économiques, pour favoriser l'essaimage des bonnes pratiques et lutter contre la persistance de « zones blanches ».

- Trouver de nouveaux leviers de développement en s'appuyant sur l'innovation sociale et l'achat responsable en vue d'un changement d'échelle.

De plus, après la crise sanitaire et économique violemment subie par l'ensemble du tissu économique en 2020, l'année 2021 sera marquée par la nécessité de s'engager dans le cadre du plan de relance auprès des entreprises de l'ESS. Il est essentiel d'apporter des réponses aux nouveaux besoins exprimés en consolidant les dispositifs existants déjà, en renforçant la promotion et la communication ainsi qu'en proposant des nouveaux outils.

1) Animation des dynamiques

L'animation des dynamiques régionales est nécessaire au développement d'un réseau d'acteurs à l'échelle Hauts-de-France. Des têtes de réseau (CRESS, APES...) bénéficient ainsi du soutien de la Région.

Afin d'animer la dynamique « économie sociale et solidaire et innovation sociale », il est prévu un budget de 696 000€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement comme pour 2020.

2) Plan Starter et Innovation sociale

Le plan starter ESS vise à proposer des solutions d'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprises et de financement sur l'ensemble du territoire régional en développant des outils pouvant être mobilisés à chaque étape de vie d'une entreprise. A ce titre, un cadre régional a été adopté le 1er février 2018 en séance plénière et un appel à projet a été lancé en 2020 afin de retenir les structures d'accompagnement en assurant une meilleure couverture territoriale par les structures.

Le plan starter concerne également l'innovation sociale (propositions de nouveaux services répondant à des besoins non couverts par le marché). L'aide à l'innovation sociale a été adoptée par les élus régionaux pour accompagner spécifiquement les projets de création s'inscrivant dans ce cadre. Ces projets peuvent être aidés sur la partie fonctionnement (R&D par exemple) ou sur la partie investissement

Pour 2021, ce plan représente 3 017 203 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement et 2 500 000€ d'autorisation de programme en investissement.

En investissement, 700 000 € d'AP seront consacrés à la nouvelle aide à l'investissement numérique INESS et au financement d'aides directes à la création et au développement.

3) Plan territoires

Le Plan territoire, s'est concrétisé par l'approbation du cadre d'intervention lors de la Séance Plénière du 24 mai 2018 : Accélérateur de Coopération Territoriale Economique (ACTE). 7 projets sont en cours de déploiement. Il s'agit de permettre l'accompagnement des initiatives territoriales (en vue d'accompagner principalement les projets portés par des acteurs territoriaux de l'ESS comme la structuration de Pôles Territoriaux de Coopération Economique). En 2021, l'objectif est de soutenir de nouvelles actions territoriales.

Pour 2021, ce plan représente 500 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

4) Booster ESS

Booster ESS est un outil d'accompagnement à l'image de Booster TPE pour les structures relevant de l'ESS. Un marché a été lancé en 2020 afin de sélectionner les opérateurs.

Booster ESS propose des modules d'accompagnement thématiques aux entreprises de l'ESS de plus de 3 ans sur les sujets suivants : Transformation numérique, gestion des entreprises de l'ESS, ressources humaines, stratégie commerciale et commande publique.

Pour 2021, Booster ESS sera doté de 300 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement. Ce dispositif est repris dans le plan de relance régional.

b) Rénovation urbaine, logement, politique de la ville

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
10 600 000	17 300 000	5 600 000	0	22 900 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
5 750 000	3 013 402	1 211 598		4 225 000

Pour mémoire, des autorisations de programmes pluriannuelles sur 3 ans (2019-2021) ont été adoptées lors du budget 2019 pour mettre en œuvre le budget investissement dans les champs :

- de la rénovation urbaine
- du logement (innovation et ERBM).

1) **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain**

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) vise en priorité les quartiers de la politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements les plus importants.

En Hauts-de-France, l'ANRU a retenu 25 quartiers d'intérêt national, en plus des 32 quartiers d'intérêt régional sélectionnés dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région.

Au regard des enjeux de ce programme, la Région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire majeur actant le principe de soutenir les 57 quartiers d'intérêt national et régional identifiés sur son territoire et de mobiliser à cet effet un budget spécifique calculé sur la base d'un euro Région pour trois euros ANRU, dans la limite d'un plafond de 240 M€ sur une période de 10 ans. La Région a confirmé les modalités techniques et financières de son intervention et approuvé des enveloppes pluriannuelles prévisionnelles mobilisables sur la période 2014 - 2024 par EPCI par délibération du 29 juin 2017.

En termes de priorités d'intervention les crédits « renouvellement urbain » peuvent être mobilisés sur les priorités régionales suivantes :

- Le développement économique et l'accès à la formation, à l'apprentissage et à l'emploi des habitants des quartiers
- La mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
- L'amélioration de l'attractivité des quartiers.

L'année 2020 a été marquée par la fin des études de préfiguration et l'aboutissement des négociations entre partenaires (ANRU, les EPCI et la Région). Les différentes conventions territoriales ont été signées et quelques Agglomérations ont sollicité en 2020 le financement des premières opérations d'investissement de ce programme.

En 2021, la programmation va poursuivre sa montée en puissance progressivement. Pour autant, et au regard des impacts de la crise sanitaire encore plus aigus dans les quartiers prioritaires qu'ailleurs, la Région sera attentive et favorable à ce que ses crédits puissent également participer à la relance de ces quartiers et au renforcement de leur capacité de résilience. Une première tranche de la réserve de performance du NPNRU sera mobilisée à cette fin.

Par ailleurs, ce budget permettra de tenir les engagements concernant le premier programme de Renouvellement Urbain ainsi que ceux du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés.

2) Politique de la Ville (Hauts-de-France)

La même loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui a revu en profondeur les instruments de la politique de la ville a instauré un contrat de ville unique porté par les Agglomérations concernées dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des politiques publiques concernées dans les quartiers prioritaires. La Région, qui en est obligatoirement signataire a, par délibérations cadres (des 13 octobre et 14 décembre 2016), fixé les modalités de son engagement en matière de politique de la ville sur les 40 contrats de ville élaborés en Hauts-de-France et qui concernent 199 quartiers prioritaires et de ville touchant près de 900 000 habitants.

Outre les politiques de droit commun, l'engagement régional s'appuie sur des crédits spécifiques adossés à trois priorités :

- *Renforcer le développement économique et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers*
- *Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3*
- *Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat*

et trois leviers d'actions : *le numérique, l'innovation sociale et la participation des habitants.*

Trois dispositifs sont mis en place :

1. Le dispositif « Nos Quartiers d'Été »
2. Le Soutien régional à l'emploi et l'innovation dans les quartiers
3. Le Soutien régional aux quartiers des contrats de ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain évoqués précédemment.

3) Politique Habitat / Logement

Dans le cadre législatif posé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui confère aux Régions la compétence « soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat », la Région Hauts-de-France a défini sa stratégie d'intervention en faveur de l'habitat et du logement via la délibération cadre du 18 mai 2017. Il s'agit de mobiliser une politique transversale et partagée au travers des différentes compétences régionales.

En soutenant la réhabilitation du parc existant et l'emploi par le renforcement des filières ; cela s'appuie principalement sur trois axes :

- **les dispositifs expérimentaux et innovants « logements »** - Le budget permettra le lancement en 2021 d'un appel à projets visant à soutenir des projets innovants répondant aux problématiques du logement des jeunes : apprentis, jeunes actifs et étudiants.
- **l'accompagnement des bailleurs sociaux dans le cadre de l'Engagement Régional pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord - Pas de Calais (ERBM)** avec pour objectif de réhabiliter 12 000 logements miniers sur 10 ans. L'année 2020 aura permis d'accompagner les premiers dossiers. Le budget 2021 permettra de poursuivre et d'amplifier cette dynamique ambitieuse de réhabilitation.
- **la mise en œuvre du PREE (Programme Régional pour l'Efficacité Energétique)** signé avec l'Etat et l'ADEME le 12 février 2020. Il constitue la feuille de route de la stratégie régionale dans un objectif de massification de la rénovation énergétique des logements et se décline à travers les actions suivantes :
 - o AREL : Aide directe aux ménages modestes et très modestes pour les travaux de rénovation énergétique qui sera poursuivie et amplifiée dans un contexte de relance économique.
 - o Le déploiement des Guichets Uniques de l'Habitat : accompagner dans le cadre de notre chef de filât, la montée en puissance du dispositif en coordonnant et proposant les outils adaptés et partagés pour assurer une couverture homogène du territoire des Hauts-de-France
 - o Le passeport énergétique du logement : ce dispositif d'audit prescrit par les guichets uniques et financé par la collectivité pour faciliter le passage à l'acte a été lancé en septembre 2020. Le budget 2021 permettra d'amplifier cette dynamique.
 - o La poursuite du contrat de service public avec la régie du SPEE et l'extension du périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire régional

Cet ensemble de mesures, outre son impact direct sur les économies d'énergie des ménages, vise à soutenir l'économie et l'emploi, durement impactés par la crise sanitaire tout en accélérant la transition écologique. Par ailleurs, au cours de l'année 2021 sera mis en œuvre le Service d'Amélioration de la Rénovation Energétique (programme SARE), adopté à la Séance plénière du 24 septembre 2020, via notamment la mobilisation des crédits qui seront délégués à la Région dans ce cadre.

B) Innovation numérique :

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
4 390 000	322 000	3 295 000	0	3 617 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
2 760 000	1 561 036	953 333		2 514 369

Volet Innovation numérique

1) Enjeux et contexte du développement du numérique :

L'ambition régionale relative à l'innovation numérique prend corps autour de trois axes garantissant l'approche globale de l'écosystème numérique :

- **soutenir l'innovation numérique et sociale et développer les usages numériques dans les territoires**, via notamment :
 - o une politique de développement des feuilles de route Numérique dans tous les EPCI,
 - o la mise en œuvre d'un réseau dense de tiers lieux numériques
 - o une politique de soutien à la E inclusion
 - o le développement et l'accompagnement des projets issus des manifestations créatives (INS'pir) permettant le développement d'innovations numériques répondant aux besoins des habitants dans tous les domaines de la vie quotidienne et dans tous les territoires ;
- **relever le défi de l'emploi en s'appuyant sur la filière numérique via notamment :**
 - o l'accompagnement des entreprises dans leur transition numérique par une approche globale à l'échelle de l'institution.
 - o la mise en œuvre du plan régional #le numérique recrute dont le dispositif régional Ecole Régionale du Numérique et le développement de manifestations numériques (OTEN) dans les territoires au service de l'emploi et de l'attractivité des métiers du numérique ;
- **féderer les acteurs de la transition numérique** pour garantir une approche globale et transversale du numérique, intégrée et appropriée dans tous les schémas et stratégies du territoire régional.

La feuille de route inscrit le numérique au service du projet régional pour plus d'innovation, plus d'équité territoriale et plus d'emplois. Elle a permis **la constitution d'un véritable portefeuille de dispositifs permettant aux territoires d'animer leur écosystème numérique.**

Deux thématiques sont priorisées dans le budget 2021, en réponse aux enjeux que la crise sanitaire a particulièrement mis en évidence:

- soutenir l'innovation numérique sur le territoire comme dans les politiques régionales,
- développer les usages au sein des territoires.

2) Soutenir l'innovation numérique et sociale sur le territoire et dans les politiques régionales :

Le soutien à l'innovation numérique et sociale sur le territoire dispose d'un budget de crédits de fonctionnement de 720 000€ en AE et 299 131 € en CP au total.

L'innovation numérique rejoint l'innovation sociale dans ses finalités et ses méthodes : partir des besoins exprimés par les usagers finaux, les croiser avec le potentiel du numérique exprimé par ses « experts », pour trouver des solutions nouvelles, génératrices d'activités et largement diffusables dans une logique d'innovation ouverte et collaborative. Cette politique repose sur la mise en œuvre du dispositif INS'pir qui permet de développer :

- Le soutien à l'émergence d'idées, de manifestations de type Hackathon ou start up week end ou encore de week end créatifs (16 événements en 2020, nombre en réduction par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire qui a nécessité le report d'un certain nombre d'événements.
- L'accompagnement des projets par du coaching : une personne à plein temps pour accompagner les projets issus des manifestations

- Le premier développement du projet par l'expérimentation
Le développement d'une plateforme pour permettre le partage de l'expérience accumulée par les différents porteurs de projet.

Le dispositif INS'pir dispose d'un budget d'un montant de 260 000 € en AE et de 207 131 € en CP au total (en fonctionnement).

L'expérimentation de projets numériques innovants consiste à développer des plans d'actions numériques opérationnels dans les territoires et chaque pôle de l'institution régionale. Un budget Fonctionnement d'un montant de 460 000 € en AE et 92 000 € en CP au total est prévu pour 2021.

Il s'agit d'accompagner l'expérimentation de projets numériques innovants dont ceux portés par les directions thématiques du Conseil régional.

3) Développer les usages numériques dans les territoires

Le budget prévu en fonctionnement est de 1 460 000 € en AE et 1 648 238 € en CP au total.

Ces crédits permettront de poursuivre la mise en œuvre du dispositif « tiers lieux numérique » voté en mai 2017 qui connaît un grand succès (15 tiers lieux financés en 2019). L'objectif est de co-financer à nouveau 15 tiers lieux en 2021.

Destiné à l'ensemble des intercommunalités, ce dispositif accompagne la création d'une véritable « vitrine du numérique » au sein des territoires en permettant une appropriation durable du numérique par l'ensemble des usagers au service du projet de territoire et de sa feuille de route numérique. En raison de la crise sanitaire, un certain nombre de tiers lieux ont demandé la prolongation de leur convention d'une année ce qui vient modifier le montant des MAD.

Pour 2021 est prévu un budget fonctionnement d'un montant de 1 170 000 € en AE et 817 000 € en CP au total.

Le budget investissement dédié est de 390 000 € en AP et 312 000 € en CP au total.

Près de 1.2 million d'habitants en région Hauts-de-France sont éloignés ou très éloignés du numérique. Cela renforce les difficultés sociales (pertes de droits) et relationnelles voire parentales (incapacité à suivre leur enfant via l'espace numérique de travail). Une ligne spécifique dédiée à la E-inclusion a été créée pour le budget 2020 destinée à financer le hub numérique inclusif « les assembleurs » et les pass numériques (la Région a été lauréate de l'appel à projets national en juin 2019).

Les pass numériques sont des chèquiers de type « chèque déjeuner » permettant à des habitants de bénéficier d'un service qualitatif de médiation numérique. L'expérimentation grandeur nature sur le territoire Sambre Avesnois Thiérache dans le cadre du PACTE se termine en décembre 2020. Un marché public a été publié en 2020 pour permettre le passage à la dimension régionale avec 68 750 pass obtenus dans le cadre de l'appel à projets national (Région 150 000 €, Etat 489 000 €, FEDER 125 000 €).

Au-delà des pass numériques, la Région, mènera au long de l'année 2021 des actions contre l'exclusion numérique et l'illectronisme avec le **Dispositif E inclusion : budget en fonctionnement de 190 000 € en AE et 407 000 € en CP au total.**

Le dispositif des feuilles de route numériques pour chaque EPCI (près de 49 feuilles de route votées, 9 en cours et 13 EPCI sensibilisés sur 92 EPCI régionaux) est très original et permet aux collectivités de disposer d'une véritable stratégie numérique à 3 ans. La Région accompagne la mise en œuvre de cette stratégie via les fonds européens (axe 2 du PO FEDER). Pour 2021, la ligne spécifique de soutien régional à cette politique créée en 2020 ne comportera pas d'AE, le nouveau PO 2021-2027 prenant le relais.

Le budget fonctionnement dédié au soutien à la mise en œuvre des feuilles de routes numériques comprend 300 000 € de CP pour 2021. Il ne comprend pas d'AE.

Chaque territoire disposant d'une feuille de route numérique se dote d'un « numéricien », correspondant du numérique pour la région.

Le réseau des numériciens territoriaux et des responsables de tiers lieux accompagne les territoires par le biais de rencontres, de séminaires (4 à 5 par an) et la veille mutualisée. Le budget dédié est de 10 000 € en AE et 5 000 € en CP pour l'année 2021.

Des actions de sensibilisation au numérique sont développées dans le cadre de deux grands enjeux, la transition numérique des entreprises et le plan « #LeNumeriqueRecrute @hautsdefrance ». Le dispositif Opération Territoriales Emploi et Numérique (OTEN) permet le financement de petites actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire régional sur les thèmes de :

- l'attractivité **des métiers du numérique** afin de promouvoir ces métiers peu connus, évolutifs, par l'information des jeunes et des entreprises et la mise en relation directe des talents du numérique avec les entreprises en demande.
- la **sensibilisation des entreprises aux enjeux de la transition digitale** et leur accompagnement dans leur transition numérique. La Région co finance des événements locaux sur le territoire régional (petits déjeuners, afterwork...) autour de cette thématique.

Le dispositif Opérations Territoriales « Emploi & Numérique » (OTEN) mobilisera 90 000 € en AE et 119 238 € en CP au total.

Volet Innovation et Performance Industrielle

Concernant l'actualité susceptible d'impacter l'action régionale en matière d'innovation et de développement industriel, et donc de besoins en crédits correspondants, il est à signaler en particulier les annonces faites dans le cadre du plan de relance régional adopté en Séance Plénière le 30 juin dernier et actant notamment l'intensification de l'action de soutien aux entreprises en termes d'accompagnement à l'investissement et à la modernisation de leur appareil productif.

Ces annonces confirment voir intensifient les actions engagées depuis plusieurs années par l'exécutif à savoir l'accompagnement direct et indirect des entreprises régionales en matière de montée en compétence et de transformation avec pour objectif le maintien et la création d'emploi. Cette ambition se traduit également par une dimension territorialisée et de proximité de l'action régionale encore plus flagrante pour les activités industrielles moins soumises aux effets de polarités urbaines.

Par ailleurs, plusieurs éléments de contexte trouvant déclinaison dans les propositions faites peuvent également être signalés à savoir :

- Renforcement de nos actions s'agissant du plan régional Cybersécurité le confinement ayant, s'il le fallait encore, démontré la grande vulnérabilité de nos entreprises s'agissant du risque cyber
- Diversification du FIC 2021 appuyant encore l'ambition régionale en la matière...

Parallèlement et dans une logique de recherche toujours plus efficace du ratio moyens / résultats, tous les leviers potentiels visant à économiser l'utilisation des crédits régionaux et optimiser la mobilisation de financements tiers (Fonds Européens, soutien privé, autres collectivités, ...) sont recherchés.

Deux objectifs principaux :

• Conforter l'Appui à la Performance Industrielle en Hauts de France :

L'action régionale consiste sur cette dimension à aider les entreprises industrielles et des services à l'industrie à se développer, conquérir de nouveaux marchés, être plus compétitives et, ainsi, maintenir ou créer de l'emploi en Hauts-de-France.

Un plan régional Industrie du Futur est donc déployé depuis plusieurs années notamment au travers d'une réelle synergie opérationnelle entre les équipes de la Région, HDFID et CAP Industrie (UIMM). Actions de sensibilisation et d'information des entreprises aux innovations technologiques et organisationnelles, diagnostics/accompagnements personnalisés, Plan Robotique, Plan Cybersécurité, Animation de la territorialisation de l'action via les clubs robotiques, les Territoires d'Industrie... sont les actions initiées et déployées au quotidien, soit directement depuis les équipes régionales ou par des partenaires opérateurs (HDFID notamment). Prochainement des actions dédiées à la Fabrication additive, l'Intelligence Artificielle...devraient voir le jour.

• Innover pour être plus compétitif en Hauts-de-France :

L'action régionale consiste sur cette dimension à faire de l'innovation et de la R&D un levier d'action fort pour accentuer le développement et la compétitivité des entreprises des Hauts-de-France dans la perspective ultime d'un maintien et de la création d'emplois en région.

Les leviers d'actions sont multiples. Il s'agit, d'une part, de s'appuyer sur un écosystème d'acteurs organisés et complémentaires pour sensibiliser, informer et accompagner les entreprises et porteurs de projets dans leur démarche de création et de développement par l'innovation et la R&D (Pôles de Compétitivité, Parcs d'Innovation,..). C'est également structurer un réseau de centres techniques et de plateformes de transfert de technologie capables de diffuser au sein du tissu économique régional les technologies d'avenir.

Il s'agit, d'autre part, d'accompagner en direct les entreprises du territoire, depuis les équipes régionales, dans leur prise de risque que représente l'innovation en intervenant via le financement de leurs projets.

Ces leviers d'actions sont déployés au travers d'une réelle synergie opérationnelle menée entre les équipes de la Région et l'agence HDFID.

Innovation numérique et plans de transformation – Les besoins en fonctionnement

• **Plan Cybersécurité : FIC 2021 et manifestations décentralisées**

Maintien de la provision visant à financer l'édition 2021 du Forum International de la Cybersécurité (FIC) (230 K€ destiné à Euratech pour la commercialisation et l'animation du stand régional et 90 K€ pour les frais de stand (maîtrise ouvrage Direction Communication) et proposition d'une enveloppe supplémentaires de + 20 K€ afin d'accompagner l'organisation des manifestations décentralisées liées au plan régional.

• **Plan Cybersécurité et IA : Diversification du FIC 2021.**

Le CEIS, organisateur du FIC, souhaite pousser davantage l'impact de la manifestation en lui conférant une dimension Challenges et Egaming plus importante faisant de l'opération une opération de référence en Europe. Cette diversification s'effectuera sur les dimensions Cyber et IA très corrélées. Parmi les nouveautés envisagées :

- évènement e-Sport mêlant des challenges de hacking, d'intelligence artificielle, de gaming
- nouvel espace dédié de 1500 m² dédié aux challenges et au recrutement dans la cybersécurité, un village école et des animations
- soirée Gaming en mode festival.

Coût envisagé 490 K€ avec répartition du coût entre opérateur, Région et MEL.

• **Déploiement des plans (Industrie du futur dont Robotique, Cybersécurité, IA, Fabrication additive...)**

Provision destinée à faire face aux enjeux de communication relatifs à la promotion (et donc l'utilisation) de nos initiatives et dispositifs d'accompagnement.

Actions de formations de référents Cybersécurité en entreprises afin de faire monter en compétence une centaine de chefs d'entreprise par an.

A noter que le déploiement des Territoires d'Industrie nécessite également l'intensification de nos outils de communication opérationnelle.

Innovation numérique et plans de transformation – Les besoins en investissement :

Le programme « Déploiement des plans » couvre diverses actions entreprises au titre de l'accompagnement des entreprises concernant la démarche Industrie du Futur (robotique, cybersécurité, robot numérique, IA, fabrication additive....) ainsi que les dispositifs dédiés au Plan Cybersécurité

▪ Accompagnement Entreprises Industrie du Futur (intégrant les diag Robotique) :

Renforcement de la participation de la Région dans le cadre du programme national DEFI 10 000 PME devant aboutir à un doublement des accompagnements d'entreprises (PME et ETI – 2000) sur le thème Industrie du Futur.

Dès l'année 2020, nous avons négocié avec l'Etat un co-financement du dispositif à hauteur de 50% ce qui permet ainsi, sur la base d'une enveloppe quasi semblable de doubler notre capacité à l'accompagnement.

Le dispositif Diagnostic Industrie du Futur est un outil qui correspond aux besoins d'accompagnement exprimés par les entreprises (industrielles et services à l'industrie) dans leur ambition de Transformation (organisationnelle dont diversification et approvisionnement, technologique dont digital ou robotique, environnementale). Ambition de doublement de nos accompagnements pour arriver à 200/an. L'effort budgétaire au titre de 2021 correspond aux crédits Etat mobilisés en contrepartie des crédits Région qui seront versés directement à l'Institution.

▪ Pass Perf Industrielle - aide individuelle à l'investissement revisitée pour les PME et ETI industrielles (dont services à l'industrie) régionales

Action visant à accompagner l'investissement productif et la modernisation de l'outil de production des PME et ETI régionales pour conserver et/ou développer leur compétitivité. Aide à l'investissement sous forme de subvention pour les PME et d'avance remboursable sur les ETI.

La compétitivité industrielle en région, les aspirations à la Relocalisation seront également synonymes de besoin pour les entreprises à réinvestir l'outil productif en le modernisant et le flexibilisant. L'outil productif notamment des PME régionales est obsolète. Il convient donc de poursuivre notre action d'appui à l'intégration technologique (plan Robotique) en l'élargissant à d'autres solutions d'optimisation de process orientées Matériaux (Fabrication additive pour prototypage, usinage...), Data (maintenance optimisée, internet industriel...).

Cette action s'intègre pleinement dans le Plan de Relance voté le 30 juin 2020, dans laquelle cette ambition de renforcement à l'investissement productif a été annoncée. ...

▪ Plan Cybersécurité - aide individuelle au Conseil – pour mémoire

Il s'agit de réaliser des diagnostics Cybersécurité en entreprise accompagnés de recommandations de mesure de sécurité.

Pour mémoire : dotation du FRRI à hauteur de 312 500 € en sept 2018 pour financer 62 diag Cyber par an

▪ Plan Cybersécurité - aide individuelle à l'investissement – pour mémoire

Financement à hauteur de 30% des investissements éligibles dans la limite d'un plafond de 4 800 € HT sous forme de subvention.

Pour mémoire : dotation effectuée en 2019 hauteur de 100 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2021

7^{ème} VICE-PRESIDENCE

FORMATION ET RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Madame Karine CHARBONNIER

Monsieur André-Paul LECLERCQ

Conseiller régional délégué

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
70 315 000	64 638 829	36 700 000	0	101 338 829

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
595 757 429	220 760 064	245 093 452	300 000	466 153 516

A) Développement économique

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
63 315 000	64 638 829	32 300 000	0	96 938 829

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
58 004 929	20 909 664	31 567 952		52 477 616

A1 – Proch’emploi

Proch’emploi est l’outil opérationnel d’une politique volontariste du Conseil régional Hauts de France. Au travers de Proch’emploi, c’est la contribution et l’implication du Conseil régional Hauts de France pour :

- lutter contre le chômage,
- répondre au plus près aux besoins de recrutement des chefs d’entreprise
- mettre en relation l’offre et la demande
- développer les compétences des actifs et particulièrement les demandeurs d’emploi grâce à l’un des leviers à la maîtrise de la Région, la formation
- promouvoir et développer l’apprentissage
- contribuer à aider à la création ou reprise d’entreprise

Proch’Emploi est un dispositif qui vise à gérer d’une part, la demande de l’individu qui interpelle la Région et d’autre part, l’entreprise qui souhaite que l’on soit à ses côtés pour trouver des réponses de formation, des ressources humaines.

a) Plateformes territoriales en lien avec les entreprises

S’agissant des plateformes territoriales Proch’emploi, c’est un outil qui traite les demandes issues des appels au numéro vert mais assure également la prospection auprès des entreprises afin de détecter des offres d’emploi cachées et propose aux entreprises des candidats correspondant à leurs besoins.

23 plateformes sont implantées dans la région Hauts-de-France : 14 plateformes versant Nord et 9 plateformes versant Sud.

b) Espaces Proch’info formation

La Région, consciente que les actifs ont besoin d’avoir l’ensemble des informations pour viser un parcours de formation et déterminer un métier pour une insertion professionnelle durable voire une reconversion, a souhaité la mise en place d’un nouvel outil territorial Proch’Info-Formation dont les objectifs visent à accompagner ces publics ainsi que ceux inscrits à Proch’emploi pour leur permettre d’engager un parcours de formation.

Cet outil territorial permet à une personne de pouvoir s’informer précisément sur les actions de formation mises en œuvre sur le territoire, les conditions d’accès et les perspectives d’emploi sur le marché du travail de son bassin d’emploi mais également les évolutions des métiers et des compétences requises : des préalables indispensables pour un choix éclairé et engagé dans un parcours de formation.

Proch'Info-Formation s'articule avec le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et les politiques développées par la Région en matière de formation, d'apprentissage et de développement économique. Il est un des acteurs du service public régional de l'orientation.

Le dispositif Proch'Info-Formation vise plusieurs objectifs :

- accueillir et informer les demandeurs d'emploi inscrits à Proch'emploi et dont l'objectif est une formation pour présenter l'offre de formation du territoire
- informer les autres actifs ainsi que les jeunes et les entreprises de l'offre de formation du territoire, de l'évolution du marché de l'emploi ainsi que les évolutions des compétences
- positionner les personnes sur les actions de formation de la Région
- collaborer activement avec les organismes de formation et les structures de l'accompagnement pour optimiser le parcours de la personne.

c) Pass étudiant entreprise

La plateforme en proximité avec les entreprises et les acteurs du territoire est l'interlocuteur privilégié pour répondre aux besoins en compétences par la mobilisation de l'ensemble des leviers régionaux (recrutement, formation, alternance, aides économiques...). L'ambition de Proch'emploi, dans cette dynamique de relance, est également de sécuriser l'intégration et le maintien dans l'emploi de nouveaux talents dans les entreprises régionales. Il s'agit d'inciter les entreprises à embaucher des jeunes sortants des études en 2019 et 2020 ou du Programme Régional des Formations (PRF) et qui n'ont pas encore d'expérience professionnelle.

Pour bénéficier de l'aide de 2000€ par contrat, l'entreprise doit avoir réalisé l'embauche à temps plein, en CDD de 6 mois minimum **à l'exclusion des contrats en alternance** ou CDI, d'un jeune **âgé de moins de 30 ans** qui demeure en Région Hauts-de-France et qui est sorti du système scolaire en 2019 ou en 2020 ou d'une action de formation du Programme Régional de Formation (PRF) à partir du 1er janvier 2020.

La Région Hauts-de-France propose donc un nouveau dispositif « Pass Etudiant Entreprise » pour répondre à cet objectif de mise à l'emploi des nouveaux entrants jeunes sur le marché du travail et qui sera déployé par les plateformes territoriales Proch'emploi.

A2 - Relations avec les entreprises

Il convient de souligner que l'action directe de la Région est loin d'être négligeable puisque, au-delà des aides qu'elle attribue directement, son intervention provoque également un effet levier en facilitant les interventions d'autres acteurs tels que les autres collectivités, le système bancaire et les organismes de financement, aux côtés, naturellement, des fonds propres des entreprises.

Cet effet d'entraînement et de dynamisme collectif, est aussi important que le simple apport de la seule Région, car il participe à une réelle mobilisation de l'ensemble de la société, au service du développement économique du territoire et de l'offre d'emploi, qui en sont des conséquences directes.

Il convient également de souligner qu'une partie importante des aides accordées par l'Agence des Entreprises se font sous la forme de prêts, dont les remboursements et le montant des intérêts éventuellement perçus, représentent environ 11 M € dans le projet de BP 2021.

Par ailleurs, certains dispositifs engendrent également des recettes FEDER ou des contributions de partenaires extérieurs, comme la CCIR pour Hauts-de-France Prévention, l'Etat pour les Pôles de compétitivité,

Concernant la compétence « développement économique », l'année 2017 a été charnière pour la Région.

En adoptant un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (*SRDEII*), en définissant de nouveaux cadres d'intervention en matière d'aides directes, et en mettant en place une Direction de l'Appui aux Entreprises (*DAEn*), elle répond aux exigences de la loi NOTRé.

L'année 2018 a vu les nouveaux cadres d'intervention monter en puissance, et d'autres apparaître pour compléter la boîte à outils. C'est ainsi que, début 2018, les programmes Hauts de France Prévention et appui RH aux entreprises ont vu le jour, tandis que fin 2018, le dernier dispositif, soutien régional au commerce, a été adopté lors de la Plénière du 18 octobre 2018. Le BP 2021 tient compte de la réalisation effective de ces divers programmes, dont certains rencontrent de très grands succès. La répartition des crédits par programme est donc ajustée en permanence en fonction du réalisé constaté sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

A noter toutefois que d'importants engagements pris en 2020 ont un impact considérable sur le budget 2021. Le projet ACC (usine des batteries à Douvrin) adopté en 2020, d'un montant de 80 M € pour le budget de la Région, engendre des mandatements de 35 M€ sur 2020 et 2021, et 10 M€ sur 2022. Tandis que le prêt de 12 M € accordé à ARC sera mandaté à hauteur de 6 M € en 2020 et 6 M € en 2021.

C'est ainsi que sur ces seuls dossiers, le budget investissement de l'Agence des Entreprises est déjà mis à contribution pour 41 M €, en section d'investissement.

A signaler également, en section de fonctionnement, la régionalisation des pôles de compétitivité, voulue par l'Etat, et adoptée fin 2020 par la Région, entraîne une affectation supplémentaire de 1,125 M € d'AE sur le budget régional, mais qui fera toutefois l'objet d'une recette équivalente venant de l'Etat.

Enfin, l'accent mis dans le Plan de Relance régional sur le dispositif VTE (volontaires territoriaux en Entreprises) destiné à favoriser et amplifier le redémarrage de l'embauche des jeunes diplômés, qui a connu un coup d'arrêt brutal du fait de la crise sanitaire, a nécessité la mise en place d'une ligne budgétaire très significative de 1,2 M € pour 2021.

A noter enfin que l'intervention de la Région, en matière de développement économique, doit être appréciée à l'aune de ce présent budget, sous la délégation du conseiller délégué André-Paul Leclercq, et celui du budget « Artisanat » porté par le Vice-Président Christophe Coulon, orienté vers les TPE, artisans, commerçants.

Avec un SRDEII prescriptif et des régimes d'aides qui servent de support obligatoire à l'accompagnement économique du bloc communal, l'exercice de la compétence régionale économique confirme le virage qu'elle a engagé en 2017/2018.

L'interventionnisme économique régional sert de point d'entrée obligatoire à l'adossement des autres concours apportés par des collectivités ou leurs groupements.

Dans ce cadre, la Région s'est dotée d'une « boîte à outils » avec une offre simplifiée et souple permettant de répondre à toutes les tailles d'entreprises (TPE, PME et groupes) et à tous les cycles de leur vie (création, implantation, développement et consolidation) afin de favoriser l'emploi et les investissements dans la région.

L'année 2020 (et probablement suivantes également) a été une année particulièrement atypique du fait de l'effet conjugué de la crise sanitaire et de ses répercussions en matière économique, et de l'arrivée de très importants dossiers, tant en consolidation financière (ARC, AGEKO.....) que d'implantation (ACC) et de développement (ARCELOR MITAL).

Cette année spéciale 2020 s'est traduit :

- suite de la crise sanitaire, par le ralentissement, voir l'arrêt immédiat, de toutes les opérations engagées par les entreprises, tant en investissement qu'en fonctionnement (plan de formation des salariés) qui

avaient été décidées et engagées. Ce qui a eu comme conséquence directe des paiements en berne, faute de réalisation, paiements qui peuvent se reporter sur 2021,

- suite de la crise sanitaire également, par le lancement et la dotation de nouveaux outils de soutien au tissu économique : Fonds 1^{er} secours et HDF Prévention spécial COVID, Fonds COVID relance avec affectation de la part des Départements, le fonds de prêts « Rebond », ainsi que l'abondement spécial des outils existants,
- par la décision d'implantation de l'usine de batteries ACC à Douvrin, pour laquelle la Région mobilise 80 M € d'AP, payable en 3 tranches : 35 M € dès 2020, 35 M€ en 2021 et 10 M€ en 2022.

Tout cela a nécessité un BS considérable voté fin juin, pour un total, pour toute l'Agence des Entreprises de 124,65 M€ d'AP et 85,5 M€ de CP (invest). Complété par une DM de 12 M€ d'AP en octobre ciblée plus particulièrement sur les outils financiers.

Les dispositifs courants, qui constituent donc l'ossature du budget de la DAEn, sont les suivants :

1) **Aides à la création** d'entreprises innovantes et industrielles, dotées de 2,5 M € d'autorisations de programme (AP)

L'objectif de ce dispositif est de soutenir financièrement les projets de créations d'activités économiques à potentiel, génératrices d'emplois, et de leur faciliter l'accès à d'autres financements.

2) **Aides au développement** qui se répartissent en trois catégories :

Aides au développement des grandes entreprises, dotées de 7 M € d'AP

Il s'agit ici d'aider les grandes entreprises à franchir une étape cruciale dans leur développement ou leur évolution économique, et faciliter la prise de décision d'investissement en région Hauts de France au sein de groupes nationaux et internationaux.

Ces aides se font sous forme de subventions.

Aides au développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée, dotées de 3 M € d'AP

L'objectif des aides accordées dans le cadre du présent dispositif est d'aider les PME à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

Le projet de développement de l'entreprise doit s'inscrire dans une stratégie globale de développement, permettant à l'entreprise de passer un cap : développement d'un nouveau produit, acquisition de nouveaux marchés, développement à l'international, etc.

Ces aides se font aujourd'hui sous forme d'avances remboursables.

Pass cyber, doté de 100 000 € d'AP

Il s'agit ici d'accompagner, sous forme de subventions, les entreprises qui s'engagent dans un plan d'investissement en matière de Cyber sécurité (investissements matériels et incorporels), telles que, par exemple, les mesures de protection réseau, la mise en conformité aux règlements RGPD, RGS et NIS, la mise en œuvre de solutions de cyber veille.....

3) **Aides à l'implantation** d'entreprises, dotées de 8 M € d'AP

L'objectif des aides accordées dans le cadre du présent dispositif est de favoriser, dans la région Hauts-de-France, la décision d'implantation de projets stratégiques d'entreprises géographiquement mobiles et créateurs d'emplois. Ce dispositif doit avoir un rôle incitatif auprès de l'entreprise, notamment dans son choix de site d'implantation lorsqu'il existe une concurrence forte avec d'autres régions ou d'autres pays.

Ces aides se font sous forme de subventions.

4) **Aides à la consolidation financière** qui se répartissent en trois catégories :

Aides aux entreprises en consolidation financière, dotées de 6 M € d'AP

Via ce dispositif, la Région Hauts-de-France souhaite accompagner les entreprises confrontées à des difficultés financières ponctuelles afin qu'elles puissent mettre en œuvre leur stratégie économique de retournement et assurer leur pérennité sur le long terme.

Fonds 1^{er} secours, doté de 2,7 M € (auxquels s'ajoutent 800 000 € pour les entreprises relevant du secteur artisanal)

Afin de mieux répondre à l'enjeu majeur de la prévention des difficultés, la Région Hauts-de-France et les Tribunaux de Commerce du territoire ont souhaité proposer un outil prenant en compte les situations non couvertes par les dispositifs existants.

L'objectif de ce partenariat est d'accompagner les entreprises lorsqu'elles subissent un accident de la vie économique et prend la forme d'un prêt, d'un montant inférieur à 50 000 €, pour aider l'entreprise à reconstituer son fonds de roulement et ainsi l'aider à passer un cap difficile.

Ce dispositif vise à traiter des situations d'entreprises dans le cadre de la prévention des entreprises en difficultés.

Hauts-de-France Prévention, dispositif créé en partenariat avec la CCIR, doté de 2,5 M € de crédits Région auxquels s'ajoutent 1,5 M € de la CCIR, soit un total de 4 M €

Afin de mieux répondre à l'enjeu majeur de la prévention des difficultés, la Région Hauts-de-France et la CCI de Région (CCIR) ont souhaité proposer un outil prenant en compte les situations non couvertes par les dispositifs existants.

L'objectif de ce partenariat Région – CCIR est d'accompagner les entreprises lorsqu'elles subissent un accident de la vie économique et prend la forme d'un prêt pour aider l'entreprise à reconstituer son fonds de roulement. Il est complémentaire au Fonds de 1^{er} secours en termes de montant accordé (ici, de 50 000 à 300 000 €)

5) **Dispositifs d'appui aux ressources humaines des entreprises**, dotés globalement de 5,5 M € d'Autorisation d'Engagement

Ces dispositifs auront pour objectif de mieux répondre aux attentes et besoins des entreprises en matière de ressources humaines, quelle que soit la phase de vie de l'entreprise (développement, réorganisation, restructuration).

Il s'agit ici d'accompagner les entreprises dont les projets de développement ont une incidence sur leur plan de formation, le reclassement du personnel ou encore nécessitant une expertise RH (dans le cas de réorganisation par exemple).

De même, il est également prévu d'accompagner, sur le plan RH, les reprises d'entreprises ainsi que les restructurations voire les fermetures ou cessions de sites.

Enfin, l'implantation d'entreprises, outre l'aide directe que la Région leur accorderait, pourrait également nécessiter une démarche d'accompagnement destinée à faciliter au mieux leur arrivée et leur intégration dans le territoire régional.

A noter le lancement, en 2021, d'un nouveau dispositif de formation des dirigeants et un programme d'accélérateur mené conjointement avec la BPI.

Tous ces accompagnements seront adossés aux dispositifs suivants :

Appui au développement RH des entreprises doté de 3,5 M € d'AE

Fonds d'appui aux implantations d'entreprises, doté de 1 M € d'AE

Nouveau programme : appui au développement de compétences des dirigeants, doté de 1 M € d'AE

Pass médiation, doté de 50 000 € d'AE

6) Ligne budgétaire dédiée aux marchés d'expertises, dotée de 1 200 000 € d'AE.

Pour que l'appui de la Région, auprès des entreprises, puisse être efficace dans tous les cas de figure il peut s'avérer utile de se doter de la possibilité de recourir, en tant que de besoin, à des expertises de haut niveau, qui concernent toutes les facettes de la vie des entreprises (finances, ressources humaines, organisation, droit, prospection).

C'est notamment l'objet du marché à bons de commande multi-lots déjà en vigueur aujourd'hui. Ainsi que le marché « Prospection » et le partenariat avec la Banque de France qui permettra d'avoir accès à leurs bases de données et leurs outils financiers.

L'action de la Région ne se limite donc pas à de simples aides financières mais peut également remplir parfaitement un rôle de conseil, pluridisciplinaire, dans l'intérêt de l'entreprise.

7) Aides aux loyers

L'objectif est de mettre en œuvre un dispositif spécifique destiné à payer une partie des loyers aux commerçants de la Région Hauts-de-France pour les aider à surmonter les conséquences des fermetures administratives imposées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre l'épidémie Covid-19.

Ce dispositif de 9 M€ est doté en 2021 de 4 M€ d'autorisation d'engagement (AE) et de 4 M€ de crédits de paiement (CP) en complément des 5 M€ de CP votés en fin d'année 2020.

A3 – outils financiers

Hauts-de-France Financement est amené à apporter des solutions de financement aux entreprises à chaque étape de leur vie (amorçage, création, développement, transmission...) et quel que soit le besoin (investissement, innovation, trésorerie...).

Les fonds qui interviennent auprès des entreprises sont dotés par la Région aux côtés de partenaires privés. Ces fonds se recyclent ou génèrent des recettes pour la Région. De plus ils permettent un effet levier systématique. Les budgets affectés concernent des créations de fonds, des augmentations de besoin ou, dans une moindre mesure l'érosion, liée aux pertes. A noter que certains dispositifs mis en œuvre par Hauts de France Financement, selon les années, génèrent des recettes FEDER.

Le budget de la Mission Hauts-de-France Financement fluctue, traditionnellement, d'une année sur l'autre en fonction de la redotation de fonds existants et/ou de lancement de nouveaux outils.

Pour les outils de Prêts et de Garantie (prg 94000035 et 34), l'année 2021 verra une augmentation modérée des prévisions budgétaires, en AP comme en CP (+ 2 M € sur un total initial 2020 de 10), due principalement à la crise économique consécutive à la crise sanitaire, qui entraîne un recours accru aux fonds de prêts et de garanties.

L'accent est mis, cette année 2021, sur les outils de Capital (prg 94000036). A noter que la CP du 24 novembre 2020 a décidé :

- de la refonte des outils d'amorçage, prévue de longue date, indépendamment de la crise économique : souscription au FIRA Nord Est 2 et à FINNOVAM 2,

- dans le cadre du plan de relance, de la mobilisation de REACT EU pour accompagner la nouvelle dynamique REV3 (abondement du fonds CAP3RI et recettes FEDER en contrepartie),

pour un total de 12 M€ d'AP, pour lequel nous avons obtenu une DM.

Début 2021, est notamment prévue le renforcement des moyens de Nord France Amorçage.

1) **Le soutien en capital des entreprises**, doté globalement de 14 M € d'AP

La Région est actionnaire ou souscripteur de fonds qui interviennent en fonds propres auprès des entreprises (en capital ou en obligations convertibles). Les entreprises sont ainsi particulièrement soutenues dès l'amorçage des projets, pour leur création, leur développement, leur transmission ou encore pour soutenir les projets innovants.

Pour cette année 2021, la Région pourrait ainsi souscrire à hauteur de 10 M€ à un nouveau Fonds de capital investissement de plus de 200 M€ : le Fonds Expert Territorial et de Transformation porté par Entreprises et Cités.

2) **Le soutien en garantie**, doté globalement de 4 M €

La Région dispose d'outils performants de garantie pour faciliter l'accès des entreprises aux emprunts bancaires. Le Fonds Régional de Garantie des Hauts de France, unique en France, permet de garantir les financements accordés aux TPE/PME comme aux ETI. Ce fonds nécessitera de nouvelles dotations en 2021 pour déployer son activité sur l'ensemble du territoire régional et agir sur les segments non couverts par Bpifrance.

- **Fonds Régional de Garantie (FRG Hauts-de-France), FAG: 3M€**

Le FRG est le seul outil de garantie sur les 3 qui permet d'accompagner les projets des ETI, une priorité a aussi été donnée aux entreprises en consolidation financière. Compte tenu des segments risqués couverts par le FRG, il convient de reconstituer la capacité d'engagement du FRG sur le volet développement (16 M€ de garanties accordées par an)

- **Fonds de garantie BPI : 1 M€**

Le fonds de garantie permet de couvrir des encours de risques bancaires en création, transmission, structure financière, développement. Bpi et la Région interviennent à parité pour porter la garantie à 70% soit 35% Région et 35% Bpi.

En 2015, le nouveau fonds de garantie Bpi Hauts-de France a été créé à partir des dotations et recyclages des 2 fonds des ex région. Depuis la mi 2019, il s'est avéré nécessaire de doter le fonds (lissage des dotations : 1 M€ / an sur 3 ans)

3) **Le soutien en prêts**, doté globalement de 8 M € d'AP

Les fonds de prêts destinés aux entreprises couvrent également de nombreux besoins (innovation, international, création, transmission...). Chaque année, en fonction de la consommation, la Région abonde les fonds de prêts d'honneur destinés aux créateurs d'entreprise. En 2020, les dotations de fonds permettront également de financer les entreprises en primo développement et celles, plus matures, en croissance.

Les fonds de prêts dédiés à l'innovation seront également dotés par la mobilisation de fonds européens.

Les fonds de prêts destinés aux entreprises couvrent également de nombreux besoins (innovation, international, création, transmission...). Chaque année, en fonction de la consommation, la Région abonde les fonds de prêts ainsi que les fonds de prêts d'honneur.

- **Fonds Régional Recherche Innovation : 2 M€ ;**

Bpifrance Financement et la Région Hauts-de-France ont reconduit leur partenariat, via la signature d'une convention 2015-2020, portant sur la mise en place d'un Fonds Régional Recherche Innovation (FRRI).

Les bénéficiaires du FRRI sont : les laboratoires de recherche, les personnes physiques, futurs créateurs d'entreprise innovante, les entreprises, dont PME et centres techniques, jusqu'à 2000 personnes et dans le cas particulier des projets FUI les entreprises de plus de 2000 personnes,

Le financement des projets se fait en subventions, en avances récupérables ou en Prêt à taux zéro pour l'innovation selon la typologie des projets, soit en cofinancement Région Bpi soit à 100 % sur des dispositifs mis en place à la demande de la région (industrie du futur, cyber sécurité).

A noter qu'environ 1,5 M€ par an sont recyclés.

- **Dotation du Prêt Croissance TPE : 1,5 M€**

Prêt de 10 à 50 K€ afin de financer les dépenses immatérielles et l'augmentation du BFR, liées au développement de l'activité ou à la réalisation d'un programme d'investissement corporel ou incorporel. Pour les entreprises de 3 à 50 salariés créées depuis + de 3 ans.

- **Dotation du Prêt Régional de revitalisation : 1 M€**

Prêt de 80 à 400 k€ pour financer les investissements immatériels, et BFR. Pour les PME et les ETI créées depuis + de 3 ans qui ont des projets de développement ou de maintien d'emploi mais qui ont des difficultés à lever des financements. Réorientation du dispositif en 2018 sur les projets industriels avec un fort enjeu d'emplois.

- **Dotation du Prêt Développement International : 0,500 M€**

- **Prêts d'honneur : 2 M€** (*création : 0.6 M€, jeunes : 064 M€, développement 0.8 M€*)

Le prêt d'honneur est un prêt personnel au porteur de projet, celui-ci a un effet levier sur l'emprunt bancaire et des dispositifs tels que le Prêt croissance TPE. Prêt de 8 à 100 K€ selon la phase de vie. Les prêts d'honneur Jeunes et Développement sont 2 dispositifs mis en place en 2018 en application de la convention CDC Région.

- **Outils financiers dédiés à l'Economie Sociale et Solidaire : 1 M€**

Il s'agit des dispositifs mis en œuvre par les 3 structures régionales de France Active : renforcement des fonds propres des structures du champ de l'Economie Sociale et Solidaire en création et en développement, et dispositif d'avances remboursables.

4) **études et accompagnements**, doté de 200 000 € d'AE

- Expertise entreprises fonds de consolidation :

L'accompagnement des bénéficiaires du fonds de consolidation dans la préparation de leur projet et dans sa réalisation, tant au sens technique que financier, est un élément clé de la réussite des instruments financiers. Cet accompagnement, en amont, aidera les bénéficiaires : à soumettre des dossiers complets et pertinents pour lever des fonds propres et de la dette, à la mise en œuvre du projet et au suivi de la réalisation.

- Etudes et frais d'appels d'offres pour la sélection des instruments financiers

A4 - Innovation et Performance Industrielle

Concernant l'actualité susceptible d'impacter l'action régionale en matière d'innovation et de développement industriel, et donc de besoins en crédits correspondants, il est à signaler plusieurs éléments de contexte trouvant déclinaison dans les propositions faites à savoir : l'intensification de l'action de soutien aux entreprises en termes d'accompagnement à l'Industrie du Futur, le développement de l'activité des parcs d'innovation existants et la très probable émergence de nouveaux parcs, le déploiement opérationnel des Territoires d'Industrie (démarche Etat mais dont le pilotage opérationnel a été confiée aux Régions), la montée en puissance du dispositif VTE et de nouveaux projets de plateformes et ou démonstrateurs.

Parallèlement et dans une logique de recherche toujours plus efficace du ratio moyens / résultats, tous les leviers potentiels visant à économiser l'utilisation des crédits régionaux et optimiser la mobilisation de financements tiers (Fonds Européens, soutien privé, autres collectivités, ...) sont recherchés.

En termes de fonctionnement :

Animation et appui à l'écosystème d'innovation : AE = 1 980 000 €

▪ **Poursuite du soutien à l'Agence Hauts-de-France Innovation Développement HDFID** sur sa dimension appui aux entreprises et actions innovation et entrepreneuriat notamment en réponse à la charge croissante qui sera liée à un objectif ambitieux de triplement des accompagnements des entreprises au diagnostic Industrie du Futur, d'une part, et à la montée en puissance des parcs d'innovation)

▪ **Promotion de l'innovation régionale (Salon Vivatech,...) :**

Reprogrammation de l'action VIVATECHNOLOGY en 2021. Principe de reconduction validé mais d'ores et déjà quelques ajustements envisagés : ergonomie Stand à revoir (l'aérer et manque d'un espace rv), qualifier davantage les entreprises présentes, préparer en amont les co-exposants à la prospection commerciale.

Charge nette finale visée pour la Région : 35 % soit 56 000 €

Booster Innovation : AE = 10 527 000 €

▪ **AAP Industrie du Futur : dotation frais de gestion**

BPI est le gestionnaire pour le compte de la Région des fonds mobilisés au titre de l'AAP Industrie du Futur. A ce titre, des frais de gestion sont à provisionner annuellement.

▪ **Soutien aux 7 Pôles de compétitivité pour l'accompagnement à l'innovation et à la R&D des entreprises régionales**

Conforter le soutien aux pôles de compétitivité labellisés afin d'accompagner au mieux les entreprises régionales dans une logique de sensibilisation et d'appui à l'innovation et à la R&D le tout à iso périmètre financier.

A noter que suite à la régionalisation des Pôles de Compétitivité, la Région se doit d'affecter également la part Etat, qui fait l'objet d'un remboursement par ailleurs. Pour 2021, cette part Etat se monte à 1,125 M €

▪ **Compétitivité et diffusion technologique au sein des entreprises via le soutien aux centres techniques et plateformes de transfert de technologie**

- Conforter le réseau de centres techniques et de plateformes de transfert de technologie présents sur le territoire des Hauts-de-France afin de diffuser au sein du tissu économique régional (et plus particulièrement les entreprises) les technologies d'avenir.

- Mise en place en région du projet Accélérateur-Industrie du Futur inscrit au Plan national « Transformer notre industrie par le numérique ».

▪ **Incubation et accélération d'entreprises innovantes - Soutien au réseau régional des Parcs d'innovation**

Malgré une baisse mécanique du financement forfaitaire lié au mécanisme de financement au résultat relatif au cadre d'intervention régional « Parc d'Innovation » (réseau régional d'incubateurs – accélérateurs d'entreprises régional), l'arrivée très probable de nouveaux entrants (Dunkerque, Bassin Minier, St Omer, ...) et la progression des parcs de l'ex Picardie lancés en 2018 (Amiens, Compiègne-

Beauvais, St Quentin..) et des nouveaux Parcs labellisés en 2020 sont des éléments induisant une augmentation des besoins en financement. Même si d'autres leviers (FEDER, participation privée) sont recherchés....

▪ **Incubation et accélération d'entreprises innovantes : Soutien à l'ingénierie des porteurs et des projets innovants : Invest'Innov, FrenchTech Capital Lille, Allocations porteurs,**

Soutien aux opérateurs complémentaires visant à appuyer les parcs d'innovation et les entreprises en matière de coaching, de recherche de financements et de partenariats et soutien aux porteurs de projets via les allocations

▪ **Appui aux Territoires d'Industrie – déploiement du Volontariat Territorial d'Entreprise (VTE) dans le cadre du Plan de Relance: 1 200 000 € AE**

Crédits destinés à soutenir l'action VTE en Hauts-de-France. Ticket modérateur destiné (4000 € / contrat) à favoriser l'intégration professionnelle de jeunes diplômés des hauts-de-France (Enseignement supérieur) pour une première expérience professionnelle dans les PME localisés sur les territoires d'Industrie.

Lancé à titre expérimental mi 2020, le dispositif est bien monté en charge et peut s'avérer précieux pour relancer l'embauche des jeunes diplômés, mis à mal par la crise sanitaire.

En termes d'Investissement :

▪ **PIA3 régionalisé - volets Filières et PME – achèvement des programmes**

2020 a été la troisième et dernière année du déploiement en région de l'initiative décentralisée PIA 3 via le partenariat Etat-Région portant sur 2018-2020. A noter que ce partenariat a induit de la part de l'Etat un co-financement à parité avec la Région permettant de décupler notre action d'appui aux projets innovants en Hauts-de-France.

Il convient, pour 2021, de prévoir les crédits de paiement nécessaires pour solder les programmes PIA3.

▪ **AAP Innovation Collaboratif – process Industriel : 2 000 000 € AP**

Poursuite de l'initiative visant à favoriser l'émergence de projets d'innovation associant plusieurs entreprises, laboratoires académiques de recherche et centres techniques. Proposition de renouveler l'opération et de doubler les crédits afférents en mobilisant par ailleurs du FEDER à hauteur de 50%.

▪ **Soutien aux plateformes de transfert de technologie : 515 000 € AP**

Provisions relatives au déploiement des projets de plateformes, démonstrateurs et showroom développés par le CETIM et le CEATECH.

A5 – Partenariats Economiques

Les cadres d'intervention de plusieurs plans prévus dans le SRDEII ont été adoptés en 2017, pour une mise en œuvre opérationnelle généralisée depuis 2018 : Chéquier Starter, Booster TPE, Booster filières, Booster exportation, Plan Territoire, Plan Emploi.

Les partenariats économiques incluent également l'animation du SRDEII/SRISI et des dynamiques

a) Plan Starter TPE

Le plan Starter TPE concerne la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprises à travers le chéquier STARTER et le financement des opérateurs de sensibilisation à la création d'entreprises.

Pour 2021, ce plan STARTER représente 8 230 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement. Lors de la crise du covid19, l'accompagnement à distance a permis d'assurer la continuité de l'accompagnement proposé aux créateurs et jeunes chefs d'entreprise et d'être ainsi au plus près des créateurs et jeunes entreprises. Ce soutien a été essentiel pour maintenir une dynamique en période de crise et a été un vrai secours pour les jeunes entreprises.

Pour 2021, dans le cadre du plan de relance, l'accompagnement des créateurs permet d'apporter une réponse appropriée aux nouveaux enjeux de la relance. Il s'agit de consolider l'offre de service existante aux créateurs en intégrant les piliers de la relance (numérique, transition écologique...), de renforcer la promotion et la communication et de déployer des nouveaux outils.

La Sensibilisation :

La Région a poursuivi en 2020 le déploiement de ses actions à l'attention des jeunes en milieu scolaire et des étudiants. Malgré le report de la tournée Jeunes et Audacieux en raison de la crise sanitaire, les partenaires de la politique régionale ont fait évoluer leurs outils en vue de poursuivre l'accompagnement des jeunes à distance.

Il est proposé de maintenir les crédits prévus au budget 2021 (1 280 000 €) pour permettre de poursuivre le développement des actions sur le versant Sud (actions à développer pour les universités du versant Sud, développement d'actions à destination des apprentis).

Le Chéquier Starter :

Avec près de 36 000 accompagnements réalisés, le Chéquier Starter est pleinement déployé sur les Hauts de France. Les opérateurs Starter ont été sélectionnés via un appel à projets sur la période 2020 – 2021 et permet de proposer un accompagnement de qualité tout au long du projet de création : montage de projet, test d'activité, structuration financière et suivi les 3 premières années ;

Il est proposé de maintenir en l'état l'AE (6 500 000 €) au regard du niveau d'engagement des crédits sur 2020 (ligne quasiment consommée) et des engagements pris vis-à-vis des opérateurs (conventions de mandat signées avec les opérateurs sur 2020 – 2021)

Animation, émergence et évènements :

La Région a adopté un nouveau dispositif de soutien à la création d'entreprises dans les territoires fragiles ou à destination de publics spécifiques. Ce dispositif est complémentaire des accompagnements proposés dans le cadre du dispositif Chéquier Starter. Des premières initiatives ont été soutenues fin 2019 et sur l'année 2020. Il est proposé de maintenir en l'état cette ligne budgétaire, elle pourra être mobilisée dans le cadre du plan de relance pour soutenir des initiatives nouvelles dans les territoires durement touchés par la crise sanitaire (notamment initiatives pour faciliter le rebond pour des chefs d'entreprises victimes de la crise).

b) Plan BOOSTER

BOOSTER TPE

Le dispositif Booster TPE a été très mobilisé au titre de l'année 2020 et occupe une place prépondérante dans les mesures de soutien aux entreprises dans le cadre du plan de relance régional. Il est proposé

de maintenir le niveau d'AE à hauteur de 510 000 € comme en 2020. Le dispositif sera fortement sollicité en 2021. Pour mémoire, ce dispositif bénéficie largement de financements européens en complément de l'engagement régional.

c) Plan territoire

Une ligne d'AE de 360 000 € est de nouveau proposée au budget. Ces crédits permettent d'accompagner les initiatives dans les Territoires ayant contractualisé avec la Région dans le cadre du SRDEII (cotisation au syndicat mixte de la BA 103, financement de l'étude de faisabilité autour de la transition écologique dans le cadre de l'ERBM notamment)

d) Plan Emploi

Il est proposé de maintenir les AE relatives au dispositif ARDAN (250 000 €) qui sera très mobilisé dans le cadre de la reprise d'activité et relative au financement des PLIE (2 100 000€). A noter plus particulièrement sur les PLIE que la Région ne peut plus, au regard des obligations de la Loi Notré, faire perdurer un dispositif qui ne permet d'accompagnement que les PLIE de l'ex-Nord Pas de Calais. Une harmonisation à l'échelle Hauts-de-France est à envisager.

Filières

La Région Hauts-de-France compte de nombreuses filières d'excellence évoquées dans le SRDEII (Troisième Révolution Industrielle Maritime et Agricole, Transport commerce et logistique, Fonctions tertiaires supérieures, Santé et services à la personne, Industries créatives et de l'accueil). Le plan booster *filières* vise à accompagner 1.000 entreprises, en soutenant des structures d'animation des filières régionales (pôles d'excellence, clusters régionaux) ainsi que des grappes d'entreprises d'intérêt régional, selon les modalités prévues dans le nouveau cadre d'intervention régional adopté en 2018.

Plus d'une trentaine de structures s'inscrivent dans le cadre de ce Booster *Filières* avec pour ambition à la fois de proposer un accompagnement qualitatif des entreprises, mais aussi s'assurer d'une couverture large de leurs actions sur l'ensemble du périmètre des Hauts-de-France.

En 2021, le dispositif booster filières sera adapté pour :

- promouvoir et diffuser les dispositifs des plans de relance (européen, national et régional)
- accompagner les entreprises dans la mobilisation de ces outils (réponse à un AAP, montage de dossier d'aide...)
- identifier les enjeux et opportunités du contexte et les diffuser auprès des entreprises (y compris diversification, donc un travail en inter-filières)
- susciter et accompagner des groupements d'entreprises sur ces opportunités de réintégration

e) Nouvelles Vagues

Les besoins 2021 en gestion pluriannuelle s'élèvent à 1 500 000 € en AP. Le montant est pris sur le budget du patrimoine immobilier.

B) Formation professionnelle :

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
7 000 000	0	4 400 000	0	4 400 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
537 752 500	199 850 400	213 525 500	300 000	413 675 900

Malgré les efforts portés par la Région depuis 2016 en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, la Région Hauts-de-France accuse toujours un retard en termes de qualification des actifs. Toutefois, le taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle reste supérieur d'un à deux points à la moyenne nationale.

La politique de formation professionnelle, inscrite dans les orientations du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) est déclinée dans le cadre de contrats de branche permettant de coordonner les efforts pour l'ensemble des voies de formation professionnelle et en phase avec le SRDEII. Ce lien très fort établi depuis 2016, renforcé en 2017 et 2018, entre le développement économique et la formation, a pris sa pleine ampleur ces deux dernières années.

Le budget 2021 marque la continuité du fort engagement de la Région dans la Plan d'investissement dans les Compétences (PIC) afin d'appuyer les évolutions engagées depuis le début du mandat à savoir former plus de personnes, former mieux, afin de favoriser l'accès à l'emploi durable pour répondre de manière plus efficace aux besoins structurels de l'économie régionale et aux besoins en compétences des entreprises.

Le Pacte 2019-2022 qui marque cet engagement dans le PIC doit contribuer à augmenter le nombre de demandeurs d'emploi ayant accès à la formation et à améliorer de manière significative l'employabilité des personnes en répondant aux besoins des entreprises. Il permet également d'accompagner le secteur économique de la formation professionnelle dans une transformation lui permettant de répondre aux enjeux à venir : digitalisation, formation en situation de travail, rénovation de l'ingénierie pédagogique, etc.

De plus, afin d'accompagner les plans de relance régional et national, la Région s'engage aux côtés de l'Etat dans le Plan Jeunes afin de proposer aux jeunes âgés de moins de 26 ans, durement touchés par la crise sanitaire, des places de formations certifiantes dans des secteurs stratégiques : industrie, numérique, transition écologique, métiers de la santé et du soin notamment. Ainsi, ce sont plus de 11 000 jeunes supplémentaires qui devraient trouver une solution dans le programme régional de formation.

Depuis mars 2014, la Région est pleinement compétente sur le champ de la formation professionnelle.

Cette compétence est organisée autour du triptyque information-orientation-formation. La Région a, avec d'autres partenaires, la mission d'animer un certain nombre de fonctions (orientation professionnelle) et dispositifs (validation des acquis de l'expérience) permettant à tout citoyen, jeune ou adulte, demandeur d'emploi, de bénéficier de mesures permettant de construire son parcours professionnel tout au long de sa vie.

En plus des publics dont elle a la charge, l'intervention de la Région et sa mobilisation sur certains sujets ou problématiques doit permettre de fluidifier et simplifier le champ de la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. La politique de formation professionnelle se situe donc à la croisée de plusieurs politiques : développement économique, développement équilibré des territoires et développement de l'emploi.

1) Orienter et aider aux choix professionnels, financer les réseaux d'accueil

Au cours de l'année 2017, la Région a engagé une large concertation avec le réseau des missions locales pour réformer en profondeur ses modalités d'intervention. C'est ainsi qu'un nouveau cadre a été adopté en octobre 2017 sur la base des dialogues de gestion et des dialogues de performance menés en concertation avec l'État. Une part variable de la contribution régionale est adossée à l'atteinte d'objectifs en termes de retour en formation initiale et d'accès aux formations en alternance, principalement l'apprentissage. Un partenariat avec l'AREFIE permet d'accompagner le réseau dans ces profondes mutations du mode d'intervention régionale.

Au titre de l'année 2021, la Formation Professionnelle maintiendra son financement des Missions locales ; le financement des Maisons de l'Emploi et de la Formation, ainsi que des Espaces d'Info Formation sera assuré par la Direction « Proch'Emploi ».

2) Développer les savoirs et compétences de bases

Malgré une progression positive continue, la Région Hauts-de-France reste toutefois fortement marquée par des taux d'illettrisme et de sorties de formation initiale sans qualification supérieurs à la moyenne nationale.

En septembre 2018, la mise en convergence des divers dispositifs relatifs aux compétences de base a permis d'aboutir à un dispositif unique Hauts-de-France dans le cadre d'un SIEG. Ainsi, le CLÉA (certification interprofessionnelle) permet aux personnes d'accéder à une première certification reconnue par les entreprises et les partenaires économiques.

Ce SIEG intègre également les actions de lutte contre l'illettrisme qui sont elles aussi concentrées sur les formations adossées à des référentiels reconnus au niveau national. Il en est de même pour le volet relatif à l'apprentissage des langues étrangères (anglais, néerlandais et français langue étrangère).

Une attention particulière sera portée sur les effets de ces formations pour le parcours des personnes et notamment leur accès à des formations qualifiantes du programme régional.

Enfin, le soutien aux Ecoles de la deuxième chance sera poursuivi.

3) Mettre en place les parcours d'accès à la qualification et à l'emploi

La Région Hauts-de-France est dotée d'un programme régional de formation comprenant les dispositifs suivants :

- Programme qualifiant sous forme de marchés publics destinés à se former ou se spécialiser pour un métier. Il s'agit de formations qualifiantes, modulaires, permettant un accès rapide à l'emploi tout en ne négligeant pas la nécessité d'augmenter son niveau de qualification. Ce programme intègre un volet spécifique pour les personnes détenues ainsi que des modalités particulières d'accompagnement de la validation des acquis de l'expérience professionnelle. Des dispositifs d'aide à la création et à la reprise d'entreprises sont également proposés.
- Les Pass emploi et les Pass formation destinés à accompagner des projets de recrutement d'entreprise ou des projets individuels qui ne trouvent pas de réponse dans l'offre qualifiante régionale. Ces programmes doivent s'inscrire en complémentarité des actions présentes dans les marchés de formation.
- Un programme de formation dans le domaine de l'enseignement supérieur qui a lui aussi bénéficié d'un travail d'harmonisation visant à concentrer l'effort de la collectivité sur des formations professionnelles engagées par des personnes ayant la nécessité de réorienter leur carrière professionnelle en accédant à un niveau de formation plus élevé.
- La Région a également lancé en 2018 un appel d'offres pour des formations tout à distance dont le déploiement devra s'accroître dans le courant de l'année 2021.

Tenant compte des impacts de la crise sanitaire sur ses partenaires et les stagiaires, la Région engagera en 2021 de nouveaux partenariats autour de la création de « Tiers-lieux de formation » sur l'ensemble du territoire régional. Ces tiers-lieux ont vocation à permettre un déploiement plus important de l'offre de service de formation, donnant ainsi un accès beaucoup plus large à la formation à distance pour tous les demandeurs d'emplois sur l'ensemble du territoire.

L'ambition de la Région est de mobiliser cet ensemble de dispositifs au plus près des besoins des territoires et de celui des entreprises afin de maintenir un nombre de demandeurs d'emploi formés d'environ 30 000.

Les moyens supplémentaires accordés par le Pacte 2019-2022 permettront toutefois d'augmenter cette cible, en mobilisant l'ensemble de ces dispositifs. Ainsi, le nombre de personnes supplémentaires formées pourrait atteindre 30 000 à 35 000 par an, portant ainsi l'effort global de formation à environ 60 000 à 65 000 demandeurs d'emploi par an jusqu'en 2022.

Le Pacte permet également d'initier de nouveaux dispositifs de formation innovants depuis 2019.

4) Accompagner les stagiaires de la formation professionnelle

Les mesures destinées à accompagner les publics et à sécuriser leur parcours, notamment les aides à la mobilité et la rémunération, sont confortées pour permettre à celles et ceux qui en ont le plus besoin de poursuivre leur projet de formation dans les meilleures conditions.

Les accords élaborés en 2017 avec les 5 départements de la région permettent particulièrement un meilleur accès à la formation des bénéficiaires des minima sociaux tout en étudiant la possibilité de maintenir le RSA pour ces publics. De même, l'État a été sollicité pour envisager le maintien du versement de la garantie jeune pour les personnes intégrant une Ecole de la 2^e chance.

Ces évolutions s'inscrivent également dans la recherche de convergence systématique à l'échelle des Hauts-de-France et de développement d'une politique équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Il est à noter que l'État a décidé de revaloriser les barèmes de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle à partir du 1^{er} janvier 2021 et que cette dépense supplémentaire au titre de ce budget devrait être compensée par l'État au titre du PACTE 2021.

5) Valider et reconnaître les acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience rénovée dans le cadre de la loi Travail offre au territoire la possibilité de permettre à un nombre important de personnes d'accéder à une certification sur la base de l'expérience acquise. La Région propose une politique offensive en matière de VAE et inscrit de manière plus systématique la possibilité de la VAE en démarrage de processus de formation. Cette réforme constitue une opportunité pour les personnes d'obtenir une certification reconnue sur le marché du travail basée sur l'expérientiel et sans forcément passer par l'étape formation.

La modalité de soutien à la validation des acquis de l'expérience « collective » est intégrée dans le cadre du marché de la formation qualifiante. Les accompagnements individuels pourront être en revanche soutenus grâce au « Pass formation ».

6) Innovation et expérimentation

Le numérique, mais aussi les changements importants dans le champ de la formation professionnelle, donnent la possibilité de tester de nouvelles approches pédagogiques, de nouvelles manières de former ou de transmettre le savoir. La Région souvent à l'avant-garde, souhaite créer les conditions d'un véritable laboratoire de recherche et développement au service de la formation. Il permet, dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt, d'accompagner des projets portés par des opérateurs de formation, ou des structures désireuses de proposer des nouvelles manières de faire.

A l'instar du soutien qu'elle apporte aux filières économiques et aux entreprises de son territoire, la Région souhaite accompagner le développement des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, encourager la coopération entre organismes en soutenant des projets novateurs, ingénieries innovantes susceptibles de renforcer la qualité des prestations proposées et de renforcer l'accès à l'emploi des personnes. Les conditions d'éligibilité et les critères sont proposés dans un cadre d'intervention régionale.

Dans le cadre du budget 2021, la Région reconduit au travers des crédits d'investissement prévus au titre de la politique de formation professionnelle, la possibilité de financer des équipements en lien avec des projets d'innovation, mais également des plateaux techniques mobiles. Ces plateaux techniques mobiles, développés en partenariat avec les branches professionnelles, seront non seulement des outils de formation déconcentrés au service des territoires les plus pauvres en offre de formation, mais également des outils d'orientation et de démonstration pour des filières et des métiers stratégiques pour l'économie régionale. Ainsi, deux premières opérations d'envergure pourront être financées en 2021, la création d'un centre de perfectionnement à l'usinage à Jeumont ainsi que l'équipement du Pôle d'excellence dans le domaine de la sécurité à Lille.

Là aussi, le Pacte 2019-2022 permettra d'appuyer cette politique forte de la Région et d'encourager les innovations afin de mieux répondre aux besoins des entreprises, mais également d'accompagner les organismes de formation régionaux dans une transformation leur permettant de répondre aux nouveaux enjeux de la formation professionnelle et de proposer une offre concurrentielle de qualité.

Enfin la Direction des Systèmes d'Information de la Région inscrit les crédits de fonctionnement liés à la maintenance de NEOJOB, nouvel outil de gestion de la Direction de la Formation Professionnelle ainsi que, en investissement, dans le cadre des projets informatiques ZEFIR (Gestion des actions de formation), NEOJOB (pour la mise en relation des demandeurs d'emploi et recruteurs), WHASQ (évaluation des compétences en entrée et fin de formation ainsi que la qualité de la formation à travers des questionnaires de satisfactions envoyés aux stagiaires) et à l'émargement des stagiaires de la formation professionnelle, projets bénéficiant du financement de l'Etat dans le cadre du PACTE.

7) **Appui aux contrats de branche**

Les crédits mobilisés permettront de répondre aux besoins identifiés dans le cadre des comités de pilotage :

- Identification des besoins, prospective métiers, outils d'observation, études.
- Appui à des événements d'information sur les métiers et la formation, animation de l'articulation économie-innovation-formation.
- Mise en relation des acteurs de la formation, de l'entreprise et de l'accompagnement au bénéfice des demandeurs d'emploi.

BUDGET PRIMITIF 2021

8^{ème} VICE-PRESIDENCE

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Monsieur Franck DHERSIN

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
428 353 296	204 532 524	39 209 724	0	243 742 248

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
532 534 846	7 493 137	512 445 651	364 565 233	884 504 021

A. Transports scolaires et Interurbains et Lignes routières :

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
200 000	862 248	200 000	0	1 062 248

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
			364 564 233	364 564 233

1) Dépenses consacrées pour la compétence Transports scolaires et interurbains

a) Exploitation du transport scolaire

Les contrats d'exploitation dédiés exclusivement aux usagers scolaires, dans le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne, sont budgétés à hauteur de 69,91 M€ (pour l'Oise et le Nord, les contrats sont exclusivement mixtes).

A ceci s'ajoutent des services connexes spécifiques :

- Transport des élèves en classes spécialisées ou ne pouvant utiliser un transport collectif

La Région organise certains transports en petits véhicules, à destination des usagers ne disposant pas d'une solution en transport collectif, de par les spécificités des trajets effectués ou dans les zones les moins denses. Il est inscrit un budget de 2,99 M€ pour cette politique.

- Conventions de second rang AO2 - Conventions avec intercommunalités et communes qui assurent le transport des élèves

Certains territoires ont choisi d'assurer les transports scolaires par leurs propres moyens et bénéficient à ce titre d'une délégation de compétence de la Région. 3,9 M€ sont inscrits pour faire face à ces dépenses.

- Accompagnement des élèves de maternelles

Un nouveau dispositif d'accompagnement des élèves de maternelle a été intégré dans le cadre du nouveau règlement régional de transport scolaire. Ce dispositif repose sur un partenariat avec les communes et/ou les communautés de communes. 2,24 M€ sont inscrits pour faire face à ces nouvelles dépenses.

- Allocations individuelles – Frais kilométriques

Le nouveau règlement de transports scolaires prévoit la mise en place d'une allocation individuelle de transport (A.I.T) pour les élèves externes, demi-pensionnaires ou internes ayants droit, en l'absence d'un transport collectif existant au départ de leur domicile. Il est inscrit un budget de 2,14 M€ pour ce dispositif.

- Prise en charge des transports organisés par les Régions limitrophes

La Région est liée par conventions à Ile-de-France Mobilités, et aux Régions Normandie et Grand Est ainsi qu'avec la communauté urbaine Grand Reims, pour l'organisation conjointe de circuits de transport frontaliers. Ces conventions impliquent une dépense de 0,98 M€.

b) Exploitation du réseau interurbain - Exploitation du réseau interurbain et scolaire (dit réseau mixte)

L'exploitation du réseau uniquement dédié à l'interurbain d'une part, et mixte d'autre part, engendre respectivement une dépense estimée à 30,2 M€ et 131,6 M€. Ces montants sont conformes aux contrats passés entre la Région et les transporteurs : en régie, en marchés et/ou en délégations de service public.

Pour mettre en place le transport de certains de ses usagers devant faire des compléments de parcours sur les réseaux urbains, la Région conventionne avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Par ailleurs, lors de chaque création ou extension du périmètre d'une AOM, les services précédemment interurbains sont transférés à l'AOM. Dans ce cas, la Région compense financièrement l'AOM. La dépense correspondante est estimée à 41,3 M€.

Le budget 2021 présente également les dépenses suivantes :

- Une enveloppe de 0,1 M€ en Assistance juridique, financière, fiscale,
- Fabrication et pose de poteaux point d'arrêt, appuis ischiatiques et maintenance.

En investissement, une enveloppe de 2,4 M€ en autorisation de programme pluriannuelle 2020 est prévue pour ce dispositif reporté d'une année suite à la crise sanitaire. 0,8 M€ y seront consacré en crédits de paiements. En parallèle, une enveloppe de 0,267 M€ en fonctionnement est prévue pour la maintenance de ces équipements.

- Prestations de service pour le contrôle

Pour contrôler la bonne exécution des contrats d'exploitation par les transporteurs (qualité de service, respect des horaires...), les départements ont internalisé ou externalisé la prestation. Il est inscrit un budget de 0,26 M€ pour la poursuite de cette politique.

- Autres prestations de service

Les prestations liées à la communication autour du réseau de transport (pelliculage des autocars, grilles horaires, cartographie, catalogues, imprimés, publications, et diffusion...) ainsi que les frais de maintenance pour le matériel billettique sont regroupés en prestations de service et représentent un montant de 0,54 M€.

- Cotisations

Le budget prévoit la cotisation de la Région à l'association AGIR, pour un budget de 15 000 €. Cette association offre un support spécialisé, technique et juridique dans le domaine du transport. Elle a été particulièrement mobilisée en 2020 sur les problématiques consécutives à la crise sanitaire.

c) Compensation de charges du transfert aux Départements

Conformément aux arrêtés préfectoraux constatant les charges transférées entre les Départements et la Région, la Région s'acquitte d'un montant de 75,6 M€ aux Départements du Nord et du Pas-de-Calais pour compenser les transferts de compétences et celui de la ressource fiscale.

2) Exploitation des ex-lignes routières régionales Picardie

La Région est autorité organisatrice de 7 lignes (ex-lignes routières régionales de Picardie) sur les territoires de l'Oise, la Somme et l'Aisne. Le budget total pour les lignes est proposé dans son intégralité au budget principal depuis 2020. Ces lignes, utilisées par plus de 3 000 usagers par jour, sont intégrées aux contrats du réseau interurbain au fur et à mesure de leur renouvellement.

3) Tarification « Mon abo étudiant TER » (ex Picardie Pass Etudes)

Cette tarification, acceptée à bord des lignes routières régionales, engendre une dépense de 0,241 M€.

B. Transports :

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
428 153 296	203 670 276	39 009 724	0	242 680 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
520 934 846	3 693 477	506 445 311	1 000	510 139 788

La politique Transport de la Région Hauts-de-France comprend pour plus de 97% en fonctionnement l'organisation du transport ferroviaire régional via une convention d'exploitation avec l'opérateur SNCF Voyageurs.

La partie investissement comprend des participations régionales qui concourent à faciliter les déplacements dans la Région que ce soit pour les voyageurs ou les marchandises et selon plusieurs modes ferroviaires, routiers, fluviaux dont le Canal Seine Nord Europe et ses futurs ports intérieurs.

Ces investissements sont la traduction concrète des engagements de la Région dans le contrat de plan Etat –Région et permettront grâce à l'activité qu'ils vont générer dans le secteur du bâtiment et des travaux publics de contribuer à la relance économique et à l'emploi.

La Région soutient aussi ses partenaires dans la réalisation de leurs investissements pour les réseaux de transport urbain à haut niveau de service, la réalisation de véloroutes et voies vertes.

La Région interviendra également dans le financement de nouveaux projets issus de la Loi LOM poursuivant notamment son aide aux plateformes de mobilités.

Elle participe à la gouvernance des aéroports de Lille Lesquin et Beauvais, la plateforme multimodale de Dourges ainsi que le syndicat mixte Hauts de France mobilité qui gère la centrale billettique Pass Pass.

En complément, la Région intervient directement auprès des habitants pour faciliter leurs déplacements hors TER via le dispositif Aide aux Transports des Particuliers (ATP).

INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend différents secteurs d'interventions dont les infrastructures ferroviaires, routières, fluviales, cyclables (ou secteur urbain), et également les gares et leurs pôles d'échanges.

La partie **TER** comprend les charges de capital des investissements relatifs au matériel roulant, installations fixes et gares de la convention d'exploitation TER Hauts-de-France 2019-2024, et la participation régionale à la Région Grand Est pour la gestion de la desserte ferroviaire interrégionale TER Vallée de la Marne, plus spécifiquement la partie matériel roulant.

Pour l'année 2021 les besoins s'élèvent à hauteur de 26,4M€ de CP.

Pour le **matériel roulant ferroviaire** nécessaire au service TER, il est proposé d'inscrire 66,6M€ de CP. Cela concerne principalement les dépenses pour le changement des organes majeurs des trains (convention tri-annuelle pour 20,7M€ en 2021), l'aménagement des installations fixes nécessaires à l'exploitation (3,3M€), la révision à mi-vie et les nouvelles acquisitions de matériels (32 M€).

Une AP de 269 M€ est également nécessaire pour la rénovation mi vie des séries AGC et TER 2N NG.

45M€ de CP sont inscrits au titre de l'échéancier d'acquisition des 19 rames Régio 2N pour le renouvellement du matériel roulant des lignes ferroviaires dites **TET**. Cette opération est financée en partie par l'Etat (250M€ au total), il est inscrit, en parallèle, 38M€ en recettes.

Concernant **les infrastructures ferroviaires**, il est inscrit 37M€ de CP pour des opérations déjà engagées notamment les phases réalisation, c'est-à-dire les travaux mobilisant des entreprises spécialisées pour les axes Fismes/la Ferté Milon (10,5M€), Valenciennes/Blanc-Misseron (1,4M€), Valenciennes/Lourches (19,4M€) et la poursuite des travaux sur les lignes J6 Paris/Gisors (1,9M€). Les études (phases AVP et APD) se poursuivent sur le nouvel axe Roissy-Picardie pour 1,7M€ en 2021. Les nouveaux projets prévus pour 2021 (49,8M€ d'AP et 4,9M€ de CP) concernent des lignes voyageurs (Douai/Cambrai, Boves/Compiègne, Laon/Hirson, Lille/Comines, Abbeville/Eu, St Pol/Arras, ...), et fret (Compiègne/Lamotte, Mézy/Artonges, ...). De plus, des crédits sont inscrits pour réaliser les études inscrites au CPER notamment celles relatives au Service Express Métropolitain (SEM) de Lille.

Sur les **gares et pôles d'échanges multimodaux (PEM)**, 25M€ d'AP sont inscrits afin de conventionner de nouveaux projets avec Gares et Connexions, dont 4,5M€ pour des opérations inscrites au Schéma D'Accessibilité Programmé. 19,5M€ de CP sont inscrits sur les opérations en cours de réalisation pour la rénovation (mises aux normes) des quais et des bâtiments voyageurs (Tourcoing, St Quentin, Hazebrouck, St Amand, Albert, St Omer ...). Des projets de PEM et la poursuite du déploiement de la vidéosurveillance sont également inclus.

La Région intervient en complément pour aider les AOT urbaines à financer le développement de leur réseau de **Transports Collectifs en Site Propre (TCSP)** et **Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)**. En 2021, le budget comprend les CP correspondant aux opérations en cours, soit 6,7M€. Il n'y pas de nouvelles lignes à financer.

12,7M€ de CP et 8,8M€ d'AP sont inscrits afin de cofinancer les études et travaux de développement des **infrastructures routières** prévues dans les 2 CPER (Nord-Pas-de-Calais et Picardie) notamment la poursuite des travaux sur la RN2.

Pour les **Véloroutes - voies vertes**, 2M€ en AP comme les années précédentes sont inscrits pour de nouveaux projets et 2,8M€ de CP permettront le règlement des projets déjà conventionnés et à venir en 2021.

42,8M€ d'AP et 13,7M€ de CP sont inscrits au titre du **fluvial et portuaire**, dont 11,2M€ d'AP correspondent aux crédits complémentaires inscrits à l'avenant des CPER 2015-2021. 1.9M€ d'AP sont prévus pour engager la phase 2 des études MAGEO et 0,5M€ pour le port de Denain.

Concernant le Canal Seine Nord Europe, les 3,3M€ inscrits en CP 2021 permettront de lancer les premiers travaux sur le secteur Compiègne-Passel contribuant ainsi à relancer l'activité des entreprises. (par ailleurs, l'Etat remboursera, en 2021, la part avancée par la Région les années précédentes) ; 16,4M€ d'AP et 1,6M€ de CP sont prévus afin d'engager les études des 4 ports intérieurs du Canal dont 50% sont financés par l'Europe au titre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe – Transports dit "reflow 1" et environ 25% par les 4 communautés de communes concernées; en contre partie des recettes sont inscrites en 2021 pour 0,256M€. Ce budget traduit ainsi l'entrée du Canal Seine Nord Europe dans son aspect le plus opérationnel et permet de concrétiser ses objectifs de développement économique, de soutien aux entreprises et à l'emploi.

Des crédits sont prévus à hauteur de 1,540 M€ pour financer les travaux d'ouvrages d'art sur la voie ferrée régionale Fret St Quentin Origny.

FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement sont principalement consacrés à l'exploitation du TER et en complément à la prise en charge de tarifications transports et règlement des dotations statutaires des syndicats mixtes.

Pour exercer sa compétence Transports, la Région doit réaliser des **études** sous forme de contre-expertises (par exemple, état des voies capillaires fret ou régénération d'axes ferroviaires), études opérationnelles, conseils stratégiques, audit financier, analyses juridiques ; 2021 sera essentiellement ciblée sur la préparation de la mise en concurrence du TER. 0,35 M€ d'AE et 1 M€ de CP sont inscrits en prévision de ces besoins.

Par ailleurs, dans le cadre de l'ORT, la Région pourrait être maître d'ouvrage de certaines études pour lesquelles sont inscrits 100 000 € en AE.

L'exploitation TER s'élève à 499 M€ pour 2021. Cette contribution financière résulte d'un équilibre entre les charges nécessaires à l'exécution du service et les recettes attendues selon les prévisions de l'objectif de recettes contractualisé.

Une recette de 15 M€ venant de l'Etat est inscrite pour financer l'exploitation des anciens services Paris-St Quentin Maubeuge et Paris-Amiens-Calais désormais inclus dans le périmètre du TER Hauts de France conformément à la convention formalisant les engagements de l'Etat et de la Région suite au protocole d'accord sur la gouvernance des services de TET.

Un montant de 253 000 € de CP permet de financer le dispositif éTER. Ce montant sert au financement des cars et aux renforcements de lignes de bus mis en place pour amener les usagers aux plages et aux activités Nature, éloignées des gares. Il comprend aussi la mise en place de location de vélos en partenariat avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) ou les Offices de tourisme.

5,45M€ AE/CP sont inscrits au titre de la participation de la Région au financement du **transport scolaire des lycéens** versée aux AOM pratiquant la gratuité.

Les substitutions routières, sont inscrites pour un montant de 1,5M€ de CP 2021. Elles sont gérées par la Régie Régionale de Transports du Pas-de-Calais, et concernent les lignes ferroviaires de St Pol-Etaples (fermée depuis septembre 2017) et de St Pol-Béthune (fermée depuis décembre 2019) pendant les travaux de régénération des voies ferroviaires jusqu'en début 2021.

Dans le cadre des **compensations tarifaires** (Mon Abo TER Plus) versées par la Région pour la mise en place de tarifications combinées (TER et abonnement urbain) sur certaines agglomérations, il est prévu, 410 000 € (AE/CP) pour 2021.

Une participation au **comité d'itinéraire de l'EuroVélo 4** a été votée en 2019, qui nécessite un financement de 10 000 € en AE/CP inscrits au titre de l'année 2021. De même une réflexion est en cours afin que la Région participe à d'autres comités d'itinéraire; Il est inscrit 10 000 € en AE et 5 000 en CP.

Les **participations statutaires** régionales aux syndicats mixtes aéroportuaires et multimodaux sont inscrites pour le Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) (252 001 €), le Syndicat Mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé (SMABT) (128 400 €), le Syndicat mixte pour la réalisation de la plate-forme multimodale de Dourges (350 000 €) et le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités (350 000 €).

Concernant les **voies ferrées d'intérêt local** (VFIL), 535 000 € sont inscrits pour la maintenance 2021. Pour mémoire, la gestion des voies ferrées d'intérêt local a été transférée des Départements début 2017 à la Région par la Loi NOTRe. En Hauts-de-France, 2 lignes sont concernées : St Quentin/Origny-Ste-Benoîte et Berry-au-Bac/Guignicourt. L'entretien et la maintenance sont confiés à Socorail suite à un appel d'offres lancé fin 2017.

En recettes, il est inscrit 3 000€ pour la redevance annuelle de raccordement de la société TEREOS à la voie ferrée St Quentin/Origny-Sainte-Benoite et 3 000€ pour la redevance de circulation.

0,150 M€ de CP sont inscrits afin de subventionner des **plates-formes de la mobilité** sur le territoire des Hauts-de-France au titre de la loi LOM.

Enfin, 1 000 € hors AE sont prévus afin de pouvoir verser la **cotisation** de la Région Hauts-de-France à l'association 2A2F qui fédère les chargeurs de fret au niveau régional.

C. Aide au Transport aux Particuliers :

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
11 600 000	3 799 660	6 000 340		9 800 000

Depuis le 1er mars 2016, la Région a mis en place un dispositif d'Aide au Transport aux Particuliers. Cette aide régionale de 20€/mois soutient les salariés contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail. En 2016, près de 11.500 personnes ont bénéficié de l'aide. En 2017, première année pleine du dispositif, près de 16 000 demandes ont été acceptées. En 2018, les aides accordées concernées près de 22 700 dossiers. En 2019, plus de 40 000 aides. Concernant l'année 2020, à mi-octobre, plus de 42 000 aides ont été accordées. Pour 2021, il est proposé d'inscrire 11.6M€ en AE et 9.8M€ en CP.

BUDGET PRIMITIF 2021

9^{ème} VICE-PRESIDENCE

LYCEES ET ORIENTATION

Madame Manoëlle MARTIN

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
172 706 290	110 827 486	73 001 213	0	183 828 698

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
174 155 925	145 461 892	25 746 130	375 000	171 583 022

Le projet de budget 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance régional et du projet régional pour les lycées présenté lors de la séance plénière du 13 octobre 2016 :

- Créer les dynamiques entre formation, emploi et innovation,
- Les lycées agricoles et l'approvisionnement local,
- Faire le lien entre lycées, entreprises et territoires au travers du réseau des fablabs,
- Faire des lycées des lieux de vie sécurisés, modernes et connectés,
- Donner aux lycées les moyens de leur autonomie,
- Etre aux côtés des familles,
- Faire baisser le chômage des jeunes en endiguant le décrochage,
- Miser sur l'ouverture culturelle et citoyenne pour la « génération lycée »

A/ Assurer le fonctionnement des EPLE

AE 2021 : 86 708 500€

CP/AE : 88 574 141.28€

Pour rappel, les CP 2020 sur AE s'élevaient à 92.5 M€ (baisse 2021 due à la diminution de l'enveloppe des dotations complémentaires)

Cette politique recouvre l'ensemble des contributions de la Région qui visent à la prise en charge du fonctionnement général des établissements publics locaux d'enseignement.

Cela concerne principalement (1) la dotation globale de fonctionnement, (2) les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région, (3) Le Service de Restauration et d'Hébergement

La rémunération des contrats aidés est vue dans un autre paragraphe.

1/ La dotation globale de fonctionnement

La région assure le fonctionnement des lycées publics par une participation dite « dotation globale de fonctionnement » qui vise, aux termes de l'article L214-6 du code de l'éducation, à assurer le fonctionnement des lycées, à l'exception des dépenses pédagogiques restant à la charge de l'Etat.

Pour 2021, la philosophie du mode de calcul reste globalement inchangée. La dotation de fonctionnement reste calculée sur la base de la réalité des charges et de produits de chaque établissement sur les 3 dernières années, avec l'application d'un mécanisme de correction, minorant ou majorant le montant de la dotation pour minorer ou pour renforcer le niveau des fonds de roulement mobilisables des établissements.

- Le niveau des dotations globales de fonctionnement initiales augmente, passant de 78,2 M€ à 80,02 M€ (une partie du programme 22200001). Cette augmentation de DGF « stricto sensu » s'explique par :

- le **changement de périmètre** lié :
 - à la reprise des dépenses de téléphonie en direct par la Région pour les lycées de l'Académie de Lille,
 - A la suppression de la subvention spécifique fond d'urgence régional travaux « FURT » qui sera mise en dotation complémentaire du fait du caractère irrégulier de ces dépenses.
- **L'impact financier de sections nouvelles** décidé par la collectivité et le rectorat comme le BTS orthèse prothèse de Berck ou le Bac pro poissonnier écailleur de Boulogne sur mer **(+0,2 M€)**.
- **L'évolution des dépenses d'énergie** qui reste stable au global. Les établissements de l'académie d'Amiens qui ont adhéré à un groupement d'achat a permis d'économiser 10% environ en comparaison des anciens prix pratiqués dans l'ancienne région. Malheureusement le cout des énergies fait que les dépenses de gaz des établissements de l'académie de Lille a subi une hausse de 5% et les dépenses d'électricité ont cru de manière identique pour les deux académies (10 % environ).

De plus, la DGF initiale ajuste les bornes définies pour les fonds de roulement des établissements proposant des filières générales et/ou tertiaires. Néanmoins les situations de chaque établissement seront revues et ajustées à la réception des comptes et du calcul de la DGF complémentaire.

- L'enveloppe au titre des dotations complémentaires s'élèvera à 900 000 € (autre partie du programme 22200001).

Cette enveloppe intègre les dotations complémentaires dites « traditionnelles », qui concernent l'évolution de la situation financière des établissements d'une année sur l'autre (évolution du besoin de financement et des fonds propres des établissements, dépenses exceptionnelles, etc.), et l'intégration des dépenses de l'ancien dispositif « FURT » relatif aux travaux urgents du propriétaire. Le suivi resserré avec les établissements doit permettre le cas échéant d'abonder l'enveloppe de dotations complémentaires.

Par ailleurs, il faut ajouter à cette dotation globale de fonctionnement « stricto sensu » d'autres contributions financières du conseil régional tel que le dispositif « Transports des internes et demi-pensionnaires ». L'enveloppe correspondant au transport d'internes et de demi-pensionnaires s'élève à **0.7 M€ comme en 2020** (programme 22200002)

2/ Les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région

L'enveloppe « Contrats et marchés Région pour le fonctionnement des EPLE » subit une baisse due à la crise sanitaire. Il prend en compte la mise en œuvre des marchés d'exploitation du chauffage dans la moitié des lycées de la Région, la gestion des déchets et des équipements de protection individuelle.

Le montant de cette enveloppe s'élève pour **2021 à 5,5 M€ contre 5.9 M€ en 2020 et 6 M€ en 2019.**

3/ Le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)

L'assemblée régionale a voté en juillet les tarifs de restauration et d'hébergement applicables à l'année scolaire 2020-2021. L'exécutif a souhaité qu'ils restent inchangés par rapport à l'année 2019/2020 pour ne pas faire subir aux familles l'inflation, et maintenir en fonctionnement des restaurants scolaires qui n'ont pas la taille suffisante pour atteindre l'équilibre financier (ex Montigny-en-Ostrevent, restauration ouverte à la rentrée 2019).

Afin de concilier ces deux exigences, dans un contexte où l'instruction comptable des EPLE prohibe le financement du SRH par la dotation globale de fonctionnement, il est apparu nécessaire de disposer d'un instrument financier spécifique permettant d'apporter un financement aux lycées dont le SRH est en difficulté. Ces crédits sont, comme pour les dotations complémentaires de fonctionnement, activés après un contrôle approfondi de la situation de l'établissement, et notamment après s'être assuré qu'aucun autre levier (amélioration des approvisionnements, meilleure maîtrise des quantités...) n'est susceptible de permettre un rééquilibrage des comptes. Ce fond est augmenté pour compenser le manque à gagner de la stagnation des tarifs et l'impact de l'inflation importante des produits alimentaires ainsi que des mesures sanitaires ayant dû être mises en place pour accueillir les élèves à la restauration (gel hydro-alcoolique, ...).

En parallèle, l'action « je mange local en lycée » est arrêtée compte tenu de la mise en place de la loi Egalim qui reprend ces principes. Toutefois, il reste encore à régler les soldes des subventions antérieurement accordées aux lycées les années précédentes pour favoriser ces approvisionnements locaux.

Cette enveloppe concerne aussi la participation restauration scolaire de Ribemont et la participation à l'internat de Noyon qui reste stable.

Cette enveloppe s'élève à **1,4 M€ de CP 2021 (contre 1,2 M€ en 2020)**.

B/ Equiper les EPLE en matière de restauration

AE 2021 : 1 225 000 M€ **CP/AE : 1 209 511,94 €**
AP 2021 : 8 500 000€ **CP/AP : 5 800 000€**

L'enveloppe sur le fonctionnement qui comprend le FURECR (Fonds d'Urgence de Réparation) et la GPAO (Gestion de la Production Assistée par Ordinateur), est croissante par rapport à 2020 (**CP 2020 : 1.07 M€**) compte tenu :

- De l'épuisement du Fonds commun des services d'hébergement (FSCH) initié par l'ex Région Picardie,
- De la montée en puissance de l'outil de GPAO mis à la disposition de l'ensemble des établissements scolaires de la Région Hauts-de-France.

L'enveloppe en investissement de 5.8 M€ en 2021 est stable et intègre :

- La ligne de remplacement des équipements de restauration,
- La ligne d'investissements sur les laveries,
- La gestion des systèmes de contrôle d'accès aux restaurants scolaires (bornes de réservation, distributeurs de plateaux).

C/ Participer au financement et à l'accompagnement des Parcours Emplois Compétences dans les lycées (PEC)

AE 2021 : 4 190 000€ **CP/AE : 4 146 837.57€**
(Programme 22200006 et 22200007)

Les volumes financiers consacrés à cette politique restent relativement stables sur 2020 (4 M€ en 2019 et 2020), compte tenu du maintien à l'identique du nombre de contrats (500).

Une vigilance particulière est de mise sur cette politique tributaire de décisions de l'Etat, avec un quota de contrats à recruter en fin d'année 2021 qui n'est pas prévisible à ce jour (impact budgétaire éventuel essentiellement sur l'exercice 2022).

Pour ce montant, la collectivité :

- Contribue au financement des emplois aidés intervenant recrutés par les lycées sur les missions d'entretien, de restauration ou de maintenance informatique.
- Déploie un dispositif d'accompagnement visant au retour à l'emploi pérenne de ces personnes, qui a été étendu à l'ensemble du territoire régional.

D/ Participer au financement des lycées privés sous contrat

AE 2021: 47 500 000€ **CP/AE : 47 175 279 €**
AP 2021 : 10 241 290.32€ **CP/AP : 9 993 528 €**

L'intervention du Conseil régional, juridiquement plus encadrée, vise les mêmes objectifs que le financement des lycées publics, dans le cadre des nouveaux protocoles d'accord adoptés en 2017, valables pour la durée du mandat.

Les protocoles signés en 2017 avec les fédérations de l'enseignement privé permettent pour certaines fédérations une modulation par année de l'enveloppe subventions travaux, tout en restant sur la durée

du mandat sur une enveloppe totale fixée, avec une logique de « PPI » des lycées privés grâce à une priorisation par les fédérations des dossiers déposés dans le cadre des appels à projets annuels par les établissements privés. Le volume d'AP mobilisé reste presque stable de 2020 à 2021 (10 M€). Il correspond à ce que nous avons voté avec les fédérations.

1/ Les forfaits régionaux d'externat

Le programme 22300001 « Forfaits régionaux d'Externat » en 2021 représente 45 % du budget de fonctionnement de la DFE consacré aux Lycées soit 47.17 M€ (45 M€ en 2020).

La Région finance le fonctionnement des lycées privés par le biais de « forfaits régionaux d'externat » (FRE) prévus à l'article L442-9 du Code de l'Education.

Ces forfaits sont calculés sur la base des dépenses supportées par la collectivité pour l'externat des lycées publics au cours de l'année n-2 (2018 pour 2020), les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration étant exclues :

- Dépenses liées au fonctionnement matériel et
- Dépenses de rémunération des personnels techniques qui interviennent dans les lycées.

Ces dépenses sont ramenées à l'élève de l'enseignement public et multipliées par le nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement privé.

Les données servant au calcul du FRE 2021 sont issues du CA 2019. L'augmentation du montant des forfaits par rapport aux montants de 2020 s'explique notamment par : la part personnel qui a augmenté de 4M€ en 2018 dans les lycées publics, ce qui entraîne une augmentation de 2M€ et la part matériel qui a aussi subi une augmentation de 4M€ sur les équipements ce qui entraîne une hausse de 2M€ également.

2/ Le soutien aux investissements des lycées privés

Le programme 22300002 « équipements informatiques des établissements privés » et programme 22300003 « aide à la construction réhabilitation privé » permettent à la Région de participer au financement des établissements privés sous contrat. **Cela représente 10 M€ en 2021 contre 9.9 M€ en 2020.**

La Région attribue des subventions versées aux établissements privés pour la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements, relevant du Comité Régional de l'Enseignement Catholique (CREC), du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) et des Maisons Familiales et Rurales (MFR).

Les crédits proposés s'inscrivent dans les enveloppes fixées l'an dernier dans le cadre des protocoles d'accord avec les différentes fédérations de l'enseignement privé.

E/ La Région aux côtés des jeunes et des familles

AE 2021 : 24 939 000€

CP/AE : 21 016 827 €

AP 2021 : 11 500 000€

CP/AP: 13 035 170.70€

En fonctionnement, la Région poursuit ses efforts sur l'accompagnement financier et matériel des jeunes et des familles et veille à l'amélioration régulière des conditions de réussite éducative des lycéens.

La Région est aux côtés des familles et des jeunes des Hauts de France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé.

1/ Aider financièrement les familles pour faire face aux frais liés à la scolarité

La **carte génération HDF** permet d'apporter une aide universelle à cette rentrée à des dizaines de milliers de jeunes de 100 euros pour ceux qui entrent dans un cycle d'études et 55 euros pour ceux qui abordent les années suivantes.

Elle conforte également le dispositif carte Génération HDF en développant les services offerts (outre les aides financières, développement des bons plans facilitant l'ouverture à la culture, ...).

Les crédits de paiement augmentent de 180 000€ comparativement avec le BP 2020. Il s'agit de prendre en compte la poursuite éventuelle de l'expérimentation sur les manuels numériques.

Les programmes 28000010 « Gestion carte génération Hauts de France » et 28000011 « aides individuelles carte génération HdF » représentent 18 M€ en AE et 14,15M€ en CP en 2021.

A cela, il faut aussi ajouter, l'aide complémentaire aux lycéens en grande difficulté qui a augmenté par rapport à 2020 (AE identique de 500 000 € mais CP de 350 000 € en 2021 contre 200 000 € en 2020). Ces crédits de paiement augmentent au regard de l'application des critères plus souple, la prise en charge des lycéens étrangers et l'expérimentation sur les manuels numériques avec la possibilité d'accompagner l'achat de tablettes ou ordinateurs portables dans une limite de 50% plafonnée à 200€.

2/ Favoriser l'ouverture culturelle, sportive, citoyenne

L'ouverture des lycéens à la culture constitue également un axe prioritaire pour la collectivité. Outre **l'enveloppe forfaitaire** (3 M€ en AE et 2,55 M€ en CP) permettant aux établissements scolaires de réaliser les projets éducatifs en lien avec leur projet d'établissement, la Région développe un **ensemble des dispositifs** tels que la prévention contre la radicalisation et le planning familial, le travail de mémoire, la journée défense, la participation aux olympiades de la chimie, la participation au FIGRA et festival d'Arras. Elle expérimente une aide à l'apprentissage du code la route dans les lycées de la Thiérache... Cette ligne budgétaire reste relativement stable par rapport à 2020 (399 000 € en AE et 331620 € en CP pour 2021)

3/ Développer l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et doter les lycées de postes informatiques

Durant l'année scolaire 2020/2021, l'objectif est de poursuivre le développement d'un environnement numérique HDF cohérent du 1er au 2nd degré qui permette l'accompagnement des élèves tout au long de leur parcours scolaire et facilite les échanges. Pour sa mise en œuvre, un groupement de commandes porté par la Région et composé des 5 Départements et des autorités académiques a été constitué.

Cette ligne budgétaire concerne à la fois le développement de **l'espace numérique de travail** (ENT) Génération HDF, la mise en place d'un nouveau bouquet de **ressources éducatives** en ligne

conséquent au profit des membres de la communauté éducative et des élèves et un potentiel **partenariat avec Canopé** notamment dans l'accompagnement des familles dans la prise en main du nouvel ENT et l'acculturation au numérique

Elle a également vocation à fournir de nouveaux services et développer de nouvelles applications sur l'ENT destinées à permettre l'enseignement à distance ou hybride telles que la web-conférence, des outils de suivi de parcours pédagogique en distanciel, l'utilisation sur smartphone de nouvelles applications etc...qui répondent pleinement aux exigences de la crise sanitaire actuelle.

Ce programme est un axe important de la politique numérique de la collectivité. Une AE de 700 000€ est prévue en 2021 ainsi que des CP à hauteur de 1.406 M€ en augmentation de 140 000€.

Cette politique consiste également à veiller à une qualité de service liée au développement des usages au sein des établissements, notamment par l'achat de licences informatiques, la sécurisation des outils et la sauvegarde de données. **Ce programme correspond à 1,4M€ AE 2021 et 1.6 M€ en CP 2021, en augmentation de 400 000€.**

Enfin en investissement, un effort est fait pour l'équipement numérique des lycées afin de poursuivre le rééquilibrage des **dotations informatiques** et de tenir compte des spécificités de certaines formations et du besoin de cours en distanciel. **Pour 2021, il est prévu à ce titre 11,5 M€ d'AP et 13M€ de CP.** Un appel d'offres sera lancé pour l'ensemble des équipements numériques.

4/ Accompagner les projets innovants et expérimentaux

Le plan de relance régional permettra de cofinancer à la fois l'accompagnement des actions des **campus des métiers et des qualifications** et l'animation des **Espaces d'innovation partagée (EIP)**.

Créé en 2013 par la loi de refondation de l'école, le label «**Campus des métiers et des qualifications**» a pour objectif de valoriser l'enseignement professionnel et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes autour de pôles de compétences clés soutenus par les collectivités et les milieux économiques. Cet objectif a reçu un accueil très favorable en Hauts-de-France.

Les crédits régionaux permettront de cofinancer à la fois l'accompagnement des actions des campus des métiers et des qualifications et l'animation des **Espaces d'innovation partagée (EIP)**.

Les EIP constituent également un élément central de la stratégie d'innovation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat au sein des lycées. Depuis octobre 2016, la Région a mis en place un réseau d'une soixantaine d'Espaces d'Innovation Partagés (EIP), qui s'inspirent du concept des « FabLabs » tout en les adaptant au milieu éducatif. L'effort d'investissement sera poursuivi par l'acquisition d'équipements et de mobiliers spécifiques (imprimantes 3D, scanners 3D, machines de découpe (jet d'eau, laser, vinyl), équipements d'usinage, matériel holographique...). La poursuite d'un déploiement équilibré sur le territoire est en cours (14 nouveaux projets). Il convient dorénavant de conforter l'animation de ce dispositif, de le faire connaître et de le constituer en réseau.

Pour les campus des métiers, nous revenons à une inscription de 480 000€ qui prend en compte la mise en place de nouveaux campus (celui de la mer et de l'industrie et de la transition numérique).

Soit au total pour le programme de 580 000€ en AE et 369 360 € en CP pour 2021.

F/ Placer le patrimoine des lycées au cœur des dynamiques régionales

AE 2021 : 7 260 000 €

CP/AE : 7 597 000 €

AP 2021 : 134 770 000 €

CP/AP : 149 500 000 €

Le Budget 2021 concourt à relancer l'économie et notamment les activités du BTP et les prestations de services intellectuels par la réalisation de nombreux chantiers dans le cadre de la programmation des travaux, avec 4 objectifs :

1. Favoriser l'amélioration des niveaux de qualification en accompagnant l'acquisition des compétences par les élèves par la mise à disposition des plateaux et d'équipements pédagogiques performants et adaptés, en ciblant davantage les investissements sur des pôles de formation lisibles et en prise avec les pôles de compétitivité et d'excellence de notre Région.
2. Faciliter l'accès aux formations, encourager la mobilité et prévenir le décrochage par la création de places d'internat dédiées aux formations à recrutement large et l'aménagement de locaux attractifs, sensibilisant les jeunes aux pratiques citoyennes (maisons des lycéens...), apportant un cadre de vie convivial et adapté à l'ensemble de la communauté éducative.
3. Inscrire les lycées dans le « REV3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économie d'énergie, en ajustant le parc immobilier des lycées, en investissant pour regrouper des sites de formation en entités de taille critique et en les dotant d'infrastructures informatiques performantes.
4. Assurer le respect des normes et de la sécurité des usagers, qu'il s'agisse de l'accessibilité de la sécurité incendie, de la sécurité des machines-outils ou encore de la sécurité alimentaire. Il s'agit également de préserver le patrimoine en état normal de fonctionnement par la maintenance efficiente des bâtiments permettant d'éviter une dégradation qui occasionnerait à terme des travaux plus lourds de remise en état.

La collectivité restera par ailleurs attentive à l'appel à projets lancé par l'Etat dans le cadre du plan de relance national pour labéliser un maximum d'opérations de rénovation énergétique des bâtiments et consécutivement obtenir des cofinancements.

Les programmes d'intervention consacrés aux lycées publics ont été répartis selon 4 typologies.

1/ Les opérations lourdes de restructuration ou « grosses opérations » (GOP)

Les crédits de paiement 2021, à hauteur de 36.11 M € contre 30.9 M € au BP 2020 vont permettre de poursuivre le programme ambitieux de travaux au sein de nos lycées.

2 /Les opérations de rénovation et de maintenance (PARM)

Les travaux menés dans le cadre des opérations lourdes de restructuration seront complétés par deux autres dispositifs, représentant un montant total de 82,6 M€ de crédits de paiement 2021 contre 78.1 M€ au BP 2020 :

- Le Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance (PARM), concrétisant les projets et priorités formulés par les établissements s'élèvera à 30,8 M€ de crédits de paiement en 2021. L'intervention dans le cadre du PARM demeure un volet très important dans la rénovation du patrimoine et de l'adaptation à l'évolution des besoins des établissements publics. La conduite d'opérations régionales ciblant une thématique particulière sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France. Est notamment traitée dans ce cadre la rénovation des sanitaires, des installations thermiques soit 51,8 M€ de crédits de paiement 2021.

Ces interventions sont complétées par des chantiers menés en régie, soit par le biais des équipes mobiles ou des agents des lycées répartis sur tout le territoire des Hauts-de-France. Un montant total

de 3,9 M€ en fonctionnement et 850 000 € en investissement sont prévus pour l'acquisition de fournitures, matières d'œuvre et équipements spécifiques nécessaires à leurs activités.

A ces initiatives s'ajoutent des contraintes extérieures liées à la mise en accessibilité des établissements, au respect des normes vétérinaires en restauration, à la conformité au code du travail pour les ateliers des lycées professionnels ou encore à la mise en œuvre des réformes des diplômes et des mesures de rentrée scolaire.

3/ Les charges d'exploitation des bâtiments et la prise en charge des travaux urgents

La gestion du patrimoine immobilier des lycées recouvre parallèlement l'ensemble des charges d'exploitation des bâtiments telles que la vérification périodique des ascenseurs, le respect des normes liées à la qualité de l'air ou encore la mise à jour des diagnostics techniques amiante mais également la prise en charge de travaux urgents et non programmables. Le budget 2021 prévoit en fonctionnement un montant de 2 508 000 € en crédits de paiement pour financer les charges d'exploitation et les travaux urgents.

4/ L'acquisition d'équipements

Les équipements sont également au cœur de l'action régionale. Les nouvelles politiques régionales viseront à renouveler et valoriser l'équipement des filières générales, professionnelles et technologiques et à moderniser le cadre de vie des apprenants.

Le budget d'investissement prévoit une enveloppe d'un peu plus de 18,4 millions d'euros de crédits de paiement en 2021), afin de renouveler les équipements des lycées, tant en ce qui concerne la pédagogie, le mobilier ou encore les outils de travail des agents.

De plus, la Région assure la mise à niveau, l'actualisation et le renouvellement des équipements pédagogiques des lycées professionnels notamment dans le cadre de la filière « productive ». A cette fin, le budget 2021 prévoit 4.5 M€ pour remplacer le parc de machines des plateaux techniques de la filière aujourd'hui très vétustes voire obsolètes.

G/ Assurer la sûreté dans les EPLE

AE 2021 : 1 680 000 € CP/AE : 1 090 000 € et CP hors AE : 375 000 €
AP 2021 : 7 695 000 € CP/AP : 5 500 000 €

1/ Sûreté :

Considérant que la sécurité des élèves, des agents de la Région et des personnels de l'Education Nationale est une priorité institutionnelle, le Conseil Régional réuni en séance plénière le 18 mai 2017 a décidé d'adopter un Plan de sûreté au sein des EPLE.

20 millions d'euros ont depuis été affectés à cette politique et une Autorisation de Programme de 4,275 millions d'euros est proposée dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2021.

La mise en œuvre de ce plan a permis de mener une expérimentation au sein de sites pilotes qui se poursuit aujourd'hui par la fourniture et pose de serveurs informatiques permettant l'activation des caméras de vidéo-protection placées aux entrées et sorties des établissements.

Après l'avoir évalué, le programme correspondant est désormais généralisé à l'ensemble du patrimoine éducatif et permet ainsi d'apporter une réponse technique et économique proportionnée à la situation de chaque établissement.

Lorsque des événements particuliers sont portés à la connaissance des services régionaux, ces derniers accompagnent le Chef d'établissement pour solliciter la Police Nationale ou la Gendarmerie Nationale afin de programmer un audit de sécurité conformément aux dispositions des Circulaires de l'Education Nationale relatives à la sécurité aux abords des établissements scolaires ainsi qu'à la réalisation et l'actualisation du « diagnostic de sécurité ».

Comme le prévoit la procédure, ce travail est ensuite présenté au Conseil d'Administration de l'EPL et la Région est alors en mesure de mettre en œuvre les dispositions techniques permettant l'amélioration du niveau de sécurité des lycéens et des personnels de la Communauté éducative.

2/ Sécurité incendie :

S'agissant de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique, le maintien auprès des Commissions de sécurité des « Avis favorables » à l'exploitation de nos lycées constitue également une priorité politique de l'Institution régionale.

Ce qui se traduit pour 2021 par l'inscription d'une Autorisation de Programme de 3,42 millions d'euros en investissement et d'une Autorisation d'Engagement de 930 000 € en section de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les actions de formation dans le cadre du partenariat avec les SDIS et comme le précise le contenu des conventions correspondantes, la sensibilisation aux gestes qui sauvent sera, dès cette année, étendue aux lycéens.

Le budget annuel correspondant est de 750 000 €.

H/ Aider aux choix d'orientation des jeunes des Hauts-de-France en les informant sur les métiers d'avenir et les formations qui y mènent (Proch'Orientation)

AE 2021 : 653 425 €

CP/AE : 398 425€

Dans le cadre du transfert de compétences liées aux missions d'information sur les formations et les métiers, la Région a déployé le dispositif Proch'Orientation, appuyé sur une plateforme numérique permettant la rencontre directe entre les ambassadeurs des métiers et les établissements de formation.

Plus globalement, la réussite des parcours d'orientation de la jeunesse des Hauts-de-France est au centre des missions et objectifs assignés à Proch'Orientation, dont l'action se centre pour mémoire sur 5 axes:

- Axe 1 : Définir une feuille de route régionale partagée entre les acteurs de l'information sur les métiers
- Axe 2 : Animer des réseaux locaux de pairs, ambassadeurs de leur formation et de professionnels ambassadeurs de leur métier, accessibles et mobilisables sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France
- Axe 3 : Favoriser une orientation choisie et ambitieuse par une information modernisée et facilement accessible
- Axe 4 : Assurer une réponse de proximité
- Axe 5 : Favoriser l'accompagnement à la formation et à l'employabilité de tous les jeunes en Région Hauts-de-France

2021 doit permettre à la collectivité, cheffe de file sur ce champ de l'information métiers et de l'orientation, d'amplifier de manière structurée et concertée avec les nombreux acteurs régionaux présents dans ce champ, des actions de terrain :

- sur l'ensemble du territoire régional
- au bénéfice d'un maximum des publics cibles de jeunes (qu'ils soient au collège, au lycée, en CFA ou en parcours dans le supérieur...)
- visant à aider les jeunes et leurs familles à exercer des choix éclairés en matière d'orientation.

Au travers de ce budget prévisionnel 2021, il est proposé de poursuivre le plan d'actions initié et de l'intensifier sur les axes suivants :

- 1 le développement d'outils numériques** (Plateforme PO, salons virtuels, outil collaboratif...) pour dynamiser voire optimiser l'information sur les métiers et les formations ; il s'agit aussi de rendre visibles et lisibles pour les usagers les données socioéconomiques des Hauts-de-France (secteurs en mutations, en tension, métiers de niches, besoins liés aux grands projets régionaux, etc.) ainsi que les offres de stages et d'emplois saisonniers.

Une inscription budgétaire de **200 000 € d'AE** et de **100 000 € de CP** est proposée pour poursuivre ce développement.

- 2 la mise en œuvre de dispositifs régionaux d'appui à l'information sur les métiers et formations** (Appel à projets à destination des établissements de formation, bus de l'orientation, appui aux forums / salons...) :

Au travers de ces dispositifs, il s'agit de matérialiser la compétence régionale en matière d'information sur les métiers et d'aide à l'orientation à terme pour tous les publics (prioritairement collégiens, lycéens et apprentis) dans les territoires des HDF et de construire une relation directe avec les usagers dans une logique de proximité humaine et géographique (notamment contribuer à réduire la "fracture d'orientation" auprès des publics les plus fragiles ou éloignés en REP, REP+, ZRR, petites villes...)

Pour promouvoir, valoriser la diversité des métiers, des voies de formation tout au long de la vie et proposer une aide de service public dans l'ensemble des territoires, Une inscription budgétaire de **200 000 € d'AE** et de **120 000 € de CP** est proposée pour la mise en œuvre de ces dispositifs d'appui.

- 3 La recherche d'effet levier des actions partenariales dans le champ régional de l'information sur les métiers et les formations** (partenariats économiques, contreparties régionales pour le dépôt de projets FSE ou IEJ...) : afin de démultiplier les actions de terrain, de faire converger l'investissement régional et celui de ses partenaires sur ce champ de l'information sur les métiers et les formations, il est nécessaire de renforcer les moyens existants en développant des partenariats cofinancés et en s'appuyant sur les priorités du FSE et FSE +, cela permettra de soutenir des actions d'orientation des jeunes facilitant leur accès à la formation et à l'employabilité.

Une inscription budgétaire de **150 000 € d'AE** et de **75 000 € de CP** est proposée pour le cofinancement d'actions partenariales dans le champ de l'information sur les métiers et les formations

- 4 La publication de nouveaux supports d'information sur les métiers et les formations dans les Hauts-de-France**, compétence confiée à la Région par le législateur et compensée par l'Etat :

Lors d'une phase de transition ayant pris fin en 2020, les deux DRONISEP des académies d'Amiens et de Lille ont assuré la production annuelle globale de 80 publications spécialisées sur l'information sur les métiers et les parcours de formation (guides d'orientation des publics par niveau de formation après la 3^e, après le Bac pro ou général...), ces guides à l'usage des équipes éducatives, des familles et des jeunes doivent aujourd'hui s'insérer dans la stratégie globale définie par la Région en matière éditoriale.

Afin de donner une identité régionale forte et nouvelle à ces futurs supports d'information sur les métiers et les formations et d'assurer le transfert, la compilation et l'actualisation des données formation et métiers en lien avec l'ONISEP et le CARIF OREF, l'Etat a prévu une compensation annuelle de 103 425 € pour les Hauts-de-France

Une inscription budgétaire de **103 425 € d'AE** et de **103 425 € de CP** est proposée pour assurer la création d'une nouvelle ligne éditoriale régionale relative à l'information sur les métiers et les formations et sécuriser la production, l'impression et la diffusion des supports qui auront été décidés et priorisés par les élus régionaux.

L'ensemble du budget 2021 proposé pour l'action régionale en matière d'information sur les métiers et les formations vise à opérationnaliser les enjeux inscrits au cœur du plan de relance régional, en favorisant l'accès à la découverte des métiers, par les stages, le développement de l'alternance, l'organisation des événements « infos métiers », en vue notamment de mieux répondre aux besoins de compétences du monde économique, et ainsi de préparer le redémarrage de l'activité. Certaines actions prévisionnelles du budget Proch'Orientation visent également à contribuer à la reprise de l'activité économique potentielle pour le secteur de l'événementiel régional.

BUDGET PRIMITIF 2021

10^{ème} VICE-PRESIDENCE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, EUROPE ET CONTRAT DE PLAN ETAT REGION

Monsieur Daniel LECA

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
16 580 000	23 475 551	2 476 000	337 000	26 288 551

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
30 398 000	22 664 121	7 028 249	767 108	30 459 478

Volet Enseignement Supérieur et Recherche

L'article 3 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi « MAPTAM ») a désigné la Région comme chef de file du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La région Hauts-de-France dispose d'atouts indéniables dans ce domaine :

- un vivier de près de 240 000 étudiants (4^{ème} région de France) ;
- un véritable maillage territorial avec plus de 160 sites d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des laboratoires de recherche reconnus au niveau national et international porteurs de 65 projets d'excellence labellisés PIA, dont l'I Site Université de Lille Nord Europe ;
- un écosystème dynamique stimulant l'innovation des acteurs en favorisant le cercle vertueux recherche-formation-transfert-innovation ;
- une position de carrefour européen, enjeu d'attractivité des territoires et de rayonnement à l'international.

L'Exécutif régional entend conjuguer ces atouts et faire connaître les trois grandes ambitions partagées du Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2017-2021 Hauts-de-France, adopté le 23 novembre 2017 ; la finalité étant de renforcer, par l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le rayonnement et le développement économique, de favoriser l'emploi dans les différents territoires des Hauts-de-France pour :

- **Une région des excellences qui rayonne et qui attire,**
- **L'enseignement supérieur pour les emplois d'aujourd'hui et de demain,**
- **La Recherche et l'Innovation pour une région créatrice de valeurs**

Les années 2019 et 2020 ont été consacrées à la mise en œuvre de la gouvernance du SRESRI des Hauts-de-France installée en 2018, ainsi que la concrétisation d'actions proposées dans les différentes mesures du SRESRI constituant la feuille de route de ce schéma.

A) Enseignement supérieur

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
7 750 000	10 691 551	1 490 000	0	12 181 551

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
11 129 000	6 556 031	3 273 969		9 830 000

La région Hauts-de-France compte 7 universités et 22 grandes écoles, réparties sur plusieurs pôles universitaires reconnus, dans lesquels près de 240 000 étudiants suivent une formation d'enseignement supérieur.

Ces atouts formidables pour l'avenir de la région doivent s'appréhender au regard de constats à prendre en compte comme un taux d'accès aux études longues inférieur à la moyenne nationale, un taux de boursiers supérieur à la moyenne française, et des jeunes moins mobiles.

Dans ce cadre, le Budget Primitif 2021 doit répondre à des enjeux cruciaux à la fois pour les établissements d'enseignement supérieur et pour les étudiants qu'ils accueillent. Pour la politique Enseignement supérieur, le Budget Primitif 2021 vise donc cinq objectifs principaux inscrits dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) :

- Orientation et accès, vers une ambition active des jeunes
- Mobiliser toutes les ressources pour bâtir des parcours de réussite
- Insertion et employabilité : un nouvel élan collectif
- L'ouverture au transfrontalier et à l'international : un impératif catégorique
- L'enseignement supérieur au cœur de l'identité et du développement des territoires

1) Soutenir les établissements d'enseignement supérieur et les projets numériques des universités : 2,79 M€ (2,049 M€ AE + 750 K€ AP)

Ces programmes concernent plus particulièrement le soutien aux universités et écoles d'enseignement supérieur pour favoriser leur développement, leur rayonnement et leur attractivité au niveau national et international. Ces programmes consistent en outre à financer de l'équipement pédagogique, scientifique et informatique, le développement du numérique dans les campus (notion de campus virtuels) et l'innovation pédagogique au service de la réussite et de l'excellence, besoins qui ont été particulièrement criants et nécessaires lors de la période de confinement et encore aujourd'hui où les modalités pédagogiques doivent s'adapter à distance. Il s'agit également de soutenir l'internationalisation, accroître la lisibilité et la visibilité de l'appareil de formation supérieure, et favoriser l'insertion professionnelle, notamment celle des doctorants.

2) Soutenir les constructions universitaires : 7 M€ (AP)

Dans le cadre du SRESRI, l'objectif est d'équiper, de mutualiser les investissements en Enseignement supérieur et de les transformer en campus décarbonés, compte tenu de l'implication forte de la Région dans la démarche innovante de la Troisième Révolution Industrielle. Dans le cadre de la prochaine contractualisation CPER 2021-2027 ou dans le cadre du Plan de relance régional, plusieurs projets de rénovation, réhabilitation et modernisation du parc immobilier universitaire pourront être programmés.

3) Accompagner les étudiants : 8,98 M€ (AE)

- **Contrats étudiants et Etudiants relais santé 1,2M€ (AE)**

La réussite des parcours de formation, l'insertion et l'employabilité des étudiants passent nécessairement par le renforcement de leurs compétences et expériences, à la fois transversales et adaptables, contribuant ainsi à leur professionnalisation. A cette fin, la Région a mis en place les dispositifs Contrats Etudiants Région et Etudiants Relais Santé qui donnent aux étudiants l'opportunité d'un emploi qui, au-delà d'être une source de revenu, offre une expérience professionnelle dans le cadre d'une mission d'intérêt général pouvant être valorisée par la suite.

- **Oser et réussir en enseignement supérieur : 1,5 M€ (AE)**

Au titre de sa compétence relative au Service Public Régional de l'Orientation, la Région accompagne les étudiants dans leur parcours de formation et leur projet professionnel vers la Licence et les études longues, en favorisant activement leur orientation, en luttant contre le décrochage et en visant la réussite dans l'enseignement supérieur. Pour ce faire, les trois volets du Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) et le Programme d'Etudes Intégré (PEI) reposent sur un partenariat étroit avec les établissements universitaires et les grandes écoles, ainsi que sur l'implication des pairs (étudiants tuteurs).

- **Mobilité internationale - Bourses MERMOZ : 4 M€ (AE)**

Afin d'aider les étudiants à se préparer au contexte européen et international de leur future activité professionnelle, de répondre aux exigences de l'organisation des études dans le continuum « L.M.D », la Région accompagne la mobilité internationale des jeunes pour en faire un levier de développement du territoire régional, via les bourses Mermoz. Suite à l'évaluation du dispositif en 2018, un cadre d'intervention du dispositif MERMOZ a permis de renforcer l'impact du dispositif sur la mobilité internationale des jeunes en Hauts-de-France.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19, ce dispositif lié à la mobilité internationale sera particulièrement suivi dans sa mise en œuvre en étroite collaboration avec les Etablissements de l'Enseignement Supérieur et leur service des Relations Internationales.

- **Aides aux étudiants : 2,28 M€ (AE)**

En lien avec les orientations du Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), ce budget est consacré à l'amélioration des conditions de vie des étudiants en formation sur le territoire régional, tout particulièrement en matière de restauration et d'hébergement universitaire. Cette politique a été harmonisée dans le courant de l'année 2020.

L'année 2021 permettra par ailleurs la mise en œuvre du dispositif « aide à l'installation des étudiants » (630 M€ d'AE pour les 4 mois de septembre à décembre 2021).

4) Animer la vie étudiante : 100 K€ (AE)

Le soutien de la Région à la vie étudiante contribue à renforcer le tissu associatif étudiant et faciliter la concrétisation de leurs projets. Il s'agit de dynamiser les campus pour en développer l'attractivité. L'action régionale, en s'appuyant sur la capacité à innover des associations étudiantes, a également pour objectif l'émergence de nouvelles réponses aux enjeux de l'amélioration des conditions de vie étudiante. Le dispositif régional Epicerie Solidaire s'inscrit dans ce cadre.

B) Recherche

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
8 830 000	12 784 000	986 000	337 000	14 107 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
18 110 000	15 683 498	2 786 500	430 108	18 900 106

Si la région Hauts-de-France présente un véritable potentiel de recherche et d'innovation, ainsi qu'un positionnement géographique unique aux frontières de l'Europe du Nord, le PIB régional dédié aux dépenses de recherche et développement est le plus faible des nouvelles régions françaises, la région occupe le 8^{ème} rang en nombre de projets 2020 financés et le 9^{ème} rang en nombre de chercheurs en entreprise.

Aussi, pour favoriser l'attractivité et le rayonnement scientifique des Hauts-de-France tout en préparant l'avenir de son économie, la Région entend promouvoir sur l'ensemble de son territoire une dynamique d'excellences, un écosystème de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation structuré et visible, ainsi que la spécialisation de ses territoires. Ainsi, le soutien à la recherche et à l'innovation doit contribuer au déploiement de l'excellence scientifique, par l'accompagnement de projets, tout en stimulant la chaîne de valeurs de la recherche fondamentale jusqu'à l'innovation.

Pour la politique Recherche, le Budget Primitif 2021 vise 5 des objectifs principaux inscrits dans le SRESRI :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation un moteur d'excellences régionales
- De l'audace scientifique pour explorer de nouveaux horizons et innover
- Une volonté collective d'amplifier la communauté scientifique
- Le partage des savoirs, condition essentielle pour la création de valeurs
- L'ouverture au transfrontalier et à l'international : un impératif catégorique

Les politiques régionales en faveur de la recherche et de l'innovation s'inscrivent dans la stratégie recherche innovation pour une spécialisation intelligence (SRI-SI) ou smart specialisation strategy (S3), actuellement en cours de révision en vue de l'adoption du futur Programme Opérationnel (PO) 2021-2027. Elles appuient également la dynamique de la Troisième Révolution Industrielle Rev3, à la croisée entre transition énergétique, innovation numérique et nouveaux modèles économiques.

Elles ont pour objectif en 2021 de développer les actions de soutien en direction des acteurs de la recherche, qui ont été amenés au cours du mois de mai 2019 à contribuer à cette réflexion et faire remonter leurs propositions visant à renforcer le rayonnement et l'attractivité des Hauts-de-France dans le domaine de la recherche.

1) Renforcer la structuration et le capital humain de la recherche : 16,08 M€ (10 M€ en AE + 6,08 M€ en AP)

- **Grands projets structurants : 7,9 M€ (4 M€ en AE et 3,9 M€ en AP)**

Afin d'accompagner des projets partenariaux associant acteurs académiques et acteurs socio-économiques, de soutenir des projets de recherche interdisciplinaires et/ou exploratoires, de compléter les équipements scientifiques en région, de développer des plateformes technologiques et des structures d'appui, de contribuer au renforcement des infrastructures nationales de recherche, la Région Hauts-de-France et l'Etat ont contractualisé dans le cadre des Contrats de Plans 2015-2020. Les mêmes contractants devraient s'engager dans un nouveau CPER 2021-2027, si le mandat de négociation de l'Etat évolue positivement. La contractualisation du CPER étant en cours de négociation et à l'heure du travail budgétaire, les opérations de recherche qui seront soutenues au titre des équipements ne sont pas définitivement posées.

Aussi, les grands projets relevant de cet objectif de soutenir les acteurs de la recherche dans le cadre d'acquisition d'équipements de pointe ou différenciant en vue d'une application à court ou moyen terme dans le domaine socio économique seront accompagnés par la Région.

De même, les programmes de recherche relevant des CPER contractualisés ou les projets d'envergure avec des retombées socio-économiques pour le territoire auront des besoins en Fonctionnement que ce soit pour faire fonctionner les laboratoires ou pour recruter des personnels qualifiés. En la matière, les effets de la crise sanitaire et sociale sont prégnants. En effet bon nombre de ces projets ont vu leurs analyses, tests et essais arrêtés momentanément ou définitivement. Il convient ainsi de pouvoir soutenir le démarrage et la mise en œuvre de nouveaux projets de recherche – y compris dans le cadre du plan de relance - en guise d'aide à l'amorçage, afin que ceux-ci puissent donner des résultats probants rapidement.

- **Partenariats et contractualisations avec les acteurs de la recherche : 2,28 M€ (1 M€ en AE et 1,28 M€ en AP)**

La contractualisation avec les universités publiques et privées du territoire ainsi qu'avec les organismes de recherche permettent à la Région de poser les bases de partenariats pérennes et équilibrés. Il s'agit ici de mettre en avant des projets ciblés correspondant aux spécificités et besoins de notre territoire, avec des retombées attendues à court et moyen terme.

La Région entend plus généralement contribuer à la structuration de la recherche et amplifier son attractivité, en aidant à l'ancrage et à l'implication des organismes nationaux de recherche en Hauts-de-France. En 2020, un protocole de partenariat a été conclu avec le CNRS pour 5 ans, afin notamment de renforcer l'emploi scientifique en région, le transfert de technologies, le succès aux appels à projets (AAP) européens ; d'autres partenariats seront engagés ou complétés en 2021.

- **Soutien aux infrastructures de recherche : 900 K€ (AP)**

La recherche contribue au dynamisme économique et social des territoires, par l'innovation et l'emploi. Le développement des territoires peut ainsi s'appuyer sur les investissements immobiliers et les équipements scientifiques alloués aux établissements de recherche, qui contribuent à la spécialisation des territoires, leur procurent des avantages distinctifs et renforcent leur attractivité.

- **Soutien au capital humain de la recherche : 5 M€ (AE)**

Les Hauts-de-France ont la proportion la plus faible de doctorants au niveau national. Afin de renforcer le capital humain des laboratoires régionaux et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues, la Région attribue quelques 140 allocations de recherche en faveur des doctorants chaque année dans le cadre d'un appel à projets sur fonds régionaux. En 2021, 1,5 M€ pourront être demandés au titre du nouveau PO .

2) Soutenir des projets de Recherche Développement Innovation (RDI) en lien avec les enjeux régionaux : 7,36 M€ (4,76 M€ en AE et 2,6 M€ en AP)

- **Soutien aux projets de recherche en lien avec les acteurs économiques : 4,03 M€ (1,73 M€ en AE et 2,3 M€ en AP)**

Une des ambitions portée par le SRESRI est de favoriser la création de valeurs via la RDI et de renforcer les collaborations public-privé. Cela se traduit par le financement, via le FRRRI (Fonds Régional Recherche Innovation) de projets collaboratifs de R&D impliquant des laboratoires de recherche, notamment au titre de PSpC (Projets structurants pour la compétitivité) et le financement de projets portés par les établissements et les organismes de recherche dans le cadre du dispositif « Start-AIRR », qui a pour objectif l'accompagnement de projets de recherche académique dont les résultats pourraient présenter un potentiel de maturation en vue de leur transfert vers le monde socio-économique.

Depuis 2020, un volet Recherche a été spécifiquement créé au sein du Fonds régional pour l'industrie du futur géré par la BPI pour soutenir les laboratoires académiques impliqués dans des projets collaboratifs avec des entreprises, après sélection dans le cadre de l'appel à projets régional Industrie du futur.

Parallèlement aux programmes contractualisés et aux dispositifs par appels à projets, la Région entend pouvoir soutenir des projets majeurs en lien avec ses priorités : dans des domaines tels que la santé (poursuite du soutien à la recherche contre le diabète à la recherche sur la COVID-19, l'intelligence artificielle... et sur des projets en lien avec des acteurs économiques et des territoires (projets du CEA tech - partie Recherche).

- **Soutien aux projets thématiques ou structurants : 3,33 M€ (3,03 M€ en AE et 0,3 M€ en AP)**

La Région contribue à la RDI indispensable au développement économique, ainsi qu'au rayonnement international de sa recherche et de ses établissements par la production de connaissances nouvelles et l'émergence de nouvelles voies de recherche.

Pour ce faire, elle soutient la recherche non seulement exploratoire, mais aussi partenariale, en veillant à rapprocher les acteurs de l'ESR autour de projets multi-disciplinaires ou collaboratifs public/privé (dispositif « STIMuIE). La structuration de collectifs de recherche est également encouragée (appel à projets « SACRe »).

Un AAP dédié à un domaine prioritaire pourrait également être ouvert, à l'instar de la 3^{ème} édition de l'AAP dédié à la Recherche clinique lancée en 2020 et dont l'affectation aux projets retenus aura lieu en 2021.

Le protocole de coopération conclu en septembre 2020 pour 3 ans avec l'ANR, dont la 1^{ère} déclinaison a été l'appel à projets (AAP) Résilience, a été suivi par un autre AAP thématique portant sur les risques industriels, lancé fin 2020 et dont l'affectation aux projets aura lieu en 2021.

3) Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la recherche au niveau européen et international : 3,35 M€ (3,2 M€ en AE et 0,15 M€ en AP)

Par son soutien à des manifestations et éditions scientifiques, la Région contribue à la visibilité et au rayonnement de la recherche.

L'action en faveur de l'accueil de talents de la recherche scientifique, qui vise à inciter des scientifiques prometteurs, confirmés et/ou de grande renommée, à s'installer en région et à favoriser l'insertion des équipes de recherche des Hauts-de-France dans les réseaux européens et internationaux (dispositifs « STaRS » et Fulbright), sera poursuivie.

4) Valoriser la recherche par l'animation et la communication via des missions d'expertises de projets de recherche : 150 K€ (AE)

Pour augmenter les taux de dépôts et de succès des projets de recherche aux dispositifs européens, un accompagnement des acteurs que ce soit par la mise en réseau ou l'aide à la rédaction des dossiers de candidatures sera mis en œuvre sous la forme d'un guichet mutualisé.

5) Une subvention de 337 000 € en investissement et 430 108 € en fonctionnement vient équilibrer le budget annexe IndustriLab.

C) Europe

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
			0	0

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
1 159 000	424 592	967 780	337 000	1 729 372

Seules des propositions en section de fonctionnement sont formulées.

Le budget en dépenses est composé de trois parties consacrées :

- ↳ aux initiatives locales et participations
- ↳ aux programmes opérationnels
- ↳ à la représentation de la Région à Bruxelles

1. Initiatives locales et participations – AE de 659 K€ - Hors AE de 282 K€

a- Soutien aux réseaux d'information – AE de 400 K€

Parmi les opérations couvertes figurent :

- l'adhésion aux **Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT)** « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et « West-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale » ; le montant de l'adhésion constitue une obligation statutaire : coût total 165 K€.
- le financement du programme d'activité des **maisons de l'Europe** (Dunkerque et Littoral, Grande Thiérache à Fourmies, INTERPHAZ et maison Douaisienne), accueil partenaires et de l'info point Europe d'Amiens : coût total : 235 K€;

↳ Le financement de ces structures est désormais partie intégrante des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens

b- Accompagnement des programmes INTERREG – AE de 19 K€ - Hors AE de 282 K€

Sur la période de programmation 2014-2020, la Région endosse des responsabilités dans la gouvernance de programmes de coopération européenne et doit contractuellement honorer une participation en tant :

- qu'autorité de gestion des 3 programmes de coopération territoriale européenne : INTERREG Europe du Nord, INTERREG Europe et INTERREG des 2 Mers,
- qu'autorité nationale des 4 programmes INTERREG Flandre-Wallonie-France, Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe et INTERREG des 2 Mers,
- que partenaire du programme France (Manche)-Angleterre,
- qu'entité chargée de l'exécution du dispositif et du financement de la gestion des actions innovatrices,
- que membre fondateur de la structure porteuse des équipes techniques.

c- Soutien aux projets européens – préparation (AE de 175 K€) et réalisation (AE de 65 K€)

Il s'agit d'assurer le financement :

- de l'ingénierie des projets européens grâce au FRAPPE (Fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens) sous forme de mise à disposition de journées de consultants auprès des porteurs de projets européens de la région avec des recettes européennes très importantes pour le territoire,
- de l'accueil des partenaires.

Ce dispositif est complété par le dispositif d'appui au projet qui consiste en l'attribution d'une subvention pour les porteurs de projet n'ayant aucune expérience dans les programmes européens, pour les aider à constituer le partenariat ou pour leur apporter une contrepartie.

2. Programmes opérationnels (PO) – AE de 500 K€

Le programme de « Sensibilisation et communication sur les dispositifs européens » vise à permettre la mise œuvre d'actions en matière de communication et de représentation et les frais de comitologie dans le cadre de l'assistance technique des PO Nord-Pas de Calais et Picardie FEDER-FSE/IEJ. Ce programme pourra aussi être mobilisé pour une action d'envergure annonçant le lancement du futur PO unifié Hauts-de-France.

Ces dépenses encourues constituent une obligation au regard des programmes et permettent de générer des recettes à hauteur de 100 %.

2. Représentation de la Région à Bruxelles – Hors AE de 55 K€

Seuls des besoins en section de fonctionnement et en hors-AE (car crédits annuels utiles au fonctionnement) sont exprimés.

Le budget 2021 doit permettre de couvrir les besoins induits par :

- a- une régie de dépenses permettant de couvrir les dépenses courantes de la MUE (15 K€),
- b- la rémunération annuelle d'un jeune inscrit dans le dispositif « volontariat international en entreprise » affecté à la MUE (30 K€),
- c- l'organisation de manifestations concourant à valoriser la marque Hauts-de-France à Bruxelles (10 K€).

Les coûts engendrés par ce dernier volet seraient possiblement couverts par des recettes tirées de **contrats de sponsoring à conclure** avec des opérateurs privés (dont banques ou entreprises régionales).

BUDGET PRIMITIF 2021

11^{ème} VICE-PRESIDENCE

JEUNESSE, SPORTS ET TOURISME

Madame Florence BARISEAU

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
8 729 401	19 064 000	2 630 000	142 440	21 836 440

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
30 875 000	11 929 236	19 304 505	1 886 000	33 119 741

A) Vie Associative :

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
			0	0

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
4 229 000	2 858 500	2 919 500		5 778 000

La région Hauts-de-France se caractérise par un tissu associatif dynamique. Quelque 97 600 associations actives sont référencées sur le territoire. Elles sont composées de plus de 197 000 salariés (soit 10,5% du total de l'emploi privé de la région) et près d'1 million de bénévoles y sont engagés.

Le secteur crée en moyenne 4 814 emplois / an, des emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant pas être délocalisés. Les associations sont donc des acteurs et employeurs de l'économie sociale et solidaire. Les associations sont par ailleurs des acteurs incontournables de l'animation de la vie locale, levier de l'engagement bénévole. Conformément au cadrage adopté par le conseil régional en mars 2017, l'intervention de la collectivité en vue de l'accompagnement du développement de la vie associative, s'orientera autour de trois axes.

La politique régionale de soutien au tissu associatif est réaffirmée pour cette année 2021 et revêt une importance toute particulière en cette période de crise économique, sociale et sanitaire durant laquelle l'action des associations est décisive et doit être soutenue.

1) Soutien à l'emploi associatif et accompagnement des employeurs associatifs

La Région confirmera en 2021 sa volonté d'agir en faveur de la structuration de l'emploi associatif. Elle veillera à s'assurer de la pérennisation des quelques 530 emplois associatifs créés depuis 2017 et renforcera les liens entre les différents réseaux d'accompagnateurs (CREAP, PIVA+, Tremplin, Dispositif Local d'Accompagnement) pour outiller au mieux, durant la période de crise sanitaire, sociale et économique, les associations employeurs.

2) Soutien à la structuration du mouvement associatif, accompagnement et valorisation

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative régionale, la Région confirmera en 2021 son soutien aux têtes de réseau et coordinations associatives régionales œuvrant à l'échelle des Hauts-de-France, via les Conventionnements Pluriannuels d'Objectifs (CPO) déjà conclus et pouvant aller jusqu'à 4 ans. Ces conventions s'appuient sur des objectifs clairs et précis, évaluables, impliquant une forte présence sur les territoires à l'échelle régionale et une valorisation du soutien de la Région auprès du réseau. La Région maintiendra par ailleurs les modalités de concertation permanente avec Le Mouvement Associatif (LMA) et les têtes de réseau régionales.

Une attention particulière sera apportée par la Région à l'accompagnement des employeurs associatifs. La collectivité continuera donc d'intervenir dans le cadre des dispositifs d'accompagnement existants (Points d'Information à la Vie Associative - PIVA).

Enfin, dans le contexte de crise sanitaire et au titre du plan de relance voté en juin dernier, la Région confirme son soutien financier aux grandes structures agréées de solidarité afin notamment de consolider leur stock de denrées alimentaires, de produits de première nécessité.

3) Animation territoriale et soutien aux projets

En 2021, la Région continuera d'apporter son soutien aux manifestations organisées sur le territoire régional. Elle poursuivra donc le dispositif « Hauts-de-France en Fête ». Elle soutiendra par ailleurs les projets associatifs ciblés sur la lutte contre l'illettrisme, contre les violences faites aux femmes, contre le gaspillage alimentaire, la prévention de la radicalisation et la valorisation de l'engagement bénévole et favorisera le repérage des bonnes pratiques portées par des acteurs sur le territoire régional.

La Région portera la mise en œuvre de cette politique en assurant le dialogue et la concertation permanente avec Le Mouvement Associatif et les acteurs associatifs du territoire (à travers la co-présidence avec l'Etat de la Commission Régionale Consultative de la Vie Associative notamment).

B) Jeunesse :

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
	386 000		0	386 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
2 315 800	945 169	1 507 900		2 453 069

Avec près de 1,2 million de jeunes âgés de 15 à 29 ans, notre région compte la population de moins de trente ans la plus importante de France métropolitaine (40% de ses habitants). Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 19,5% de la population résidant en Hauts-de-France, contre 18,3% en moyenne nationale. Mais ces jeunes ont comparativement un plus bas niveau de qualification et connaissent des conditions de vie précaires.

Enfin, la mobilité interne à la région (à minima), principal facteur d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire, n'est pas acquise. Limitée, d'une part, par le déficit d'autonomie, elle est remise en cause, d'autre part, par la grande précarité des jeunes.

Soucieuse de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses jeunes, en particulier pendant la période de crise sanitaire, économique et sociale et en anticipation de ses répercussions de plus long terme, la Région confirmera plus que jamais son action, dans le cadre d'intervention défini en mai 2017, en faveur de leur accès au Travail, au Transport et à un Toit. Elle soutiendra par ailleurs les acteurs qui contribuent à l'acquisition, par les jeunes, des aptitudes (savoirs, savoir-faire et savoir être) qui

constituent un Tremplin vers cette insertion sociale et professionnelle en faisant de chaque jeune un citoyen autonome et ayant accès à une information de qualité sur les opportunités qui lui sont ouvertes.

1) Accès au Travail pour les jeunes

Il s'agira, pour la Région, d'encourager les jeunes à multiplier les expériences de « travail » en vue, in fine, de favoriser leur insertion professionnelle mais aussi de soutenir le Service civique sur l'ensemble du territoire régional, de manière coordonnée avec l'intervention de l'Etat.

La Région soutiendra par ailleurs l'envie d'entreprendre des jeunes, en accompagnant les projets des jeunes dans le cadre des CLAP (Comités Locaux d'Aide aux Projets).

Enfin, la Région continuera à l'échelle du territoire régional, d'encourager la création d'espaces, favorisant l'engagement des jeunes et la découverte des pratiques et métiers, au service du rayonnement du territoire régional (dispositif de soutien aux chantiers de jeunes bénévoles...).

2) Accès au Transport pour les jeunes

La Région interviendra en faveur du développement, sur le territoire régional, de l'accès à un mode de transport pour chaque jeune. Elle valorisera par ailleurs davantage les aides régionales en matière de transports publics.

3) Accès à un Toit pour les jeunes

Compte tenu de la place du logement dans le processus d'accès à l'autonomie et au travail pour les jeunes et considérant par ailleurs la situation de précarité d'une part conséquente de cette population, il s'agira, pour la Région, de soutenir les projets innovants des acteurs, notamment les acteurs associatifs du territoire dans ce domaine.

4) Tremplin vers l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

Afin d'accompagner leur insertion sociale et professionnelle, il est proposé d'accompagner chaque jeune du territoire à devenir un citoyen actif et autonome, disposant d'une information de qualité sur tous les aspects relatifs à son parcours (santé, engagement, citoyenneté, travail, mobilité, transport, logement, droits...).

Il s'agira donc d'agir en faveur de l'autonomie des jeunes, en proposant des expériences de vie en autonomie pour les jeunes et en favorisant par ailleurs la découverte des sports, des loisirs, de la culture à l'échelle du territoire régional (Bons plans Génération Hauts-de-France...).

La Région interviendra par ailleurs en vue du développement de la citoyenneté active des jeunes. Elle soutiendra les projets des acteurs agissant dans ce domaine (appel à projets).

Elle agira en faveur de l'information des jeunes et de leur entourage en co-pilotant avec l'Etat l'élaboration d'une stratégie régionale de l'information des jeunes. Il s'agira également d'intervenir aux côtés de l'Etat en appui des interventions du CRIJ relevant de la convention d'objectifs tripartite.

La Région privilégiera en 2021 un soutien pérenne aux acteurs impliqués dans la mise œuvre de la politique jeunesse régionale. Elle engagera des travaux visant à simplifier les démarches administratives pour les jeunes et pour les acteurs associatifs impliqués.

5) Aide au permis de conduire

Le budget en section Investissement correspond aux crédits dédiés à l'aide individuelle « aide au permis de conduire ».

Ce dispositif a pour objectif de favoriser l'insertion des jeunes en contribuant à réduire les obstacles qui freinent leur accès à l'emploi par une mobilité plus aisée. Il s'adresse à tous les jeunes de la Région Hauts-de-France qui souhaitent intégrer durablement le monde du travail.

Le dispositif a été lancé en juillet 2018 et il poursuit son développement en adaptant l'aide aux différentes situations rencontrées par les jeunes. Les crédits ont été ajustés au niveau escompté de dossiers à instruire pour l'année 2021 dans un contexte de reprise progressive de l'activité d'apprentissage de la conduite.

C) Sports :

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
5 579 401	17 628 000	2 230 000	142 440	20 000 440

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
14 930 200	4 131 395	9 328 605	1 886 000	15 346 000

En 2021 et dans le contexte de crise sanitaire que connaît le mouvement sportif dans toutes ses déclinaisons et ce depuis plusieurs mois, la Région entend maintenir son effort budgétaire pour conforter et préserver les pratiques sportives dans ses différentes dimensions et ainsi honorer ses engagements et concrétiser ses orientations en assurant ses compétences issues de la loi NOTRe, qui fait du sport une compétence partagée. Cette volonté en direction de l'ensemble des acteurs sportifs participe également aux enjeux de la relance, de l'attractivité et au développement économique du territoire régional, ainsi que de la reconnaissance d'un savoir-faire du monde associatif, majoritairement bénévole.

Cette ambition s'inscrit au service de :

- l'Excellence de nos clubs, des événements de haut niveau et de nos athlètes,
- l'Emergence pour accompagner nos structures de formation et les sportifs susceptibles d'accéder au haut niveau,
- l'Emploi afin de renforcer et créer de nouveaux postes au sein des 13 000 associations sportives,
- l'Evolution du sport dans le 21^{ème} siècle où le sport est de plus en plus reconnu comme un outil de bien-être, de santé, de rencontre mais aussi un secteur au potentiel économique.

L'exercice budgétaire 2021 permettra de finaliser l'harmonisation des modalités d'accompagnement des acteurs du sport en région, conformément aux dispositions de convergence prévues par la loi, au bénéfice de la population des Hauts-de-France, notamment par la dernière marche de soutien au sport féminin.

Enfin, l'olympiade se poursuit avec le report de Tokyo 2020 sur cette année ; des sportifs du territoire y porteront les couleurs de la Région. En parallèle, notre territoire est aussi déjà tourné vers les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris en 2024 et la Région poursuivra le travail de canalisateur, de facilitateur pour ses territoires et leurs équipements qui ont été retenus « centres de préparation », afin que ces derniers préparent au mieux l'accueil de délégations internationales en vue des prochains JOP de 2024, dans le cadre du Label « Terre de Jeux » acquis en octobre 2019.

1) Rayonnement du sport

Malgré le contexte de crise et les contraintes qui pèsent sur l'organisation d'événements sportifs, la Région confirmera son soutien à l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale sur l'ensemble du territoire afin de participer au développement économique des territoires et à leur animation. Une priorité sera donnée aux disciplines olympiques et/ou reconnues de haut niveau. 2021 sera aussi l'occasion de voir émerger un accompagnement spécifique des manifestations mises en place dans le cadre de la labélisation « Terre de Jeux ».

Elle confortera également les partenariats engagés avec les clubs des Hauts-de-France de niveau national. L'harmonisation de son intervention sur l'ensemble des clubs professionnels et de haut niveau national amateur (plus de 40 disciplines et 120 niveaux différents) étant achevée, l'année 2021 permettra d'assurer la dernière étape vers un traitement similaire des clubs aidés indépendamment du genre des joueurs (égalité femmes-hommes).

A la veille des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques d'été, la Région, avec ses partenaires du Mouvement sportif, de l'Etat et du monde économique, poursuivra l'accompagnement spécifique et global des meilleurs sportifs – au sein de la Team Hauts-de-France – qui pourront revenir médaillés de la plus grande fête sportive mondiale.

2) Développement du sport

La Région accompagnera les projets portés par les instances régionales représentatives de la vie associative sportive sur l'ensemble du territoire régional. Elle réaffirmera et confortera son partenariat pour accompagner le mouvement sportif dans sa mutation vers un nouveau modèle économique lui permettant d'être plus autonome, dans un contexte où le processus de fusion des ligues et comités régionaux est désormais achevé.

L'intervention de la Région permettra d'assurer le développement des disciplines majeures au plan régional et la mise en place d'actions prioritaires en termes de mixité des pratiques, de sport féminin, de santé par le sport, d'activités physiques dans les secteurs ruraux ou encore de pratiques adaptées aux publics en situations de handicaps, dans le respect des cœurs de mission de chacune des ligues et comités partenaires.

Enfin, les initiatives collectives transversales seront favorisées entre les acteurs du sport et d'autres secteurs d'activités comme la recherche, l'enseignement supérieur, le développement économique... Ainsi, l'action du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Hauts-de-France en termes « d'incubateur du sport » cherchera de nouvelles ressources, de nouveaux projets au service du sport, de son innovation et de son développement. Les seconds lauréats de l'innovation dans le sport seront valorisés et soutenus dans la thématique du sport-santé, thématique inscrite dans le plan de relance régional et dont l'importance s'est renforcée, dans une approche préventive, avec l'apparition de la crise sanitaire internationale exceptionnelle liée à la propagation du virus.

3) Formation et emploi

L'intervention régionale s'articule à plusieurs niveaux :

- par l'accompagnement des sportifs régionaux dans leur projet de formation sportive, scolaire et professionnelle à travers les structures s'inscrivant dans les projets de performances fédéraux (PPF), en particulier celles implantées au CREPS Hauts-de-France et la participation à l'obtention de qualifications par nos jeunes athlètes. Il s'agit de soutenir nos athlètes régionaux en formation dans les pôles sportifs au-delà du territoire régional,
- par le soutien des structures de formation d'accès au haut niveau, en lien avec les clubs sportifs régionaux et validés par leurs fédérations de rattachement,
- par le développement du soutien à l'emploi sportif à travers les structures d'accompagnement, de conseil voire de portage salarial,
- par le soutien des meilleurs sportifs régionaux, réunis dans la Team Hauts-de-France, dans leur projet d'insertion professionnelle et/ou de formation en s'appuyant sur le partenariat créé entre la Région, les entreprises, le mouvement sportif et l'Etat.

4) Communication sportive

La Région Hauts-de-France sollicite les clubs sportifs pour la mise en place de marchés négociés de prestations de communication appelés plus communément « contrats d'image » ; ceux-ci doivent être à même de promouvoir l'identité de la région et l'intérêt de l'institution régionale à travers les clubs professionnels régionaux de sport collectif. Le budget alloué est de 1 836 000 €.

5) Fonctionnement des structures sportives

En 2021, la Région Hauts-de-France, propriétaire du vélodrome couvert régional à Roubaix, actionnaire majoritaire de la Société Publique Locale d'Exploitation (SPL), avec laquelle elle a conclu un contrat de délégation de service public pour la période 2018-2022 et membre majoritaire du Syndicat Mixte pour l'exploitation de l'Aréna stade couvert régional à Liévin maintiendra ses engagements auprès de ces structures d'excellence dont les candidatures comme centres de préparation aux Jeux de Paris 2024 ont été retenues.

Au-delà du concours financier contractuel en faveur de la SPL, de sa participation statutaire pour l'Aréna stade couvert régional et de sa subvention pour la Maison régionale des sports dont elle est aussi propriétaire, son intervention dans les différents organes de gouvernance de ces structures accompagnera leur développement, leur rayonnement régional, national et international.

6) Investissement

Au titre de l'exercice 2021, la Région continuera :

- d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements, les fédérations, ligues et comités régionaux, ainsi que les clubs et associations dans l'accompagnement des Equipements Sportifs de Proximité (EQSP), sur la base du règlement d'intervention, voté le 24 mai 2018 et modifié le 27 juin 2019,
- de mobiliser le droit à compensation (DAC), issus du transfert du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) pour les travaux d'entretien patrimoniaux et les projets nécessaires à son rayonnement régional et à son attractivité,
- d'assurer ses engagements de propriétaire, pour le vélodrome couvert régional à Roubaix et la Maison régionale des sports à Villeneuve d'Ascq,
- de poursuivre la mise en œuvre de son dispositif « Nager en Hauts-de-France » en faveur de l'apprentissage de la natation en mobilisant ces autorisations de programmes pluriannuelles antérieures,

- d'engager opérationnellement le programme d'extension et de rénovation des hébergements du CREPS de Wattignies par la construction d'une résidence modulaire de 32 chambres dont la livraison est attendue pour la fin 2021. Particulièrement attendu par les sportifs en pôle et résidant au sein de cet établissement, cet ensemble immobilier, conjugués aux efforts financiers consentis antérieurement sur les installations sportives, renforcera sensiblement l'attractivité du CREPS parmi les différents centres de préparation aux Jeux de Paris 2024 retenus à l'échelle du territoire national,
- d'animer son Comité de suivi, mis en place dans le cadre de l'appel à candidatures auprès des territoires pour la réalisation d'Equipements Sportifs d'Excellence (ESE) en Hauts-de-France, destiné à doter la région d'équipements sportifs d'excellence au service de l'attractivité régionale et de contribuer au maillage territorial de grands équipements, dans une approche d'aménagement et d'équilibre des territoires et de poursuivre son accompagnement auprès des candidats éligibles.

Enfin, la Région apportera son soutien pour :

- permettre aux ligues et aux structures reconnues dans les projets de performances fédéraux de faire appel à des outils modernes concourant à la performance,
- mutualiser les transports collectifs par l'aide à l'achat de minibus, en s'appuyant sur les fleurons de ce secteur, présents sur le territoire des Hauts-de-France.
- réaliser divers travaux sur le patrimoine bâti sportif appartenant à la Région (travaux d'urgence, divers travaux au vélodrome de Roubaix et travaux de sûreté à la maison des sports de Villeneuve d'Ascq...). Dans ce cadre 142 440 € de crédits annuels sont inscrits.

D) Tourisme :

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
3 150 000	1 050 000	400 000		1 450 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
9 400 000	3 994 172	5 548 500		9 542 672

Avec près de 24 millions de visiteurs recensés dans les sites de visite dont 31% de clientèles internationales et 6,22 milliards d'euros de retombées économiques (4% du PIB régional), la Région est une destination touristique majeure. Nous devons donc appréhender le tourisme comme une industrie, source d'emplois non délocalisables.

Le tourisme en région Hauts-de-France représente près de 70 000 emplois soit 3,4% de l'emploi total en région. Les enjeux sont fondamentaux pour l'attractivité de notre région en termes d'emploi et de développement économique, de formation, d'aménagement du territoire et d'innovation.

Nous avons des atouts majeurs qu'il faudra valoriser pour renforcer l'attractivité de notre territoire : tourisme de mémoire, tourisme de mieux-être, tourisme de découverte des patrimoines, tourisme d'affaires.

Nous disposons également d'une réelle richesse dans la diversité des territoires composant la région, révélée par le portrait des Hauts-de-France, qu'il faut préserver et faire connaître auprès des habitants et des visiteurs.

Par ailleurs, le tourisme est en pleine révolution : il doit faire face à de nouveaux modes de consommations, de nouvelles tendances touristiques, marquées par le numérique et l'ubérisation de l'économie touristique.

Enfin, fortement impacté par la crise sanitaire en termes d'activités, de développement et d'emploi, le secteur du tourisme et l'ensemble des acteurs qui le compose doivent aujourd'hui trouver des réponses de court et moyen terme pour rassurer les visiteurs, leur proposer des expériences répondant à leur besoin immédiat mais aussi anticiper les évolutions des comportements de consommation de demain intégrant digital, proximité, consommation locale, rencontres et recherche d'authenticité.

Dans cette ère nouvelle, la Région demeurera plus que jamais attentive aux aspirations de la demande et veillera à améliorer encore la corrélation entre l'offre touristique et cette demande en pleine mutation.

Notre **stratégie de développement touristique au service de l'attractivité** votée en juin 2017 répond à 5 objectifs :

- Optimiser les retombées économiques
- Adapter l'offre touristique à la demande et aux nouvelles tendances de consommation
- Développer le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants
- Faire des Hauts-de-France une région attractive
- Accueillir les visiteurs comme des amis et leur faire vivre une expérience

Elle se déploie par 3 moyens d'actions :

- La territorialisation de la politique de développement touristique mis en œuvre via un appel à manifestation d'intérêt engagé auprès des intercommunalités à fiscalité propre en juillet 2017
- Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique mis en œuvre via un appel à projets engagé en février 2018
- L'attractivité et le marketing touristique au service de la stratégie régionale mis en œuvre avec la création de la mission attractivité - comité régional du tourisme et des congrès en juillet 2018 via la fusion des deux comités régionaux de tourisme et du bureau régional des congrès.

En réponse à la crise actuelle, elle est aussi à présent complétée par un plan de relance de l'économie et des destinations touristiques dont l'objectif est de répondre, en complément des outils «économiques (Fonds de Soutien National, Prêt tourisme, PGE, ...), aux besoins de court terme des professionnels du secteur, au renforcement de la visibilité des destinations des Hauts-de-France sur les habitants et les clientèles de proximité, d'affirmer l'image de la Région sur ses valeurs de convivialité et de bien vivre et de favoriser la mutation progressive des acteurs touristiques pour s'adapter aux tendances de consommation dans les domaines du digital, de la création d'expériences et d'économie de la rencontre.

Ce plan se compose de 15 actions qui sont pour certaines engagées (chèques vacances en Hauts-de-France, assurance sanitaire des visiteurs, promotion des destinations des Hauts-de-France, outils d'ingénierie financière, opération « pour les vacances je pense Hauts-de-France », ...) et seront engagées en lien avec les acteurs du secteur dans le cadre des quatre axes de la stratégie régionale.

1) Le marketing territorial

Pour accroître sa puissance d'attractivité et valoriser son image en Europe et dans le monde, la Région Hauts-de-France doit construire une stratégie globale de marketing territorial qui intègre toutes les forces, à la fois économiques, touristiques, culturelles, sportives, associatives et institutionnelles autour d'une marque de territoire dont il faudra assurer le déploiement et l'animation.

Dans cette perspective, la Région doit se doter d'une stratégie capable de créer une dynamique mutualisée, fédérant les compétences et savoir-faire des acteurs régionaux, terreau d'un écosystème régional performant.

Outil de mise en œuvre de la politique globale de marketing territorial et de rayonnement de la Région, le **comité régional du tourisme et des congrès Hauts-de-France** a été créée, suite à la fusion des deux comités régionaux de tourisme du Nord-Pas de Calais et de Picardie et du Bureau régional des congrès, afin de mettre en œuvre la stratégie de marketing touristique des Hauts-de-France.

En appui sur les filières d'excellence et les facteurs-clés d'attractivité régionale, le comité régional du tourisme et des congrès contribue ainsi à améliorer l'image concurrentielle de la région en s'appuyant notamment sur une stratégie de marketing territorial innovante issue du portrait des Hauts-de-France réalisé en 2017.

En complément, la Région a accompagné en 2019 la réorganisation du réseau régional des offices de tourisme et syndicat d'initiative fortement impacté au niveau local par la loi MAPTAM. Cette action s'est traduite par la création de la **plateforme des organismes de tourisme Hauts-de-France**.

Cette plateforme, fédérant les 72 offices de tourisme de la région est un acteur incontournable notamment dans la territorialisation de la politique régionale et dans la mise en œuvre des process de personnalisation de l'offre déployés par le comité régional du tourisme et des congrès.

Ces deux organismes sont cosignataires avec la Région du plan de relance cité supra.

Pour permettre le déploiement de la **stratégie de marketing territorial auprès des clientèles internationales, de voisinage et de proximité**, une AE est proposée pour un montant de 7 700 000 € avec une enveloppe de CP 2021 de 4 698 500 € à laquelle s'ajoutent les CP/MAD de 3 223 310 €. Une AP de 150 000 € avec une enveloppe de CP/MAD de 150 000 € est également proposée.

2) La territorialisation de la politique de développement touristique

Le tourisme, compétence régionale partagée avec les Départements et le bloc local est également un vecteur de développement du territoire. Le dialogue avec les territoires jouera ici un rôle fondamental pour développer le potentiel touristique de la Région en adaptant l'offre aux attentes et besoins des visiteurs.

Cet axe est mis en œuvre dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) devant aboutir à des partenariats contractuels Région/Territoires pour développer et stimuler l'offre au regard des potentialités du territoire et des attentes des clientèles.

A la clôture de l'AMI au 30 juin 2019, 20 candidatures ont été labellisées pour élaborer un contrat de rayonnement touristique. 12 territoires ont finalisé leur contrat qui a été présenté à la décision de la Commission permanente. Ces contrats, comme le prévoit le plan de relance, pourront être ajustés au regard des situations différenciées vécues sur les territoires et des impacts de la crise sanitaire afin d'apporter des réponses urgentes aux nouveaux besoins identifiés.

Une AE de 500 000 € est donc proposée pour engager ce nouveau dialogue avec **les territoires** en cohérence avec le dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires voté le 8 juillet 2016. Cette AE est complétée par des CP 2021 d'un montant de 250 000 € et des CP/MAD de 323 803 €.

Une AP de 2 000 000 € est donc proposée avec des CP 2021 d'un montant de 250 000 € et des CP/MAD de 242 768 €.

3) Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique

Cet axe concerne directement **les professionnels et les acteurs** du tourisme avec un objectif de développement d'une offre nouvelle et de renforcement de la performance économique de l'offre existante au regard des attentes des clientèles en lien avec le SRDEII et les aides économiques adoptées en 2017 ainsi qu'avec le CPRDFOP et le contrat de branche relatif au tourisme.

Plus spécifiquement sur les priorités régionales d'intervention touristique, un appel à projets permanent a été lancé en février 2018. 69 projets ont été accompagnés à ce jour dans ce cadre.

Une AE de 200 000 € est donc proposée pour répondre à cet objectif, AE complétée par des CP 2021 d'un montant de 100 000 € et des CP/MAD de 198 709 €

Ce soutien sera également doté d'une AP d'investissement de 1 000 000 € pour accompagner des projets répondant aux priorités régionales d'investissement touristiques sur les territoires et les filières (mémoire, affaires, nature/bien être, patrimoines/culture). AP complétée par des CP nouveaux d'un montant de 150 000 € et de CP/MAD d'un montant de 657 232 €.

4) L'attractivité touristique régionale

Il s'agit d'accompagner les filières touristiques, les aider à se structurer et se professionnaliser notamment en accompagnant les formations.

Dans ce cadre, la Région a délibéré en 2018 sur la structuration de la filière « nautisme et plaisance », la valorisation du tourisme gourmand en Hauts-de-France et sur le développement touristique des véloroutes et voies vertes.

En matière de tourisme gourmand, la Région Hauts-de-France, en partenariat avec le campus d'excellence des métiers et des qualifications « tourisme et innovation Hauts-de-France », a candidaté au label européen « Région Européenne de la Gastronomie » dans l'objectif de mener des actions contribuant à renforcer la visibilité des savoir-faire et des talents régionaux « de la fourche à la fourchette » et faire de la gastronomie régionale, au travers des acteurs qui composent cette filière, un vecteur d'attractivité des Hauts-de-France.

Cet axe contribue également à la mise en œuvre du plan cheval par le biais du partenariat avec le comité régional d'équitation au travers du programme européen Eqwos « Hauts-de-France, terre équine d'excellence » pour créer la route d'Artagnan.

Après avoir accompagné en 2019 la création de l'Institut de Recherche et d'Enseignement en Tourisme (InRenT) fédérant les universités du littoral côte d'Opale (ULCO), de Lille, d'Artois et de Picardie Jules Verne (UPJV) et le campus des métiers et des qualifications « tourisme et innovation Hauts-de-France », l'organisation de la 1^{ère} biennale « Tourisme, Innovation et Territoire » en septembre, la feuille de route relative à l'innovation touristique sous toutes ses formes a été votée en septembre 2020 et permet ainsi à la Région d'inscrire le tourisme dans les axes prioritaires du futur programme européen 2021/2027 afin de déployer les outils d'accompagnement des acteurs dans leur démarche d'innovation technologique, organisationnelle et sociale.

Il s'agit enfin d'accompagner les manifestations et événements contribuant à l'attractivité des Hauts-de-France, notamment l'organisation de congrès et de séminaires, vecteur d'activités pour l'hôtellerie régionale.

Une AE de 1 000 000 € est donc proposée pour répondre à cet objectif, AE complétée par des CP 2021 d'un montant de 500 000 € et de CP/MAD d'un montant de 248 350 €.

BUDGET PRIMITIF 2021

12^{ème} VICE-PRESIDENCE

ACTION CLIMATIQUE

PROSPECTIVE - STRATEGIE REGIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - SRADDET

PARCS NATURELS REGIONAUX

Monsieur Guislain CAMBIER

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
200 000	1 631 590			1 631 590

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
8 800 000	2 026 035	6 573 965	1 338 664	9 938 664

La prospective et les stratégies régionales d'aménagement du territoire-SRADDET

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
			1 338 664	1 338 664

Conformément à la Loi Notre, la Région Hauts-de-France a adopté le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui a été approuvé par le Préfet de région.

La mise en œuvre du SRADDET et de son volet déchets induit des besoins très importants en matière d'observation, de prospective et d'animation à l'échelle régionale et territoriale. Réalisés en grande partie en régie par les équipes de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, elle nécessite néanmoins la mobilisation de moyens budgétaires (partenariat avec les agences d'urbanisme, l'INSEE, le CEREMA, la DREAL, le CERDD, ATMO, les professionnels des déchets, les universités, des experts).

La Loi Notre a également confié aux Régions une compétence en matière d'animation et de valorisation de l'information géographique sur leur territoire. Dans ce cadre, des moyens sont mis en œuvre afin de construire et d'animer une seule plateforme régionale d'information géographique (Géo2France) à l'échelle des Hauts-de-France permettant la mutualisation des ressources et des analyses, et la poursuite des projets internes à l'institution.

Les moyens budgétaires, qui accompagnent la production en régie, favorisent :

- l'établissement de stratégies régionales et de projets en lien direct et opérationnel avec les politiques publiques de la Région,
- l'accompagnement des directions dans la mise en œuvre des politiques publiques (dispositif centre-ville et centre-bourg, territoires-d'industrie, bassins de mobilité...) et l'accompagnement des partenaires en charge du déploiement opérationnel des stratégies régionales (SCOTs, PCAET, ensemble des EPCI, ingénieries régionales et territoriales...),
- l'animation et l'outillage de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Les parcs naturels régionaux

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
200 000	331 590			331 590

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
8 800 000	2 026 035	6 573 965		8 600 000

La Région est compétente dans la mise en œuvre de la politique des Parcs Naturels Régionaux.

Le territoire des Hauts-de-France compte 5 Parcs naturels régionaux : deux dans le Nord (Avesnois et Scarpe-Escaut), un dans le Pas-de-Calais (Caps et Marais d'Opale), un dans l'Oise dont le classement a été renouvelé en 2020 (Parc interrégional Oise Pays de France) et un nouveau Parc dans la Somme (Baie de Somme Picardie Maritime).

Les enveloppes budgétaires dédiées à la politique régionale des Parcs comprennent à la fois les cotisations statutaires apportées par la Région aux cinq Syndicats mixtes de gestion des Parcs ainsi qu'au Syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord – Pas de Calais (ENRx) et des subventions complémentaires dédiées aux programmes d'actions des cinq Syndicats mixtes de gestion.

Pour mémoire, les Présidents du Syndicat mixte régional « Espaces naturels régionaux » et des trois Syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des parcs naturels régionaux qui en sont membres (Avesnois, Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut), sont, à la demande de la Région, engagés dans une réflexion prospective d'adaptation et d'évolution de leur organisation.

Le plan arbres

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
	1 300 000			1 300 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)

En 2020, la Région a poursuivi son engagement dans la transition climatique et écologique en adoptant un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » qui vise à la fois à être exemplaire, et à mobiliser les acteurs des territoires et leurs habitants. L'arbre constitue un puit de carbone et remplit également,

lorsqu'il est planté à bon escient, de multiples fonctions favorables au maintien des activités humaines et aux conditions de vie. Les actions d'ores et déjà engagées telles que le dispositif « plantations sur propriétés publiques » seront poursuivies, tandis que d'autres actions et de nouveaux partenariats seront développés.

BUDGET PRIMITIF 2021

13^{EME} VICE-PRESIDENCE

RURALITE, SOLIDARITE ET FAMILLE

Madame Julie RIQUIER

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
6 283 211	0	6 283 211	0	6 283 211

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
2 286 525	1 574 225	821 525		2 395 750

A) Développement économique

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
			0	0

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
1 500 000	1 465 000	35 000		1 500 000

Le budget correspond aux crédits dédiés à l'aide individuelle « aide à la garde d'enfants » (AGE).

Ce dispositif a pour but d'aider les familles (en activité ou en formation professionnelle qualifiante) dans la prise en charge des frais de garde de leurs enfants. Il s'agit de faciliter l'accès aux services de garde d'enfants de moins de 3 ans non scolarisés, voire jusqu'au mois d'entrée à l'école. Les objectifs de cette aide sont d'améliorer les conditions de vie des habitants des Hauts-de-France par son effet positif sur les ressources financières des ménages et d'intervenir en faveur du travail dans l'arbitrage « travail-garde d'enfants » notamment pour les bas salaires.

Pour la campagne 09/2019-07/2020, 5 738 familles ont été aidées pour 6 000 enfants.

Afin d'instruire l'ensemble des dossiers déposés pendant la campagne actuelle et engager la campagne suivante, une autorisation d'engagement 2021 d'un montant de 1 500 000 € est prévue au budget.

B) Aménager le territoire en très haut débit et téléphonie mobile

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
6 283 211	0	6 283 211	0	6 283 211

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
786 525	109 225	786 525		895 750

1) Enjeux et contexte de l'aménagement du territoire en Très Haut Débit et téléphonie mobile.

Les infrastructures constituent le socle indispensable au développement de l'ensemble de l'écosystème numérique de la région. Garantir un accès équitable aux réseaux est donc un enjeu majeur. Par réseaux, il faut entendre le développement du Très Haut Débit et de la téléphonie mobile.

Le budget dédié pour 2021 en Fonctionnement s'élève à 786 525 € en AE et 895 750 € en CP au total.

Le budget dédié pour 2021 en Investissement est de 6 283 211 € en AP en CP.

2) Le Très Haut Débit et l'accès à Internet fixe

Le déploiement du très haut débit s'inscrit dans un cadre législatif qui partage les rôles entre opérateurs privés et puissance publique. Les opérateurs se sont engagés à déployer des infrastructures à très haut débit sur leurs fonds propres dans les zones les plus urbanisées (ZONES AMI), la puissance publique assurant le déploiement des infrastructures sur le reste du territoire afin de garantir l'équité territoriale (RIP).

Concernant **la zone publique**, 4 projets ont été lancés (1 projet bi-départemental dans l'ex-Nord-Pas de Calais et 3 projets départementaux en ex-Picardie), chacun confié à un syndicat mixte. La Région a un rôle plus ou moins intégré dans chacun de ces projets :

- très intégré concernant le projet "La Fibre Numérique 5962" (Nord-Pas de Calais) où la Région finance la part publique du projet à hauteur de 40% et préside le syndicat mixte aux côtés des départements du Nord et du Pas-de-Calais et des intercommunalités ;
- moins intégré concernant les projets portés par Somme Numérique, Oise THD et l'USEDA (Aisne) avec un financement régional par le biais de subventions et une participation à la gouvernance sur la base d'un représentant élu siégeant sans pouvoir de vote.

Chacun de ces projets possède son modèle économique et son calendrier (délégation de service publique totale, marché de travaux et gestion en affermage.)

Pour l'année 2021 il est proposé de continuer à accompagner financièrement le déploiement de la fibre dans la zone publique en soutenant les investissements des 4 syndicats mixtes de la région.

Le Budget fonctionnement 2021 prévoit :

- la participation au fonctionnement du syndicat mixte la Fibre 59/62 : c'est une obligation, le Conseil régional étant membre fondateur de ce syndicat mixte. Le montant annuel est de **470 400 € en AE et en CP.**
- le paiement des intérêts de l'emprunt porté par le Syndicat mixte la Fibre 59/62 pour la Délégation de Service Public. Cette DSP a été signée le 4 novembre 2016 au profit d'AXIONE. Un emprunt a été souscrit pour 25 ans Le montant pour l'année 2021 est fixé à **316 125 € en AE et en CP.**

Le Budget investissement 2021 prévoit :

- le paiement du capital de l'emprunt porté par le Syndicat mixte la Fibre 59/62 pour la Délégation de Service Public. **Le montant pour l'année 2021 est de 821 431 € en AP et en CP.**
- Le financement des raccordements. Ce sont les travaux finaux menés par les opérateurs entre la fibre passant dans la rue et l'habitation. Il s'agit d'un coût de 20 € par prise à la charge de la Région. Ce montant est en forte augmentation par rapport à 2020 en raison de la crise sanitaire qui a vu une accélération des demandes de raccordements avec des taux de raccordements de plus de 65 % (contre environ 25 % les années antérieures). **Le montant pour l'année 2021 est de 2 361 780 € en AP et en CP.**

- Le développement du THD porté par les syndicats mixtes de l'ex-Picardie : le Conseil régional participe en mode « subvention » au financement des projets de développement de la fibre portés par les syndicats mixtes Oise THD, Somme Numérique et USEDA pour l'Aisne. Ces projets bénéficient également d'un large financement par le FEDER. **Le montant pour l'année 2021 est de 3 100 000 € en AP et en CP.**

3) La téléphonie mobile

A l'heure où plus de 70% des internautes utilisent leur téléphone pour se connecter à internet, l'accès à une couverture en téléphonie et internet mobiles devient un enjeu de plus en plus prégnant pour le développement des territoires. La résorption des zones blanches (aucun service) et des zones grises (mauvais service ou pas de concurrence) devient ainsi une nécessité d'aménagement du territoire au même titre que le développement de l'internet fixe.

Pour l'année 2021 il est proposé :

- D'accompagner les territoires situés en zone blanche ou grise dans le cadre du plan gouvernemental et de participer à la gouvernance de ce nouveau plan.
- De continuer à participer au projet européen WIFI4EU qui vise à financer des spots wifi dans les services publics des communes.

BUDGET PRIMITIF 2021

14^{ème} VICE-PRESIDENCE

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES ET SANTE

Madame Monique RYO

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
9 900 000	962 170	5 023 593	0	5 985 763

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
138 713 700	30 207 896	102 390 736		132 598 632

A) Formations sanitaires et sociales

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2021 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
2 900 000	840 000	1 150 000	0	1 990 000

FONCTIONNEMENT

AE 2021	Crédits de Paiement 2021...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2021 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
134 193 700	28 017 832	100 060 800		128 078 632

Le secteur sanitaire et social représente plus de 13% de l'emploi régional, 320 000 actifs, et la qualification de ces personnels, au-delà des enjeux de santé et de cohésion sociale, il participe à la performance des structures publiques, associatives et privées, comme au développement économique régional et à l'emploi.

Fin 2016, le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales intégré au CPRDFOP a été adopté. Au travers du Schéma, la Région Hauts-de-France inscrit son action autour de 4 ambitions :

- L'exigence de travailler ensemble
- La recherche de l'équité pour l'ensemble des apprenants
- Le souci de la concertation avec l'ensemble des partenaires dont les étudiants
- La détermination d'une action régionale réaliste et évaluable.

Chaque année, ce sont plus de 23 000 étudiants qui sont inscrits dans ces formations, très souvent en promotion sociale, dont de très nombreux salariés en reprise d'études. 59% de ces apprenants se préparent aux métiers du soin, 17% aux professions de la filière éducative. L'accompagnement social vient, avec 10% des effectifs, en 3^e position.

Ces futurs professionnels sont au cœur des enjeux de santé publique et des défis de notre société : vieillissement, maladies chroniques, numérique, médecine personnalisée, handicap... et plus récemment en tant de crise sanitaire majeure. Les formations sanitaires et sociales se conçoivent en articulation avec les grandes orientations régionales en matière de santé publique ainsi qu'en fonction de la répartition des professionnels de santé dans les différents territoires des Hauts-de-France.

Dans ce cadre, le budget primitif 2021 vise à permettre l'accès à des formations de qualité, sur l'ensemble du territoire, dans un secteur professionnel. En section de fonctionnement, ce budget est couvert à plus de 80% par des recettes provenant de l'Etat, parmi lesquelles une participation de Pôle emploi à hauteur de 2,5 M€ pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi.

Ce budget vise à faciliter l'accès des publics à ces formations de proximité, qui conduisent elles-mêmes à des embauches de proximité fidélisant ainsi les professionnels de santé dans les territoires.

1) Soutien au fonctionnement et à l'investissement des instituts et écoles de formation aux métiers du sanitaire et social

La loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a confié aux Régions des compétences nouvelles en matière de formations sociales, paramédicales et de sages-femmes. Ces compétences ont été réaffirmées dans la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 avec notamment l'inscription de ces formations dans le Service Public Régional de Formation (SPRF) et le transfert aux Régions de la compétence de délivrance des agréments des formations sociales par décret n° 2017-537 du 13 avril 2017.

Le budget proposé finance les quelque 55 établissements support des formations sanitaires et sociales pour l'organisation des études et de l'alternance des étudiants et élèves en formation initiale ou en formation continue (demandeurs d'emploi), avec des partenariats très forts entre les milieux professionnels et les instituts de formation.

a) Pour les instituts et écoles de formations sanitaires publics et privés : 81,01 M€ (AE 79,71 M€ +1,3 M€ AP) :

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L.4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés.

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et vise à :

- contribuer aux charges d'exploitation relatives au personnel,
- couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement dans le cadre de certaines formations,
- participer aux autres charges d'exploitations courantes,
- participer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,

et, le cas échéant, de contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.

Dans le cadre de travaux d'harmonisation et dans un souci de bonne gestion des fonds publics, les modalités de calcul des subventions de fonctionnement régional dont la révision a été amorcée en 2019 se mettra en œuvre sur 2021 pour répondre à ces besoins.

Le soutien de la Région aux instituts et écoles représente près de 60% des crédits de paiement de la politique des formations sanitaires et sociales.

Au titre de cette compétence obligatoire exercée par la Région, les dépenses encourues font à ce jour l'objet d'une compensation partielle de la part de l'Etat.

Il convient de noter que la subvention 2021 intègrera la prise en charge des frais de déplacement (2,95 M€) suite à l'application de l'arrêté du 23 janvier 2020 qui s'impose à la Région, et pour laquelle une compensation sera sollicitée et appuyée par Régions de France. Par ailleurs, le budget prend en compte la volonté de l'Etat d'augmenter de façon significative les effectifs en formation d'aide-soignant, d'accompagnant éducatif et social, et d'infirmier, avec les recettes de compensation correspondante.

Enfin, le budget d'investissement permet de contribuer aux dépenses d'équipement pédagogiques et numériques.

b) Pour les établissements de formation en travail social : 23,76 M€ (22,18 M€ AE +1,6 M€ AP)

La Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux. Depuis 2017, la Région est désormais compétente pour délivrer, à l'ensemble des établissements de formation en travail social, l'agrément de ces formations.

Les établissements dispensant des formations initiales sont financés par la Région. L'aide financière à ces établissements est constituée d'une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité pédagogique.

Le soutien de la Région aux établissements de formation en travail social représente 14% du budget de la politique des formations sanitaires et sociales.

Dans ce cadre, la Région participe notamment à :

- contribuer au financement du fonctionnement des établissements de formation en travail social,
- prendre en compte les évolutions réglementaires des diplômes du travail social.

Dans le cadre de travaux d'harmonisation et dans un souci de bonne gestion des fonds publics, les modalités de calcul des subventions de fonctionnement régional seront révisées pour répondre à ces besoins.

La subvention 2021 comprendra globalement un montant de 5 M€ permettant le financement d'actions de formation professionnelle continue préparant aux diplômes de moniteur éducateur, de technicien d'intervention sociale et familiale et d'accompagnement éducatif et social. Ces actions sont éligibles au PACTE.

En outre, dans le cadre du plan d'investissement des compétences, destiné aux demandeurs d'emplois, le Ministère du travail a validé une enveloppe de 78,9 M€ à destination de la Région. Cette enveloppe est prévue dans le budget de la politique formation professionnelle. Des actions de formation s'inscrivant dans ce cadre et concernant les formations sanitaires et sociales pourront ainsi générer des recettes complémentaires.

Le budget d'investissement permet de contribuer aux dépenses d'équipement pédagogiques et numériques et au projet immobilier de l'APRADIS.

2) Le soutien aux étudiants dans leur parcours de formation par l'attribution de bourses sur critères sociaux et autres aides individuelles : 32,29 M€ AE

Concernant le soutien de la Région auprès des apprenants concernés par la politique des formations sanitaires et sociales, le dispositif des bourses régionales des formations sanitaires et sociales a été décentralisé simultanément avec celui sur les formations. La principale aide versée aux étudiants de ce secteur est constituée par la bourse attribuée sur critères sociaux en fonction de barèmes et de taux minimaux fixés par différents décrets. Ce dispositif concerne plus de 10 500 bénéficiaires.

Le BP 2021 procède à un réajustement des besoins en faveur des bourses régionales pour les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales pour y inclure les publics jusqu'ici écartés, à savoir les Diplômés d'accompagnement éducatif et social.

Le BP intègre définitivement l'harmonisation des aides à la restauration et à l'hébergement (365 K€)

Il convient de noter que les CP proposés permettront de couvrir les 1^{ers} mois de la première année universitaire du dispositif « aide à l'installation des étudiants », soit de Septembre à Décembre 2021.

B) Santé

INVESTISSEMENT

AP 2021	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
7 000 000	122 170	3 873 593		3 995 763

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
4 520 000	2 190 064	2 329 936		4 520 000

La Région entend agir dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les grands acteurs de la santé publique que sont l'État, l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Conseils départementaux et les territoires.

La politique régionale en matière de santé s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques (aménagement du territoire, politique de la ville, environnement, réhabilitation des logements, sport, formations sanitaires et sociales, recherche, transport, agriculture/alimentation, économie, numérique, ...) qui contribuent également à l'amélioration de la santé des habitants.

Elle s'articule au travers de 4 axes : l'observation et l'évaluation, la prévention, l'accès aux soins, la démographie médicale et la recherche-innovation.

Compte tenu des répercussions de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur le territoire régional, la Région a décidé d'accentuer son effort financier pour permettre de soutenir des actions « post covid » en matière de prévention, d'offre de soins ou encore de recherche et d'innovation.

1. Conforter l'observation et l'évaluation

La Région s'appuie sur un réseau d'acteurs et de partenaires pour disposer de diagnostics territorialisés, de données générales ou thématiques, d'expertises particulières nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'une politique au plus proche des problématiques rencontrées en Hauts-de-France et notamment par ses habitants les plus fragiles.

En l'espèce, il s'agit de développer les outils d'appui et d'accompagnement de la politique Santé dans le domaine sanitaire et social aux plans régional et infrarégional tels que l'OR2S et la plateforme sanitaire et sociale sur la santé prévention.

2. Mettre l'accent sur la prévention

La prévention en matière de santé est un enjeu majeur qui repose autant sur la sensibilisation et l'implication individuelle que sur la promotion des conditions de vie et de travail propices à un bon état de santé de la population.

L'action du Conseil régional est ciblée sur les principales causes de surmortalité et de décès anticipés que sont les cancers, les maladies cardio-vasculaires (diabète – obésité) et certaines conduites addictives en développant des actions volontaristes de prévention auprès des publics les plus sensibles. Une approche collective priorisée sera recherchée vers les jeunes, les lycéens, les apprentis qui

constituent pour la Région des publics prioritaires. Les thématiques développées concerneront la santé-sport, la santé-alimentation, la santé travail pour favoriser la qualité de vie au travail et le maintien dans l'emploi, et la santé environnement (qualité de l'air, lutte contre les perturbateurs endocriniens...) dans le cadre du plan régional de santé environnement que la Région copilote avec l'ARS et la DREAL.

Concernant plus spécifiquement les pathologies liées aux cancers, la Région poursuivra son implication dans la régionalisation des Espaces Ressources Cancer aux côtés de l'ARS. Ces lieux, uniques en France, permettent aux patients atteints de cancer de se ressourcer et d'avoir les moyens de reprendre une vie sociale et professionnelle.

Des actions innovantes seront également encouragées pour toucher les publics les plus éloignés et les plus captifs (favoriser le déploiement d'unités mobiles de prévention (buccodentaire pour les publics précaires...).

La Région poursuivra son engagement dans la mise en œuvre d'actions concourant au plan Hauts-de-France sans nouvelle contamination VIH-SIDA, au travers d'actions de sensibilisation et de promotion de la santé en complémentarité avec les actions menées par les partenaires que sont l'ARS et les Conseils départementaux.

Enfin, pour 2021, compte tenu du contexte sanitaire actuel, la Région pourra soutenir des actions « post crise sanitaire » qui se révéleraient nécessaires au regard des difficultés rencontrées en matière de prévention.

3. Soutenir le développement de la démographie médicale et réduire les inégalités d'accès à l'offre de soins

La question de l'accès à l'offre de soins est cruciale, notamment dans certains territoires marqués par une démographie médicale déjà insuffisante et/ou en voie de dégradation. Elle implique à la fois de conforter les hôpitaux locaux pour garantir un maillage territorial suffisant et faciliter l'accès à l'expertise médicale, y compris pour les populations situées dans ces territoires sous dotés en offre médicale.

En termes de démographie médicale et d'offre de soins, la Région poursuivra :

- le soutien aux postes d'assistants en temps partagés dans les hôpitaux éloignés des centres hospitaliers de Lille et Amiens,
- le soutien aux postes de chefs de cliniques favorisant l'attractivité des hôpitaux universitaires de la région en lien avec les centres hospitaliers universitaires d'Amiens et de Lille,
- le soutien à l'installation des professionnels de santé dans les maisons pluri-professionnelles de santé (MSP) et les centres de soins, en complémentarité avec le soutien apporté dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire favorisant la construction, la réhabilitation de maisons pluri-professionnelles de santé,
- le déploiement d'unités mobiles, de façon à toucher les publics les plus éloignés,
- la poursuite et le déploiement en cas de succès, des expérimentations territoriales dans le domaine de la télémédecine.

En 2021, pour améliorer l'efficacité de notre système de santé, la Région :

- complètera le dispositif en vigueur de soutien à l'installation des professionnels de santé en MSP et en centre de santé par une aide dédiée à la construction/réhabilitation de logements à destination de ces professionnels, dans les communes où se situent les MSP et centres de santé ou au sein des structures elles-mêmes,
- mettra en place un dispositif de fidélisation des étudiants paramédicaux issus des métiers de la rééducation en tension pour favoriser leur installation dans les établissements de soins de la région souffrant d'un déficit d'attractivité.

4. Soutenir la recherche et l'innovation en santé

Pour préserver la performance de ses centres hospitaliers universitaires (Lille, Amiens), la Région accentuera son accompagnement dans l'investissement d'équipements spécifiques et de pointe ; elle entend poursuivre son partenariat dans le développement d'outils numériques innovants et sécurisés facilitant la prise en charge et le suivi des patients en lien avec la stratégie régionale de e-santé.

En outre, la Région continuera à soutenir les projets de recherche clinique. Dans le contexte de la crise sanitaire due à la COVID-19, est prévue l'intégration d'une nouvelle thématique liée aux « maladies infectieuses », au regard de la résistance aux antibiotiques (priorité nationale, européenne et de l'OMS) et de l'émergence de nouveaux pathogènes.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 059-200053742-20201209-202002253-BF

PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS

Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2014-2020

FONDS	NPDC	Picardie	Total de France	Hauts de France
FEDER	673,5 M€	219,7 M€		893,2 M€
FSE	152,1 M€	61,1 M€		213,2 M€
IEJ	33,3 M€	11,2 M€		44,5 M€
FEADER	119,8 M€	137,5 M€		257,3 M€
FEAMP				15,9 M€
total	978,7 M€	429,5 M€	1	408,2 M€

La Région Hauts-de-France est Autorité de Gestion de deux Programmes Opérationnels (PO) FEDER/FSE/IEJ sur la période 2014-2020. Représentant un peu plus de **1,408 Mds d'euros**, ces fonds participent au financement de projets en matière de recherche, de développement économique, de transition énergétique, d'aménagement urbain, de numérique ou encore d'enseignement et de formation.

La Région est également autorité de gestion de deux Programmes de Développement Rural (PDR) FEADER (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural). Les modalités de gestion sont exercées de manière partagée avec l'État.

Elle est de plus bénéficiaire d'une subvention globale du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Ces deux fonds représentent un peu plus de **273,2 M d'euros** pour le territoire des Hauts-de-France sur la période 2014-2020.

La programmation de ces trois programmes pouvant s'étalée jusqu'en 2023 pour une exécution jusqu'en 2025.

Le PO 2021-2027 est en cours d'élaboration. Son élaboration s'inscrit dans un contexte européen et national de relance et pacte vert avec le **Fonds de Transition Juste (FTJ)** et **REACT EU** (plan de relance européen).

L'élaboration du programme régional 2021-2027 doit être en articulation forte avec ces fonds complémentaires afin de maximiser les opportunités financières pour les acteurs régionaux.

Dans ce contexte de relance économique, les fonds européens constituent une opportunité de financement pour les projets du territoire et un levier de soutien à l'investissement en Région.

A l'exception du FEAMP, les fonds européens mobilisables en Région Hauts-de-France restent territorialisés à l'échelle des deux anciens périmètres régionaux, l'accord de partenariat liant la France à l'Union Européenne pour la période 2014-2020 ayant été approuvé avant la loi de création des nouvelles Régions.

La mise en œuvre des fonds reste donc assurée par versant, seul le FEAMP disposant d'une enveloppe commune à l'échelle des Hauts-de-France.

Prévisions de dépenses pour l'année 2021

Les prévisions de dépenses en matière de fonds européens sur l'exercice 2021 s'élèvent à **280,68 M d'euros**, tous programmes opérationnels et tous fonds confondus.

Pour 2021, les 280,68 M d'euros de crédits européens prévus se répartiront à **76% sur de l'investissement** (212,51 M d'euros) et à **24% sur du fonctionnement (68,17 M d'euros)**.

Seuls le FSE et l'IEJ (initiative pour l'emploi des jeunes), au regard de la nature des actions qu'ils financent, ne portent que sur du fonctionnement.

Les dépenses d'investissement :

9005	Gestion des fonds européens	212 513 220,70
052	FEDER	174 883 220,70
62N00001	Infrastructures et développement de la R & I (NORD)	3 120 000,00
62N00001	Infrastructures et développement de la R & I (NORD)	480 000,00
62N00003	Favoriser l'esprit d'entreprise (NORD)	1 500 000,00
62N00007	Applications TIC (NORD)	530 000,00
62N00010	Eff énergétique et ENR dans les infrastructures des bâtiments publics (NORD)	6 340 000,00
62N00011	Efficacité énergétique et ENR dans le logement (NORD)	8 000 000,00
62N00015	Stratégie de développement à faible émission de carbone - Nature en ville (NORD)	1 200 000,00
62N00016	Technologies à faible émission de carbone - Valorisation économique (NORD)	3 000 000,00
62N00017	Technologies à faible émission de carbone - Recherche (NORD)	500 000,00
62N00019	Protection de la Biodiversité et des sols (NORD)	1 200 000,00
62N00019	Protection de la Biodiversité et des sols (NORD)	118 220,70
62S00001	Infrastructures et développement de la R & I (SUD)	16 000 000,00
62S00002	Investissement des entreprises dans la R & I (SUD)	85 000,00
62S00003	Favoriser l'esprit d'entreprise (SUD)	452 000,00
62S00004	Favoriser l'esprit d'entreprise: ESS, Service de proximité, accompagnement (SUD)	400 000,00
62S00006	Très Haut Débit (SUD)	5 280 000,00
62S00007	Applications TIC (SUD)	1 000 000,00
62S00009	Efficacité énergétique et ENR dans les entreprises (SUD)	1 800 000,00
62S00010	Eff énergétique et ENR dans les infrastructures des bâtiments publics (SUD)	200 000,00
62S00011	Efficacité énergétique et ENR dans le logement social (SUD)	3 400 000,00
62S00014	Stratégie de développement à faible émission de carbone - Transports et mobilité (SUD)	2 200 000,00
62S00018	Risques naturels (SUD)	450 000,00
62S00019	Protection de la Biodiversité et des sols (SUD)	1 750 000,00
62S00020	Environnement urbain et friches (SUD)	1 823 000,00
62S00022	Service en milieu urbain (SUD)	2 598 000,00
62S00023	Hebergement d'urgence (SUD)	1 432 000,00
62N00014	Stratégie de développement à faible émission de carbone - Transports et mobilité (NORD)	4 000 000,00
62N00002	Investissement des entreprises dans la R & I (NORD)	7 200 000,00
62N00005	Croissance des PME sur les marchés (NORD)	2 075 000,00
62N00008	Production et distribution d'énergie renouvelable (NORD)	9 100 000,00
62N00009	Efficacité énergétique et ENR dans les entreprises (NORD)	15 550 000,00
62N00014	Stratégie de développement à faible émission de carbone - Transports et mobilité (NORD)	25 000 000,00
62N00018	Patrimoine naturel et culturel (NORD)	18 000 000,00
62N00020	Environnement urbain et friches (NORD)	9 100 000,00
62N00021	Adaptation au changement climatique (NORD)	9 100 000,00
62S00005	Croissance des PME sur les marchés (SUD)	1 800 000,00
62S00008	Production et distribution d'énergie renouvelable (SUD)	9 100 000,00
0580	FEADER	33 500 000,00
630N0001	FEADER NORD	15 500 000,00
630S0001	FEADER SUD	18 000 000,00
0581	FEAMP	4 130 000,00
63100001	FEAMP	4 130 000,00

Avec **225,70 M d'euros (investissement/fonctionnement)**, la part du **FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)** représentera à elle seule **80 % du soutien européen à l'investissement en région.**

A titre d'exemple :

- 27,75 M d'euros de crédits FEDER seront ainsi investis dans les infrastructures de transports et de mobilité,
- 12,35 M d'euros dans la croissance des PME ;
- 11,82 M d'euros dans la recherche et le développement de la R&I,
- 5,28 M d'euros seront consacrés au déploiement du très haut débit sur le versant sud,
- 23,22 M d'euros participeront à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des logements,
- 21,35 M d'euros contribueront à la production et à la distribution d'énergies renouvelables,
- 18,4 M d'euros financeront des actions visant à l'adaptation au changement climatique

Les interventions des fonds sur l'investissement s'accompagneront d'un levier financier sur le fonctionnement visant notamment à soutenir l'ingénierie nécessaire au développement des filières d'avenir et à la création des emplois de demain.

Les dépenses de fonctionnement :

9305	Gestion des fonds européens	68 170 319,63
	051 FSE	14 451 718,24
61N0000	Egalité accès à l'apprentissage (NORD)	2 500 000,00
61N00002	Egalité accès à l'Enseignement Supérieur (NORD)	1 500 000,00
61N00003	Initiative pour l'Emploi des Jeunes (NORD)	3 850 000,00
61N00003	Initiative pour l'Emploi des Jeunes (NORD)	3 850 000,00
61S00001	Economie Sociale et Solidaire (SUD)	350 000,00
61S00002	Initiative pour l'Emploi des Jeunes FSE (SUD)	415 898,00
61S00005	SAS Apprentissage	600 000,00
61S00005	SAS Apprentissage	600 000,00
61S00006	DEVELOPPEURS APPRENTISSAGE	785 820,24
052 FEDER		50 818 601,39
62N00001	Infrastructures et développement de la R & I (NORD)	1 200 000,00
62N00003	Favoriser l'esprit d'entreprise (NORD)	8 530 000,00
62N00005	Croissance des PME sur les marchés (NORD)	1 500 000,00
62N00019	Protection de la Biodiversité et des sols (NORD)	1 500 000,00
62N00025	Assistance technique FEDER (NORD)	272 500,00
62S00003	Favoriser l'esprit d'entreprise (SUD)	1 287 000,00
62S00004	Favoriser l'esprit d'entreprise: ESS, Service de proximité, accompagnement (SUD)	3 200 000,00
62S00005	Croissance des PME sur les marchés (SUD)	1 700 000,00
62S00013	Filière Eco Bâtiment (SUD)	288 631,86
62S00014	Stratégie de dév à faible émission de carbone - Transports et mobilité (SUD)	415 469,53
62S00018	Risques naturels (SUD)	850 000,00
62S00019	Protection de la Biodiversité et des sols (SUD)	1 665 000,00
62S00025	Assistance technique FEDER (SUD)	100 000,00
62N00001	Infrastructures et développement de la R & I (NORD)	3 850 000,00
62N00002	Investissement des entreprises dans la R & I (NORD)	8 530 000,00
62N00007	Applications TIC (NORD)	4 000 000,00
62N00009	Efficacité énergétique et ENR dans les entreprises (NORD)	4 000 000,00
62N00017	Technologies à faible émission de carbone - Recherche (NORD)	1 530 000,00
62S00001	Infrastructures et développement de la R & I (SUD)	3 100 000,00
62S00002	Investissement des entreprises dans la R & I (SUD)	1 400 000,00
62S00007	Applications TIC (SUD)	1 900 000,00
0580 FEADER		2 000 000,00
630N0001	FEADER NORD	1 000 000,00
630S0001	FEADER SUD	1 000 000,00
0581 FEAMP		900 000,00
63100001	FEAMP	900 000,00

En plus de participer directement au financement de la politique régionale de formation professionnelle, le **FSE (Fonds Social Européen)** et l'**IEJ (Initiative Emploi des Jeunes)** seront mobilisés à hauteur de **14,45 M d'euros** au bénéfice des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'apprentissage.

Le **FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)** consacrera **33,50 M d'euros** en investissement pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs et la modernisation des exploitations agricoles ; tandis qu'en fonctionnement **2 M d'euros** permettront l'accompagnement des exploitations agricoles s'engageant dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale à travers les mesures agro-environnementales et climatiques et les aides pour l'agriculture biologique.

Le **FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche)** consacrera **4,13 M d'euros** en investissement en matière d'investissement productif dans l'aquaculture et la transformation des produits et **0,9 M d'euros** en fonctionnement en matière d'assistance technique et de l'accompagnement aux porteurs de projets.

Prévisions de recettes pour l'année 2021

Les recettes européennes sont constituées des remboursements effectués par la Commission européenne sur la base des dépenses remontées par l'ensemble des bénéficiaires d'une aide au titre des fonds. La Région, en tant qu'autorité de gestion du FEDER, du FSE et de l'IEJ, réalise ainsi plusieurs appels de fonds par an auprès de la Commission européenne. Les appels de fonds restent en revanche de la responsabilité de l'Etat pour le FEADER et le FEAMP.

Au stade de la préparation budgétaire, et comme le prévoit l'instruction interministérielle du 11 février 2015 relative au traitement budgétaire et comptable des fonds européens pour la période 2014 à 2020, « les recettes attendues de l'Union européenne en contrepartie des dépenses exposées au titre de la gestion des programmes européens sont à considérer comme des recettes certaines ». Les montants et la ventilation des recettes européennes prévues pour 2021 sur la fonction « Gestion des fonds européen » sont donc identiques aux montants et à la ventilation des dépenses, soit **280,68 M d'euros** dont **68,17 M d'euros** en fonctionnement et **212,51 M d'euros** en investissement.

Les recettes d'investissement :

9005	Gestion des fonds européens		212 513 220,70
	052 FEDER		174 883 220,70
62N00024	FEDER (NORD)	DEU	125 113 220,70
62S00024	FEDER (SUD)	DEU	49 770 000,00
	0580 FEADER		33 500 000,00
630N0001	FEADER NORD	DEU	15 500 000,00
630S0001	FEADER SUD	DEU	18 000 000,00
	0581 FEAMP		4 130 000,00
63100001	FEAMP	DEU	4 130 000,00

Les recettes de fonctionnement :

9305	Gestion des fonds européens		68 170 319,63
	051 FSE		14 451 718,24
61N00003	Initiative pour l'Emploi des Jeunes (NOR D)	DEU	3 850 000,00
61N00004	FSE (NORD)	DEU	7 850 000,00
61S00002	Initiative pour l'Emploi des Jeunes FSE (SUD)	DEU	2 401 718,24
61S00001	ESS (SUD)	DEU	350 000,00
	052 FEDER		50 818 601,39
62N00024	FEDER (NORD)	DEU	34 640 000,00
62S00024	FEDER (SUD)	DEU	15 806 101,39
62N00025	Assistance technique FEDER -N	DEU	272 500,00
62S00025	Assistance technique FEDER -S	DEU	100 000,00
	0580 FEADER		2 000 000,00
630N0001	FEADER NORD	DEU	1 000 000,00
630S0001	FEADER SUD	DEU	1 000 000,00
	0581 FEAMP		900 000,00
63100001	FEAMP	DEU	900 000,00

Enfin, le règlement UE 1303/2013 prévoit le versement de préfinancements annuels destinés à couvrir les besoins de trésorerie des autorités de gestion. Ces préfinancements constituent des avances de trésorerie de la part de la Commission européenne et seront calculés au regard des demandes de paiement déjà formulées. Ils ne seront en revanche pas comptabilisés comme une recette budgétaire

	FONDS	Investissement (chap. 9005)	Fonctionnement (chap. 9305)	Total Hauts-de- France
	FEDER	174,88 M€	50,81 M€	225,70 M€
	FSE/IEJ	0 M€	14,45 M€	14,45 M€
	FEADER	33,50 M€	2 M€	35,50 M€
	FEAMP	4,13 M€	0,9 M€	5,03 M€
Total des crédits 2021 :	total	212, 51 M€	68,17 M€	280,68 M€

Incidence sur 2021 du Plan REACT-EU et du Fonds de transition juste (FTJ)

REACT-EU (dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020)

La Commission a proposé une nouvelle initiative, intitulée REACT-EU, visant à accroître le soutien à la cohésion des États membres afin de rendre leurs économies plus résilientes et durables dans la phase de réparation de la crise.

Le montant dont la Région devrait bénéficier dans le cadre de **REACT -EU** sera connu d'ici à la fin 2020, mais devrait s'élever à **270 M d'euros**. Ces financements seraient comptabilisés dans la période actuelle 2014-2020.

Un focus REACT-EU intégrant de nouvelles inscriptions de crédits sera présenté courant 2021 (DM ou BS).

Le Fonds de transition juste (FTJ) :

FTJ est un nouveau Fonds permettant des financements supplémentaires pour la Région, mais qui pourrait appeler des contreparties à programmer dans le cadre du futur programme opérationnel FEDER-FSE+

Pour la France, 10 départements sont concernés, dont le Nord et le Pas-de-Calais, pour une volumétrie nationale d'un milliards d'euros sur la période 2021/2027, dont 580 M d'euros à engager avant la fin d'année 2023. L'enveloppe pour notre région serait de **227,8 M d'euros**.

De nouvelles inscriptions de crédit seront présentées courant 2021, une fois l'enveloppe FTJ stabilisée et notifiée.

La Répartition globale des financements du PO 2021-2027

L'enveloppe FEDER-FSE+ régionale devrait être la suivante :

- **894,06 M d'euros** de **FEDER** (sans préjuger des transferts définitifs qu'il conviendra d'opérer ou pas en faveur du Fonds de Transition Juste) contre 893,28 M d'euros sur la période de programmation 2014-2020 ;
- **231,6 M d'euros** de **FSE+** contre 270,39 M d'euros sur la période de programmation 2014-2020.

Il convient également de souligner que **36,35 M d'euros** (3.2% de l'enveloppe globale FEDER-FSE+) seront affectés dans le cadre de **l'Assistance Technique** contre 33,97 M d'euros sur le PO 2014-2020.

Un focus intégrant de nouvelles inscriptions des crédits relatifs à la maquette 2021/2027 sera présenté courant 2021, une fois validée par la Commission européenne.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

The logo for SLO (Société Lyonnaise de Services) is displayed in blue, featuring the letters 'SLO' in a bold, sans-serif font with a stylized 'W' or 'V' shape to the right.

ID : 059-200053742-20201209-202002253-BF

PARTIE 4 : PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien encore d'étaler une charge.

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation.

Le montant total des provisions pour risques et charges s'élève en 2021 à **5 M d'euros** en progression de 13,64% de BP à BP (4,4 M€).

945	Provisions et autres opérations mixtes		5 000 000,00
	01 Opérations non ventilables		5 000 000,00
01000015	Provisions et reprises sur provisions	DIRFI	5 000 000,00

Provision pour litiges et contentieux

S'agissant des provisions pour litiges et contentieux, elles doivent être constituées dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste.

Pour 2021, il est proposé de prévoir une provision complémentaire pour litiges et contentieux à hauteur de **500 000 euros**.

Autre Provision pour risques

S'agissant des provisions pour créances irrécouvrables, l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, il y a lieu de constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Afin de couvrir les risques liés à cette perte probable, il convient de prévoir en 2021 une provision à hauteur de **4 500 000 euros** au titre des créances douteuses.

Cette somme permettra de couvrir les montants restant à rembourser de la part de structures ayant bénéficié de prêts ou avances remboursables et pour lesquelles, dans la plupart des cas, des procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées au cours du remboursement. Elle permettra également de couvrir des cas plus marginaux pour lesquels un risque d'irrécouvrabilité existe. Ce niveau de provision sera ajusté à l'issue de la procédure par une recette qui couvrira, le cas échéant, la dépense induite par l'admission en non-valeur.

La reprise sur provision pour risques et charges

945	Provisions et autres opérations mixtes		3 000 000,00
	01 Opérations non ventilables		3 000 000,00
01000015	Provisions et reprises sur provisions	DIRFI	3 000 000,00

La reprise sur provision est réalisée lorsque la perte latente diminue ou disparaît s'agissant :

-du risque de condamnation pour la Région concernant les litiges en cours en matière de subvention, marchés publics, ressources humaines et autres.

-des montants restants à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Sur la base du montant anticipé au CA 2020 (3,7M€), il est proposé dans le cadre du budget 2021 de reconduire une reprise sur provision prévisionnelle à **3 000 000 euros**.

Un ajustement pourra être réalisé courant 2021 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours et des risques d'irrecouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale.

PARTIE 5 : EQUILIBRE ET EMPRUNT

La balance générale du budget primitif 2021 de la Région Hauts-de-France s'établit comme suit :

Synthèse du Budget Primitif 2021 - Budget Principal

	Dépenses		Recettes	
Investissement	Dépenses réelles	1 306 170 466,06	Recettes réelles	633 322 254,81
	<i>dont crédits liés à la gestion dynamique de la dette</i>	<i>109 899 544,67</i>	<i>dont crédits liés à la gestion dynamique de la dette</i>	<i>109 899 544,67</i>
	Dépenses d'ordre	569 537 000,00	Emprunt équilibré	470 587 497,54
			Recettes d'ordre (hors virement de la section de fonctionnement)	564 279 000,00
	Total investissement	1 875 707 466,66	Virement de la section de fonctionnement	207 518 714,31
			Total investissement	1 875 707 466,66
Fonctionnement	Dépenses réelles	2 487 778 462,11	Recettes réelles	2 690 039 176,42
	Dépenses d'ordre (hors virement à la section d'investissement)	560 279 000,00	Recettes d'ordre	565 537 000,00
	Virement à la section d'investissement	207 518 714,31		
	Total fonctionnement	3 255 576 176,42	Total fonctionnement	3 255 576 176,42
Total du budget	5 131 283 643,08	Total budget	5 131 283 643,08	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : HAUTS DE FRANCE (1)
(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20005374200017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE DES HDF

M. 57

Budget primitif (projet de budget)
voté par fonction

BUDGET : PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	18
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	25
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	30
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	32
E1 - Balance générale - Dépenses	34
E2 - Balance générale - Recettes	36

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	38
A.900 - Services généraux	41
A.900-5 - Gestion des fonds européens	44
A.901 - Sécurité	45
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	46
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	49
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	52
A.904-4 - RSA	55
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	56
A.906 - Action économique	59
A.907 - Environnement	61
A.908 - Transports	64
A.921 - Taxes non affectées	68
A.922 - Dotations et participations	69
A.923 - Dettes et autres opérations financières	70
A.925 - Opérations patrimoniales	71
A.926 - Transferts entre les sections	72
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	75
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
B.930 - Services généraux	79
B.930-5 - Gestion des fonds européens	82
B.931 - Sécurité	83

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	84
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	87
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	90
B.934-3 - APA	93
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	94
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	95
B.936 - Action économique	98
B.937 - Environnement	100
B.938 - Transports	103
B.940 - Impositions directes	107
B.941 - Autres impôts et taxes	108
B.942 - Dotations et participations	109
B.943 - Opérations financières	110
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	111
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	112
B.946 - Transferts entre les sections	113
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	114
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	115

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	116
A1.01 - Opérations non ventilables	118
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	119
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	122
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	123
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	124
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	127
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	130
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	133
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	134
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	137
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	139
A1.908 - Fonction 8 - Transports	142
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	146
A2.01 - Opérations non ventilables	148
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	149
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	155
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	156
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	157
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	163
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	166
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	169

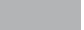
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	170
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	171
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	174
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	176
A2.938 - Fonction 8 - Transports	179
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	187
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	188
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	198
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	200
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	201
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	203
B3.1 - Etat des provisions constituées	204
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	206
B6 - Prêts	213
B7.1 - Etat des emprunts garantis	227
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	233
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	234
B8.5 - Etat des engagements reçus	235
B9 - Etat du personnel	245
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	251
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	310
B11.2 - Liste des établissements publics créés	312
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	313
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	314
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	315
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	318
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	320
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	321
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	322
D4 - Décisions en matière de taux	324
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

325

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

- les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;
- les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;
- les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	6096177

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	407,60€
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	441,27€
3	Dépenses d'équipement brut / population	160,95€
4	Encours de dette / population (2)	503,59€
5	DGF / population	0,00€
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	15,58%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	98,83%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	36,48%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	114,12%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	7,52 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : 93032

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de la section d'investissement .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé		Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A1	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 875 707 466,66	1 875 707 466,66
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 875 707 466,66	1 875 707 466,66
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 255 576 176,42	3 255 576 176,42
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 255 576 176,42	3 255 576 176,42
	TOTAL DU BUDGET (4)	5 131 283 643,08	5 131 283 643,08

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE	A2

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 306 170 466,66	569 537 000,00	1 875 707 466,66	1 103 909 752,35	771 797 714,31	1 875 707 466,66
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 487 778 462,11	767 797 714,31	3 255 576 176,42	2 690 039 176,42	565 537 000,00	3 255 576 176,42
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	3 793 948 928,77	1 337 334 714,31	5 131 283 643,08	3 793 948 928,77	1 337 334 714,31	5 131 283 643,08

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P02020008	P02020008 DSI Environnement de travail	900	618 280,00
P02020009	P02020009 DSI Infrastructure	900	2 616 000,00
P02020010	P02020010 DSI Projets, applications, urbanisation	900	2 414 911,00
P02020501	P02020501 Opérations immobilières HDF - bâtiments administratifs	900	1 500 000,00
P04400004	P04400004 Energie pour l'Afrique - Partenariat	900	961 543,00
P11000045	P11000045 Soutien à l'enseignement; Equipement	902	5 000 000,00
P11000047	P11000047 Tiers lieux de formation	902	1 000 000,00
P11000048	P11000048 Projets informatiques de la formation professionnelle	902	1 000 000,00
P12000019	P12000019 Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dév éco	902	26 000 000,00
P13000003	P13000003 Equipements des formations sanitaires	902	1 300 000,00
P13000006	P13000006 Equipements des formations sociales	902	300 000,00
P13000007	P13000007 Projets immobiliers des établissements filière sociale	902	1 300 000,00
P22200004	P22200004 Equipements fonctionnement général	902	650 000,00
P22200010	P22200010 Equipements informatiques des EPLE	902	10 800 000,00
P22200011	P22200011 Equipements mobiliers des EPLE	902	3 200 000,00
P22200012	P22200012 Equipements pédagogiques des EPLE	902	9 870 000,00
P22200013	P22200013 Equipements restauration scolaire	902	8 500 000,00
P22200501	P22200501 Opérations immobilières HDF - Lycées publics	902	54 500 000,00
P22200502	P22200502 Maintenance programmée - Lycées publics	902	51 250 000,00
P22200503	P22200503 Travaux urgents non programmables - Lycées publics	902	4 500 000,00
P22200504	P22200504 Sureté - Lycées publics	902	7 695 000,00
P22200506	P22200506 TRAVAUX RESTAURATION RENOVATION LAVIERIE	902	2 400 000,00
P22300002	P22300002 Equipements informatiques des établissements privés	902	916 018,00
P22300003	P22300003 Aide à la construction réhabilitation privée	902	9 325 272,32
P22400501	P22400501 Opérations immobilières HDF - Cités Mixtes	902	2 500 000,00
P22400502	P22400502 Maintenance programmée - Cités Mixtes	902	5 000 000,00
P22400503	P22400503 Travaux urgents non programmables - Cités Mixtes	902	300 000,00
P22400506	P22400506 TRAVAUX RESTAURATION RENOVATION LAVIERIE	902	600 000,00
P23000001	P23000001 Soutien aux établissements d'enseignement supérieur	902	750 000,00
P23000005	P23000005 Constructions universitaires	902	7 000 000,00
P28000014	P28000014 Accompagnement aux usages des TIC	902	700 000,00
P31100001	P31100001 Opérateurs Labellisés - Enseignement artistique	903	250 000,00
P31200001	P31200001 Opérateurs labellisés - Création Libre	903	300 000,00
P31200006	P31200006 Opérateurs labellisés - Novation	903	9 200 000,00
P31200007	P31200007 Accompagnement à la structuration et à l'économie des filières	903	300 000,00
P31200017	P31200017 Opérateurs Labellisés - Territoire - Art et Culture	903	4 300 000,00
P31200018	P31200018 Accomp. des projets de dév culturels portés par un territoire ou des hbts	903	1 250 000,00
P31200020	P31200020 Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création	903	400 000,00
P31200024	P31200024 Opérateurs labellisés- Accomp évts, tps forts et manif. et de leurs résonances	903	100 000,00
P31200027	P31200027 Participations statutaires - Territoire, Culture	903	100 000,00
P31200501	P31200501 Opérations immobilières HDF - Culture	903	10 450 000,00
P31300001	P31300001 Participations statutaires - Territoire, Patrimoine	903	1 140 000,00
P31300003	P31300003 Accomp. de la préservation et de la valorisation du patrimoine	903	8 120 000,00
P31300004	P31300004 Inventaire	903	30 000,00

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P32000009	P32000009 Partenariats ligues et comités régionaux	903	460 000,00
P32000012	P32000012 Equipements sportifs de proximité	903	4 500 000,00
P32000019	P32000019 CREPS	903	619 401,00
P41000016	P41000016 Aide à l'investissement (à venir)	904	800 000,00
P41000017	P41000017 Maison de Santé Pluridisciplinaire	904	2 700 000,00
P41000020	P41000020 Equipements de pointe (recherche, santé)	904	3 500 000,00
P50000003	P50000003 Fonds inondations tempêtes	905	200 000,00
P51000996	P51000996 Quartiers anciens dégradés - AMT90509-1	905	3 000 000,00
P53000003	P53000003 Parcs Naturels Régionaux	907	200 000,00
P54000002	P54000002 Aide à la Rénovation Energétique des Logement (AREL)	907	6 400 000,00
P54000006	P54000006 Passeport Energétique Logement	907	1 200 000,00
P55000001	P55000001 Développement des ports - Littoral	905	5 100 000,00
P56000002	P56000002 Emprunt DSP	905	821 431,41
P56000010	P56000010 Tiers Lieux Numériques	905	390 000,00
P56000014	P56000014 Réseaux Régional Télécommunication	905	250 000,00
P56000015	P56000015 Développement du THD	905	3 100 000,00
P56000018	P56000018 Raccordements 59/62	905	2 361 780,00
P71000002	P71000002 Bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie actions transversales	907	950 000,00
P71000005	P71000005 Nouveaux modèles économiques et de consommation	907	1 000 000,00
P71000006	P71000006 Stratégies régionales et territoriales	907	50 000,00
P71000010	P71000010 Favoriser écocitoyenneté active pour la nature	907	110 000,00
P71000011	P71000011 Energies renouvelées stockées partagées	907	2 000 000,00
P76000005	P76000005 Agir en faveur des écosystèmes	907	1 735 000,00
P76000006	P76000006 Structurer la connaissance sur la biodiversité	907	105 000,00
P77000001	P77000001 Innovation dans le domaine des mobilités	907	950 000,00
P78000001	P78000001 Prévention des Risques technologiques	907	50 000,00
P78000004	P78000004 Prévention inondations et protection ressource eau	907	250 000,00
P81100001	P81100001 Convention TER	908	25 391 568,00
P81100005	P81100005 Acquisition, rénovation matériel TER et ateliers	908	269 123 698,00
P81200001	P81200001 Infrastructures Gares et PEM	908	74 957 168,00
P81300002	P81300002 Informatique - Transports scolaires	908	160 700,00
P81500011	P81500011 Investissement DSP Transport routier	908	200 000,00
P82100001	P82100001 Voirie nationale	908	8 825 000,00
P82300001	P82300001 Voirie départementale	908	5 000 000,00
P82800001	P82800001 Véloroutes Voies Vertes	908	2 000 000,00
P88300001	P88300001 Aménagement infrastructures fluviales	908	42 855 862,00
P88600001	P88600001 Exploitation maintenance des ports	908	2 600 000,00
P88600002	P88600002 Développement des ports - Domaine	908	2 060 000,00
P88600003	P88600003 Aménagement des ports	908	4 590 000,00
P88600506	P88600506 Opérations immobilières HDF - Portuaire	908	1 500 000,00
P92000001	P92000001 Grand projets structurants recherche	906	3 900 000,00
P92000002	P92000002 Contractualisation universités et OR	906	1 280 000,00
P92000004	P92000004 Opérations immobilières (hors CPER)	906	900 000,00
P92000005	P92000005 Soutien aux projets de recherche	906	2 300 000,00
P92000006	P92000006 Soutien aux projets thématiques ou structurants	906	300 000,00
P92000009	P92000009 Accueil chercheurs (STARS)	906	150 000,00
P93000002	P93000002 Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture	906	2 003 600,00
P93000003	P93000003 Fonds d'urgence Pêche	906	300 000,00
P93000004	P93000004 Financement de projet	906	500 000,00

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P93000006	P93000006 Recherche-Développement halieutique	906	50 000,00
P93000008	P93000008 Aide à l'installation et à la transmission agricole	906	600 000,00
P93000017	P93000017 Accompagnement de la diversification	906	2 400 000,00
P93000022	P93000022 PRE (plan régional pour l'élevage) y compris cheval	906	500 000,00
P93000024	P93000024 Investissement agricole	906	4 150 000,00
P93000032	P93000032 Investissement matériel agroalimentaire	906	2 300 000,00
P93000034	P93000034 Aides forestières	906	60 000,00
P94000004	P94000004 Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles	906	2 500 000,00
P94000010	P94000010 Aide au développement des TPE artisanales commerciales et de services	906	1 500 000,00
P94000011	P94000011 Aide au développement des grandes entreprises	906	7 000 000,00
P94000012	P94000012 Aide au développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée	906	3 100 000,00
P94000013	P94000013 Aide à l'implantation d'entreprises	906	8 000 000,00
P94000014	P94000014 Aide aux entreprises en consolidation financière (COFI)	906	6 000 000,00
P94000015	P94000015 Starter ESS	906	2 300 000,00
P94000016	P94000016 Innovation Sociale	906	200 000,00
P94000022	P94000022 Plateformes technologiques	906	515 000,00
P94000034	P94000034 Booster financement-Prêt	906	8 000 000,00
P94000035	P94000035 Booster financement-Garantie	906	4 000 000,00
P94000036	P94000036 Booster financement-Capital	906	14 000 000,00
P94000042	P94000042 Plans	906	4 000 000,00
P94000044	P94000044 Hauts de France Prévention	906	4 000 000,00
P94000056	P94000056 Fonds premier secours F1PS	906	2 700 000,00
P94000070	P94000070 Soutien régional au commerce et à l'artisanat - volet amélioration	906	2 000 000,00
P94000071	P94000071 Soutien régional au commerce et à l'artisanat - volet mobilité	906	2 000 000,00
P94000075	P94000075 Aide à la digitalisation des entreprises	906	600 000,00
P94000085	P94000085 AAP innovation collaborative processus industriel	906	2 000 000,00
P94000087	P94000087 Fonds premier secours F1PS artisanat	906	800 000,00
P95000001	P95000001 FRIT - Destinations touristiques	906	2 000 000,00
P95000002	P95000002 FRIT - Economie touristique	906	1 000 000,00
P95000003	P95000003 Organismes Régionaux Marketing territorial	906	150 000,00
P95000005	P95000005 Devoir de mémoire	906	300 000,00
TOTAL			842 832 232,73
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			842 832 232,73

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P02020008	P02020008 DSI Environnement de travail	930	1 458 500,00
P02020009	P02020009 DSI Infrastructure	930	1 398 543,00
P02020010	P02020010 DSI Projets, applications, urbanisation	930	242 620,00
P04200001	P04200001 Soutien aux reseaux d information	930	400 000,00
P04200002	P04200002 Accompagnement des programmes Interreg	930	19 000,00
P04200003	P04200003 Soutien aux projets europeens - Preparat ion	930	175 000,00
P04200004	P04200004 Soutien aux projets europeens - Realisat ion	930	65 000,00
P04200006	P04200006 Sensibilisation et communication prog et dispositifs europeens	930	500 000,00
P04400004	P04400004 Energie pour l'Afrique - Partenariat	930	598 770,00
P04400005	P04400005 Mobilité européenne et internationale	930	1 064 720,00
P04400006	P04400006 Diplomatie économique - Partenariat	930	150 000,00
P04400007	P04400007 Intervention territoriale	930	180 000,00
P11000001	P11000001 Ecole de la deuxième chance (E2C)	932	3 810 000,00
P11000003	P11000003 Compétences Clés	932	61 512 000,00
P11000005	P11000005 Chèque Pass Formation (CHPF)	932	7 000 000,00
P11000009	P11000009 Pass Emploi Entreprise (PAEE)	932	5 150 000,00
P11000016	P11000016 Se former pour un métier	932	249 267 000,00
P11000017	P11000017 Se spécialiser pour un métier	932	26 000 000,00
P11000018	P11000018 Se former en milieu pénitentiaire	932	3 350 000,00
P11000019	P11000019 Formations du supérieur	932	7 750 000,00
P11000020	P11000020 Valider les acquis de l'expérience	932	1 000 000,00
P11000021	P11000021 Se former pour créer, reprendre, gérer une entreprise	932	3 500 000,00
P11000024	P11000024 Rémunération, couverture sociale des stagiaires	932	142 000 000,00
P11000025	P11000025 Participation à l'hébergement, restauration des stagiaires	932	1 600 000,00
P11000033	P11000033 Financement des ML MEF	932	9 860 000,00
P11000034	P11000034 Financement des structures de la FP	932	140 000,00
P11000035	P11000035 Participation statutaire FP	932	1 800 000,00
P11000038	P11000038 Innovation Expérimentation	932	10 000 000,00
P11000046	P11000046 Appui aux contrats de branche	932	3 000 000,00
P11000047	P11000047 Tiers lieux de formation	932	1 000 000,00
P11000048	P11000048 Projets informatiques de la formation professionnelle	932	13 500,00
P12000001	P12000001 Financement des CFA	932	389 061,50
P12000006	P12000006 Manifestation et information sur les métiers orientation	932	600 000,00
P12000007	P12000007 Création-reprise d'entreprises	932	120 000,00
P12000008	P12000008 Soutien à l'alternance dans les TPE PME	932	80 000,00
P12000011	P12000011 Soutien aux projets en lien avec le plan apprentissage et/ou aux fonds européens	932	700 000,00
P12000012	P12000012 Transport Hébergement Restauration des apprentis	932	40 000,00
P12000013	P12000013 Fond de solidarité des apprentis	932	501 550,00

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P12000017	P12000017 Reprise des apprentis et jeunes sans con trat	932	400 000,00
P12000019	P12000019 Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dév éco	932	12 305 100,00
P12000020	P12000020 Soutien aux parcours des apprentis	932	14 585 000,00
P12000021	P12000021 Soutien apprentissage secteur Public	932	700 000,00
P12000022	P12000022 Soutien aux partenariats développement de l’apprentissage	932	100 000,00
P12000023	P12000023 Communication dév apprentissag	932	100 000,00
P13000001	P13000001 Financement des établissements sanitaire s publics	932	62 113 510,00
P13000002	P13000002 Financement des établissements sanitaire s privés	932	17 601 490,00
P13000005	P13000005 Financement des établissements filière s ociale	932	22 185 000,00
P13000008	P13000008 Bourses étudiants filières sanitaire et social BESS	932	31 448 700,00
P13000009	P13000009 Autres aides individuelles	932	845 000,00
P22200001	P22200001 Dotation Globale de Fonctionnement	932	83 700 000,00
P22200002	P22200002 Transports des internes et demis pension naires	932	655 000,00
P22200005	P22200005 Contrats et marchés région pour le fonct ionnement des EPLE	932	1 270 000,00
P22200006	P22200006 Emploi aidés	932	3 600 000,00
P22200007	P22200007 Accompagnement des contrats aidés	932	590 000,00
P22200009	P22200009 Participer au service de restauration (j e mange local, petit déj,FPSHR)	932	1 083 500,00
P22200012	P22200012 Equipements pédagogiques des EPLE	932	350 000,00
P22200013	P22200013 Equipements restauration scolaire	932	1 225 000,00
P22200502	P22200502 Maintenance programmée - Lycées publics	932	4 200 000,00
P22200503	P22200503 Travaux urgents non programmables - Lycé es publics	932	1 500 000,00
P22200504	P22200504 Sureté - Lycées publics	932	1 637 000,00
P22200505	P22200505 Charges d'exploitation - Lycées publics	932	1 210 000,00
P22300001	P22300001 Forfaits régionaux d'Externat	932	47 500 000,00
P22400504	P22400504 Sureté - Cités Mixtes	932	43 000,00
P23000001	P23000001 Soutien aux établissements d'enseignemen t supérieur	932	2 049 000,00
P23000006	P23000006 Contrats étudiants	932	1 200 000,00
P23000007	P23000007 Initiatives étudiantes	932	100 000,00
P23000009	P23000009 Parcours et Réussite en Etudes Longues P REL +PEI	932	1 500 000,00
P23000010	P23000010 Bourse MERMOZ	932	4 000 000,00
P23000012	P23000012 Aide aux étudiants à définir	932	2 280 000,00
P28000001	P28000001 Dispositifs d'aide à la scolarité	932	260 000,00
P28000002	P28000002 Mobilité internationale des lycées	932	100 000,00
P28000003	P28000003 Actions éducatives Forfait	932	3 000 000,00
P28000004	P28000004 Soutien aux projets d'éducation	932	399 000,00
P28000007	P28000007 Evénements Information et Orientation	932	653 425,00
P28000010	P28000010 Gestion carte génération Hauts de France	932	1 000 000,00
P28000011	P28000011 Aides individuelles carte génération HdF	932	17 000 000,00
P28000012	P28000012 Aides complémentaires aux lycéens	932	500 000,00
P28000013	P28000013 ENT	932	700 000,00
P28000014	P28000014 Accompagnement aux usages des TIC	932	1 400 000,00
P28000015	P28000015 Accompagnement projets innovants et expé rimentaux	932	580 000,00
P31100001	P31100001 Opérateurs Labellisés - Enseignement art istique	933	5 788 000,00

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P31100002	P31100002 Participations statutaires - Enseignement artistique	933	524 000,00
P31200001	P31200001 Opérateurs labellisés - Création Libre	933	7 940 000,00
P31200002	P31200002 Fonds de création - Création Libre	933	1 058 000,00
P31200003	P31200003 Recherche et expérimentation	933	130 000,00
P31200004	P31200004 Emergence	933	373 000,00
P31200005	P31200005 Résidence de création	933	267 000,00
P31200006	P31200006 Opérateurs labellisés - Novaction	933	6 825 000,00
P31200007	P31200007 Accompagnement à la structuration et à l'économie des filières	933	354 000,00
P31200008	P31200008 Accompagnement des projets participant à la rénovation des modèles économiques	933	57 000,00
P31200009	P31200009 Opérateurs labellisés - Génération culturelle	933	1 253 500,00
P31200010	P31200010 Parcours Education, Pratique et Sensibilisation PEPS	933	2 115 000,00
P31200011	P31200011 Accompagnement éducation artistique et culturelle	933	1 370 000,00
P31200013	P31200013 Opérateurs Labellisés - Formation	933	208 000,00
P31200014	P31200014 Projets d'enseignement, de qualification et de professionnalisation	933	310 000,00
P31200016	P31200016 Sécurisation et pérennisation de l'emploi culturel	933	505 000,00
P31200017	P31200017 Opérateurs Labellisés - Territoire - Art et Culture	933	13 882 000,00
P31200018	P31200018 Accomp. des projets de développements culturels portés par un territoire ou des hbts	933	1 050 000,00
P31200019	P31200019 Résidence d'implantation	933	567 000,00
P31200020	P31200020 Opérateurs labellisés - Accompagnement de circulation en région de la création	933	12 702 000,00
P31200021	P31200021 A définir - Volet 7,2	933	125 000,00
P31200022	P31200022 Opérateurs labellisés - Haute Culture	933	252 500,00
P31200023	P31200023 Promotion, valorisation et export de la Créativité régionale	933	815 500,00
P31200024	P31200024 Opérateurs labellisés- Accomp évts, tps forts et manif. et de leurs résonances	933	6 325 000,00
P31200025	P31200025 Accompagnement des événements, temps forts et manifestations - Art et culture	933	5 807 000,00
P31200027	P31200027 Participations statutaires - Territoire, Culture	933	3 367 000,00
P31300001	P31300001 Participations statutaires - Territoire, Patrimoine	933	13 293 840,00
P31300002	P31300002 Opérateurs Labellisés - Territoire, Patrimoine	933	1 963 000,00
P31300003	P31300003 Accomp. de la préservation et de la valorisation du patrimoine	933	45 500,00
P31300004	P31300004 Inventaire	933	50 000,00
P31300005	P31300005 Accompagnement des événements, temps forts et manifestations - Patrimoine	933	842 000,00
P32000001	P32000001 Manifestations sportives	933	1 400 000,00
P32000002	P32000002 Clubs de haut niveau	933	8 200 000,00
P32000005	P32000005 Centres de formation clubs professionnels	933	195 000,00
P32000009	P32000009 Partenariats ligues et comités régionaux	933	1 500 000,00
P32000011	P32000011 Sport Santé	933	60 000,00
P32000013	P32000013 Accompagnement des sportifs de haut niveau	933	290 000,00
P32000015	P32000015 Projets de performance fédéraux	933	700 000,00
P32000016	P32000016 Profession sport	933	120 000,00
P32000018	P32000018 Athlètes en pôle et en formation CREPS	933	300 000,00
P32000020	P32000020 Participation statutaire - Sports	933	1 610 000,00
P32000021	P32000021 Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux	933	505 200,00
P32000022	P32000022 Piscines	933	50 000,00
P41000003	P41000003 Grands opérateurs, colloques, actions d'informations et d'éducation à la santé	934	1 478 000,00

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P41000007	P41000007 Espaces Ressources Cancer	934	476 000,00
P41000009	P41000009 AAP recherche clinique	934	450 000,00
P41000011	P41000011 Assistant Temps Partagé	934	384 000,00
P41000012	P41000012 Chefs de Cliniques Régionaux	934	432 000,00
P41000015	P41000015 Aide aux ets de soins - fidelisation des etudiants paramedicaux et sages femmes	934	900 000,00
P41000021	P41000021 Observation et accompagnement	934	400 000,00
P50000001	P50000001 Soutien à l'ingénierie	935	1 700 000,00
P50000005	P50000005 Ingénierie action coeur de ville	935	300 000,00
P51000002	P51000002 Politique de la ville	935	3 260 000,00
P51000003	P51000003 Nos quartiers d'été	935	1 000 000,00
P51000004	P51000004 Animation des dispositifs PV RU Logement	935	50 000,00
P53000003	P53000003 Parcs Naturels Régionaux	937	1 400 000,00
P53000004	P53000004 Participation statutaire	937	7 400 000,00
P54000005	P54000005 Régie Service Pub Efficacité Energetique	935	1 440 000,00
P55000001	P55000001 Développement des ports - Littoral	935	558 000,00
P56000001	P56000001 Participation statutaire THD	935	470 400,00
P56000002	P56000002 Emprunt DSP	935	316 125,00
P56000005	P56000005 INS'Pir Emergence	935	160 000,00
P56000006	P56000006 INS'Pir Coaching	935	60 000,00
P56000007	P56000007 INS'Pir Expérimentation	935	40 000,00
P56000009	P56000009 Projets thématiques innovants	935	460 000,00
P56000010	P56000010 Tiers Lieux Numériques	935	1 170 000,00
P56000011	P56000011 Animation des numériciens territoriaux	935	10 000,00
P56000012	P56000012 Manifestations numériques	935	90 000,00
P56000014	P56000014 Réseaux Régional Télécommunication	935	3 111 600,00
P56000017	P56000017 E inclusion	935	190 000,00
P58000001	P58000001 Information des jeunes	933	260 800,00
P58000004	P58000004 Aide régionale au Service Civique Volont aire (SCIV)	933	800 000,00
P58000005	P58000005 Chantier Jeune Bénévole (CJBE)	933	80 000,00
P58000007	P58000007 Soutien aux projets des jeunes (CLAP)	933	360 000,00
P58000010	P58000010 Appel à Projets Permanent 4T et actions de lutte contre l'illettrisme (4TIL)	933	800 000,00
P58000016	P58000016 Têtes de réseaux associatifs (COTR)	933	1 115 000,00
P58000017	P58000017 Structures d'accompagnement territorial	933	212 000,00
P58000018	P58000018 Formation des bénévoles (FOBE)	933	440 000,00
P58000019	P58000019 Soutien aux initiatives associatives inn ovantes (INOV)	933	460 000,00
P58000020	P58000020 Participation des Jeunes	933	15 000,00
P58000021	P58000021 Lutte contre les violences faites aux fe mmes	933	168 000,00
P58000022	P58000022 Soutien aux organisations syndicales	933	834 000,00
P58000024	P58000024 Hauts de France en fête (HDFE)	933	1 000 000,00
P71000002	P71000002 Bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie actions transversales	937	1 060 000,00
P71000005	P71000005 Nouveaux modèles économiques et de conso mmation	937	2 200 000,00
P71000006	P71000006 Stratégies régionales et territoriales	937	900 000,00
P71000010	P71000010 Favoriser écocitoyenneté active pour la nature	937	1 205 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P71000011	P71000011 Energies renouvelées stockées partagées	937	1 100 000,00
P76000005	P76000005 Agir en faveur des écosystèmes	937	2 170 000,00
P76000006	P76000006 Structurer la connaissance sur la biodiversité	937	940 000,00
P77000001	P77000001 Innovation dans le domaine des mobilités	937	300 000,00
P78000004	P78000004 Prévention inondations et protection ressource eau	937	85 000,00
P80000001	P80000001 Etudes Générales transports expertise	938	350 000,00
P81100001	P81100001 Convention TER	938	513 101 100,00
P81100002	P81100002 ETER	938	289 000,00
P81300002	P81300002 Informatique - Transports scolaires	938	87 250,00
P81300010	P81300010 Subventions AOM gratuité du transport de s lycéens	938	5 459 000,00
P81800002	P81800002 FidéliTER	938	410 000,00
P82800001	P82800001 Véloroutes Voies Vertes	938	20 000,00
P88100001	P88100001 Participation statutaire aéroport	938	380 401,00
P88500001	P88500001 Participation statutaire multimodal	938	700 000,00
P88600001	P88600001 Exploitation maintenance des ports	938	6 351 600,00
P88600002	P88600002 Développement des ports - Domaine	938	2 090 000,00
P88600003	P88600003 Aménagement des ports	938	115 000,00
P88800002	P88800002 Mobilité inclusive	938	225 345,00
P92000001	P92000001 Grand projets structurants recherche	936	4 000 000,00
P92000002	P92000002 Contractualisation universités et OR	936	1 000 000,00
P92000003	P92000003 Allocations Recherche	936	5 000 000,00
P92000005	P92000005 Soutien aux projets de recherche	936	1 730 000,00
P92000006	P92000006 Soutien aux projets thématiques ou structurants	936	3 030 000,00
P92000009	P92000009 Accueil chercheurs (STARS)	936	3 000 000,00
P92000010	P92000010 Colloques et manifestations - Recherche	936	200 000,00
P92000011	P92000011 Expertise et communication - Recherche	936	150 000,00
P93000001	P93000001 Animation des filières halieutiques	936	600 000,00
P93000002	P93000002 Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture	936	750 000,00
P93000005	P93000005 Financement d'événement	936	50 000,00
P93000006	P93000006 Recherche-Développement halieutique	936	100 000,00
P93000007	P93000007 Accueil, accompagnement et suivi des JA	936	1 071 906,80
P93000008	P93000008 Aide à l'installation et à la transmission agricole	936	414 000,00
P93000010	P93000010 Recherche-expérimentation-animation (territoriale)	936	1 678 981,00
P93000011	P93000011 MAEC (mesures agroenvironnement et climat)	936	1 200 000,00
P93000013	P93000013 Pôle d'accompagnement bio	936	1 023 326,00
P93000016	P93000016 Structuration des filières	936	300 000,00
P93000017	P93000017 Accompagnement de la diversification	936	889 250,00
P93000019	P93000019 Promotion des produits de qualité	936	1 260 000,00
P93000020	P93000020 Aide à la certification SIQO	936	200 000,00
P93000022	P93000022 PRE (plan régional pour l'élevage) y compris cheval	936	2 225 449,00
P93000023	P93000023 Plan de sauvegarde des races locales	936	308 000,00
P93000025	P93000025 Manifestations, salons agricoles	936	200 000,00
P93000026	P93000026 Initiatives pédagogiques	936	118 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P93000031	P93000031 Animation et accompagnement de la filière agro-alimentaire	936	200 000,00
P93000033	P93000033 Animation et accompagnement de la filière forestière	936	650 000,00
P94000003	P94000003 Proch'emploi	936	2 700 960,00
P94000005	P94000005 Sensibilisation	936	1 280 000,00
P94000006	P94000006 Chéquier starter	936	6 500 000,00
P94000007	P94000007 Animation, émergence et événements	936	450 000,00
P94000008	P94000008 ARDAN	936	250 000,00
P94000015	P94000015 Starter ESS	936	2 557 203,00
P94000016	P94000016 Innovation Sociale	936	460 000,00
P94000017	P94000017 Programme d'actions des pôles et des clusters	936	8 230 000,00
P94000018	P94000018 Appel à projets PIA 3	936	12 500,00
P94000019	P94000019 Nouveaux clusters	936	230 000,00
P94000020	P94000020 Pôles de compétitivité	936	3 525 000,00
P94000021	P94000021 Plateformes de transfert technologiques	936	2 974 500,00
P94000023	P94000023 Investissements au profit de l'innovation	936	125 000,00
P94000025	P94000025 Parcs d'innovation	936	2 230 000,00
P94000026	P94000026 Détection et accompagnement individuel des entreprises	936	800 000,00
P94000027	P94000027 Accompagnement des entreprises à l'export	936	600 000,00
P94000028	P94000028 Accompagnement collectif des entreprises en missions et salons	936	400 000,00
P94000029	P94000029 Internationalisation des filières d'avenir	936	240 000,00
P94000031	P94000031 Communication	936	50 000,00
P94000032	P94000032 Aide au transport au particulier (ATP)	936	11 600 000,00
P94000033	P94000033 Aide à la garde d'enfant (AGE)	936	1 500 000,00
P94000034	P94000034 Booster financement-Prêt	936	200 000,00
P94000037	P94000037 Transmission-reprise TPE Artisans Commerçants	936	180 000,00
P94000038	P94000038 Accompagnement conseil/ développement TPE Artisans Commerçants	936	510 000,00
P94000040	P94000040 Salons numériques	936	510 000,00
P94000042	P94000042 Plans	936	70 000,00
P94000045	P94000045 Pass Médiation	936	50 000,00
P94000046	P94000046 Expertises	936	1 200 000,00
P94000047	P94000047 PLIE	936	2 100 000,00
P94000050	P94000050 Prospection et accueil d'investisseurs	936	2 650 000,00
P94000051	P94000051 Promotion du territoire et marketing économique	936	120 000,00
P94000053	P94000053 Animation de l'éco-système innovation	936	1 600 000,00
P94000054	P94000054 Contractualisation territoire/AAP Territoires	936	360 000,00
P94000059	P94000059 Fonds d'appui aux implantations d'entreprises	936	1 000 000,00
P94000060	P94000060 Fonds d'aide aux plans de formation des entreprises DVRH	936	3 500 000,00
P94000061	P94000061 AAP ESS	936	500 000,00
P94000064	P94000064 Accompagnement à l'international des entreprises artisanales	936	150 000,00
P94000066	P94000066 Animation des dynamiques -Innovation sociale	936	696 000,00
P94000068	P94000068 Chéquier starter artisanat	936	1 090 000,00
P94000069	P94000069 Booster Artisans accompagnement conseil développement	936	1 100 000,00
P94000073	P94000073 Animation SRISI/SRDEII (entrepreneuriat, Filières, Recherche, Europe)	936	722 357,00

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P94000074	P94000074 Booster-Digitalisation des entreprises	936	475 000,00
P94000076	P94000076 Espace Information Formation	936	1 624 612,00
P94000077	P94000077 Accompagnement à la transformation des entreprises	936	1 500 000,00
P94000078	P94000078 Dispositif Centre-ville Centre-Bourg	936	1 000 000,00
P94000080	P94000080 Booster ESS	936	300 000,00
P94000081	P94000081 Promotion et qualification projets TRI	936	600 000,00
P94000082	P94000082 Promotion de l'innovation régionale	936	160 000,00
P94000083	P94000083 Entrepreneuriat innovant	936	460 000,00
P94000084	P94000084 Transformation Soutien à la industrielle facteur humain	936	220 000,00
P94000086	P94000086 Appui aux territoires d'industrie	936	1 200 000,00
P94000088	P94000088 Appui au développement des compétences des dirigeants	936	1 000 000,00
P94000093	P94000093 Pass étudiant entreprise	936	3 000 000,00
P94000094	P94000094 Evénements expertises	936	50 000,00
P94000095	P94000095 Soutien aux métiers d'art	936	500 000,00
P94000096	P94000096 Aide au loyer des commerçants	936	4 000 000,00
P95000001	P95000001 FRIT - Destinations touristiques	936	500 000,00
P95000002	P95000002 FRIT - Economie touristique	936	200 000,00
P95000003	P95000003 Organismes Régionaux Marketing territorial	936	7 700 000,00
P95000004	P95000004 ATTRACTIVITE	936	1 000 000,00
P95000005	P95000005 Devoir de mémoire	936	300 000,00
TOTAL			1 695 150 695,30
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
TOTAL GENERAL			1 695 150 695,30

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	C

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	0,00		842 832 232,73	0,00	842 832 232,73
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	0,00		1 695 150 695,30	0,00	1 695 150 695,30
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 875 707 466,66	0,00	1 875 707 466,66
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	1 021 399 746,92	0,00	1 021 399 746,92
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	964 300 186,92	0,00	964 300 186,92
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	57 099 560,00	0,00	57 099 560,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	4 751 801,16	0,00	4 751 801,16
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	854 307 719,74	0,00	854 307 719,74
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 875 707 466,66	0,00	1 875 707 466,66
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	429 461 710,14	0,00	429 461 710,14
- Recettes affectées	0,00	0,00	427 101 710,14	0,00	427 101 710,14
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	2 360 000,00	0,00	2 360 000,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	0,00	0,00	1 236 276 042,21	0,00	1 236 276 042,21
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	2 451 000,00	0,00	2 451 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		207 518 714,31	0,00	207 518 714,31
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	3 255 576 176,42	0,00	3 255 576 176,42
93 Services ventilés	0,00	0,00	2 414 273 074,38	0,00	2 414 273 074,38
- en AE/CP	0,00	0,00	1 602 316 706,82	0,00	1 602 316 706,82
- hors AE/CP	0,00	0,00	811 956 367,56	0,00	811 956 367,56
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	633 784 387,73	0,00	633 784 387,73
953 Virement à la section d'investissement	0,00		207 518 714,31	0,00	207 518 714,31
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	3 255 576 176,42	0,00	3 255 576 176,42
93 Services ventilés	0,00	0,00	396 555 739,53	0,00	396 555 739,53
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	2 859 020 436,89	0,00	2 859 020 436,89
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)	C

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
---------	---	--	--	--------------------------------	--	--	---

AP VOTEES	0,00	8 110 734,00	0,00	0,00	216 356 290,32	41 519 401,00	7 000 000,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00						
AE VOTEES	0,00	6 252 153,00	0,00	0,00	887 851 836,50	111 639 840,00	4 520 000,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00						

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	854 307 719,74	11 570 977,01	212 513 220,70	0,00	228 928 738,73	48 229 941,16	3 995 763,00
90 Opérations ventilées		11 570 977,01	212 513 220,70	0,00	228 928 738,73	48 229 941,16	3 995 763,00
- en AP/CP (2)		6 531 847,01	174 883 220,70	0,00	228 640 248,73	46 996 801,16	3 995 763,00
- hors AP/CP (2)		5 039 130,00	37 630 000,00	0,00	288 490,00	1 233 140,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	751 801,16	0,00
92 Opérations non ventilées	854 307 719,74						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 446 245 756,52	348 858,40	212 513 220,70	0,00	127 986 504,34	1 950 002,00	0,00
90 Opérations ventilées		348 858,40	212 513 220,70	0,00	127 986 504,34	1 950 002,00	0,00
- Recettes affectées		348 858,40	212 513 220,70	0,00	126 286 504,34	1 290 002,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	1 700 000,00	660 000,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	1 236 276 042,21						
954 Produit des cessions d'immobilisations	2 451 000,00						
951 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	207 518 714,31						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	841 303 102,04	230 629 260,77	68 170 319,63	0,00	966 474 652,57	113 878 589,07	4 520 000,00
93 Services ventilés		230 629 260,77	68 170 319,63	0,00	966 474 652,57	113 878 589,07	4 520 000,00
- en AE/CP		5 958 790,21	65 270 319,63	0,00	754 746 916,57	111 451 069,07	4 520 000,00
- hors AE/CP		224 670 470,56	2 900 000,00	0,00	211 727 736,00	2 427 520,00	0,00
94 Services communs non ventilés	633 784 387,73						

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
953 Virement à la section d'investissement	207 518 714,31						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 859 020 436,89	10 177 852,00	68 170 319,63	0,00	258 859 972,52	508 715,75	0,00
93 Services ventilés		10 177 852,00	68 170 319,63	0,00	258 859 972,52	508 715,75	0,00
94 Services communs non ventilés	2 859 020 436,89						
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)	C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

AP VOTEES		0,00	15 223 211,41	100 358 600,00	15 000 000,00	439 263 996,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	14 386 125,00	122 162 044,80	18 760 000,00	529 578 696,00	
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	85 013 336,42	137 018 387,33	15 700 298,52	278 429 084,05	
90 Opérations ventilées		0,00	85 013 336,42	137 018 387,33	15 700 298,52	278 429 084,05	
- en AP/CP (2)		0,00	85 013 336,42	136 681 387,33	15 700 298,52	265 857 284,05	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	337 000,00	0,00	12 571 800,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	15 649 484,07	312 913,63	70 700 727,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	15 649 484,07	312 913,63	70 700 727,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	15 649 484,07	312 913,63	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	12 519 535,67	112 049 469,71	17 270 000,20	888 761 246,76	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	12 519 535,67	112 049 469,71	17 270 000,20	888 761 246,76	
- en AE/CP	0,00	0,00	12 519 535,67	111 619 361,71	17 270 000,20	518 960 713,76	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	430 108,00	0,00	369 800 533,00	

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	100 000,00	2 032 420,74	1 398 740,89	55 307 718,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	100 000,00	2 032 420,74	1 398 740,89	55 307 718,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	D1

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	1 021 399 746,92	429 461 710,14
900 Services généraux	11 570 977,01	348 858,40
900-5 Gestion des fonds européens	212 513 220,70	212 513 220,70
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	228 928 738,73	127 986 504,34
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	48 229 941,16	1 950 002,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	3 995 763,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	85 013 336,42	0,00
906 Action économique	137 018 387,33	15 649 484,07
907 Environnement	15 700 298,52	312 913,63
908 Transports	278 429 084,05	70 700 727,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	284 770 719,74	671 997 042,21
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	91 510 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	284 770 719,74	580 487 042,21
95 Chapitres de prévision sans réalisation		2 451 000,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		2 451 000,00
TOTAL	1 306 170 466,66	1 103 909 752,35

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	4 000 000,00	4 000 000,00
926 Transferts entre les sections (2)	565 537 000,00	560 279 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		207 518 714,31
TOTAL	569 537 000,00	771 797 714,31

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :.....	202 260 714,31
---	-----------------------

001 Solde exécution invest. reporté (3)	0,00	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 875 707 466,66	II + IV + VI + VII	1 875 707 466,66
----------------------------	-------------	-------------------------	--------------------	-------------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	D2

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	2 414 273 074,38	396 555 739,53
930 Services généraux	230 629 260,77	10 177 852,00
930-5 Gestion des fonds européens	68 170 319,63	68 170 319,63
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	966 474 652,57	258 859 972,52
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	113 878 589,07	508 715,75
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	4 520 000,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	12 519 535,67	100 000,00
936 Action économique	112 049 469,71	2 032 420,74
937 Environnement	17 270 000,20	1 398 740,89
938 Transports	888 761 246,76	55 307 718,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	73 505 387,73	2 293 483 436,89
940 Impositions directes	0,00	222 428 252,94
941 Autres impôts et taxes	900 000,00	1 864 586 540,29
942 Dotations et participations	0,00	199 743 739,63
943 Opérations financières	65 827 182,73	3 724 904,03
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 778 205,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	5 000 000,00	3 000 000,00
TOTAL	I 2 487 778 462,11	II 2 690 039 176,42

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	560 279 000,00	565 537 000,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	207 518 714,31	
TOTAL	III 767 797 714,31	IV 565 537 000,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :	202 260 714,31
---	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	3 255 576 176,42	II + IV + VI	3 255 576 176,42
----------------------------	-------------	-------------------------	--------------	-------------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	E1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	1 875 707 466,66	0,00	1 875 707 466,66
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	1 306 170 466,66	0,00	1 306 170 466,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	12 036 000,00	0,00	12 036 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	283 770 719,74	0,00	283 770 719,74
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	6 786 193,35	0,00	6 786 193,35
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	0,00	0,00	747 953 527,39	0,00	747 953 527,39
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	199 039 593,43	0,00	199 039 593,43
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	15 675 920,00	0,00	15 675 920,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	18 298 303,35	0,00	18 298 303,35
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	17 858 408,24	0,00	17 858 408,24
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	4 751 801,16	0,00	4 751 801,16
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00	569 537 000,00	0,00	569 537 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	0,00	565 537 000,00	0,00	565 537 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
BALANCE GENERALE – DEPENSES						E1
	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	3 255 576 176,42	0,00	3 255 576 176,42
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	2 487 778 462,11	0,00	2 487 778 462,11
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	582 720 422,24	0,00	582 720 422,24
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	387 161 699,95	0,00	387 161 699,95
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	76 475 797,00	0,00	76 475 797,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	0,00	0,00	1 374 645 141,44	0,00	1 374 645 141,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	1 778 205,00	0,00	1 778 205,00
66	Charges financières	0,00	0,00	59 747 182,73	0,00	59 747 182,73
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	250 013,75	0,00	250 013,75
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		767 797 714,31	0,00	767 797 714,31
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		560 279 000,00	0,00	560 279 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		207 518 714,31	0,00	207 518 714,31
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	E2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	1 875 707 466,66	0,00	1 875 707 466,66
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	1 103 909 752,35	0,00	1 103 909 752,35
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	91 510 000,00	0,00	91 510 000,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	370 639 104,73	0,00	370 639 104,73
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	580 487 042,21	0,00	580 487 042,21
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	38 000 000,00	0,00	38 000 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	6 411 121,34	0,00	6 411 121,34
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	11 951 484,07	0,00	11 951 484,07
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	2 360 000,00	0,00	2 360 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	2 451 000,00	0,00	2 451 000,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		771 797 714,31	0,00	771 797 714,31
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		560 279 000,00	0,00	560 279 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		207 518 714,31	0,00	207 518 714,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
BALANCE GENERALE – RECETTES						E2
	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	3 255 576 176,42	0,00	3 255 576 176,42
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	0,00	2 690 039 176,42	0,00	2 690 039 176,42
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	725 600,00	0,00	725 600,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	1 301 493 205,73	0,00	1 301 493 205,73
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	816 349 646,50	0,00	816 349 646,50
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	555 172 243,54	0,00	555 172 243,54
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	5 019 045,26	0,00	5 019 045,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	5 145 435,39	0,00	5 145 435,39
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	3 134 000,00	0,00	3 134 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		565 537 000,00	0,00	565 537 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		565 537 000,00	0,00	565 537 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	842 832 232,73	1 021 399 746,92	0,00	964 300 186,92	57 099 560,00	1 021 399 746,92
900	Services généraux	0,00	0,00	8 110 734,00	11 570 977,01	0,00	6 531 847,01	5 039 130,00	11 570 977,01
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	212 513 220,70	0,00	174 883 220,70	37 630 000,00	212 513 220,70
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	216 356 290,32	228 928 738,73	0,00	228 640 248,73	288 490,00	228 928 738,73
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	41 519 401,00	48 229 941,16	0,00	46 996 801,16	1 233 140,00	48 229 941,16
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	7 000 000,00	3 995 763,00	0,00	3 995 763,00	0,00	3 995 763,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	15 223 211,41	85 013 336,42	0,00	85 013 336,42	0,00	85 013 336,42
906	Action économique	0,00	0,00	100 358 600,00	137 018 387,33	0,00	136 681 387,33	337 000,00	137 018 387,33
907	Environnement	0,00	0,00	15 000 000,00	15 700 298,52	0,00	15 700 298,52	0,00	15 700 298,52
908	Transports	0,00	0,00	439 263 996,00	278 429 084,05	0,00	265 857 284,05	12 571 800,00	278 429 084,05
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00		854 307 719,74	0,00		854 307 719,74	854 307 719,74
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		284 770 719,74	0,00		284 770 719,74	284 770 719,74
925	Opérations patrimoniales	0,00			4 000 000,00	0,00		4 000 000,00	4 000 000,00
926	Transferts entre les sections	0,00			565 537 000,00	0,00		565 537 000,00	565 537 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	842 832 232,73	1 875 707 466,66	0,00	964 300 186,92	911 407 279,74	1 875 707 466,66

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
--	-------------

TOTAL	1 875 707 466,66
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	0,00	429 461 710,14	0,00	429 461 710,14
900	Services généraux	0,00	0,00	348 858,40	0,00	348 858,40
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	212 513 220,70	0,00	212 513 220,70
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	127 986 504,34	0,00	127 986 504,34
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	1 950 002,00	0,00	1 950 002,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	15 649 484,07	0,00	15 649 484,07
907	Environnement	0,00	0,00	312 913,63	0,00	312 913,63
908	Transports	0,00	0,00	70 700 727,00	0,00	70 700 727,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00	1 236 276 042,21	0,00	1 236 276 042,21
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	91 510 000,00	0,00	91 510 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	580 487 042,21	0,00	580 487 042,21
925	Opérations patrimoniales	0,00		4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
926	Transferts entre les sections (3)	0,00		560 279 000,00	0,00	560 279 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	209 969 714,31	0,00	209 969 714,31
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		207 518 714,31	0,00	207 518 714,31
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	2 451 000,00	0,00	2 451 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	1 875 707 466,66	0,00	1 875 707 466,66

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	0,00
---	-------------

TOTAL	1 875 707 466,66
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 8 110 734,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	10 875 335,01	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	10 875 335,01	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	5 906 205,01		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	4 969 130,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., édu., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	625 642,00	11 570 977,01
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	625 642,00	11 570 977,01
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	625 642,00	6 531 847,01
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 039 130,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	328 858,40	348 858,40
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	328 858,40	348 858,40
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	328 858,40	348 858,40
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900-5
Détail par articles	

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens AP (1) = 0,00

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058		TOTAL DU CHAPITRE
			Autres		
			90-058 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	174 883 220,70	33 500 000,00	4 130 000,00	212 513 220,70
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	174 883 220,70	33 500 000,00	4 130 000,00	212 513 220,70
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	174 883 220,70	0,00	0,00	174 883 220,70
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	33 500 000,00	4 130 000,00	37 630 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	174 883 220,70	33 500 000,00	4 130 000,00	212 513 220,70
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	174 883 220,70	33 500 000,00	4 130 000,00	212 513 220,70
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	174 883 220,70	33 500 000,00	4 130 000,00	212 513 220,70
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 216 356 290,32

Libellé	90-20 Services communs	90-21			90-22		
		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 853 660,70	9 993 527,53
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 853 660,70	9 993 527,53
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 625 170,70	9 993 527,53
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 490,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 804 768,60	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 804 768,60	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 804 768,60	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	12 181 550,50	17 510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400 000,00	26 300 000,00	1 990 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	12 181 550,50	17 510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400 000,00	26 300 000,00	1 990 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	12 181 550,50	17 510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400 000,00	26 240 000,00	1 990 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	1 700 000,00	202 237,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 279 498,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 700 000,00	202 237,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 279 498,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	202 237,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 279 498,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	228 928 738,73
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	228 928 738,73
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	228 640 248,73
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 490,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 986 504,34
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 986 504,34
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 286 504,34
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 41 519 401,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	14 493 172,84	8 372 527,16	0,00	4 592 000,00	751 801,16	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	14 493 172,84	8 372 527,16	0,00	4 592 000,00	751 801,16	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	14 493 172,84	7 301 827,16	0,00	4 592 000,00	751 801,16	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	1 070 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751 801,16	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 290 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 290 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	1 290 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	1 000 000,00	0,00	8 917 020,00	4 847 000,00	5 236 420,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 000 000,00	0,00	8 917 020,00	4 847 000,00	5 236 420,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 000 000,00	0,00	8 917 020,00	4 847 000,00	5 093 980,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	142 440,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	48 229 941,16
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	48 229 941,16
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 996 801,16
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	1 233 140,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751 801,16
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950 002,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950 002,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 002,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 7 000 000,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 522 170,00	0,00	1 473 593,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	2 522 170,00	0,00	1 473 593,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	2 522 170,00	0,00	1 473 593,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 995 763,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 995 763,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 995 763,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904-4
Détail par articles	

CHAPITRE 904-4 – RSA AP (1) = 0,00

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat

AP (1) = 15 223 211,41

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
		DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	9 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	9 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	9 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	8 098 152,53	29 820 144,22	18 998 265,78	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	2 753 139,05
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	8 098 152,53	29 820 144,22	18 998 265,78	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	2 753 139,05
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	8 098 152,53	29 820 144,22	18 998 265,78	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	2 753 139,05
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	3 648 423,43	6 845 211,41	0,00	0,00	0,00	85 013 336,42
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	3 648 423,43	6 845 211,41	0,00	0,00	0,00	85 013 336,42
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	3 648 423,43	6 845 211,41	0,00	0,00	0,00	85 013 336,42
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = 100 358 600,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	550 000,00	0,00	0,00	12 462 775,08	106 709 828,78	1 300 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	550 000,00	0,00	0,00	12 462 775,08	106 709 828,78	1 300 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	550 000,00	0,00	0,00	12 462 775,08	106 709 828,78	1 300 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	535 113,84	0,00	0,00	151 068,77	14 674 404,95	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	535 113,84	0,00	0,00	151 068,77	14 674 404,95	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	535 113,84	0,00	0,00	151 068,77	14 674 404,95	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 906

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	467 100,00	1 421 683,47	0,00	14 107 000,00	0,00	137 018 387,33
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	467 100,00	1 421 683,47	0,00	14 107 000,00	0,00	137 018 387,33
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	467 100,00	1 421 683,47	0,00	13 770 000,00	0,00	136 681 387,33
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	337 000,00	0,00	337 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	88 896,51	0,00	200 000,00	0,00	15 649 484,07
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	88 896,51	0,00	200 000,00	0,00	15 649 484,07
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	88 896,51	0,00	200 000,00	0,00	15 649 484,07
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 15 000 000,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 742 359,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	3 742 359,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	3 742 359,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	188 528,42	0,00	0,00	0,00	169 769,62	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	188 528,42	0,00	0,00	0,00	169 769,62	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	188 528,42	0,00	0,00	0,00	169 769,62	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 806 705,54	3 192 935,85	600 000,00	0,00	15 700 298,52
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 806 705,54	3 192 935,85	600 000,00	0,00	15 700 298,52
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 806 705,54	3 192 935,85	600 000,00	0,00	15 700 298,52
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	312 913,63	0,00	0,00	0,00	312 913,63
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	312 913,63	0,00	0,00	0,00	312 913,63
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	312 913,63	0,00	0,00	0,00	312 913,63
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 439 263 996,00

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	4 500,00	160 700,00	0,00	262 248,00	137 994 485,00	0,00	0,00	0,00	6 665 856,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	4 500,00	160 700,00	0,00	262 248,00	137 994 485,00	0,00	0,00	0,00	6 665 856,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	160 700,00	0,00	262 248,00	137 994 485,00	0,00	0,00	0,00	6 665 856,00
- Hors AP-CP (3)	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	2 000,00	0,00	0,00	1 994 757,00	38 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 000,00	0,00	0,00	1 994 757,00	38 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	2 000,00	0,00	0,00	1 994 757,00	38 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83						
	Transports de marchandises						
	90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
	Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84							
	Voirie							
	90-841	90-842	90-843	90-844	90-845	90-846	90-847	90-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	12 757 225,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	12 757 225,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	12 757 225,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	67 674 852,00	13 706 217,00	34 521 636,05	0,00	0,00	2 881 365,00	0,00	278 429 084,05
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	67 674 852,00	13 706 217,00	34 521 636,05	0,00	0,00	2 881 365,00	0,00	278 429 084,05
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	67 674 852,00	13 706 217,00	21 954 336,05	0,00	0,00	2 881 365,00	0,00	265 857 284,05
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	12 567 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 571 800,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	255 970,00	30 448 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 700 727,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	255 970,00	30 448 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 700 727,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	255 970,00	30 448 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 700 727,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 922
Détail par articles	

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	91 510 000,00	0,00	91 510 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	37 360 000,00	0,00	37 360 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	54 150 000,00	0,00	54 150 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 923
Détail par articles	

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	284 770 719,74	0,00	284 770 719,74
16318	Autres emprunts obligataires	0,00	0,00	3 550 000,00	0,00	3 550 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	164 054 081,26	0,00	164 054 081,26
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	6 267 093,81	0,00	6 267 093,81
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0,00	0,00	109 899 544,67	0,00	109 899 544,67
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	580 487 042,21	0,00	580 487 042,21
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	470 587 497,54	0,00	470 587 497,54
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0,00	0,00	109 899 544,67	0,00	109 899 544,67

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 925
Détail par articles	

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	4 000 000,00	0,00
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	0,00	1 500 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	1 000 000,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	1 500 000,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	4 000 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	500 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	500 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	3 000 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 926
Détail par articles	

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	0,00	565 537 000,00	0,00
	Reprises sur autofinancement	0,00	562 537 000,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	3 000 000,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00	2 000,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00	700 000,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00	800 000,00	0,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	5 000,00	0,00
139172	Subv. transf. FEDER	0,00	7 500 000,00	0,00
139178	Autres fonds européens	0,00	6 000 000,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	1 500 000,00	0,00
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	0,00	99 759 000,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00	443 271 000,00	0,00
	Charges transférées	0,00	3 000 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	3 000 000,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	0,00	560 279 000,00	0,00
	Amortissement des immobilisations	0,00	560 279 000,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	11 000,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	12 000,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	7 833 000,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	1 687 000,00	0,00
2804115	Monuments historiques	0,00	25 000,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	3 000,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	682 000,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	1 282 000,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	13 587 000,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00	57 000,00	0,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	2 090 000,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00	87 092 000,00	0,00
28041483	Subv. Autres cnes: Projet infrastructure	0,00	41 000,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	561 000,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	1 622 000,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	834 000,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	11 911 000,00	0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	1 217 000,00	0,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	0,00	34 716 000,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	0,00	36 125 000,00	0,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	0,00	1 102 000,00	0,00
28041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	0,00	5 596 000,00	0,00
28041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	0,00	12 119 000,00	0,00
28041723	SNCF Réseau : Projet infrastructure	0,00	44 000,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	32 269 000,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	22 014 000,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	994 000,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00	46 897 000,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	16 409 000,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	0,00	7 654 000,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	245 000,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	0,00	4 132 000,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	1 285 000,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	85 000 000,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	5 636 000,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	52 000,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	11 000,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	1 040 000,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00	8 058 000,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	4 799 000,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	4 684 000,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	0,00	130 000,00	0,00
281351	Bâtiments publics	0,00	596 000,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	2 000,00	0,00
281571	Matériel ferroviaire	0,00	88 000,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	0,00	14 340 000,00	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00	3 692 000,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	7 000,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	0,00	2 000,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	0,00	44 908 000,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	0,00	2 000,00	0,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	0,00	662 000,00	0,00
2817572	Matériel technique scolaire (mad)	0,00	14 000,00	0,00
2817828	Autres matériels transport (m. à dispo)	0,00	60 000,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	120 000,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	2 674 000,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	21 844 000,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	3 014 000,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	4 471 000,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	459 000,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	5 000,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	1 761 000,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	0,00	209 969 714,31	0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>207 518 714,31</i>	<i>0,00</i>	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	2 451 000,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	1 695 150 695,30	2 414 273 074,38	0,00	1 602 316 706,82	811 956 367,56	2 414 273 074,38
930	Services généraux	0,00	0,00	6 252 153,00	230 629 260,77	0,00	5 958 790,21	224 670 470,56	230 629 260,77
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	68 170 319,63	0,00	65 270 319,63	2 900 000,00	68 170 319,63
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	887 851 836,50	966 474 652,57	0,00	754 746 916,57	211 727 736,00	966 474 652,57
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	111 639 840,00	113 878 589,07	0,00	111 451 069,07	2 427 520,00	113 878 589,07
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	4 520 000,00	4 520 000,00	0,00	4 520 000,00	0,00	4 520 000,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	14 386 125,00	12 519 535,67	0,00	12 519 535,67	0,00	12 519 535,67
936	Action économique	0,00	0,00	122 162 044,80	112 049 469,71	0,00	111 619 361,71	430 108,00	112 049 469,71
937	Environnement	0,00	0,00	18 760 000,00	17 270 000,20	0,00	17 270 000,20	0,00	17 270 000,20
938	Transports	0,00	0,00	529 578 696,00	888 761 246,76	0,00	518 960 713,76	369 800 533,00	888 761 246,76
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00		633 784 387,73	0,00		633 784 387,73	633 784 387,73
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		900 000,00	0,00		900 000,00	900 000,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		65 827 182,73	0,00		65 827 182,73	65 827 182,73
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		1 778 205,00	0,00		1 778 205,00	1 778 205,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			5 000 000,00	0,00		5 000 000,00	5 000 000,00
946	Transferts entre les sections (4)	0,00			560 279 000,00	0,00		560 279 000,00	560 279 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	207 518 714,31	0,00		207 518 714,31	207 518 714,31

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	0,00			207 518 714,31	0,00		207 518 714,31	207 518 714,31
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	1 695 150 695,30	3 255 576 176,42	0,00	1 602 316 706,82	1 653 259 469,60	3 255 576 176,42

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
---	------

TOTAL	3 255 576 176,42
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	0,00	396 555 739,53	0,00	396 555 739,53
930	Services généraux	0,00	0,00	10 177 852,00	0,00	10 177 852,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	68 170 319,63	0,00	68 170 319,63
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	258 859 972,52	0,00	258 859 972,52
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	508 715,75	0,00	508 715,75
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
936	Action économique	0,00	0,00	2 032 420,74	0,00	2 032 420,74
937	Environnement	0,00	0,00	1 398 740,89	0,00	1 398 740,89
938	Transports	0,00	0,00	55 307 718,00	0,00	55 307 718,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00	2 859 020 436,89	0,00	2 859 020 436,89
940	Impositions directes	0,00	0,00	222 428 252,94	0,00	222 428 252,94
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	1 864 586 540,29	0,00	1 864 586 540,29
942	Dotations et participations	0,00	0,00	199 743 739,63	0,00	199 743 739,63
943	Opérations financières	0,00	0,00	3 724 904,03	0,00	3 724 904,03
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
946	<i>Transferts entre les sections (3)</i>	<i>0,00</i>		<i>565 537 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>565 537 000,00</i>
947	<i>Transferts à l'intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL des groupes fonctionnels		0,00	0,00	3 255 576 176,42	0,00	3 255 576 176,42

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	0,00
---	-------------

TOTAL	3 255 576 176,42
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux AE (1) = 6 252 153,00

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	36 597 833,56	172 373 600,00	6 076 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	36 597 833,56	172 373 600,00	6 076 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	2 776 663,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	33 821 170,56	172 373 600,00	6 076 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	4 860 153,00	3 673 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	4 860 153,00	3 673 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	9 397 000,00	2 527 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	9 397 000,00	2 527 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	9 397 000,00	2 527 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	1 729 371,76	0,00	1 928 255,45	230 629 260,77
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	1 729 371,76	0,00	1 928 255,45	230 629 260,77
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	1 392 371,76	0,00	1 789 755,45	5 958 790,21
- Hors AE-CP	0,00	0,00	337 000,00	0,00	138 500,00	224 670 470,56
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	941 863,00	0,00	702 836,00	10 177 852,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	941 863,00	0,00	702 836,00	10 177 852,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	14 451 718,24	50 818 601,39	2 000 000,00	900 000,00	68 170 319,63
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	14 451 718,24	50 818 601,39	2 000 000,00	900 000,00	68 170 319,63
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	14 451 718,24	50 818 601,39	0,00	0,00	65 270 319,63
- Hors AE-CP	0,00	0,00	2 000 000,00	900 000,00	2 900 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	14 451 718,24	50 818 601,39	2 000 000,00	900 000,00	68 170 319,63
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	14 451 718,24	50 818 601,39	2 000 000,00	900 000,00	68 170 319,63
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Sécurité AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 887 851 836,50

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 873 245,82	47 175 279,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 873 245,82	47 175 279,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 585 240,82	47 175 279,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 288 005,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 915 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 915 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	9 830 000,00	121 981,00	63 996 090,00	31 126 700,00	169 240 700,00	310 000,00	126 400 000,00	22 602 410,00	32 304 362,55	128 078 632,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	9 830 000,00	121 981,00	63 996 090,00	31 126 700,00	169 240 700,00	310 000,00	126 400 000,00	22 602 410,00	32 304 362,55	128 078 632,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	9 830 000,00	32 250,00	63 996 090,00	31 126 700,00	168 940 700,00	310 000,00	126 400 000,00	22 602 410,00	32 254 362,55	128 078 632,00
- Hors AE-CP	0,00	89 731,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	173 356 337,50	0,00	53 900 000,00	0,00	0,00	0,00	13 158 635,02	2 500 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	173 356 337,50	0,00	53 900 000,00	0,00	0,00	0,00	13 158 635,02	2 500 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	21 415 252,20	0,00	966 474 652,57
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	21 415 252,20	0,00	966 474 652,57
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	21 415 252,20	0,00	754 746 916,57
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 727 736,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	258 859 972,52
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	258 859 972,52
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs AE (1) = 111 639 840,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	74 388 980,00	2 438 700,00	0,00	13 453 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	74 388 980,00	2 438 700,00	0,00	13 453 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	74 378 980,00	1 927 180,00	0,00	13 453 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	10 000,00	511 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	105 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	105 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	2 097 130,00	0,00	50 000,00	8 961 120,00	1 025 480,00	3 212 270,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	2 097 130,00	0,00	50 000,00	8 961 120,00	1 025 480,00	3 212 270,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	2 097 130,00	0,00	50 000,00	8 961 120,00	1 025 480,00	1 326 270,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 886 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	348 715,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	348 715,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 453 069,40	117 600,00	5 680 399,67	0,00	113 878 589,07
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	2 453 069,40	117 600,00	5 680 399,67	0,00	113 878 589,07
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	2 453 069,40	117 600,00	5 660 399,67	0,00	111 451 069,07
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	2 427 520,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	508 715,75
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	508 715,75
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) **AE (1) = 4 520 000,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	4 424 770,00	0,00	95 230,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	4 424 770,00	0,00	95 230,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	4 424 770,00	0,00	95 230,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 520 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 520 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 520 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat AE (1) = **14 386 125.00**

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	1 340 000,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 340 000,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 340 000,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	3 250 000,00	0,00	0,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	3 250 000,00	0,00	0,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	3 250 000,00	0,00	0,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	593 000,00	6 361 535,47	0,00	0,00	0,00	12 519 535,67
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	593 000,00	6 361 535,47	0,00	0,00	0,00	12 519 535,67
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	593 000,00	6 361 535,47	0,00	0,00	0,00	12 519 535,67
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 122 162 044,80**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	9 800 000,00	0,00	0,00	12 101 631,81	57 964 008,38	872 511,81
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	9 800 000,00	0,00	0,00	12 101 631,81	57 964 008,38	872 511,81
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	9 800 000,00	0,00	0,00	12 101 631,81	57 964 008,38	872 511,81
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	701 249,38	0,00	0,00	1 299,58	1 329 871,78	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	701 249,38	0,00	0,00	1 299,58	1 329 871,78	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	8 826 360,00	3 584 851,57	0,00	18 900 106,14	0,00	112 049 469,71
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	8 826 360,00	3 584 851,57	0,00	18 900 106,14	0,00	112 049 469,71
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	8 826 360,00	3 584 851,57	0,00	18 469 998,14	0,00	111 619 361,71
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	430 108,00	0,00	430 108,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032 420,74
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032 420,74
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement AE (1) = 18 760 000,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	5 233 633,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	5 233 633,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	5 233 633,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	312 913,63	0,00	0,00	0,00	312 913,63	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	312 913,63	0,00	0,00	0,00	312 913,63	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	15 655,92	0,00	0,00	0,00	83 904,69	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	15 655,92	0,00	0,00	0,00	83 904,69	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	15 655,92	0,00	0,00	0,00	83 904,69	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	11 586 806,08	250 000,00	0,00	17 270 000,20
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	11 586 806,08	250 000,00	0,00	17 270 000,20
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	11 586 806,08	250 000,00	0,00	17 270 000,20
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	772 913,63	0,00	0,00	0,00	1 398 740,89
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	772 913,63	0,00	0,00	0,00	1 398 740,89
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 529 578 696,00

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	5 874 286,00	87 709 516,00	918 186,00	282 558 712,00	500 244 660,00	0,00	0,00	380 401,00	403 610,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	5 874 286,00	87 709 516,00	918 186,00	282 558 712,00	500 244 660,00	0,00	0,00	380 401,00	403 610,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 057 986,00	5 546 250,00	0,00	1 584 464,00	500 003 327,00	0,00	0,00	380 401,00	403 610,00
- Hors AE-CP	4 816 300,00	82 163 266,00	918 186,00	280 974 248,00	241 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	46 000,00	443 724,00	0,00	39 549 394,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	46 000,00	443 724,00	0,00	39 549 394,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 200,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 200,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 200,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	535 000,00	0,00	9 154 675,76	0,00	700 000,00	15 000,00	0,00	888 761 246,76
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	535 000,00	0,00	9 154 675,76	0,00	700 000,00	15 000,00	0,00	888 761 246,76
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	535 000,00	0,00	8 734 675,76	0,00	700 000,00	15 000,00	0,00	518 960 713,76
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369 800 533,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	6 000,00	0,00	262 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 307 718,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	6 000,00	0,00	262 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 307 718,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	222 428 252,94	0,00	222 428 252,94
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	0,00	0,00	58 602 140,94	0,00	58 602 140,94
73221	FNGIR	0,00	0,00	119 627 977,00	0,00	119 627 977,00
732222	Fonds péréq. ress. / régions, coll. Corse	0,00	0,00	44 198 135,00	0,00	44 198 135,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	0,00	0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	1 864 586 540,29	0,00	1 864 586 540,29
731421	TICPE - LRL	0,00	0,00	393 175 462,00	0,00	393 175 462,00
731422	TICPE - Grenelle (2ème part)	0,00	0,00	52 069 600,00	0,00	52 069 600,00
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	0,00	0,00	178 914 460,30	0,00	178 914 460,30
731771	Fraction TICPE - Réforme apprentissage	0,00	0,00	2 820 443,00	0,00	2 820 443,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	0,00	0,00	91 620 001,26	0,00	91 620 001,26
731774	TICPE FPA	0,00	0,00	39 147 539,00	0,00	39 147 539,00
735	Fraction de TVA	0,00	0,00	1 106 839 034,73	0,00	1 106 839 034,73

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	199 743 739,63	0,00	199 743 739,63
744	FCTVA	0,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
7454	Prélèvement recettes - Réforme apprentis	0,00	0,00	4 064 636,00	0,00	4 064 636,00
74631	DGD des régions	0,00	0,00	91 534 147,00	0,00	91 534 147,00
748312	D.C.R.T.P.	0,00	0,00	95 154 525,31	0,00	95 154 525,31
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0,00	0,00	8 690 431,32	0,00	8 690 431,32

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 943
Détail par articles	

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	65 827 182,73	0,00	65 827 182,73
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	50 734 031,50	0,00	50 734 031,50
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	3 348 217,30	0,00	3 348 217,30
6688	Autres	0,00	0,00	5 664 933,93	0,00	5 664 933,93
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	3 724 904,03	0,00	3 724 904,03
7688	Autres	0,00	0,00	3 724 904,03	0,00	3 724 904,03

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	10 015 731,31
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	10 015 731,31
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	1 778 205,00	0,00	1 778 205,00
65861	Frais de personnel	0,00	0,00	1 574 205,00	0,00	1 574 205,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	0,00	0,00	204 000,00	0,00	204 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	5 000 000,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	500 000,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	4 500 000,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	3 000 000,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	1 110 000,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	1 890 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3) (5)	0,00	560 279 000,00	0,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	0,00	560 279 000,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	0,00	560 279 000,00	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4) (5)	0,00	565 537 000,00	0,00
	Reprises sur autofinancement	0,00	562 537 000,00	0,00
7768	<i>Neutral. amort., dépréc. et provisions</i>	0,00	443 271 000,00	0,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	0,00	119 266 000,00	0,00
	Transfert de charges	0,00	3 000 000,00	0,00
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00	3 000 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 947
Détail par articles	

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 95

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	0,00	207 518 714,31	0,00	0,00
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>207 518 714,31</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		284 770 719,74	11 570 977,01	212 513 220,70	0,00	228 928 738,73	48 229 941,16	3 995 763,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	283 770 719,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 106 541,00	0,00	0,00	2 406 512,35	83 140,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00	625 642,00	212 513 220,70	0,00	41 586 539,66	37 398 000,00	3 995 763,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 936 860,00	0,00	0,00	172 207 383,37	4 517 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 861 934,01	0,00	0,00	840 000,00	5 480 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	11 848 303,35	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751 801,16	0,00	0,00
RECETTES		674 448 042,21	348 858,40	212 513 220,70	0,00	127 986 504,34	1 950 002,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 451 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	91 510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	328 858,40	212 513 220,70	0,00	119 845 383,00	1 190 002,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	580 487 042,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 411 121,34	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	20 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00	660 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		85 013 336,42	137 018 387,33	15 700 298,52	278 429 084,05		1 306 170 466,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	12 036 000,00		12 036 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		283 770 719,74
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	190 000,00		6 786 193,35
204	Subventions d'équipement versées	84 763 336,42	108 792 479,09	15 700 298,52	241 578 248,00		747 953 527,39
21	Immobilisations corporelles	250 000,00	0,00	0,00	19 128 350,06		199 039 593,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	5 493 985,99		15 675 920,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	6 450 000,00	0,00	0,00		18 298 303,35
27	Autres immobilisations financières	0,00	17 775 908,24	0,00	2 500,00		17 858 408,24
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00		4 751 801,16
RECETTES		0,00	15 649 484,07	312 913,63	70 700 727,00		1 103 909 752,35
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		2 451 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		91 510 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 750 000,00	312 913,63	32 698 727,00		370 639 104,73
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		580 487 042,21
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	38 000 000,00		38 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		6 411 121,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	11 899 484,07	0,00	2 000,00		11 951 484,07
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		2 360 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		284 770 719,74
163	Emprunts obligataires	3 550 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	280 220 719,74
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00
RECETTES		674 448 042,21
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 451 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	91 510 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	580 487 042,21

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		10 875 335,01	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	220 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	3 886 341,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 616 860,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 861 934,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	625 642,00	11 570 977,01
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	625 642,00	625 642,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 886 341,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 686 860,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 861 934,01
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	328 858,40	348 858,40
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	328 858,40	328 858,40
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	174 883 220,70	33 500 000,00	4 130 000,00	212 513 220,70
204	Subventions d'équipement versées	0,00	174 883 220,70	33 500 000,00	4 130 000,00	212 513 220,70
RECETTES		0,00	174 883 220,70	33 500 000,00	4 130 000,00	212 513 220,70
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	49 770 000,00	18 000 000,00	0,00	67 770 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	125 113 220,70	15 500 000,00	4 130 000,00	144 743 220,70

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
			90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
			DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	9 993 527,53
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 297 496,30	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 101 694,82	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 543 547,82	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 865 921,76	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 804 768,60	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 565 885,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 508 883,60	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		12 181 550,50	17 510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400 000,00	26 300 000,00	1 990 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 334 815,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 696,65	0,00
204	Subventions d'équipement versées	12 181 550,50	426 461,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400 000,00	13 590 000,00	1 990 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	102 128,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	15 596 594,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	790 000,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 848 303,35	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 700 000,00	202 237,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 279 498,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 279 498,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	202 237,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	228 928 738,73
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 406 512,35
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 586 539,66
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 297 496,30
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 203 823,06
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 140 142,25
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	15 565 921,76
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 848 303,35
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 986 504,34
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 279 498,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 565 885,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 711 121,34
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	14 493 172,84	8 372 527,16	0,00	4 592 000,00	751 801,16	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	23 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	14 493 172,84	7 251 827,16	0,00	342 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	1 097 000,00	0,00	4 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751 801,16	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 290 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	1 190 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		1 000 000,00	0,00	8 917 020,00	4 847 000,00	5 236 420,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	50 000,00	9 440,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00	0,00	8 917 020,00	300 000,00	5 093 980,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	4 497 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	48 229 941,16
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 140,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 398 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 497 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 480 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	751 801,16
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950 002,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 190 002,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	2 522 170,00	0,00	1 473 593,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	2 522 170,00	0,00	1 473 593,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 995 763,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 995 763,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	9 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	9 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	8 098 152,53	29 820 144,22	18 998 265,78	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	2 753 139,05
204	Subventions d'équipement versées	8 098 152,53	29 820 144,22	18 998 265,78	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	2 753 139,05
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		3 648 423,43	6 845 211,41	0,00	0,00	0,00	85 013 336,42
204	Subventions d'équipement versées	3 648 423,43	6 595 211,41	0,00	0,00	0,00	84 763 336,42
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	550 000,00	0,00	0,00	12 462 775,08	106 709 828,78	1 300 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	100 000,00	0,00	0,00	12 462 775,08	83 073 828,78	1 300 000,00
261	Titres de participation	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 636 000,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	535 113,84	0,00	0,00	151 068,77	14 674 404,95	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 750 000,00	0,00
274	Prêts	0,00	535 113,84	0,00	0,00	151 068,77	10 924 404,95	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		467 100,00	1 421 683,47	0,00	14 107 000,00	0,00	137 018 387,33
204	Subventions d'équipement versées	467 100,00	1 281 775,23	0,00	10 107 000,00	0,00	108 792 479,09
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 450 000,00
274	Prêts	0,00	139 908,24	0,00	0,00	0,00	17 775 908,24
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
RECETTES		0,00	88 896,51	0,00	200 000,00	0,00	15 649 484,07
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 750 000,00
274	Prêts	0,00	88 896,51	0,00	200 000,00	0,00	11 899 484,07

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	3 742 359,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	3 742 359,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	188 528,42	0,00	0,00	0,00	169 769,62	0,00
204	Subventions d'équipement versées	188 528,42	0,00	0,00	0,00	169 769,62	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	7 806 705,54	3 192 935,85	600 000,00	0,00	15 700 298,52
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	7 806 705,54	3 192 935,85	600 000,00	0,00	15 700 298,52
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	312 913,63	0,00	0,00	0,00	312 913,63
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	312 913,63	0,00	0,00	0,00	312 913,63

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		4 500,00	160 700,00	0,00	262 248,00	137 994 485,00	0,00	0,00	0,00	6 665 856,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	262 248,00	137 994 485,00	0,00	0,00	0,00	6 665 856,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	160 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 000,00	0,00	0,00	1 994 757,00	38 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	1 994 757,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		12 757 225,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	12 757 225,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	67 674 852,00	13 706 217,00	34 521 636,05	0,00	0,00	2 881 365,00	0,00	278 429 084,05
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	12 036 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 036 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	29 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 300,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	66 134 852,00	13 706 217,00	176 000,00	0,00	0,00	2 881 365,00	0,00	241 578 248,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 700,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	15 178 052,82	0,00	0,00	0,00	0,00	15 178 052,82
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	1 540 000,00	0,00	1 349 867,24	0,00	0,00	0,00	0,00	2 889 867,24
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	258 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 060 430,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	5 493 985,99	0,00	0,00	0,00	0,00	5 493 985,99
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
RECETTES		0,00	0,00	255 970,00	30 448 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 700 727,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	255 970,00	30 448 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 703 970,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 994 757,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		73 505 387,73	230 629 260,77	68 170 319,63	0,00	966 474 652,57	113 878 589,07	4 520 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	830 000,00	38 479 028,56	0,00	0,00	229 557 157,69	2 497 520,00	673 936,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	176 023 799,95	0,00	0,00	206 342 300,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000 000,00	16 126 432,26	68 170 319,63	0,00	530 575 194,88	111 381 069,07	3 846 064,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 778 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	59 747 182,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 293 483 436,89	10 177 852,00	68 170 319,63	0,00	258 859 972,52	508 715,75	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	2 173 000,00	0,00	0,00	915 000,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	543 000,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 270 665 146,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	816 349 646,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	199 743 739,63	4 250 450,00	68 170 319,63	0,00	257 196 232,46	105 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 211 402,00	0,00	0,00	748 740,06	308 715,75	0,00	0,00
76	Produits financiers	3 724 904,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	12 519 535,67	112 049 469,71	17 270 000,20	888 761 246,76		2 487 778 462,11
011	Charges à caractère général	0,00	3 548 415,90	4 545 117,18	858 657,50	301 730 589,41		582 720 422,24
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	4 795 600,00		387 161 699,95
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	75 575 797,00		76 475 797,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	8 971 119,77	107 504 352,53	16 411 342,70	506 659 246,60		1 374 645 141,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 778 205,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		59 747 182,73
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	13,75		250 013,75
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000 000,00
RECETTES		0,00	100 000,00	2 032 420,74	1 398 740,89	55 307 718,00		2 690 039 176,42
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00		3 134 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	87 600,00		725 600,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	30 828 059,00		1 301 493 205,73
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		816 349 646,50
74	Dotations et participations	0,00	0,00	562 558,93	1 398 740,89	23 745 202,00		555 172 243,54
75	Autres produits de gestion courante	0,00	100 000,00	49 330,45	0,00	600 857,00		5 019 045,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	1 420 531,36	0,00	0,00		5 145 435,39
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000 000,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		73 505 387,73
627	Services bancaires et assimilés	750 000,00
628	Divers	80 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 778 205,00
661	Charges d'intérêts	54 082 248,80
668	Autres charges financières	5 664 933,93
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	250 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 000 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	900 000,00
RECETTES		2 293 483 436,89
731	Fiscalité locale	816 349 646,50
732	Fiscalité reversée	163 826 112,00
735	Fraction de TVA	1 106 839 034,73
744	FCTVA	300 000,00
745	Dotat° apprentissage et formation	4 064 636,00
746	Dotation générale de décentralisation	91 534 147,00
748	Autres attributions et participations	103 844 956,63
768	Autres produits financiers	3 724 904,03
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	3 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		36 597 833,56	172 373 600,00	6 076 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 915 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	5 062 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 176 721,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 312 844,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 808 639,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	568 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 361 609,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 206 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	70 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 902 824,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 361 188,56	0,00	6 026 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 122 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	645 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 239 018,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 845 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	73 000,00	841 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	470 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	125 007 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 035 000,00	45 431 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	696 500,00	1 038 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	722 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	313 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	1 140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	469 055,00	5 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 860 153,00	3 673 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 423 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	543 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	2 633 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 671 902,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
758	Produits divers de gestion courante	12 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		9 397 000,00	2 527 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	200 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	220 000,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	50 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	185 000,00	64 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	28 099,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	8 616 900,05	2 352 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	1 729 371,76	0,00	1 928 255,45	230 629 260,77
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 940 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 062 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 248 721,84
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 312 844,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 808 639,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	568 814,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	175 900,00	0,00	0,00	1 537 509,00
618	Divers	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	1 434 200,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	150 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00	1 931 324,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	25 000,00	0,00	167 250,00	7 884 438,56
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	102 500,00	1 277 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	645 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	1 264 018,16
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 094 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	914 900,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 220,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 007 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 466 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 763 299,95
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	722 600,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 968 900,05
656	Participations	0,00	0,00	163 000,00	0,00	0,00	1 303 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	1 306 471,76	0,00	1 630 005,45	3 460 532,21
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00
RECETTES		0,00	0,00	941 863,00	0,00	702 836,00	10 177 852,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 423 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	543 000,00
747	Participations	0,00	0,00	941 863,00	0,00	675 336,00	4 250 450,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671 902,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00	1 539 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
	DEPENSES	14 451 718,24	50 818 601,39	2 000 000,00	900 000,00	68 170 319,63
657	Subventions	14 451 718,24	50 818 601,39	2 000 000,00	900 000,00	68 170 319,63
	RECETTES	14 451 718,24	50 818 601,39	2 000 000,00	900 000,00	68 170 319,63
747	Participations	14 451 718,24	50 818 601,39	2 000 000,00	900 000,00	68 170 319,63

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
			93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 873 245,82	47 175 279,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 735 449,49	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 082 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 590 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 158 305,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	983 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 500,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 114 750,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 169 500,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 587 400,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 864 700,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 564 700,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 000,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 700,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 638 691,82	46 690 824,08
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 958 349,51	484 454,92
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 915 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 000,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		9 830 000,00	121 981,00	63 996 090,00	31 126 700,00	169 240 700,00	310 000,00	126 400 000,00	22 602 410,00	32 304 362,55	128 078 632,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 610 000,00	17 681 700,00	161 640 700,00	210 000,00	13 000,00	2 420 000,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	32 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00	50 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	89 731,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	22 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	150 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	3 000 000,00	0,00	15 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	126 387 000,00	0,00	14 585 000,00	22 914 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 683 400,00	55 859 259,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	20 838 874,00
657	Subventions	6 830 000,00	0,00	25 386 090,00	12 345 000,00	7 300 000,00	100 000,00	0,00	16 968 910,00	15 835 962,55	28 466 499,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	173 356 337,50	0,00	53 900 000,00	0,00	0,00	0,00	13 158 635,02	2 500 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	173 356 337,50	0,00	53 900 000,00	0,00	0,00	0,00	12 509 894,96	2 430 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	648 740,06	70 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	21 415 252,20	0,00	966 474 652,57
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	2 892 647,20	0,00	2 892 647,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 735 449,49
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	185 777 400,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 685 750,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 248 036,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	983 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	928 425,00	0,00	22 953 425,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	1 570 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 114 750,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 169 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 587 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 864 700,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 564 700,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	13 850 000,00	0,00	196 784 700,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 872 174,90
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 638 874,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 504 180,00	0,00	125 179 445,98
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	258 859 972,52
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 196 232,46
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	718 740,06

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	74 388 980,00	2 438 700,00	0,00	13 453 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	223 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	10 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	260 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	3 891 000,00	0,00	0,00	13 453 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	70 207 380,00	1 927 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	105 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		2 097 130,00	0,00	50 000,00	8 961 120,00	1 025 480,00	3 212 270,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 886 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	320 000,00	0,00	0,00
656	Participations	2 042 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	55 000,00	0,00	0,00	8 641 120,00	1 025 480,00	1 326 270,00
RECETTES		348 715,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	298 715,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	2 453 069,40	117 600,00	5 680 399,67	0,00	113 878 589,07
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	243 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 906 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 520,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 600,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 386 970,00
657	Subventions	0,00	0,00	2 453 069,40	117 600,00	5 660 399,67	0,00	91 413 499,07
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	508 715,75
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298 715,75
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	4 424 770,00	0,00	95 230,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	237 436,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	436 500,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	3 720 834,00	0,00	95 230,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 520 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 436,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436 500,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 816 064,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		1 340 000,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	1 340 000,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		3 250 000,00	0,00	0,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	3 250 000,00	0,00	0,00	925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		593 000,00	6 361 535,47	0,00	0,00	0,00	12 519 535,67
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
613	Locations	0,00	560 499,90	0,00	0,00	0,00	560 499,90
615	Entretien et réparations	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 272 916,00	0,00	0,00	0,00	2 272 916,00
628	Divers	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
656	Participations	0,00	470 400,00	0,00	0,00	0,00	470 400,00
657	Subventions	593 000,00	2 367 719,57	0,00	0,00	0,00	8 500 719,77
RECETTES		0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	9 800 000,00	0,00	0,00	12 101 631,81	57 964 008,38	872 511,81
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 440,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	271 225,20	65 312,26	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	271 225,20	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 676 978,50	260 021,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 837,24	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	55 369,48	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	9 800 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	9 826 833,43	55 313 397,88	872 511,81
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	701 249,38	0,00	0,00	1 299,58	1 329 871,78	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	562 558,93	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 330,45	0,00
761	Produits de participations	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	1 249,38	0,00	0,00	1 299,58	559 559,77	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 422,63	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		8 826 360,00	3 584 851,57	0,00	18 900 106,14	0,00	112 049 469,71
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 440,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 537,46
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	34 769,82	0,00	554 769,82
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 225,20
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	1 084 938,48	0,00	3 021 937,98
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 837,24
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 369,48
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 300 000,00
657	Subventions	8 826 360,00	3 584 851,57	0,00	17 350 289,84	0,00	95 774 244,53
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	430 108,00	0,00	430 108,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032 420,74
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	562 558,93
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 330,45
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	562 108,73
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 422,63

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	5 233 633,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	345 174,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	4 788 458,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	312 913,63	0,00	0,00	0,00	312 913,63	0,00	0,00
747	Participations	0,00	312 913,63	0,00	0,00	0,00	312 913,63	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		15 655,92	0,00	0,00	0,00	83 904,69	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	15 655,92	0,00	0,00	0,00	83 904,69	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76	93-77	93-78	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	11 586 806,08	250 000,00	0,00	17 270 000,20
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 174,80
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	513 482,70	0,00	0,00	513 482,70
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 345 094,00	0,00	0,00	7 445 094,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	3 728 229,38	250 000,00	0,00	8 966 248,70
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	772 913,63	0,00	0,00	0,00	1 398 740,89
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	772 913,63	0,00	0,00	0,00	1 398 740,89

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		5 874 286,00	87 709 516,00	918 186,00	282 558 712,00	500 244 660,00	0,00	0,00	380 401,00	403 610,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	44 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 037 986,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	43 000,00	100 000,00	0,00	430 027,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	543 186,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	82 163 266,00	0,00	206 982 915,00	241 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	22 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 474 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 266 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	15 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	5 459 000,00	0,00	0,00	499 573 300,00	0,00	0,00	380 401,00	0,00
657	Subventions	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	403 610,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	75 575 797,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		46 000,00	443 724,00	0,00	39 549 394,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	30 828 059,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	8 126 478,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	443 724,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	587 357,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 200,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 200,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	535 000,00	0,00	9 154 675,76	0,00	700 000,00	15 000,00	0,00	888 761 246,76
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	1 626 779,04	0,00	0,00	0,00	0,00	1 626 779,04
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	485 081,57	0,00	0,00	0,00	0,00	745 081,57
613	Locations	0,00	0,00	0,00	51 100,61	0,00	0,00	0,00	0,00	51 100,61
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	4 705 808,05	0,00	0,00	0,00	0,00	5 017 258,05
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	272 589,41	0,00	0,00	0,00	0,00	1 310 575,41
618	Divers	0,00	0,00	0,00	5 527,25	0,00	0,00	0,00	0,00	5 527,25
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	7 182,19	0,00	0,00	0,00	0,00	580 209,19
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	6 952,07	0,00	0,00	0,00	0,00	550 138,07
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	535 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289 922 514,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	340 204,38	0,00	0,00	0,00	0,00	356 204,38
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 350,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	1 547 313,85	0,00	0,00	0,00	0,00	1 547 313,85
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	3 887,99	0,00	0,00	0,00	0,00	3 887,99
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 474 750,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 266 700,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	506 112 701,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	97 780,96	0,00	0,00	15 000,00	0,00	538 890,96
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	4 454,64	0,00	0,00	0,00	0,00	4 454,64
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	13,75	0,00	0,00	0,00	0,00	13,75
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 575 797,00
RECETTES		0,00	6 000,00	0,00	262 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 307 718,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	87 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 600,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 828 059,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 301 478,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 724,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
758	Produits divers de gestion courante	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593 357,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
Société Générale	04/01/2016	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit Agricole	04/01/2016	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Caisse d'Épargne	04/01/2016	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
098-P	01/07/2008	7 800 000,00	0,00	0,00	0,00	7 800 000,00
192	17/10/2008	31 920 000,00	54 560 000,00	431 558,38	89 120 000,00	31 920 000,00
114-P	30/06/2010	10 000 000,00	0,00	398,12	0,00	10 000 000,00
196	24/06/2011	37 744 209,23	39 388 063,26	595 394,32	78 776 126,52	37 744 209,23
232	24/06/2011	16 000 000,00	0,00	61 425,00	0,00	16 000 000,00
223-B	30/01/2015	3 101 975,44	0,00	126 382,83	0,00	3 101 975,44
227-C	30/01/2015	3 333 360,00	0,00	65 893,93	0,00	3 333 360,00
5194 Billets de trésorerie						
HSBC	04/01/2016	400 000 000,00	2 800 000 000,00	-728 906,00	2 950 000 000,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		759 899 544,67	2 893 948 063,26	552 146,58	3 117 896 126,52	109 899 544,67

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					460 000 000,00									
104-P	HSBC - Natixis	11/12/2008	19/12/2008	19/12/2009	5 000 000,00	V	Eur12M+1.00	4,330	4,400	EUR	A	C	N	A-1
187	HSBC	22/12/2008	22/12/2008	22/12/2009	50 000 000,00	F	TF à 4.411%	4,410	4,410	EUR	A	C	N	A-1
204	CA CIB	17/09/2012	01/10/2012	01/10/2024	80 000 000,00	F	TF à 3.42%	3,420	3,420	EUR	X	F	N	A-1
207	HSBC	13/02/2013	15/02/2013	15/02/2033	30 000 000,00	F	TF à 3.45%	3,450	3,450	EUR	X	F	N	A-1
208	HSBC	07/05/2013	13/05/2013	13/05/2038	20 000 000,00	F	TF à 3.25%	3,250	3,250	EUR	X	F	N	A-1
235	GFI	24/11/2016	24/11/2016	24/11/2037	15 000 000,00	F	TF à 1.76%	1,760	1,760	EUR	X	F	N	A-1
236	Nomura	08/12/2016	12/12/2016	12/12/2036	25 000 000,00	F	TF à 2.08%	2,010	2,010	EUR	X	F	N	A-1
237	Nomura	08/12/2016	12/12/2016	12/12/2039	15 000 000,00	F	TF à 1.979%	1,980	1,980	EUR	X	F	N	A-1
240	GFI	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2037	10 000 000,00	F	TF à 1.878%	1,880	1,880	EUR	X	F	N	A-1
241	CA CIB	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2035	15 000 000,00	F	TF à 1.731%	1,730	1,730	EUR	X	F	N	A-1
242	CA CIB	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2036	20 000 000,00	F	TF à 1.819%	1,820	1,820	EUR	X	F	N	A-1
243	CA CIB	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2037	5 000 000,00	F	TF à 1.901%	1,900	1,900	EUR	X	F	N	A-1
244	HSBC	22/05/2017	24/05/2017	24/05/2028	20 000 000,00	F	TF à 1.449%	1,450	1,450	EUR	X	F	N	A-1
245	HSBC	22/05/2017	24/05/2017	24/05/2029	20 000 000,00	F	TF à 1.521%	1,520	1,520	EUR	X	F	N	A-1
256	LBP	07/07/2020	09/07/2020	09/07/2030	15 000 000,00	F	TF à 0.262%	0,260	0,260	EUR	X	F	N	A-1
257	HSBC	07/07/2020	09/07/2020	09/07/2040	50 000 000,00	F	TF à 0.643%	0,640	0,240	EUR	X	F	N	A-1
258	HSBC	07/07/2020	09/07/2020	09/07/2042	65 000 000,00	F	TF à 0.691%	0,690	0,690	EUR	X	F	N	A-1
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 748 748 128,66									
1641 Emprunts en euros (total)					3 578 054 992,39									
073-P	CDC	23/12/1997	24/12/1997	01/01/1999	10 671 431,21	F	TF à 5%	5,000	5,000	EUR	A	P	O	A-1
091-P	Caisse d'épargne	21/12/2005	27/12/2005	25/04/2006	15 000 000,00	F	TF à 3.37%	3,370	3,410	EUR	T	C	O	A-1
093-P	Caisse d'épargne	17/12/2007	19/12/2007	25/03/2008	45 000 000,00	F	TF à 4.57%	4,570	4,650	EUR	T	C	O	A-1
095-P	Crédit Foncier de France	19/12/2007	21/12/2007	22/12/2008	15 000 000,00	C	TF à 4.23%	4,230	4,290	EUR	A	P	O	C-1
097-P	Crédit Foncier de France	26/06/2008	30/06/2008	30/09/2008	10 000 000,00	V	Eur3M+0.075	5,030	5,200	EUR	T	C	O	A-1
099-P	Caisse d'épargne	27/06/2008	02/07/2008	02/07/2009	15 000 000,00	C	TF à 4.55%	4,550	4,620	EUR	A	C	O	C-1
100-P	Caisse d'épargne	15/12/2008	23/12/2008	25/03/2009	25 000 000,00	F	TF à 3.94%	3,940	4,000	EUR	T	P	O	A-1
101-P	Caisse d'épargne	16/12/2008	24/12/2008	24/03/2009	10 000 000,00	V	Eur3M+0.60	3,650	3,760	EUR	T	P	O	A-1
102-P	Caisse d'épargne	16/12/2008	31/12/2008	31/12/2009	10 000 000,00	C	TF à 3.78%	3,780	3,840	EUR	A	P	O	C-1
110-P	Société Générale	10/07/2009	20/07/2009	15/07/2010	25 000 000,00	V	Eonia+1.25	1,590	1,640	EUR	M	C	O	A-1
111-P	Caisse d'épargne	22/12/2009	30/12/2009	31/03/2010	30 000 000,00	F	TF à 4.01%	4,010	4,130	EUR	T	C	O	A-1
112-P	Société Générale	18/12/2009	29/12/2009	29/03/2010	30 000 000,00	F	TF à 3.88%	3,880	4,000	EUR	T	C	O	A-1

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
113-P	Caisse d'épargne	11/05/2010	12/05/2010	12/08/2010	30 000 000,00	F	TF à 3.75%	3,750	3,860	EUR	T	P	O	A-1
115-P	BEI	15/09/2009	01/07/2010	17/12/2010	15 000 000,00	F	TF à 3.415%	3,420	3,440	EUR	S	C	O	A-1
116-P	BEI	15/09/2009	01/07/2010	17/12/2010	25 000 000,00	V	Eur6M+0.295	1,280	1,300	EUR	S	C	O	A-1
117-P	Dexia CL	18/11/2010	26/11/2010	01/03/2011	5 000 000,00	F	TF à 3.16%	3,160	3,240	EUR	T	C	O	A-1
118-P	BEI	15/09/2009	30/12/2010	30/06/2011	20 000 000,00	V	Eur6M+0.274	1,510	1,540	EUR	S	C	O	A-1
119-P	BEI	15/09/2009	27/04/2011	27/10/2011	30 000 000,00	F	TF à 4.22%	4,220	4,260	EUR	S	C	O	A-1
121-P	SFIL CAFFIL	30/06/2011	01/07/2011	01/07/2012	18 682 326,90	C	TF à 4.57%	4,570	4,570	EUR	A	P	O	A-1
123-P	BEI	15/09/2009	13/07/2012	13/01/2013	30 000 000,00	F	TF à 3.259%	3,260	3,290	EUR	S	C	O	A-1
124-P	BEI	30/08/2012	23/12/2014	23/03/2015	40 000 000,00	F	TF à 1.661%	1,660	1,670	EUR	T	C	O	A-1
125-P	Banque Postale	19/12/2014	31/03/2014	01/07/2015	9 950 000,00	F	TF à 2.18%	2,180	2,200	EUR	T	C	O	A-1
126-P	CDC	24/12/2013	20/12/2019	01/03/2020	54 500 000,00	V	Livret A+0.75	1,500	1,500	EUR	T	C	O	A-1
127-1-P	BEI	16/10/2015	07/12/2015	07/03/2017	15 000 000,00	V	Eur3M+0.324	0,200	0,200	EUR	T	X C	O	A-1
127-2-P	BEI	16/10/2015	17/06/2016	19/09/2016	85 000 000,00	V	Eur3M+0.339	0,080	0,080	EUR	T	C	O	A-1
128-P	BEI	27/10/2014	07/12/2015	07/03/2017	54 000 000,00	F	TF à 1.432%	1,430	1,440	EUR	T	X C	O	A-1
145	Crédit Agricole	15/01/1998	15/01/1998	15/01/1999	38 112 254,31	F	TF à 4.86%	4,860	4,860	EUR	A	P	O	A-1
146	Crédit Foncier de France	30/12/1998	30/12/1998	30/12/1999	18 751 229,12	F	TF à 4.9%	4,900	4,900	EUR	A	P	O	A-1
162	Société Générale	28/10/2003	28/10/2003	28/10/2005	30 000 000,00	F	TF à 4.62%	4,620	4,620	EUR	A	P	O	A-1
164	Caisse d'épargne	29/12/2003	29/12/2003	01/12/2004	60 000 000,00	V	Eur12M+0.0495	2,380	2,410	EUR	A	C	O	A-1
167	Caisse d'épargne	29/10/2004	29/10/2004	01/11/2005	100 000 000,00	F	TF à 4.48%	4,480	4,550	EUR	A	C	N	A-1
169	Crédit Agricole	22/12/2004	22/12/2004	22/12/2005	50 000 000,00	F	TF à 4.22%	4,220	4,220	EUR	A	P	O	A-1
174	Société Générale	30/06/2006	30/06/2006	30/06/2007	75 000 000,00	F	TF à 4.26%	4,260	4,320	EUR	A	P	O	A-1
175	Société Générale	30/06/2006	30/06/2006	30/06/2007	25 000 000,00	F	TF à 4.26%	4,260	4,320	EUR	A	P	O	A-1
177 Non Sw	SFIL CAFFIL	20/12/2006	22/12/2006	01/01/2008	25 000 000,00	V	Eur12M+0.005	3,980	4,030	EUR	A	P	O	A-1
177 Sw	SFIL CAFFIL	20/12/2006	22/12/2006	01/01/2008	25 000 000,00	V	Eur12M+0.005	3,980	4,030	EUR	A	P	O	A-1
179	BEI	18/12/2007	18/12/2007	18/12/2008	50 000 000,00	F	TF à 4.705%	4,700	4,700	EUR	A	P	O	A-1
185	BEI	20/07/2007	15/12/2008	15/12/2009	50 000 000,00	V	Eur3M+0.101	3,430	3,530	EUR	A	C	O	A-1
186	BEI	17/12/2008	17/12/2008	17/12/2009	50 000 000,00	V	Eur3M+0.103	3,350	3,440	EUR	A	C	O	A-1
189	SFIL CAFFIL	16/07/2009	01/08/2009	01/12/2009	56 548 801,35	F	TF à 1.79%	1,790	1,790	EUR	A	P	N	A-1
190	SFIL CAFFIL	16/07/2009	01/08/2009	01/12/2009	56 548 801,35	C	TF à 2.6975%	2,700	2,700	EUR	A	P	N	C-1
191	SFIL CAFFIL	11/12/2009	11/12/2009	01/01/2011	40 000 000,00	V	Eur1M+0.52	1,000	1,020	EUR	A	C	O	A-1
193	Caisse d'épargne	31/01/2010	31/01/2010	29/03/2010	29 123 000,00	V	Eur3M+0.42	1,080	1,110	EUR	T	C	O	A-1
194	Caisse d'épargne	31/01/2010	31/01/2010	29/03/2010	20 877 000,00	V	Eur3M+0.42	1,080	1,110	EUR	T	C	O	A-1
195-2 PF	Société Générale	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2012	111 031 250,00	F	TF à 2.7375%	2,740	2,810	EUR	A	X P	O	A-1
198-1	CDC	24/02/2012	22/12/2016	01/03/2017	158 674 627,00	V	Eur3M+0.85	0,550	0,550	EUR	T	C	O	A-1
198-2	CDC	24/02/2012	24/02/2012	01/02/2013	69 913 873,00	F	TF à 3.65%	3,650	3,650	EUR	A	X C	O	A-1
199-1	CDC	20/12/2011	30/12/2011	01/12/2012	16 770 000,00	F	TF à 3.57%	3,570	3,570	EUR	A	X C	O	A-1
199-2	CDC	20/12/2011	22/12/2016	01/03/2017	21 880 000,00	V	Eur3M+0.85	0,550	0,550	EUR	T	C	O	A-1
200	CDC	27/12/2011	27/12/2011	01/01/2013	42 340 767,00	V	Infra + 0.88	2,880	2,880	EUR	A	X C	O	A-2
201	CDC	25/01/2012	25/01/2012	01/01/2013	25 688 000,00	V	Infra + 0.88	2,980	2,980	EUR	A	X C	O	A-2

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
202	CDC	27/12/2011	27/12/2011	01/07/2012	40 000 000,00	V	LEP+1.35	4,100	4,100	EUR	T	X C	O	A-1
203	Crédit Agricole	05/09/2012	19/09/2012	19/12/2012	30 000 000,00	F	TF à 4.72%	4,720	4,880	EUR	T	C	N	A-1
205	CDC	27/12/2012	14/11/2012	01/08/2013	100 000 000,00	V	LEP+1.24	3,990	4,050	EUR	T	C	O	A-1
209	Dexia CL	22/10/2013	15/12/2013	01/12/2014	133 182 059,99	F	TF à 3.05%	3,050	3,090	EUR	A	XX	O	A-1
210	Crédit Foncier de France	09/12/2013	22/12/2013	22/12/2014	148 688 840,22	F	TF à 2.995%	3,000	3,040	EUR	A	XX	O	A-1
212	CDC	12/12/2013	31/12/2013	01/07/2014	25 400 000,00	V	Livret A+1	2,250	2,250	EUR	T	C	O	A-1
213-1	CDC	12/12/2013	20/12/2019	01/03/2020	45 000 000,00	V	Infla + 1.02	2,120	2,120	EUR	T	XX	O	A-2
213-2	CDC	12/12/2013	01/02/2020	01/04/2020	82 244 000,00	V	Infla + 1.02	2,120	2,120	EUR	T	XX	O	A-2
214	CDC	12/12/2013	20/12/2019	01/12/2020	173 399 805,00	V	Infla + 1.02	2,120	2,120	EUR	A	XX	O	A-2
215-1	BEI	14/05/2014	22/12/2014	23/03/2015	70 000 000,00	V	Eur3M+0.474	0,550	0,550	EUR	T	XX	O	A-1
215-2	BEI	14/05/2014	20/04/2015	20/07/2015	130 000 000,00	V	Eur3M +0.297	0,300	0,300	EUR	T	XX	O	A-1
221-B	SFIL CAFFIL	22/07/2015	22/07/2015	01/09/2015	647 999,51	V	Eur3M+0.13	0,110	0,110	EUR	T	P	O	A-1
222-B	Crédit Lyonnais LCL	22/07/2015	22/07/2015	16/10/2015	729 166,55	V	Eur3M+0.1	0,080	0,080	EUR	T	C	O	A-1
224-B	Crédit Agricole	22/07/2015	22/07/2015	15/12/2015	39 163 353,60	F	TF à 2.19%	2,190	2,190	EUR	A	P	O	A-1
231	BEI	05/10/2015	17/06/2016	19/09/2016	98 000 000,00	V	Eur3M+0.353	0,330	0,340	EUR	T	C	O	A-1
233	SaarLB	18/11/2015	22/12/2015	22/12/2016	40 000 000,00	V	Eur6M+0.42	0,380	0,380	EUR	S	XX	N	A-1
238	Banque Postale	13/12/2016	30/03/2017	01/04/2018	60 000 000,00	V	Eur12M+0.26	0,260	0,260	EUR	A	C	O	A-1
239	Deutsche Pfandbriefbank	21/12/2016	31/03/2017	30/06/2017	60 000 000,00	V	Eur3M+0.34	0,340	0,340	EUR	T	XX	O	A-1
246	SaarLB	22/12/2017	28/03/2018	28/09/2018	50 000 000,00	V	Eur6M+0.36	0,090	0,090	EUR	S	XX	N	A-1
247	Dexia CL	05/06/2018	01/06/2018	01/06/2019	19 275 413,65	F	TF à 0.05%	0,050	0,050	EUR	A	XX	O	A-1
248	Dexia CL	05/06/2018	01/06/2018	01/12/2018	21 000 000,00	F	TF à 0.55%	0,550	0,550	EUR	A	XX	O	A-1
249	Banque Postale	06/07/2018	23/07/2018	01/11/2018	50 000 000,00	V	Eur3M+0.36	0,360	0,360	EUR	T	XX	O	A-1
250	Deutsche Pfandbriefbank	06/07/2018	23/07/2018	23/10/2018	50 000 000,00	V	Eur3M+0.35	0,350	0,350	EUR	T	XX	N	A-1
251	CDC	29/06/2018	28/12/2018	01/08/2019	23 695 966,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
252 Non Sw	Société Générale	27/11/2018	30/11/2018	30/11/2019	15 000 000,00	V	Eur12M+0.25	0,250	0,250	EUR	A	XX	O	A-1
252 Sw	Société Générale	27/11/2018	30/11/2018	30/11/2019	15 000 000,00	V	Eur12M+0.25	0,250	0,250	EUR	A	XX	O	A-1
253	Société Générale	19/12/2018	19/12/2018	01/02/2020	20 000 000,00	V	Eur12M+0.25	0,250	0,250	EUR	A	XX	O	A-1
254 Non Sw	Crédit Mutuel Arkéa	20/12/2018	20/12/2018	30/11/2019	10 000 000,00	V	Eur12M+0.2	0,200	0,200	EUR	A	XX	O	A-1
254 Sw	Crédit Mutuel Arkéa	20/12/2018	20/12/2018	30/11/2019	10 000 000,00	V	Eur12M+0.2	0,200	0,200	EUR	A	XX	O	A-1
255	CA CIB	17/03/2019	31/03/2019	30/06/2019	98 565 026,63	V	Eur3M+0.36	0,360	0,360	EUR	T	XX	O	A-1
Emp.prév. 2020					0,00			0,000	0,000	EUR			N	A-1
Emp.prév. 2021					0,00			0,000	0,000	EUR			N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					170 693 136,27									
098-P	CA CIB	30/06/2008	01/07/2008	15/02/2009	15 000 000,00	V	TAM+0.2	4,000	4,060	EUR	A	P	O	A-1
114-P	CA CIB	30/06/2010	30/06/2010	15/09/2011	15 000 000,00	V	Eur3M+0.41	1,160	1,190	EUR	T	C	O	A-1

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
192	CA CIB	22/12/2009	22/12/2009	28/12/2009	60 000 000,00	V	Eur1M+0.43	0,910	0,930	EUR	A	C	O	A-1
196	CA CIB	23/12/2010	23/12/2010	23/12/2010	50 000 000,00	V	Eur12M+0.85	2,380	2,420	EUR	A	P	O	A-1
223-B	CA CIB	05/09/2008	22/07/2015	15/10/2015	3 693 124,27	F	TF à 5.17 %	5,170	5,350	EUR	T	P	O	A-1
227-C	CA CIB	22/07/2015	22/07/2015	15/09/2015	7 000 012,00	F	TF à 3.31 %	3,310	3,400	EUR	T	C	O	A-1
232	CA CIB	06/11/2015	30/12/2016	31/12/2036	20 000 000,00	V	Eur3M+0,72	0,390	0,390	EUR	T	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					3 272 165,85									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					225 100,83									
METP					225 100,83			0,000	0,000				N	A-1
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					3 047 065,02									
ICADE 4 lycées					3 047 065,02			0,000	0,000				N	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					41 428 820,81									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					41 428 820,81									
CD 02 / CD 80					444 250,00			0,000	0,000				N	A-1
Préfi FEDER					25 190 557,23			0,000	0,000				N	A-1
Préfi FSE					15 794 013,58			0,000	0,000				N	A-1
Total général					4 253 449 115,32									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		417 400 000,00					3 550 000,00	8 269 097,66	0,00	3 708 183,69
104-P	N	0,00	A-1	2 000 000,00	7,97	V	Eur12M+1.00	0,620	250 000,00	17 881,05	0,00	374,38
187	N	0,00	A-1	10 400 000,00	2,97	F	TF à 4.411%	4,410	3 300 000,00	458 744,00	0,00	7 722,27
204	N	0,00	A-1	80 000 000,00	3,75	F	TF à 3.42%	3,420	0,00	2 736 000,00	0,00	682 126,03
207	N	0,00	A-1	30 000 000,00	12,12	F	TF à 3.45%	3,450	0,00	1 035 000,00	0,00	905 625,00
208	N	0,00	A-1	20 000 000,00	17,37	F	TF à 3.25%	3,250	0,00	650 000,00	0,00	409 861,11
235	N	0,00	A-1	15 000 000,00	16,90	F	TF à 1.76%	1,760	0,00	264 000,00	0,00	26 761,64
236	N	0,00	A-1	25 000 000,00	15,40	F	TF à 2.008%	2,010	0,00	502 000,00	0,00	302 575,34
237	N	0,00	A-1	15 000 000,00	18,95	F	TF à 1.979%	1,980	0,00	296 850,00	0,00	15 452,47
240	N	0,00	A-1	10 000 000,00	16,32	F	TF à 1.878%	1,880	0,00	187 800,00	0,00	127 086,58
241	N	0,00	A-1	15 000 000,00	14,32	F	TF à 1.731%	1,730	0,00	259 650,00	0,00	175 708,36
242	N	0,00	A-1	20 000 000,00	15,32	F	TF à 1.819%	1,820	0,00	363 800,00	0,00	246 187,95
243	N	0,00	A-1	5 000 000,00	16,32	F	TF à 1.901%	1,900	0,00	95 050,00	0,00	64 321,51
244	N	0,00	A-1	20 000 000,00	7,40	F	TF à 1.449%	1,450	0,00	289 006,03	0,00	175 467,95
245	N	0,00	A-1	20 000 000,00	8,40	F	TF à 1.521%	1,520	0,00	303 366,58	0,00	184 186,85
256	N	0,00	A-1	15 000 000,00	9,52	F	TF à 0.262%	0,260	0,00	39 300,00	0,00	18 667,50
257	N	0,00	A-1	50 000 000,00	19,52	F	TF à 0.643%	0,640	0,00	321 500,00	0,00	152 712,50
258	N	0,00	A-1	65 000 000,00	21,52	F	TF à 0.691%	0,690	0,00	449 150,00	0,00	213 346,25
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		318 978 029,91		2 652 600 000,00					170 321 175,07	50 478 085,07	2 724 904,03	6 307 547,62
1641 Emprunts en euros (total)		318 978 029,91		2 542 700 455,33					163 054 081,26	48 129 867,77	2 724 904,03	6 211 240,82
073-P	N	0,00	A-1	2 061 946,00	2,00	F	TF à 5%	5,000	654 066,97	103 097,30	0,00	70 198,41
091-P	N	0,00	A-1	250 000,00	0,07	F	TF à 3.37%	3,410	250 000,00	2 106,25	0,00	0,00
093-P	N	0,00	A-1	15 750 000,00	6,98	F	TF à 4.57%	4,650	2 250 000,00	681 215,62	0,00	8 568,75
095-P	N	0,00	A-1	6 795 121,91	6,97	F	TF à 4.23%	4,290	847 361,68	291 425,79	0,00	6 988,62
097-P	N	0,00	A-1	5 000 000,00	12,50	F	TF à 2.89%	2,960	400 000,00	142 099,70	0,00	369,28
099-P	N	0,00	A-1	7 800 000,00	12,51	F	TF à 4.55%	4,550	600 000,00	359 829,17	0,00	165 620,00
100-P	N	0,00	A-1	18 301 179,14	17,98	F	TF à 3.94%	4,000	713 715,81	710 607,43	0,00	9 624,25
101-P	N	0,00	A-1	6 690 129,76	12,98	V	Eur3M+0.60	0,090	375 431,13	22 480,98	0,00	91,33

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
102-P	N	0,00	A-1	6 684 382,78	13,00	F	TF à 3.78%	3,780	375 822,24	256 178,97	0,00	0,00
110-P	N	0,00	A-1	14 000 000,00	13,55	F	TF à 2.5275%	2,590	1 000 000,00	348 022,73	0,00	10 039,79
111-P	N	0,00	A-1	19 000 000,00	19,00	F	TF à 4.01%	4,130	1 000 000,00	757 138,12	0,00	0,00
112-P	N	0,00	A-1	16 800 000,00	13,99	F	TF à 3.88%	4,000	1 200 000,00	643 142,34	0,00	3 362,67
113-P	N	0,00	A-1	20 667 909,60	14,36	F	TF à 3.75%	3,860	1 094 579,89	770 283,24	0,00	99 905,54
115-P	N	0,00	A-1	8 700 000,00	14,46	F	TF à 3.415%	3,440	600 000,00	291 982,50	0,00	9 988,88
116-P	N	0,00	A-1	14 500 000,00	14,46	V	Eur6M+0.295	0,000	1 000 000,00	23 988,72	0,00	0,00
117-P	N	0,00	A-1	3 000 000,00	14,92	F	TF à 3.16%	3,240	200 000,00	93 707,17	0,00	7 373,33
118-P	N	0,00	A-1	12 000 000,00	15,00	V	Eur6M+0.274	0,000	800 000,00	18 551,32	0,00	0,00
119-P	N	0,00	A-1	18 600 000,00	15,32	F	TF à 4.22%	4,260	1 200 000,00	772 260,00	0,00	128 499,00
121-P	N	0,00	A-1	13 340 606,31	12,50	F	TF à 4.57%	4,570	752 196,57	618 133,29	0,00	292 439,25
123-P	N	0,00	A-1	20 400 000,00	16,53	F	TF à 3.259%	3,290	1 200 000,00	655 059,00	0,00	290 268,27
124-P	N	0,00	A-1	30 400 000,00	18,98	F	TF à 1.661%	1,670	1 600 000,00	494 978,00	0,00	9 301,60
125-P	N	0,00	A-1	7 213 750,00	14,25	F	TF à 2.18%	2,200	497 500,00	153 192,69	0,00	36 196,85
126-P	N	0,00	A-1	52 683 333,32	28,92	V	Livret A+0.75	1,250	1 816 666,68	650 026,04	0,00	51 219,91
127-1-P	N	0,00	A-1	12 500 000,00	19,93	V	Eur3M+0.324	0,000	625 000,00	19 849,28	0,00	0,00
127-2-P	N	0,00	A-1	69 700 000,00	20,46	V	Eur3M+0.339	0,000	3 400 000,00	115 409,48	0,00	0,00
128-P	N	0,00	A-1	45 000 000,00	19,93	F	TF à 1.432%	1,440	2 250 000,00	632 317,50	0,00	39 111,50
145	N	0,00	A-1	6 971 830,30	2,04	F	TF à 4.86%	4,860	2 214 571,61	338 830,95	0,00	0,00
146	N	0,00	A-1	3 593 637,69	3,00	F	TF à 4.9%	4,900	1 141 054,33	176 088,25	0,00	0,00
162	N	0,00	A-1	6 599 246,62	2,82	F	TF à 4.62%	4,620	2 101 179,44	304 885,19	0,00	0,00
164	O	9 473 684,16	A-1	9 473 684,16	2,92	F	TF à 3.62%	3,670	3 157 894,74	366 684,66	0,00	0,00
167	N	0,00	A-1	46 666 666,72	13,83	F	TF à 4.48%	4,550	3 333 333,33	2 119 703,71	0,00	0,00
169	N	0,00	A-1	30 913 746,35	13,97	F	TF à 4.22%	4,220	1 664 676,42	1 307 560,10	0,00	0,00
174	N	0,00	A-1	51 310 379,43	15,50	F	TF à 4.26%	4,320	2 292 360,60	2 216 180,80	0,00	1 067 285,66
175	O	34 206 919,76	A-1	17 103 459,88	15,50	F	TF à 4.225%	4,290	764 120,19	2 064 880,52	1 378 610,13	355 761,89
177 Non Sw	N	0,00	A-1	17 534 420,87	16,00	V	TAG1M+0.005	0,000	744 387,17	487,66	0,00	0,00
177 Sw	O	17 534 420,87	A-1	17 534 420,87	16,00	F	TF à 4.31%	4,310	744 387,16	816 033,06	0,00	0,00
179	N	0,00	A-1	31 034 476,84	11,96	F	TF à 4.705%	4,690	1 983 290,39	1 460 172,14	0,00	45 561,94
185	O	26 000 000,00	B-2	26 000 000,00	12,96	C	Eur3M-0.07 si Infl Euro> 0 sinon Eur3M-0.07-Infl Euro	-0,110	2 000 000,00	91 299,69	112 619,81	0,00
186	N	0,00	A-1	26 000 000,00	12,97	V	Eur3M+0.103	0,000	2 000 000,00	12 721,01	0,00	0,00
189	N	0,00	A-1	38 159 262,67	14,92	F	TF à 3.79%	3,780	1 935 644,37	1 446 236,06	0,00	110 592,72
190	N	0,00	A-1	38 159 262,67	14,92	F	TF à 3.79%	3,780	1 935 644,37	1 446 236,06	0,00	110 592,72

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
191	O	26 666 667,00	A-1	26 666 666,70	19,00	V	TF à 1,35%	0,010	1 333 333,33	493 338,26	0,00	0,00
193	O	16 308 880,00	A-1	16 308 880,00	13,99	V	TF à 1,083%	1,080	1 164 920,00	214 528,85	0,00	0,00
194	N	0,00	A-1	11 691 120,00	13,99	V	Eur3M+0.42	0,000	835 080,00	23 792,67	0,00	0,00
195-2 PF	N	0,00	A-1	75 968 750,00	15,00	F	TF à 2.7375%	2,770	5 843 750,00	2 108 528,47	0,00	0,00
198-1	N	0,00	A-1	142 807 164,28	35,92	V	Eur3M+0.85	0,330	3 966 865,68	847 515,03	0,00	37 482,25
198-2	N	0,00	A-1	54 765 867,17	31,08	F	TF à 3.65%	3,640	1 942 052,03	1 998 954,15	0,00	1 762 041,06
199-1	N	0,00	A-1	12 703 275,00	30,92	F	TF à 3.57%	3,560	461 175,00	453 506,92	0,00	35 921,34
199-2	N	0,00	A-1	19 692 000,00	35,92	V	Eur3M+0.85	0,330	547 000,00	116 908,15	0,00	5 168,51
200	O	24 593 212,40	A-1	24 593 212,40	11,00	F	TF à 1.9675%	1,970	2 411 099,25	946 223,84	462 352,39	172 546,45
201	O	14 920 618,71	A-1	14 920 618,71	11,00	F	TF à 1.9675%	1,970	1 462 805,75	574 070,80	280 507,63	104 679,35
202	N	0,00	A-1	15 466 666,74	6,25	V	LEP+1.35	2,320	2 933 333,32	334 658,17	0,00	72 794,96
203	N	0,00	A-1	13 500 000,00	6,72	F	TF à 4.72%	4,770	2 000 000,00	610 060,00	0,00	18 093,33
205	N	0,00	A-1	45 333 333,42	7,33	V	LEP+1.24	2,230	7 333 333,32	953 866,67	0,00	139 502,22
209	N	0,00	A-1	96 197 842,43	17,92	F	TF à 3.05%	3,080	5 248 935,68	2 974 784,67	0,00	231 161,80
210	N	0,00	A-1	110 169 763,77	16,97	F	TF à 2.995%	3,030	6 236 698,40	3 345 411,99	0,00	77 819,88
212	N	0,00	A-1	14 393 333,42	8,25	V	Livret A+1	1,490	1 693 333,32	205 224,20	0,00	46 833,21
213-1	N	0,00	A-2	43 860 231,58	28,92	V	Infla + 1.02	0,920	1 330 000,00	700 000,00	0,00	29 031,62
213-2	N	0,00	A-2	80 747 893,11	29,00	V	Infla + 1.02	0,920	2 400 000,00	1 270 000,00	0,00	160 395,75
214	N	0,00	A-2	170 541 466,94	38,92	V	Infla + 1.02	0,920	3 655 050,90	1 568 981,50	0,00	114 231,04
215-1	N	0,00	A-1	52 499 999,92	18,97	V	Eur3M+0.474	0,000	2 916 666,68	120 136,08	0,00	0,00
215-2	N	0,00	A-1	100 208 333,26	19,30	V	Eur3M +0.297	0,000	5 416 666,68	0,00	0,00	0,00
221-B	N	0,00	A-1	32 190,03	0,17	V	Eur3M+0.13	0,000	32 190,03	0,00	0,00	0,00
222-B	N	0,00	A-1	116 666,48	0,79	V	Eur3M+0.1	0,000	116 666,48	0,00	0,00	0,00
224-B	N	0,00	A-1	33 956 202,06	26,96	F	TF à 2.19%	2,180	935 580,51	743 640,83	0,00	30 131,32
231	N	0,00	A-1	82 389 380,48	24,71	V	Eur3M+0.353	0,000	3 469 026,56	142 511,98	0,00	0,00
233	O	27 142 861,00	A-1	27 142 861,00	10,48	F	TF à 0.735%	0,780	2 857 142,00	269 812,51	0,00	0,00
238	N	0,00	A-1	48 000 000,00	11,25	V	Eur12M+0.26	0,260	4 000 000,00	126 533,33	0,00	85 482,22
239	N	0,00	A-1	48 214 285,62	11,25	V	Eur3M+0.34	0,350	4 285 714,32	161 441,57	0,00	0,00
246	N	0,00	A-1	40 384 615,00	12,24	V	Eur6M+0.36	0,000	3 846 154,00	80 287,42	0,00	0,00
247	N	0,00	A-1	2 666 666,66	0,42	F	TF à 0.05%	0,050	2 666 666,66	1 351,85	0,00	0,00
248	N	0,00	A-1	14 000 000,00	9,92	F	TF à 0.55%	0,560	1 750 000,00	78 069,44	0,00	5 614,58
249	O	44 078 947,34	A-1	44 078 947,34	17,58	F	TF à 0.692%	0,700	2 631 578,96	460 171,25	156 855,26	24 868,42
250	O	44 078 947,25	A-1	44 078 947,25	17,56	F	TF à 0.683%	0,690	2 631 579,00	453 584,21	152 913,93	26 998,36
251	N	0,00	A-1	21 326 369,40	17,75	F	TF à 0%	0,000	1 184 798,30	0,00	0,00	0,00
252 Non Sw	N	0,00	A-1	5 330 562,85	12,91	V	Eur12M+0.25	0,250	444 213,57	17 151,49	0,00	1 051,92
252 Sw	O	20 383 722,85	A-1	20 383 722,85	12,91	F	TF à 2.5575%	2,560	1 698 643,58	594 140,37	108 626,93	4 022,48

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
253	N	0,00	A-1	18 571 428,57	13,08	V	Eur12M+0.25	0,250	1 428 571,43	47 202,38	0,00	39 642,86
254 Non Sw	N	0,00	A-1	3 553 708,57	12,91	V	Eur12M+0.2	0,200	296 142,38	9 633,52	0,00	561,03
254 Sw	O	13 589 148,57	A-1	13 589 148,57	12,91	F	TF à 2.5575%	2,560	1 132 429,05	389 207,38	72 417,95	2 145,32
255	N	0,00	A-1	86 665 026,63	13,25	V	Eur3M+0.36	0,370	6 800 000,00	308 391,39	0,00	0,00
Emp.prév. 2020	N	0,00	A-1	30 290 453,23	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Emp.prév. 2021	N	0,00	A-1	0,00	0,00			0,000	5 000 000,00	591 163,94	0,00	54 057,38
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		109 899 544,67					7 267 093,81	2 348 217,30	0,00	96 306,80
098-P	N	0,00	A-1	7 800 000,00	12,12	V	TAM+0.2	0,000	600 000,00	0,00	0,00	0,00
114-P	N	0,00	A-1	10 000 000,00	19,71	V	Eur3M+0.41	0,000	500 000,00	20 236,72	0,00	0,00
192	N	0,00	A-1	31 920 000,00	13,96	F	TF à 2.47%	2,530	2 640 000,00	799 374,33	0,00	32 142,93
196	N	0,00	A-1	37 744 209,23	14,98	F	TF à 2.99%	3,070	1 745 588,50	1 144 226,19	0,00	26 908,97
223-B	N	0,00	A-1	3 101 975,44	17,79	F	TF à 5.17 %	5,350	114 841,31	166 599,52	0,00	33 031,89
227-C	N	0,00	A-1	3 333 360,00	4,96	F	TF à 3.31 %	3,400	666 664,00	103 453,74	0,00	3 923,01
232	N	0,00	A-1	16 000 000,00	16,00	V	Eur3M+0,72	0,730	1 000 000,00	114 326,80	0,00	300,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		3 272 165,85					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		225 100,83					0,00	0,00	0,00	0,00
METP	N	0,00	A-1	225 100,83	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		3 047 065,02					0,00	0,00	0,00	0,00
ICADE 4 lycées	N	0,00	A-1	3 047 065,02	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		41 428 820,81					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		41 428 820,81					0,00	0,00	0,00	0,00

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CD 02 / CD 80	N	0,00	A-1	444 250,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfi FEDER	N	0,00	A-1	25 190 557,23	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfi FSE	N	0,00	A-1	15 794 013,58	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		318 978 029,91		3 114 700 986,66					173 871 175,07	58 747 182,73	2 724 904,03	10 015 731,31

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
213-1	CDC	45 000 000,00	43 860 231,58	2	0,00				15 000 000,00		0,920	700 000,00	0,00	1,41
213-2	CDC	82 244 000,00	80 747 893,11	2	0,00				28 000 000,00		0,920	1 270 000,00	0,00	2,59
214	CDC	173 399 805,00	170 541 466,94	2	0,00				80 000 000,00		0,920	1 568 981,50	0,00	5,48
TOTAL (A)		300 643 805,00	295 149 591,63						123 000 000,00			3 538 981,50	0,00	9,48
Barrière simple (B)														
185	BEI	26 000 000,00 24 000 000,00	26 000 000,00 0,00	2	25,00		Eur3M+0.101	Eur3M+0.101	0,00	Eur3M-0.07-Infla si Infla<= 0	-0,110	91 299,69	112 619,81	0,83
TOTAL (B)		50 000 000,00	26 000 000,00						0,00			91 299,69	112 619,81	0,83
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		350 643 805,00	321 149 591,63						123 000 000,00			3 630 281,19	112 619,81	10,31

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	108	3	0	0	0	
	% de l'encours	89,70	9,48	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 793 551 395,03	295 149 591,63	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	1	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,83	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	26 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		34 206 919,76					34 206 919,76				0,00	0,00	0,00
Swap 175	175	17 103 459,88	30/06/2036	Natixis	swap	taux	17 103 459,88	30/06/2006	30/06/2036	A	0,00	0,00	0,00
Swap 175 2	175	17 103 459,88	30/06/2036	Royal Bank of Canada	swap	taux	17 103 459,88	29/06/2012	30/06/2036	A	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		311 189 802,14					284 771 110,15				0,00	0,00	0,00
Swap 164	164	9 473 684,16	01/12/2023	Natixis	swap	taux	9 473 684,16	01/12/2006	01/12/2023	A	0,00	0,00	0,00
Swap 177	177	35 068 841,74	01/01/2037	CA CIB	swap	taux	17 534 420,87	02/01/2009	02/01/2024	A	0,00	0,00	0,00
Swap 185	185	26 000 000,00	15/12/2033	Royal Bank of Canada	swap	taux	26 000 000,00	15/09/2009	15/09/2021	T	0,00	0,00	0,00
Swap 191	191	26 666 666,70	01/01/2040	Nomura	swap	taux	26 666 667,00	01/12/2010	04/01/2021	A	0,00	0,00	0,00
Swap 193 bis	193	16 308 880,00	29/12/2034	CA CIB	swap	taux	16 308 880,00	29/06/2020	29/12/2034	T	0,00	0,00	0,00
Swap 200 bis	200	24 593 212,40	01/01/2032	CA CIB	swap	taux	24 593 212,40	01/01/2019	01/01/2032	A	0,00	0,00	0,00
Swap 201 bis	201	14 920 618,71	01/01/2032	CA CIB	swap	taux	14 920 618,71	01/01/2019	01/01/2032	A	0,00	0,00	0,00
Swap 233	233	27 142 861,00	23/06/2031	Arkéa	swap	taux	27 142 861,00	22/12/2018	22/12/2021	S	0,00	0,00	0,00
Swap 249 bis	249	44 078 947,34	01/08/2038	Arkéa	swap	taux	44 078 947,34	01/11/2019	01/05/2024	T	0,00	0,00	0,00
Swap 250 bis	250	44 078 947,25	23/07/2038	Arkéa	swap	taux	44 078 947,25	23/10/2019	23/04/2024	T	0,00	0,00	0,00
Swap 252 254	252 et 254	42 857 142,84	30/11/2033	Royal Bank of Canada	swap	taux	33 972 871,42	30/11/2014	30/11/2022	A	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		345 396 721,90					318 978 029,91				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						20 163 378,87	20 539 978,07		
Swap 175	175	3,69% si (CMS10-2) > 0% sinon 5,75%	3,740	Taux fixe à 4.26 %	4,320	12 536 750,33	13 879 088,30	A-1	B-3
Swap 175 2	175	Taux fixe à 4.225 %	4,290	3,69% si (CMS10-2) > 0% sinon 5,75%	3,740	7 626 628,54	6 660 889,77	B-3	A-1
Taux variable simple (total)						44 924 912,59	19 006 939,49		
Swap 164	164	Taux fixe à 3.62 %	3,670	Euribor 12 M + 0.0495	-0,340	17 400 768,39	8 945 920,32	A-1	A-1
Swap 177	177	Taux fixe à 4.31 %	4,370	Euribor 12 M	-0,240	11 032 709,86	2 063 895,28	A-1	A-1
Swap 185	185	Eur03M - 0.07 si Infl Euro>0 sinon Eur03M - 0.07 - Infl Euro	-0,530	Euribor 03 M + 0.101	-0,410	807 389,54	1 439 883,69	A-1	B-2
Swap 191	191	1,35% si Eur12M<1,35% / 2,835% si 2,835<Eur12M<5,50 / sinon Eur12M	1,370	Euribor 12 M	-0,240	4 761 532,59	1 708 398,82	A-1	A-1
Swap 193 bis	193	Taux fixe à 1.083 %	1,100	Euribor 3 M + 0.42	-0,090	266 462,20	0,00	A-1	A-1
Swap 200 bis	200	Taux fixe à 1.9675 %	1,970	Inflation + 0.88	0,780	1 015 181,28	1 171 832,70	A-2	A-1
Swap 201 bis	201	Taux fixe à 1.9675 %	1,970	Inflation + 0.88	0,780	615 907,05	710 946,93	A-2	A-1
Swap 233	233	Taux fixe à 0.735 %	0,750	Euribor 06 M + 0.42	-0,060	654 033,40	65 059,08	A-1	A-1
Swap 249 bis	249	Taux fixe à 0.692 %	0,700	Euribor 03 M + 0.36	0,370	624 127,85	324 690,78	A-1	A-1
Swap 250 bis	250	Taux fixe à 0.683 %	0,690	Euribor 03 M + 0.35	0,360	615 898,24	315 614,04	A-1	A-1
Swap 252 254	252 et 254	Taux fixe à 2.5575 %	2,590	Euribor 12 M + 0.89	0,510	7 130 902,19	2 260 697,85	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						65 088 291,46	39 546 917,56		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 TTC €		09/12/2020
	Catégories de biens amortis		
L	Autres immobilisations - Appareils de laboratoire	5	09/12/2020
L	Autres immobilisations - Coffre-fort	30	09/12/2020
L	Autres immobilisations - Equipements de garage et ateliers	15	09/12/2020
L	Autres immobilisations – Matériel classique	5	09/12/2020
L	Bâtiments administratifs, scolaires, culturels et sportifs, publics et privés	30	09/12/2020
L	Constructions sur sol d'autrui	30	09/12/2020
L	Frais d'insertion et frais d'études non suivis de réalisation	5	09/12/2020
L	Frais de recherche et développement	5	09/12/2020
L	Installations de voirie	10	09/12/2020
L	Installations et appareils de chauffage, ascenseurs, appareils de levage	20	09/12/2020
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	09/12/2020
L	Installations techniques et agencement des bâtiments publics	10	09/12/2020
L	Logiciels et autres immobilisations incorporelles	2	09/12/2020
L	Matériel de bureau et mobilier scolaire et non scolaire	10	09/12/2020
L	Matériel de téléphonie	5	09/12/2020
L	Matériel ferroviaire	30	09/12/2020
L	Matériel informatique scolaire et non scolaire	3	09/12/2020
L	Matériel technique scolaire et non scolaire - Matériel de cuisine, matériel sportif	10	09/12/2020
L	Matériel technique scolaire et non scolaire - Outillage	5	09/12/2020
L	Matériel technique scolaire et non scolaire - Reprographie	3	09/12/2020
L	Matériel technique scolaire et non scolaire -TV Projection Sono	7	09/12/2020
L	Plantations	20	09/12/2020
L	Réseaux divers (câbles, assainissement d'eau, gaz et électricité)	10	09/12/2020
L	Subventions finançant des bâtiments ou des installations	30	09/12/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	09/12/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	09/12/2020
L	Véhicules industriels et camions	8	09/12/2020
L	Véhicules légers et voitures scolaires	5	09/12/2020

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	500 000,00		14 945 331,84	15 445 331,84	1 110 000,00	14 335 331,84
Provisions pour litiges	500 000,00		14 945 331,84	15 445 331,84	1 110 000,00	14 335 331,84
Rappel de cotisations et contributions URSSAF	0,00	15/10/2010	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00
Contentieux divers : sur subventions, ressources humaines et marchés publics	500 000,00	13/12/2018	14 934 331,84	15 434 331,84	1 110 000,00	14 324 331,84
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	4 500 000,00		16 532 051,26	21 032 051,26	1 890 000,00	19 142 051,26
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	4 500 000,00		16 532 051,26	21 032 051,26	1 890 000,00	19 142 051,26
Provision pour risque d'irrécouvrabilité des comptes de tiers	4 500 000,00	13/12/2018	15 205 574,68	19 705 574,68	1 890 000,00	17 815 574,68
Besoin lié à l'obligation de report des dépenses de formations des élus non consommées	0,00	27/06/2019	1 326 476,58	1 326 476,58	0,00	1 326 476,58
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	5 000 000,00		31 477 383,10	36 477 383,10	3 000 000,00	33 477 383,10
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	5 000 000,00		31 477 383,10	36 477 383,10	3 000 000,00	33 477 383,10

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 90216		Intitulé de l'opération : Construction du complexe de formation, recherche et d'innovation technologique Transport à l'UTC		Date de la délibération : 29/11/2013	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)		12 349 381,58	0,00	0,00	0,00
902 Etudes et travaux (5)		12 349 381,58	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
902 Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		12 349 381,58	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)		12 811 839,40	0,00	0,00	0,00
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		12 811 839,40	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		12 811 839,40	0,00	0,00	0,00

N° opération : 90217		Intitulé de l'opération : Construction de Laboratoires en Santé pour l'Université de Picardie Jules Verne		Date de la délibération : 18/04/2014	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)		18 050 890,23	0,00	0,00	0,00
902 Etudes et travaux (5)		18 050 890,23	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		18 050 890,23	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)		18 050 849,03	0,00	0,00	0,00
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		11 829 683,40	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		6 221 165,63	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		18 050 849,03	0,00	0,00	0,00

N° opération : 90218		Intitulé de l'opération : Construction de Locaux d'Enseignement "1er cycle" du pôle Santé de l'UPJV			Date de la délibération : 26/09/2014
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	14 229 741,48	0,00	0,00	0,00	
902 Etudes et travaux (5)	14 229 741,48	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	14 229 741,48	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	14 229 741,48	0,00	0,00	0,00	
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	14 229 741,48	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	14 229 741,48	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 90219		Intitulé de l'opération : Regroupement INSSET et IUT à Saint Quentin			Date de la délibération : 01/02/2013
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	7 755 503,95	0,00	0,00	0,00	
902 Etudes et travaux (5)	7 755 503,95	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	7 755 503,95	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	3 289 308,02	0,00	0,00	0,00	
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	3 289 308,02	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	3 289 308,02	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9022		Intitulé de l'opération : LEARNING CENTER INNOVATION			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	27 502 147,55	0,00	0,00	0,00	
902 Etudes et travaux (5)	27 502 147,55	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9022		Intitulé de l'opération : LEARNING CENTER INNOVATION			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	27 502 147,55	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	10 749 777,87	0,00	0,00	0,00	0,00
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 749 777,87	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	10 749 777,87	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 902201		Intitulé de l'opération : Construction HUB de stockage électrochimique de l'énergie pour l'UPJV			Date de la délibération : 31/05/2013
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	17 508 403,09	0,00	0,00	0,00	0,00
902 Etudes et travaux (5)	17 508 403,09	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	17 508 403,09	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	5 211 566,97	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	5 211 566,97	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	5 211 566,97	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00

N° opération : 90221		Intitulé de l'opération : Plateau technique santé			Date de la délibération : 27/03/2018
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	686 676,57	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
902 Etudes et travaux (5)	686 676,57	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 90221		Intitulé de l'opération : Plateau technique santé		Date de la délibération : 27/03/2018	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	686 676,57	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	
RECETTES (b)	7 022,70	0,00	0,00	0,00	
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	7 022,70	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	7 022,70	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9024		Intitulé de l'opération : RELOGEMENT IEP DE LILLE		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	15 521 258,77	0,00	0,00	0,00	
902 Etudes et travaux (5)	15 521 258,77	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	15 521 258,77	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	1 610 913,37	0,00	0,00	0,00	
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 610 913,37	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	1 610 913,37	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9025		Intitulé de l'opération : LEARNING CENTER ARCHEOLOGIE		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	159 109,85	0,00	0,00	0,00	
902 Etudes et travaux (5)	159 109,85	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	159 109,85	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9025		Intitulé de l'opération : LEARNING CENTER ARCHEOLOGIE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 9026		Intitulé de l'opération : IMPLANTATION BIBLIOTHEQUE IEP DANS LES LOCAUX MEP			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	2 911 720,43	0,00	0,00	0,00	0,00
902 Etudes et travaux (5)	2 911 720,43	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	2 911 720,43	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	2 795 000,01	0,00	0,00	0,00	0,00
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 795 000,01	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	2 795 000,01	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 9031		Intitulé de l'opération : RENOVATION STADE BOLLAERT			Date de la délibération : 19/11/2012
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	67 032 187,98	0,00	0,00	0,00	0,00
903 Immobilier sportif (5)	67 032 187,98	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	67 032 187,98	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	46 464 446,10	0,00	660 000,00	660 000,00	660 000,00
903 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	46 464 446,10	0,00	660 000,00	660 000,00	660 000,00

N° opération : 9031		Intitulé de l'opération : RENOVATION STADE BOLLAERT		Date de la délibération : 19/11/2012	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	46 464 446,10	0,00	660 000,00	660 000,00	

N° opération : 9038		Intitulé de l'opération : CENTRE CONSERVATION ET RESTAURATION PATRIMOINE		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	55 076 548,84	0,00	751 801,16	751 801,16	
903 Etudes et travaux (5)	55 076 548,84	0,00	751 801,16	751 801,16	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	55 076 548,84	0,00	751 801,16	751 801,16	
RECETTES (b)	60 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
903 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	60 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	60 000 000,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9039		Intitulé de l'opération : REHABILITATION ARENA STADE COUVERT DE LIEVIN		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	6 036 680,58	0,00	0,00	0,00	
903 Etudes et travaux (5)	6 036 680,58	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	6 036 680,58	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	6 133 381,71	0,00	0,00	0,00	
903 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	6 133 381,71	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9039		Intitulé de l'opération : REHABILITATION ARENA STADE COUVERT DE LIEVIN			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	6 133 381,71	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 9093		Intitulé de l'opération : EGID			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	20 111 630,14	0,00	0,00	0,00	0,00
909 Etudes et travaux (5)	20 111 630,14	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	20 111 630,14	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	12 551 289,24	0,00	0,00	0,00	0,00
909 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	12 551 289,24	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	12 551 289,24	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		25 515 208,19	7 335 036,10	562 108,73	0,00
2MB MENUISERIE MARTIAL BROCAL	18/05/2017	24 089,50	11 954,57	294,31	0,00
ABATTOIRS DE VALENCIENNES	01/02/2018	208 172,61	74 709,34	1 261,71	0,00
ACROTERRRE	18/05/2017	10 150,31	10 150,31	57,09	0,00
AFFICAPS	18/05/2017	25 233,95	20 149,28	266,52	0,00
AIRFLUX	31/01/2019	469 331,79	123 441,46	4 231,38	0,00
AISNE PYROTECHNIE	23/11/2017	9 118,22	9 118,22	68,44	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
AMBULANCES DECAE	25/04/2019	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
APRIM AND HENRY	29/06/2017	140 885,88	36 799,54	1 906,94	0,00
ARLY	21/06/2016	25 000,00	20 000,00	122,50	0,00
AST INTERNATIONAL EQUIPMENT	25/04/2019	110 000,00	13 392,44	1 624,94	0,00
ATELIER 801	24/05/2018	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
ATELIER CONSTRUCTION HYDRAULIQUE PICARDIE ACHP	01/02/2018	52 891,02	17 367,06	695,98	0,00
ATELIER CUISINES ET BAINS SARL	18/05/2017	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00
ATELIER DES ARTS SUCRES	18/05/2017	32 119,33	15 939,43	392,41	0,00
ATS	23/11/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
AUTO ECOLE VICTOIRE	24/05/2018	12 089,72	8 029,59	136,33	0,00
AXCEL FRANCE	18/05/2017	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00
BAICHARD	24/05/2018	30 224,31	20 074,00	340,80	0,00
BASIS ELECTRONIQUE DE PUISSANCE	26/05/2016	122 307,72	76 153,84	705,00	0,00
BATIPLAST	23/11/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
BILLIET SA	18/05/2017	10 150,31	10 150,31	57,09	0,00
BMA SIGN DISPLAY	01/02/2018	75 558,64	24 810,08	994,26	0,00
BOET STOPSON	08/11/2016	387 176,02	124 888,14	2 681,62	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
BRASSERIE DU PAYS FLAMAND	03/07/2018	248 433,59	131 119,99	1 768,09	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
BRUNIN VERDOUCQ AUBRIT AUTOMOBILE	23/11/2017	6 078,81	6 078,81	45,63	0,00
BUREAU 2000 SYSTEMS	25/04/2019	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
C KALE	24/05/2018	15 140,37	12 089,56	159,32	0,00
CAMPING CAR DES FLANDRES	18/05/2019	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
CANOPEE HABITAT ET SERVICES	18/05/2017	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00
CAROEM	18/05/2017	36 067,04	15 879,88	451,96	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
CEREC	18/10/2018	176 000,00	28 248,46	5 174,46	0,00
CERH	24/05/2018	18 134,59	12 044,40	204,48	0,00
CHAPSOL SA	30/06/2017	38 109,64	25 406,24	290,00	0,00
CHASSIS FRANCE	18/05/2017	5 084,67	5 084,67	19,03	0,00
CHROMA	18/05/2017	6 090,19	6 090,19	34,25	0,00
CLUB DE GYM	22/11/2018	21 117,62	11 999,40	249,48	0,00

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
COMPLUS	19/10/2017	47 573,98	18 745,33	811,47	0,00
COMPTOIR DES FLANDRES	27/03/2018	360 691,69	70 704,64	3 342,32	0,00
COOPERATIVE MARITIME DE DUNKERQUE	21/05/2019	160 000,00	28 561,37	4 586,86	0,00
COP	24/05/2018	10 558,81	5 999,70	124,74	0,00
COUVERTURES ARTISANALES CAM	25/04/2019	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
CREACEPT SARL	25/04/2019	34 000,00	13 447,49	434,59	0,00
CREZEO	23/11/2017	10 637,91	10 637,91	79,86	0,00
CTA	18/05/2017	5 084,67	5 084,67	19,03	0,00
DAFORIB SECURITE	24/05/2018	22 710,56	18 134,35	238,97	0,00
DBM OUVERTURE	01/02/2018	43 912,53	12 312,52	589,64	0,00
DEBRUN LELARGE	25/04/2019	40 000,00	15 820,55	511,29	0,00
DECHY AMBULANCES	25/04/2019	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
DEGAIE EQUIPEMENTS PORTUAIRES SARL	01/02/2018	87 825,05	24 625,03	1 179,29	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
DELMAR BETSINOR	18/05/2017	200 000,00	48 882,79	2 725,89	0,00
DERMECA	24/05/2018	27 201,88	18 066,60	306,72	0,00
DESIDERIUS	18/05/2017	32 119,33	15 939,43	392,41	0,00
DHORNE GIL	18/05/2017	3 045,10	3 045,10	17,12	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
DOOAPP	18/05/2017	7 105,21	7 105,21	39,97	0,00
DPK PESAGE	01/02/2018	69 390,88	24 903,09	901,23	0,00
DUTHOIT MENUISERIES	01/02/2018	90 851,66	21 542,47	450,61	0,00
EDIPOLE	18/05/2017	5 084,67	5 084,67	19,03	0,00
ELDO	18/05/2017	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
ELEC 59 62	25/04/2019	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
ENTREPRISE BEDU	18/05/2017	5 084,67	5 084,67	19,03	0,00
ENTREPRISE LECONTE	23/11/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
ENVERGURE ARCHITECTES	18/05/2017	32 119,33	15 939,43	392,41	0,00
ETABLISSEMENTS ANDRE DUHAMEL SARL	01/02/2018	57 192,31	17 302,18	750,86	0,00
ETABLISSEMENTS JEAN PIERRE PARENT	29/06/2017	50 000,00	12 220,69	681,47	0,00
ETABLISSEMENTS MARANDIN	18/05/2017	93 958,80	28 425,00	1 250,00	0,00
ETISA MOTS ET MERVEILLES	18/05/2017	24 089,50	11 954,57	294,31	0,00
ETS DEFROIDMONT	01/02/2018	197 606,35	55 406,35	2 653,41	0,00
ETS LEGUE MICHEL	24/05/2018	14 480,63	7 186,09	176,91	0,00
ETS THIS	18/05/2017	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00
EXACOM	29/06/2017	93 923,92	24 533,04	1 271,28	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
FENETRES ET VERANDAS	26/05/2016	22 000,00	22 000,00	116,88	0,00
FERTEMIS	03/07/2018	255 949,47	59 249,67	2 337,77	0,00
FITEXP	24/05/2018	7 570,19	6 044,78	79,66	0,00
FLORACOS	25/04/2019	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
FLORENCE	25/04/2019	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
FMB TECHNOLOGIES	27/09/2018	452 214,37	97 013,21	8 319,71	0,00
FONDERIES DOURLET FUSIOCAST	25/09/2015	14 700,00	9 800,00	19,03	0,00
FORMA ELTECH	18/05/2017	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
FOUCAULT SARL	01/02/2018	85 897,30	25 804,32	1 133,11	0,00
GENERATION COUVERTURE SOLAIRE GCS	24/05/2018	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
GGF	19/10/2018	438 585,57	248 743,83	6 913,89	0,00

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
GROUPE COCHEZ	29/03/2017	903 260,98	172 670,89	14 675,81	0,00
GROUPE NORLOG	19/10/2017	151 486,18	22 986,68	3 013,32	0,00
GROUPE SANIEZ	06/02/2018	278 411,43	99 477,75	4 825,25	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
HACKETT BCS	22/11/2018	21 117,62	11 999,40	249,48	0,00
HLC	24/05/2018	30 224,31	20 074,00	340,80	0,00
HOLDING LERICHE	31/01/2019	200 000,00	48 513,82	3 637,66	0,00
HONORE FILTRATION	27/02/2017	47 574,16	23 224,28	490,52	0,00
HOTTE RAYMOND CHARPENTE BOIS	18/05/2017	36 067,04	15 879,88	451,96	0,00
HSWT FRANCE	02/04/2019	800 000,00	0,00	8 000,00	0,00
ICARE	31/01/2019	476 166,77	96 530,56	8 802,00	0,00
ID COOK	18/05/2017	9 016,76	3 969,97	112,99	0,00
ID SIGN	18/05/2017	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
IMPRIMERIE DU PLATEAU PICARD	24/05/2018	30 187,16	17 937,63	212,41	0,00
IMTG	24/05/2018	30 224,31	20 074,00	340,80	0,00
INDINOV	29/05/2018	151 486,18	49 491,40	2 600,08	0,00
INNOVAFEED	29/03/2017	1 291 646,21	380 321,43	2 480,03	0,00
INPHARMASCI	19/10/2017	833 461,13	172 330,96	17 252,32	0,00
ISOL & VOUS	18/05/2017	4 067,73	4 067,73	15,23	0,00
JAM	25/04/2019	20 000,00	7 910,28	255,64	0,00
JARNAC	18/05/2017	9 999,80	3 955,14	127,82	0,00
JLB CHARPENTE CONSTRUCTIONS BOIS	24/05/2018	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
JLS INGENIERIE	23/11/2017	12 157,61	12 157,61	91,27	0,00
KINDY PROJECT SAS	19/10/2017	270 000,00	60 000,00	2 871,00	0,00
KINOMAP	22/11/2018	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
L ESCARPIN	23/11/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
L ESTAMINET BRUAY	25/04/2019	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
LA CHARLOTTE	29/05/2018	487 063,85	116 362,53	13 310,99	0,00
LA VALSE DES BLES	22/11/2018	10 558,81	5 999,70	124,74	0,00
LABEL TOITURE	25/04/2019	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
LAUDAN	18/05/2017	4 067,73	4 067,73	15,23	0,00
LAVOIR AUTOMATIC	18/05/2017	36 134,25	17 931,86	441,46	0,00
LE FLOBART	22/11/2018	21 117,62	11 999,40	249,48	0,00
LE MOULIN	23/11/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
LE PORTAIL FORMATION	23/11/2017	14 157,41	14 157,41	132,95	0,00
LE P'TIT BOUCHON	18/05/2017	16 059,67	7 969,72	196,20	0,00
LEFEBURE ET TRINIDAD	18/05/2017	5 084,60	5 084,60	19,03	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
LES CAMELEONS	24/05/2018	24 089,50	3 230,88	363,68	0,00
LES ENCHANTEURS	24/05/2018	20 224,88	20 224,88	189,92	0,00
LG COMMUNICATION	18/05/2017	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
LIGNE DE CONDUITE	18/05/2017	9 016,76	3 969,97	112,99	0,00
LITTLE TIME	24/05/2018	15 140,37	12 089,56	159,32	0,00
LM TP	25/04/2019	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
LOISON	01/02/2018	188 896,53	62 025,20	2 485,64	0,00
LYS SAVOIE	24/05/2018	18 134,59	12 044,40	204,48	0,00
MAG PRESSE	23/11/2017	34 668,75	8 473,52	472,52	0,00
MAGNIER INDUSTRIES	05/02/2019	100 498,56	49 998,32	817,88	0,00

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
MAH VISION	18/05/2017	37 093,15	16 331,67	464,81	0,00
MARBLE TECHNICS NORD	18/05/2017	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00
MARCANTERRA	25/04/2019	172 000,00	20 940,91	2 540,81	0,00
MARIES DECORATION	18/05/2017	10 150,31	10 150,31	59,09	0,00
MATERIEL SANTE ENVIRONNEMENT	01/02/2018	97 147,20	34 864,37	1 261,71	0,00
MDAP	22/11/2018	30 000,00	11 865,41	383,47	0,00
MENUISERIE D ARTOIS	01/02/2018	65 362,64	19 773,92	869,56	0,00
MENUISERIE RIEUXOISE	29/06/2017	50 000,00	12 220,69	681,47	0,00
METAL TECHNOLOGIES MANUFACTURING	01/02/2018	563 475,14	73 875,13	9 537,87	0,00
MIAMX DISTRIBUTION	23/11/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
MICONCEPT	23/11/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
MIROITERIE FERMONT	23/11/2017	20 224,88	20 224,88	189,92	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
MSM EUROPEINTURE	01/02/2018	93 923,92	24 533,04	1 271,28	0,00
NEMCO - NEGOCE EXPLOITATION MINIERE CONCASSAGE	18/05/2017	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
NEXTSTEP	22/11/2018	125 000,00	22 870,85	1 789,45	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
NORD AZUR	23/11/2017	12 134,93	12 134,93	113,95	0,00
NORD CLIMATISATION	24/09/2019	520 000,00	81 413,09	194 923,33	0,00
OCR	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
OSMOSE	18/05/2017	8 120,24	8 120,24	45,68	0,00
PASTANT FRERES	23/11/2017	28 605,04	9 392,64	376,40	0,00
PAYSAGE DES FLANDRES	01/02/2018	93 923,92	24 533,04	1 271,28	0,00
PEME GOURDIN	27/03/2018	168 306,81	32 331,83	3 124,65	0,00
PGM COUESNON	24/05/2018	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
PICARDIE VALVES INDUSTRIES	██████████	152 500,00	61 000,00	1 296,00	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
PIX ME UP STUDIO	18/05/2019	32 119,33	15 939,43	392,41	0,00
PLANETE PLEIN AIR	18/05/2017	22 541,90	9 924,93	282,47	0,00
POCHECO SAS	03/07/2018	271 328,62	58 207,93	4 991,83	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
POUCHAIN	22/06/2017	380 546,96	123 077,15	10 040,41	0,00
POUDUM BAILLON EIRL	25/04/2019	20 000,00	7 910,28	255,64	0,00
RBI	24/05/2018	18 134,59	12 044,40	204,48	0,00
RESEAU FRANCE DIAGNOSTIC	18/05/2017	21 059,67	8 878,80	196,20	0,00
RESELEC	01/02/2018	86 738,61	31 128,88	1 126,52	0,00
REVOLT	01/02/2018	94 448,28	31 012,58	1 242,82	0,00
S 20	23/11/2017	9 118,22	9 118,22	68,44	0,00
SA DEDEYSTERE	18/05/2017	36 134,25	17 931,86	441,46	0,00
SA SOUP IDEALE	19/10/2017	111 703,31	54 717,37	1 199,45	0,00
SAMBRE MECA	23/11/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
SARL ADI DESIMEUR	24/05/2018	15 140,37	12 089,56	159,32	0,00
SARL ALPHA DHESIF	18/05/2017	5 084,67	5 084,67	19,03	0,00
SARL AUX CARREAUX DE MAX	18/05/2017	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00
SARL CARLIER TPA	08/08/2019	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
SARL CJP	20/04/2017	10 558,81	5 999,70	124,74	0,00
SARL CLAUDE DEBUIRE	18/05/2017	5 084,67	5 084,67	19,03	0,00
SARL CONCEPTION DEVELOP FAB PLASTIQUE	25/04/2019	50 000,00	6 087,47	738,61	0,00
SARL CRESMAR	29/06/2017	60 000,00	14 664,83	817,77	0,00

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SARL DUBE FRANCIS	28/05/2018	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
SARL DUPONT	23/11/2017	7 598,50	7 598,50	57,05	0,00
SARL EDITO	24/05/2018	10 093,58	8 059,70	106,22	0,00
SARL EDWOOD	23/11/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
SARL GARAGE SENAFFE	18/05/2017	5 084,67	5 084,67	19,03	0,00
SARL HORIZON ESPACES VERTS	01/02/2018	65 362,64	19 773,92	896,56	0,00
SARL HT 2000	24/05/2018	18 134,59	12 044,40	204,48	0,00
SARL JTK	20/04/2017	14 078,41	7 999,60	166,32	0,00
SARL LEHOUCQ	25/04/2019	40 000,00	15 820,55	511,29	0,00
SARL MAQUIGNON DENIS	18/05/2017	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00
SARL MAXEL	01/02/2018	58 842,77	16 498,80	790,12	0,00
SARL SOCIETE FLORET FRERES	18/05/2017	28 104,41	13 947,00	343,36	0,00
SARL SOPIDEP	24/05/2018	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
SARL SURVEILLANCE DU BASSIN MINIER	25/04/2019	200 000,00	24 349,91	2 954,43	0,00
SARL SYLVAIN DUVAL	23/11/2017	7 598,50	7 598,50	57,05	0,00
SARL TRANSPORTS MAXIME	25/04/2019	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
SARL VALDIS	18/05/2017	10 677,39	6 067,06	126,14	0,00
SAS FINANCIERE MENUISERIE DEV	01/02/2018	122 554,98	37 076,06	1 630,42	0,00
SAS LATITUDE 50	23/11/2017	12 157,61	12 157,61	91,27	0,00
SAS LAVOGEZ	01/02/2018	43 912,53	12 312,52	589,64	0,00
SAS M BLANCHET	22/11/2018	50 000,00	9 148,34	715,78	0,00
SAUVAGE CUISINES ET MEUBLES	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
SAVOIE D ASCQ	23/11/2017	8 089,95	8 089,95	75,97	0,00
SCM MORGEN	08/07/2016	54 875,00	23 675,69	639,11	0,00
SECURITE PLUS FRANCE	24/05/2018	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
SEM 2	23/11/2017	6 078,81	6 078,81	45,63	0,00
SF PRECISION	01/02/2018	104 086,34	37 354,65	1 351,83	0,00
SIFA	25/04/2019	200 000,00	24 349,91	2 954,43	0,00
SINOPIA	23/11/2017	31 343,64	17 810,03	370,29	0,00
SIREGE	24/05/2018	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
SIVAL	22/11/2018	200 000,00	36 593,39	2 863,12	0,00
SNC HENNEBELLE DE BONNIERES	24/05/2018	5 046,79	4 029,85	53,11	0,00
SNMG2E	25/04/2019	100 000,00	12 174,95	1 477,21	0,00
SOBOOK	18/05/2017	20 224,87	20 224,87	189,97	0,00
SOC LENER CORDIER	23/11/2017	253 727,74	99 975,14	4 327,86	0,00
SOCIETE BOUSSARD	22/11/2018	23 933,28	13 599,34	282,74	0,00
SOCIETE D EXPLOITATION DES ETS LIEFOOGHE	23/11/2017	20 224,88	20 224,88	189,92	0,00
████████████████████	████████	████████	████████	████████	████████
SOCIETE NOUVELLE DES ETS JACQUES MAES	01/02/2018	132 325,54	34 563,57	1 791,07	0,00
SOCRATE MACHA	18/05/2017	32 119,33	15 939,43	392,41	0,00
SOFAP FERMETURES	01/02/2018	43 912,53	12 312,52	569,64	0,00
SOLIDUM	17/05/2018	550 000,00	101 946,80	11 268,59	0,00
SOTREBAT	25/04/2019	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
SPECIALITES T A	24/05/2018	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
SPEED MECA SERVICES	18/05/2017	8 120,24	8 120,24	45,68	0,00
STELLELEC	18/05/2017	24 089,50	11 954,57	294,31	0,00
STRATON IT	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
STUDIOS DU VEME	06/02/2018	104 086,34	37 354,65	1 351,83	0,00
T CLIM	18/05/2019	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
TANDEM INDUSTRIE	24/05/2018	18 134,59	12 044,40	204,48	0,00
TECHCREA SOLUTIONS	01/02/2018	34 695,44	12 451,55	450,61	0,00
TEO	01/02/2018	43 446,21	14 265,78	571,70	0,00
TERRITOIRE DE MARQUE	24/05/2018	10 093,58	8 059,70	106,22	0,00
THE BACK US	18/05/2017	32 119,33	15 939,43	392,41	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
TIDEE	27/06/2019	219 293,46	61 875,02	1 961,38	0,00
TRANSPORTS SURELLE	29/06/2017	50 000,00	12 220,69	681,47	0,00
TW INGENIERIE CONSEIL ET RESEAUX	24/05/2018	20 224,88	20 224,88	189,92	0,00
USINAXE	22/11/2018	50 000,00	9 148,34	715,78	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
██ ENTIL'O2	18/05/2017	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
VOLMA	27/06/2019	400 000,00	0,00	12 000,00	0,00
VOYAGES MASSON	18/10/2018	70 000,00	70 000,00	282,50	0,00
WALF ET ASSOCIES	18/05/2017	5 084,67	5 084,67	19,03	0,00
WHATSON WEB	24/05/2018	15 140,37	12 089,56	159,32	0,00
WILLYS BOIS	18/05/2017	8 029,83	3 984,85	98,11	0,00
WINDSOR	24/05/2018	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
WIP ON	18/05/2017	24 089,50	11 954,57	294,31	0,00
WOKERS UNITED	23/11/2017	22 216,86	7 953,97	318,75	0,00
XELER INFORMATIQUE ET COMMUNICATION	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
XP DIGIT	22/11/2018	28 156,82	15 999,21	332,63	0,00
YZYTEK	24/05/2018	18 134,59	12 044,40	204,48	0,00
ZEIN DEVELOPPEMENT	19/10/2017	63 431,92	24 993,79	1 081,97	0,00
SARL ID ECO	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
AMC FENETRES	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
AISNE CONDITIONNEMENT	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
DISTRIVERRE	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
SIF UNIS FRANCE	18/10/2018	200 000,00	0,00	6 000,00	0,00
ETS HANSSSENS	01/02/2018	165 000,00	20 088,68	2 437,40	0,00
PIECES AUTO SOMAIN	18/05/2017	25 000,00	9 887,85	319,55	0,00
E 51 50	18/05/2017	20 000,00	7 910,28	255,64	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
JC LETENEUR	18/05/2017	25 000,00	9 887,85	319,55	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
EIRL KANGOORROUTE	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
CARTONNAGE MAFI	18/05/2017	25 000,00	9 887,85	319,55	0,00
ARENOX	18/05/2017	30 000,00	11 865,41	383,47	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
PEDRA CONSTRUCTION RENOVATION	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
EURL SV PROPRETE	18/05/2017	20 000,00	7 910,28	255,64	0,00
PIECES AUTO VITRY	18/05/2017	15 000,00	5 932,70	191,74	0,00
MVCE	18/05/2017	30 000,00	11 865,41	383,47	0,00
SPH	26/11/2019	125 000,00	11 946,41	2 470,21	0,00
SARL ISOCIEL	26/11/2019	150 000,00	14 335,69	2 964,25	0,00
ETD SOLUTIONS	18/05/2017	30 000,00	11 865,41	383,47	0,00
SAMBAT	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
ROUSSELLE INDUSTRIE	26/11/2019	150 000,00	7 149,97	3 000,00	0,00
STCN	29/06/2017	200 000,00	24 349,91	2 954,43	0,00

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
LABORATOIRES GOBLET DAUMAS	04/02/2020	100 000,00	12 067,97	1 969,91	0,00
COSY HOME	18/05/2017	40 000,00	15 820,55	511,29	0,00
SETREM	29/06/2017	170 000,00	20 697,42	2 511,26	0,00
APR RENOVATION	18/05/2017	40 000,00	15 820,55	511,29	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
ALIX ASCENSEURS	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
ASSOCHAR GESTION PARTICIPATIONS	30/04/2020	300 000,00	28 671,38	5 928,50	0,00
ETABLISSEMENTS JEAN BRACQ	29/06/2017	150 000,00	18 262,42	2 215,82	0,00
DERZELLE TRAITEUR	18/05/2017	30 000,00	11 865,41	383,47	0,00
LADANT MACONNERIE	18/05/2017	50 000,00	14 803,98	694,62	0,00
BOUCHERIE HANON	23/11/2017	30 000,00	11 865,41	383,47	0,00
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
ACANTHE	25/04/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
CENTRE EUROPEEN DES TEXTILES INNOVANTS	28/11/2018	500 000,00	0,00	15 000,00	0,00
AUTOUR DU MONDE	18/05/2017	30 000,00	11 865,41	383,47	0,00
MIROUX ENTREPRISE	30/04/2020	400 000,00	48 271,88	7 879,62	0,00
STUDIO REDFROG	29/07/2017	300 000,00	36 524,86	4 431,64	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		59 631 595,92	4 616 447,97		
PRETS AUX PERSONNELS		30 030,20	52 000,00		
AIDE AUX PERMIS DE CONDUIRE		492 114,63	375 447,00		
CC OUEST D AMIENS (val de l'ailet)		20 617,97	0,00		
3D BOIS	31/01/2019	177 187,50	47 250,00		
4 S	18/05/2017	348,02	0,00		
A 3 S	29/05/2015	2 128,75	0,00		
AB CAP PLANTS	31/01/2019	140 625,00	37 500,00		
ACM VIDANGES	08/07/2016	5 857,50	4 686,00		
ADD PUBLICITE	15/10/2019	182 375,00	22 796,88		
ADI COMPOSITES MEDICAL	30/01/2015	100 000,00	40 000,00		
ADJOVI AUTO REPAIR	13/11/2015	2 676,50	2 676,50		
AGECO INDUSTRIE	24/09/2019	750 000,00	121 223,86		
AGRI CPS	30/11/2012	5 000,00	0,00		
AGRONOMIC		-0,01	0,00		
ALPHA MEDICAL SERVICE	27/02/2017	1 684,87	1 123,24		
AMMAC		0,00	0,00		
APPLI PLASTIQUE INDUSTRIELLE TECHNIQUES NOUVELLES A	29/02/2016	13 830,00	9 220,00		
APPLICATIONS USINAGE PLASTIQUES INDUSTRIE AUPI	19/10/2018	133 000,00	38 000,00		
AQUA CLEAN	24/04/2015	2 001,00	0,00		
AQUARESE INDUSTRIE		0,00	0,00		
ARBOR	30/01/2015	10 000,00	0,00		
ARC HOLDINGS	28/03/2019	12 000 000,00	0,00		
ARMEMENT COOPERATIF ARTISANAL DU NORD		151 068,77	0,00		
ASCOVAL SAINT SAULVE	02/07/2019	12 000 000,00	0,00		
ASS SOMME MULTI ACTIVITES	25/09/2015	11 752,65	6 715,80		
ASSEMAN DEPREZ	28/06/2018	6 994,30	6 994,30		
AT TECHNIC	21/06/2016	10 000,00	10 000,00		
ATEG	18/05/2017	5 084,67	0,00		
ATELIER MECANIQUE ETUDE PROTOTYPE	25/09/2015	3 929,50	3 929,50		
ATELIERS MECANIQUES SERVICES	30/06/2017	22 500,00	10 000,00		
ATOUT PAINS	25/09/2015	4 749,75	3 166,50		

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
ATOUPS PAINS	08/11/2016	8 998,50	5 142,00		
AUX DELICES DE DAMIEN	08/07/2016	3 807,50	3 046,00		
AVENUE B PRODUCTIONS		195 600,00	0,00		
BABYNOV SA	30/11/2012	5 000,00	0,00		
BAUDOUX CONSTRUCTIONS	30/06/2017	90 000,00	40 000,00		
BELIVE	27/06/2019	1 000 000,00	250 000,00		
BIGNON DERVAUX 1878	02/07/2019	100 000,00	16 250,00		
BISCUITERIE TOURNIAYRE	25/11/2011	252 000,00	22 000,00		
BLG	23/09/2016	65 000,00	20 000,00		
BLUE WHALE COMPANY	27/03/2018	48 750,00	16 250,00		
BODSON	08/07/2016	2 500,00	2 000,00		
BOOPS RELOOK	24/04/2015	5 687,50	3 250,00		
BOUCHERIE AMOURETTE	21/05/2019	24 183,00	3 022,88		
BOUCHERIE DE LA PORTE SAINT ANTOINE		0,00	0,00		
BOUCHERIE DU CENTRE	10/07/2015	669,20	669,20		
BOUCHERIE HOURIEZ	08/11/2016	14 920,50	9 947,00		
BOULANGERIE DE LA TOUR BALHAN	08/11/2016	5 716,50	3 811,00		
BOULANGERIE DES TEMPLIERS	29/05/2015	590,70	590,70		
BPI FRANCE FINANCEMENT	10/07/2015	4 745 714,91	0,00		
BUSO JEAN PHILIPPE	24/04/2015	1 089,50	1 089,50		
CARRIERES DE NOYANT	31/01/2019	169 275,00	45 140,00		
CCLM	23/09/2016	80 357,18	21 428,56		
CELLIAA	10/07/2015	8 836,00	5 663,00		
CERISE	25/09/2015	7 500,00	7 500,00		
CHAUDRONNERIE ROBBE	18/10/2018	198 474,00	49 618,52		
CHOCOLATERIE FERON	25/09/2015	1 411,00	1 411,00		
CONDI PLUS	07/02/2014	10 000,00	10 000,00		
COOPERATIVE BARAKA	16/05/2013	0,04	0,00		
COUVERTURE BOCLET	08/11/2016	2 821,81	2 821,81		
CUISINE EN POT'J	21/05/2019	21 563,00	4 043,07		
DECELECT SAS	08/11/2016	45 000,00	30 000,00		
██████████	██████████	██████████	██████████		
██████████	██████████	██████████	██████████		
██████████	██████████	██████████	██████████		
DISTILLERIE D HAUTEFEUILLE	08/07/2016	6 375,00	5 100,00		
DOUCE HYDRO	29/05/2018	43 750,00	0,00		
DURISOTTI SAS		-0,03	0,00		
DUTOIT	28/06/2013	7 000,00	7 000,00		
██████████	██████████	██████████	██████████		
EGERO CONSTRUCTION	27/09/2018	19 687,50	5 625,00		
██████████	██████████	██████████	██████████		
ENERGIE RENOUV	28/05/2010	5 312,45	2 656,20		
ENSOVO	21/05/2019	100 000,00	0,00		
ENTREPRISE ROBERT POTTIER	25/09/2015	2 089,50	2 089,50		
ETABLISSEMENTS G ET R GROEBLI	13/11/2015	162 313,95	52 744,20		
██████████	██████████	██████████	██████████		
ETS BRIATTE FRERES	18/05/2017	5 065,96	0,00		
EXTRACTION PURIFICATION INNOVATION FRANCE EPI FRAN	08/11/2016	15 000,00	10 000,00		
FEDER REGIONALE CULTURE PATRIMOINE MARIT		12 968,42	0,00		

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
FIVE STAR JAMS	03/07/2018	190 000,00	11 875,00		
FL CREATION	14/03/2014	30 000,00	24 000,00		
FOVET SARL	28/11/2014	5 000,00	5 000,00		
FRANCE CAKE TRADITION	03/07/2018	325 000,00	100 000,00		
FRANCE NUANCIERS	29/05/2018	16 875,00	7 500,00		
GECCO	26/09/2019	150 000,00	0,00		
GENERATION SNACKING	25/09/2015	45 000,00	30 000,00		
GICA BIO MASSE	24/02/2012	27 000,00	12 000,00		
GRPT INTER MECANIQUE AGRICOLE	08/11/2016	173 400,00	0,00		
HERMES BOISSONS	15/10/2019	500 000,00	62 500,00		
HOLDING RUOL	25/09/2015	20 000,00	20 000,00		
HYDRO TECHMA	21/05/2019	120 679,00	30 169,76		
INSTITUT MUTUALISE POUR LES PROTEINES VEGETALES	27/09/2013	920 000,00	0,00		
KLEIN ACCESS DESIGN	23/09/2016	37 862,82	0,00		
L INGENIEU	22/11/2018	45 000,00	0,00		
LA CHAMBRE AUX CONFITURES	28/06/2013	6 500,00	6 500,00		
LA FERME DES 3 CHATAIGNIERS	13/11/2015	97 500,00	30 000,00		
LA GLACERIE	28/06/2018	6 223,50	6 223,50		
LAILAND	13/11/2015	60 000,00	30 000,00		
LARIPLAST FRANCE		0,00	0,00		
LE FOURNIL PESTA	08/11/2016	8 032,50	5 355,00		
LEMARIE PATISSIER	25/09/2015	7 500,00	7 500,00		
██████████		██████████	██████████		
LES CABANES DES GRANDS CHENES	20/02/2015	24 705,94	24 705,94		
LES CANARDS DU VAL DE LUCE	08/07/2016	60 000,00	30 000,00		
██████████		██████████	██████████		
██████████		0,00	0,00		
LITTORAL BIO	21/05/2019	6 099,00	0,00		
LOGILAN	24/04/2015	2 000,00	0,00		
LUCULLUS	28/06/2018	20 243,00	20 243,00		
MAISON LECOUFFE	28/06/2018	46 809,35	46 809,35		
MAITRES ROBINETIERS DE FRANCE	01/02/2013	31 418,75	11 425,00		
MANUFACTURE FRANCAISE DE TEXTILE	31/01/2019	379 636,21	0,00		
MDCATS	28/06/2018	6 563,80	6 563,80		
MESNIL BALAYAGE	21/05/2019	30 000,00	7 500,00		
MGC	27/02/2017	5 441,28	5 441,28		
MINEALITHE	04/02/2011	30 000,00	0,00		
██████████		██████████	██████████		
NCA GEOLOC	31/01/2019	264 000,00	66 000,00		
NOVATEX MEDICAL	18/10/2018	117 250,00	33 500,00		
OLYGOSE	27/09/2013	88 888,93	50 793,68		
OPALENERGIE	21/05/2019	168 000,00	21 000,00		
OSEO INNOVATION		2 266 930,57	0,00		
OTIMO	28/06/2018	199 999,99	199 999,99		
PCB	28/03/2019	190 000,00	47 500,00		
PHARMACIE QUENTIN DE LA TOUR	18/05/2017	5 065,96	0,00		
PIL INDUSTRIE	18/10/2018	206 500,00	59 000,00		
PLAINE DE JEUX SAINT QUENTIN	18/10/2018	28 125,00	7 500,00		
PLANETE ALFA	03/07/2018	21 000,00	6 000,00		

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
POWERCONN	18/05/2017	47 500,00	10 000,00		
PRM ET ASSOCIES	05/02/2019	210 000,00	20 000,00		
PSP	19/10/2017	10 308,70	6 872,52		
REACTIF GROUPEMENT D'EMPLOYEURS	26/09/2019	49 487,00	0,00		
██████████	██████████	██████████	██████████		
██████████	██████████	██████████	██████████		
S A MARCHIO MR LEFEVRE JEAN PAUL	27/09/2018	309 865,31	82 630,76		
SARL BR	08/07/2016	1 722,80	1 722,80		
SARL DELECROIX CONSTRUCTIONS	24/09/2019	221 200,00	27 650,00		
SARL ETS MOULIN	30/11/2012	2 500,00	0,00		
SARL JEAN CARTON	28/06/2018	66 666,60	66 666,60		
SARL LE PETIT TERRASSIER		0,00	0,00		
SARL LEROUX	29/02/2016	46 428,55	0,00		
SAS FLAMANT ROGE	08/07/2016	7 200,00	4 800,00		
SCIERIE DU BELLOY	25/09/2015	9 000,00	9 000,00		
SDAE	23/11/2017	1 959,20	1 959,20		
SIMENOR	24/09/2019	100 205,00	12 525,62		
██████████		██████████	██████████		
SO EVENTS ET DECO	25/04/2019	40 000,00	0,00		
SOC EMBALLAGES INDUS SOISSONNAIS SEIS	30/01/2015	12 750,00	12 750,00		
SOGEMAB	29/03/2017	361 335,59	0,00		
SPECIALITE ANTILLAISES SAVEURS CREOLES	30/11/2012	20 000,00	20 000,00		
SPL	02/07/2019	135 000,00	16 875,00		
STE INDUSTRIELLE DES FONTES	02/07/2019	313 951,00	58 865,82		
STYLES ET BEAUTE	13/11/2015	3 600,00	3 600,00		
SYLPHEO	24/04/2015	7 500,00	0,00		
SYNTHEXIM	14/03/2016	721 193,95	0,00		
TAILLY MENUISERIE		77 392,00	9 674,00		
TECHNI FRANCE	27/03/2018	129 750,00	43 250,00		
TOLERIE DU NORD	29/06/2017	100 000,00	24 441,38		
TRAITEUR DELECROIX		26 250,00	7 500,00		
VABEL COSMETIQUE	25/09/2015	22 222,24	0,00		
VERGERS DE SERU	29/03/2017	65 000,00	20 000,00		
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE BETHUNE		-17 626,70	0,00		
AUBERGE PICARDE	25/05/2007	110 000,00	0,00		
BRIQUETERIE DE SOMMEREUX		60 000,00	0,00		
CAPA DRAMA		115 829,55	0,00		
CCI AISNE		50 840,99	0,00		
CCI AMIENS PICARDIE		111 385,00	0,00		
SOFARIS CREDIT EQUIPEMENT DES PME (CEPME)		165 097,44	0,00		
MANUF VELOURS COTON COSSERAT (MVCC)	27/02/2004	188 888,89	0,00		
CRM 80		609 796,70	0,00		
LAIT VIANDE GIE		1 777 389,47	0,00		
PAN EUROPEENNE		200 000,00	0,00		
5029 (AVANCES REMBOURSABLES 2006)		75 000,00	0,00		
90004819320032 (Création fiche réservoir 2745)		259 671,01	0,00		
AXINOX	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
ETABLISSEMENTS LESIRE ET ROGER SA	10/04/2020	155 000,00	19 375,00		
L AUBERGE PICARDE	10/04/2020	30 000,00	5 454,56		

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
CONCEPTALU	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
FJ MARS	27/05/2020	154 000,00	0,00		
USINAGE MECANIQUE DE L AISNE	10/04/2020	50 000,00	6 818,19		
EMARIX	10/04/2020	25 000,00	4 545,44		
ETS M DANNET	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
AWELTY	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
SARL LE RISQUETOUT	10/04/2020	25 000,00	4 545,44		
GARDIENNAGE BIONAZ	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
MANILENE SARL	10/04/2020	17 000,00	3 090,92		
FRIT BEAF	10/04/2020	15 000,00	2 727,28		
SO VELO	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
STE DES ETS RICHARD BOUTHEMY DERBY	10/04/2020	13 500,00	2 454,56		
EQUI CONCEPT	10/04/2020	45 000,00	8 181,80		
SARL E 2 M K	10/04/2020	150 000,00	7 500,00		
MARTINEZ VOYAGES	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
VANNERIE CANDAS FRERES	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
TOITURES SOISSONNAISES	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
SPORT FRANCE	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
CONDI FILM INTERNATIONAL PACKAGINI	10/04/2020	50 000,00	6 818,19		
SECOM SARL	12/04/2020	50 000,00	6 818,19		
LSA MENUISERIE	10/04/2020	45 000,00	8 181,80		
LA NOUVELLE AVENTURE	10/04/2020	100 000,00	5 000,00		
TEINTURERIE DELABY VASSELET	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
NORD LASER TUBE	30/04/2020	432 947,00	27 059,19		
AGENCE REG DEVELOPP INNOVAT HDF	28/05/2020	750 000,00	500 000,00		
SARL 2C2B	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
PAPLAB	10/04/2020	35 000,00	6 363,64		
AXOMOVE	10/04/2020	20 000,00	2 727,27		
ALCIDE	10/04/2020	40 000,00	7 272,72		
HDF EMBALLAGES	17/10/2019	65 416,66	0,00		
TECHNIC ULTRA PURE	04/02/2020	500 000,00	62 500,00		
LA PORTE DES POSTES	15/10/2019	24 443,00	3 055,38		
PROFERM MULTITECHNIQUES	15/10/2019	228 500,00	28 562,50		
LA FACTORIE	15/10/2019	100 000,00	12 500,00		
LA MAREE	10/04/2020	25 000,00	4 545,44		
EXA CODE	15/10/2019	30 000,00	3 750,00		
DMB DUPUIS	10/04/2020	10 000,00	1 818,20		
SALON BY JEAN MARIE CONTRERAS	26/11/2019	30 000,00	3 750,00		
BRASSERIE GOBRECHT	30/01/2020	100 000,00	8 333,34		
INODESIGN	30/01/2020	193 884,00	24 235,50		
STEF COIFFURE	10/04/2020	18 000,00	3 272,72		
SARL L AUNETTE COTTAGE	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
INTER SERVICE CONFORT	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
SDNET SOLUTIONS		10 000,00	0,00		
TRANSPORT CHRISTIAN MACKOWIAK	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
MECASPORT PREMIUM		50 000,00	0,00		

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
BLF AMBULANCE		50 000,00	0,00		
SAS LES MAS DE SOISSONS	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
SENLIS HABILLEMENT	10/04/2020	20 000,00	3 636,36		
ACML		50 000,00	0,00		
SNC PADDY		10 000,00	0,00		
MARIENGO		50 000,00	0,00		
AIR FITNESS		50 000,00	0,00		
SANGO	10/04/2020	21 000,00	3 818,20		
SARL DM	10/04/2020	35 260,00	6 410,92		
TOUT EN IMAGE		10 000,00	0,00		
SCARPA UNO	10/04/2020	45 000,00	8 181,80		
SERCA CHAUDRONNERIE	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
SARL THIERRY POISSANT	10/04/2020	40 000,00	7 272,72		
██████████	██████████	██████████	██████████		
SARL DUMUR	10/04/2020	25 000,00	4 545,44		
KETTY PRO	10/04/2020	8 000,00	1 454,56		
██████████	██████████	██████████	██████████		
EFFERVESCENCE	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
BX LOCATION	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
LES SOURIRES DE PARIS	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
LE THUREL	10/04/2020	20 000,00	3 636,36		
RENOV ECO 80	10/04/2020	20 000,00	3 636,36		
PRO CYCLE	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
LEGEND BEAUVAIS	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
AUTO ECOLE DU COQUELICOT		35 000,00	0,00		
██████████	██████████	██████████	██████████		
LOPS CONNEXION	10/04/2020	20 000,00	3 636,36		
SIRAQUSE PRO SERVICES	10/04/2020	40 000,00	7 272,72		
LYS AUTOMOBILES		50 000,00	0,00		
SAS MEP GEORGE CAFE	10/04/2020	30 000,00	5 454,56		
GIRAGRI		50 000,00	0,00		
SAS GONZALEZ	10/04/2020	20 000,00	3 636,36		
JDL SERVICES A DOMICILE		50 000,00	0,00		
SCS AUTO	10/04/2020	20 000,00	3 636,36		
SAMBRONIC	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
SARL ANCIENS ETS DUBART	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
OZ ALU	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
C ET G DASSONNEVILLE	10/04/2020	300 000,00	30 000,00		
AU BISTRONOME		40 000,00	0,00		
SAS MEUBLES DEBONTE	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
SOCIETE LADY MAY		30 000,00	0,00		
SAS CMD		7 000,00	0,00		
QUADRA DIFFUSION	10/04/2020	80 000,00	8 000,00		
DELICE FRITES		25 000,00	0,00		
TRY&FIT		10 000,00	0,00		
██████████		██████████	██████████		
CFC IMPERIUM		30 000,00	0,00		
SAMERIENNE MENUISERIE		50 000,00	0,00		
SAS MICRO CRECHE PETIT PATAPON		30 000,00	0,00		

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
MENUISERIE ISOLATION BATIMENT		45 000,00	0,00		
SARL AQUALIO		19 166,67	0,00		
PATSY		40 000,00	0,00		
LEA	10/04/2020	25 000,00	4 545,44		
AB MOBILIER		15 000,00	0,00		
NEOTROPE	10/04/2020	30 000,00	5 454,56		
MARTIN PERE ET FILS	10/04/2020	100 000,00	10 000,00		
VD LOGISTICS	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
██████████	██████████	██████████	██████████		
SEPTENTRION TOURS SAS	10/04/2020	15 000,00	2 727,28		
LE GRAND DUC	10/04/2020	30 000,00	5 454,56		
SAD DESIGN	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
ATOUCOM	10/04/2020	30 000,00	5 454,56		
PRO FESTIVALS	10/04/2020	10 000,00	1 818,20		
SAS MCH	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
CRAZY	10/04/2020	20 000,00	3 636,36		
S.A.R	10/04/2020	40 000,00	7 272,72		
GREEN POWER ENVIRONMENT	10/04/2020	10 000,00	1 818,20		
AIXMETAL	22/04/2020	97 944,00	0,00		
O FIVE	10/04/2020	20 000,00	3 636,36		
SAS UNE EPOQUE FORMIDABLE	10/04/2020	30 000,00	5 454,56		
DIRECTE SOLS 3D	10/04/2020	20 000,00	3 636,36		
HOTELSO	20/04/2020	200 000,00	0,00		
LE LOGIS DE LA LYS	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
BOCRENO	10/04/2020	12 000,00	2 181,80		
EBL	10/04/2020	25 000,00	4 545,44		
HUON	30/04/2020	500 000,00	31 250,00		
OBJECTIF OMBRES ET LUMIERES	10/04/2020	15 000,00	2 727,28		
DUTHOIT MENUISERIES		46 927,65	0,00		
AKATE	10/04/2020	50 000,00	6 818,19		
LE COMMERCE		50 000,00	0,00		
HS MARMARIS EURL	10/04/2020	20 000,00	3 636,36		
EVERYSSENS	10/04/2020	100 000,00	10 000,00		
CONSUTECH	10/04/2020	50 000,00	6 818,19		
SARL PROMERAC	22/04/2020	167 989,00	20 998,62		
HOTTIN AUTOMOBILE	10/04/2020	35 000,00	4 772,73		
USEKEY	10/04/2020	10 000,00	1 363,65		
DECO SALON	10/04/2020	50 000,00	6 818,19		
ETS GERARD DURINCK	10/04/2020	40 000,00	5 454,56		
LA COUR D HORTENSE	10/04/2020	30 000,00	5 454,56		
INSTITUT BEJAN ESTHETIQUE	10/04/2020	15 000,00	2 727,28		
NOYON MENAGER	12/04/2020	18 000,00	3 272,72		
██████████		██████████	██████████		
MEMPHIS ARRAS	10/04/2020	50 000,00	6 818,19		
CALDO SASU	10/04/2020	7 000,00	954,54		
KING SUSHI	10/04/2020	30 000,00	4 090,92		
BEST ENVIRONNEMENT SECURITE ET TECHNOLOGIE	10/04/2020	300 000,00	15 000,00		
PAQUERETTE	10/04/2020	30 000,00	4 090,92		
ABI & KA	10/04/2020	12 000,00	1 636,35		

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
GMC	10/04/2020	50 000,00	6 818,19		
██████████	██████████	██████████	██████████		
LOOLA	10/04/2020	40 000,00	5 454,56		
LIFE & RUN	10/04/2020	30 000,00	4 090,92		
INTER DELICE	10/04/2020	10 000,00	1 363,65		
OCEAN 3	10/04/2020	60 000,00	6 000,00		
SOCIETE TRAVAUX COURTOIS	10/04/2020	70 000,00	3 500,00		
FORME EQUILIBRE	10/04/2020	30 000,00	4 090,92		
GARAGE DE L ALLUMETTE	10/04/2020	50 000,00	6 818,19		
GP RESTAURATION	10/04/2020	50 000,00	6 818,19		
SARL GANESHA	10/04/2020	13 000,00	1 772,73		
LA BOHEMIA	01/07/2020	30 000,00	4 090,92		
LM BATIMENT	12/04/2020	50 000,00	9 090,92		
MARECHALLE PESAGE	20/07/2020	100 000,00	0,00		
FINANOR PHONE	10/04/2020	25 000,00	4 545,44		
CLAREBOUDT	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
LA BELLE AU BOIS	10/04/2020	35 000,00	6 363,64		
LA HALLE	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
LA BOUCHERIE DES GOURMETS	10/04/2020	30 000,00	4 090,92		
MANUFACTURE DES TENTES CABANON	10/04/2020	225 000,00	11 250,00		
SOCIETE HOTELIERE AVE	10/04/2020	150 000,00	7 500,00		
NICE SHOOT PAINTBALL	10/04/2020	18 000,00	2 454,54		
AUTO PIECES SYNTHOISE	10/04/2020	50 000,00	6 818,19		
WERESO	10/04/2020	50 000,00	6 818,19		
SARL AFEG	10/04/2020	20 000,00	2 727,27		
CITELIV	10/04/2020	100 000,00	5 000,00		
TABLE COCAGNE METROPOLE LILLOISE	12/04/2020	30 000,00	4 090,92		
██████████	██████████	██████████	██████████		
CARROPALE	10/04/2020	37 500,00	1 875,00		
SOCIETE AXONAISE DE PRESSE	10/04/2020	35 000,00	6 363,64		
VILOGIA		103 787,64	0,00		
AODYO	10/04/2020	35 000,00	4 772,73		
SUPERQUINQUIN		100 000,00	0,00		
TYMATE	22/04/2020	42 370,00	2 648,13		
SOLUMED	10/04/2020	20 000,00	3 636,36		
GIRAGRI	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
JAL	10/04/2020	20 000,00	2 727,27		
LADY MAY	10/04/2020	30 000,00	5 454,56		
LE COMMERCE	10/04/2020	50 000,00	9 090,92		
LE QUENNEZIL	10/04/2020	25 000,00	3 409,08		
REVEL TRANSPORT Sarl	10/04/2020	50 000,00	6 818,19		
SDNET SOLUTIONS	10/04/2020	10 000,00	1 818,20		
AUTO ECOLE DU COQUELICOT	10/04/2020	35 000,00	6 363,64		
██████████	██████████	██████████	██████████		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

B7.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					16 500 000,00	13 384 130,97										256 788,97	715 455,97	
CMAR	2015	P		Crédit Agricole	7 000 000,00	5 358 614,28	14,46	T	F	TF à 2.11%	2,130	F	TF à 2.11%	2,130	A-1	EUR	110 550,70	319 386,86
CMAR	2015	P		Caisse d'épargne	7 000 000,00	5 671 350,03	14,46	T	F	TF à 2.11%	2,130	F	TF à 2.11%	2,130	A-1	EUR	117 201,81	312 735,75
GIP Midi Picardie Informatique Hospitalière (MIPIH)	2019	C	GIP Midi Picardie Informatique Hospitalière (MIPIH)	CDC	2 500 000,00	2 354 166,66	28,00	T	V	Livret A+0.75	1,510	V	Livret A+0.75	1,510	A-1	EUR	29 036,46	83 333,36
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					66 002 611,46	54 696 225,73										693 243,72	3 141 345,78	
Centre Hélène Borel	2020	P	Centre Hélène Borel	Société Générale	1 923 599,95	1 881 459,31	11,00	T	F	TF à 0.68%	0,680	F	TF à 0.68%	0,680	A-1	EUR	12 362,87	169 280,17
Centre Hélène Borel	2020	P	Centre Hélène Borel	Société Générale	802 943,14	793 789,93	20,00	T	F	TF à 0.92%	0,920	F	TF à 0.92%	0,920	A-1	EUR	7 176,08	36 823,84
Centre Hélène Borel	2020	P	Centre Hélène Borel	Société Générale	2 890 625,13	2 857 673,23	20,00	T	F	TF à 0.92%	0,920	F	TF à 0.92%	0,920	A-1	EUR	25 834,11	132 567,25
Fondation Institut Pasteur Lille	2018	C		CIC	3 500 000,00	3 223 169,24	17,87	T	F	TF à 2.5%	2,520	F	TF à 2.5%	2,520	A-1	EUR	79 239,25	143 676,60
Fondation Institut Pasteur Lille	2019	C		La Mondiale	2 500 000,00	2 375 000,00	18,75	A	F	TF à 3.25%	3,290	F	TF à 3.25%	3,290	A-1	EUR	77 187,50	125 000,00
Fondation Institut Pasteur Lille		C		BDCE	10 600 000,00	10 600 000,00	25,00	T	F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Ins. Jean-Paul II (Compiègne)	2017	P	SCI Jean-Paul II	Société Générale	2 170 000,00	1 971 654,11	16,42	M	F	TF à 1.97%	1,990	F	TF à 1.97%	1,990	A-1	EUR	37 922,64	102 139,83
Ins. Jean-Paul II (Compiègne)	2017	P	SCI Jean-Paul II	Crédit du Nord	2 165 000,00	1 967 111,08	16,42	M	F	TF à 1.97%	1,990	F	TF à 1.97%	1,990	A-1	EUR	37 835,28	101 904,54
Ins. Jean-Paul II (Compiègne)	2017	P	SCI Jean-Paul II	CIC	2 165 000,00	1 967 111,08	16,42	M	F	TF à 1.97%	1,990	F	TF à 1.97%	1,990	A-1	EUR	37 835,28	101 904,54

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Ins. St Eloi (Bapaume)	2018	P	Institut privé agricole Saint-Eloi de Bapaume	Crédit Agricole	2 800 000,00	2 295 366,58	11,22	M	F	TF à 1.5%	1,510	F	TF à 1.5%	1,510	A-1	EUR	33 136,57	188 722,42
Ins. St Louis (Armentières)	2003	P	Association Institut Professionnel St Louis	Caisse d'épargne	640 285,60	141 025,39	2,26	A	F	TF à 5.12%	5,120	F	TF à 5.12%	5,120	A-1	EUR	7 220,50	44 681,73
Ins. St Louis (Armentières)	2014	P	Association Institut Professionnel St Louis	Caisse d'épargne	1 600 000,00	1 009 722,27	8,09	M	F	TF à 2.85%	2,890	F	TF à 2.85%	2,890	A-1	EUR	27 329,36	111 402,46
Ins. d'Anchin (Pecquencourt)	2015	P	Association de l'Institut d'Anchin	Crédit Agricole	2 160 000,00	1 479 017,10	9,77	M	F	TF à 1.75%	1,760	F	TF à 1.75%	1,760	A-1	EUR	24 770,95	139 059,38
Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM Lille)		C		BDCE	5 700 000,00	5 700 000,00	25,00	T	F	TF à 0%	0,000	F	TF à 0%	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Lyc. Charles Brasseur (Bourbourg)	2012	P	Association familiale de la gestion	Crédit Mutuel	1 280 000,00	595 568,54	6,26	M	V	Livret A+0.71	3,000	V	Livret A+0.71	1,470	A-1	EUR	6 719,68	87 989,96
Lyc. EPID (Dunkerque)	2005	P	Association ADEP/EPID	Société Générale	254 433,08	115 737,55	4,10	M	F	TF à 2,3%	2,320	F	TF à 2,3%	2,320	A-1	EUR	2 380,88	26 774,97
Lyc. Hélène Boucher (Somain)	2015	P	OGEC Eveil somainois	Crédit du Nord	400 000,00	198 130,87	4,67	M	F	TF à 1.63%	1,640	F	TF à 1.63%	1,640	A-1	EUR	2 928,24	40 447,32
Lyc. Jeanne d'Arc (Aulnoye Aymeries)	2010	C	OGEC Jeanne d'Arc	CIC	360 000,00	124 000,00	5,11	M	F	TF à 3.74%	3,800	F	TF à 3.74%	3,800	A-1	EUR	4 226,20	24 000,00
Lyc. La Malassise (Longuenesse)	2017	P	Association d'éducation St Joseph La Malassise	Crédit du Nord	810 000,00	656 619,90	14,25	M	F	TF à 1.31%	1,320	F	TF à 1.31%	1,320	A-1	EUR	8 348,74	42 189,27
Lyc. La Providence (Amiens)		P		Crédit du Nord	1 595 000,00	1 595 000,00	20,00	M	F	TF à 1.25%	1,250	F	TF à 1.25%	1,250	A-1	EUR	21 121,57	76 568,01
Lyc. Nazareth Haffreingue (Boulogne sur mer)	2011	P	OGEC Nazareth Haffreingue	Société Générale	454 031,00	198 528,33	5,47	M	F	TF à 3.35%	3,400	F	TF à 3.35%	3,400	A-1	EUR	6 140,46	33 433,14
Lyc. Notre Dame de Sion (Saint Omer)	2006	P	Association de Folard (ESCAP)	Caisse d'épargne	1 360 000,00	521 603,21	6,07	M	F	TF à 3.62%	3,680	F	TF à 3.62%	3,680	A-1	EUR	17 595,29	78 063,52
Lyc. Notre Dame de la Providence (Orchies)	2017	P	OGEC Notre dame de la Providence	Crédit du Nord	210 800,00	127 493,30	4,74	M	F	TF à 1.15%	1,160	F	TF à 1.15%	1,160	A-1	EUR	1 328,02	26 265,26
Lyc. Notre Dame des Anges (St Amand les eaux)	2010	P	Association OGEC Notre Dame des Anges	Crédit Agricole	1 540 000,00	302 674,84	1,99	M	F	TF à 3.44%	3,490	F	TF à 3.44%	3,490	A-1	EUR	8 081,45	148 738,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Lyc. Ozanam (Lille)	2013	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	928 000,00	503 381,18	7,52	M	F	TF à 2.9%	2,940	F	TF à 2.9%	2,120	A-1	EUR	9 977,60	61 885,99
Lyc. Ozanam (Lille)	2016	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	220 800,00	99 442,33	2,66	M	F	TF à 0.8%	0,800	F	TF à 0.8%	0,800	A-1	EUR	659,85	37 042,63
Lyc. Ozanam (Lille)	2016	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	294 912,00	215 809,18	10,66	M	F	TF à 1.65%	1,660	F	TF à 1.65%	1,660	A-1	EUR	3 408,47	20 197,64
Lyc. Ozanam (Lille)	2016	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	284 288,00	222 428,31	10,66	M	F	TF à 1.65%	1,660	F	TF à 1.65%	1,660	A-1	EUR	3 524,98	19 230,69
Lyc. St François d'Assise (Roubaix)	2009	P	Association LPP Saint François d'Assise	Caisse d'épargne	600 000,00	270 862,77	5,28	M	F	TF à 5.45%	5,590	F	TF à 5.45%	5,590	A-1	EUR	13 649,24	44 989,86
Lyc. St Jean (Douai)		P	OGEC Institution Saint Jean	Société Générale	1 245 000,00	1 245 000,00	14,00	M	F	TF à 1.37%	1,370	F	TF à 1.37%	1,370	A-1	EUR	17 876,33	88 051,87
Lyc. St Jean (Douai)		P	OGEC Institution Saint Jean	Société Générale	750 000,00	750 000,00	20,00	M	F	TF à 1.67%	1,670	F	TF à 1.67%	1,670	A-1	EUR	13 281,34	34 533,00
Lyc. St Joseph (Hazebrouck)	2011	P	OGEC St Eloi LTP St Joseph	Crédit Mutuel	584 000,00	139 593,91	2,34	M	F	TF à 3.75%	3,820	F	TF à 3.75%	3,820	A-1	EUR	4 274,77	56 235,09
Lyc. St Joseph (Hazebrouck)	2018	P	OGEC St Eloi LTP St Joseph	Crédit Mutuel	250 000,00	204 395,93	7,74	M	F	TF à 1.21%	1,220	F	TF à 1.21%	1,220	A-1	EUR	2 339,21	24 216,39
Lyc. St roch (Estaires)	2014	P		Crédit Mutuel	320 000,00	134 927,74	3,84	M	F	TF à 2.5%	2,530	F	TF à 2.5%	2,530	A-1	EUR	2 994,44	33 205,24
Lyc. Ste Famille (Amiens)	2018	P	OGEC Ste famille	Crédit Coopératif	1 417 500,00	1 252 395,86	17,21	M	F	TF à 1.86%	1,880	F	TF à 1.86%	1,880	A-1	EUR	22 766,41	62 161,08
Lyc. Ste Famille (Amiens)	2018	P	OGEC Ste famille	Crédit du Nord	1 417 500,00	1 255 292,35	17,26	M	F	TF à 1.71%	1,720	F	TF à 1.71%	1,720	A-1	EUR	20 975,15	62 758,95
Lyc. Ste Marie (Bailleul)	2006	P	Association Jeunesse et Avenir	Crédit Agricole	68 560,00	4 937,87	0,79	M	F	TF à 3.85%	3,920	F	TF à 3.85%	3,920	A-1	EUR	87,55	4 937,87
Lyc. Ste Marie (Bailleul)	2007	P	Association Jeunesse et Avenir	Crédit Agricole	38 400,00	5 405,87	1,54	M	F	TF à 4.59%	4,690	F	TF à 4.59%	4,690	A-1	EUR	177,84	3 368,49
Lyc. Ste Marie (Bailleul)	2008	P	Association Jeunesse et Avenir	Crédit Agricole	136 000,00	26 037,33	2,14	M	F	TF à 4.68%	4,780	F	TF à 4.68%	4,780	A-1	EUR	969,88	11 690,51

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Lyc. Ste Marie (Bailleul)	2011	P	Association Jeunesse et Avenir	Crédit Agricole	238 397,00	51 857,07	2,23	M	F	TF à 3.17%	3,220	F	TF à 3.17%	3,220	A-1	EUR	1 317,50	22 592,44
Lyc. Ste Marie (Fruges)		P	OGEC du Centre Scolaire Privé de Fruges	Crédit Mutuel	950 000,00	950 000,00	20,00	M	F	TF à 1.61%	1,610	F	TF à 1.61%	1,610	A-1	EUR	16 216,45	44 004,74
Lyc. Ste Odile (Lambersart)	2007	P	Association de gestion du centre scolaire ste union (CSSU)	Banque Populaire	221 876,02	132 982,15	8,50	M	F	TF à 2.2%	2,220	F	TF à 2.2%	2,220	A-1	EUR	2 734,79	18 981,45
Lyc. Ste Odile (Lambersart)	2007	P	Association de gestion du centre scolaire ste union (CSSU)	Crédit Coopératif	212 804,29	150 625,16	8,42	M	F	TF à 2.69%	2,720	F	TF à 2.69%	2,720	A-1	EUR	3 855,64	15 987,78
Lyc. Ste Odile (Lambersart)	2017	P	Association de gestion de l'institution sainte odile	Crédit Coopératif	500 000,00	270 335,14	3,57	T	F	TF à 0.57%	0,570	F	TF à 0.57%	0,570	A-1	EUR	1 388,21	71 525,71
Lyc. agricole de la Baie de Somme (EPLEFPA)	2006	P		Crédit Agricole	296 400,00	6 490,44	0,37	M	F	TF à 3.9%	3,970	F	TF à 3.9%	3,970	A-1	EUR	42,25	6 490,44
Lyc. de Coulogne (Coulogne)	2015	P	Syndicat agricole hauts champs	Caisse d'épargne	1 400 000,00	753 691,28	6,01	M	F	TF à 2.1%	2,120	F	TF à 2.1%	2,120	A-1	EUR	14 702,01	117 382,95
Lyc. de Coulogne (Coulogne)	2015	P	Syndicat agricole hauts champs	Crédit Mutuel	1 000 000,00	620 455,00	6,46	M	F	TF à 2.1%	2,120	F	TF à 2.1%	2,120	A-1	EUR	12 242,32	82 104,08
Lyc.La Sagesse (Valenciennes)		P	OGEC La Sagesse	Société Générale	800 000,00	800 000,00	14,00	M	F	TF à 1.37%	1,370	F	TF à 1.37%	1,370	A-1	EUR	11 486,80	56 579,51
Lyc.La Sagesse (Valenciennes)		P	OGEC La Sagesse	Société Générale	950 000,00	950 000,00	9,00	M	F	TF à 0.99%	0,990	F	TF à 0.99%	0,990	A-1	EUR	9 645,68	109 923,32
MFR Le Clos Fleuri (Avesnes sur Helpe)	2019	P		Crédit Agricole	136 656,25	131 945,49	19,00	M	F	TF à 2.32%	2,320	F	TF à 2.32%	2,320	A-1	EUR	2 742,38	5 670,50
MFR de Rollancourt (Rollancourt)	2018	P		Crédit Coopératif	68 800,00	64 073,25	17,00	M	F	TF à 1.6%	1,510	F	TF à 1.5%	1,510	A-1	EUR	940,26	3 043,69
MFR de Rollancourt (Rollancourt)	2019	P		Crédit Agricole	311 000,00	306 404,26	14,74	M	F	TF à 1.6%	1,600	F	TF à 1.6%	1,600	A-1	EUR	4 766,69	18 567,80
MFR de la Capelle (La Capelle)		P		Crédit Agricole	480 000,00	480 000,00	20,00	M	F	TF à 1.47%	1,480	F	TF à 1.47%	1,480	A-1	EUR	7 478,76	22 353,51
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					38 788 072,00	32 029 106,74											353 125,14	1 858 068,91
Maisons et Cités SOGINORPA	2016	P		CDC	17 931 491,00	14 056 593,67	15,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,350	A-1	EUR	189 764,01	942 286,24

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Maisons et Cités SOGINORPA	2016	P		CDC	2 328 173,00	1 793 746,44	15,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,300	A-1	EUR	5 381,24	127 671,26
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	8 283,00	7 071,96	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	3,54	406,10
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	62 000,00	52 935,12	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	26,47	3 039,77
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	136 400,00	116 733,04	16,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	1 593,30	6 232,34
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	460 500,00	393 171,40	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	196,59	22 577,66
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	93 963,00	80 224,88	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	40,11	4 606,88
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 172 539,00	1 016 063,93	16,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,100	A-1	EUR	11 176,70	53 572,93
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 133 347,00	969 933,85	16,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	13 238,69	51 784,63
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	697 000,00	595 093,32	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	297,55	34 172,91
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	113 185,00	96 636,49	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	48,32	5 549,30
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	117 600,00	101 906,31	16,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,100	A-1	EUR	1 120,97	5 373,10
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 482 928,00	1 269 109,93	16,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	17 322,16	67 757,64
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 555 958,00	1 331 610,05	16,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	18 175,23	71 094,49
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	337 455,00	292 421,71	16,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,350	A-1	EUR	3 216,64	15 418,21
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	208 427,00	177 953,39	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	88,98	10 218,88
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	575 000,00	490 930,63	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	245,47	28 191,43
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 404 215,00	1 201 746,32	16,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	16 402,71	64 161,09
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	75 601,00	64 547,56	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	32,27	3 706,61
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	222 585,00	192 881,09	16,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,100	A-1	EUR	2 121,69	10 169,84
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	676 500,00	577 590,60	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	288,80	33 167,82
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	573 000,00	489 223,05	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	244,61	28 093,37

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	199 283,00	170 146,31	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	85,07	9 770,56
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	346 906,00	300 611,46	16,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,100	A-1	EUR	3 306,73	15 850,03
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 516 501,00	1 297 842,21	16,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	17 714,32	69 291,64
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	379 000,00	323 587,32	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	161,79	18 581,83
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	159 777,00	136 416,38	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	68,21	7 833,64
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 153 327,00	999 415,76	16,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,100	A-1	EUR	10 993,57	52 695,14
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	885 188,00	757 555,92	16,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	10 339,93	40 445,83
Maisons et Cités SOGINORPA	2018	P		CDC	2 781 940,00	2 675 406,64	37,41	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,350	A-1	EUR	29 429,47	54 347,74
TOTAL GENERAL					121 290 683,46	100 109 463,44											1 303 157,83	5 714 870,66

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

B7.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	4 806 834,44
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	229 893 453,77
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	234 700 288,21
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 690 039 176,42
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	8,72

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B8.4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					19 088 375,71	12 233 666,58	1 144 994,46
8017 Subventions à verser en annuités					18 988 375,71	12 133 666,58	1 144 994,46
2016	Part. au remb. de l'emprunt E1 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	17	A	1 750 631,69	1 522 777,87	117 337,27
2016	Part. au remb. de l'emprunt E2 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	17	A	1 097 047,70	932 477,81	73 107,29
2016	Part. au remb. de l'emprunt E3 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	18	A	1 357 733,97	1 250 489,47	93 909,37
2016	Part. au remb. de l'emprunt E4 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	18	A	48 800,00	44 945,39	3 375,32
2016	Part. au remb. de l'emprunt E5 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	19	A	1 371 038,29	1 332 895,31	98 214,79
2016	Part. au remb. de l'emprunt E6 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	19	A	48 800,00	46 360,00	3 495,81
2016	Part. au remb. de l'emprunt E9 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	16	A	1 764 316,20	1 411 452,96	111 317,43
2016	Part. au remb. de l'emprunt E10 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	16	A	1 086 807,07	878 176,32	69 482,82
2016	Part. au remb. de l'emprunt E11 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	16	A	4 262 314,18	3 494 733,03	276 509,29
2019	Part. au remb. de l'emprunt E13 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	18	A	1 287 100,56	1 219 358,42	83 113,88
2020	Part. au remb. de l'emprunt E7 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	20	A	1 391 064,05	0,00	51 716,76
2020	Part. au remb. de l'emprunt E8 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	20	A	48 800,00	0,00	1 814,28
2020	Part. au remb. de l'emprunt E14 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	20	A	3 473 922,00	0,00	161 600,15
8018 Autres engagements donnés					100 000,00	100 000,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés					100 000,00	100 000,00	0,00
2014	Garantie sur un investissement en fonds propres	Picardie Avenir	4	A	100 000,00	100 000,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B8.5

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					16 513 215,75	5 644 552,71	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					16 513 215,75	5 644 552,71	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					16 513 215,75	5 644 552,71	0,00
1999	Cauton personne morale	Sainte-Sophie Bohain	30	X	49 551,88	14 612,15	0,00
2001	Promesse d'inscription d'hypothèque	CFPR La Vaumoise	25	X	263 871,11	55 058,69	0,00
2001	Cauton personne morale	Saint-Rémi à Amiens	20	X	533 571,56	13 229,65	0,00
2001	Cauton personne morale	Saint-Riquier à Amiens	20	X	45 734,71	382,17	0,00
2002	Promesse d'inscription d'hypothèque	MFR de Conty	20	X	152 449,02	10 128,46	0,00
2002	Cauton bancaire	Saint-Rémi à Amiens	20	X	532 248,00	44 840,07	0,00
2002	Cauton bancaire	Saint-Rémi à Amiens	20	X	53 053,00	4 469,53	0,00
2003	Cauton bancaire	Association OGEC Institution Guynemer à Compiègne	20	X	34 634,28	3 999,55	0,00
2003	Cauton bancaire	Association OGEC Institution Guynemer à Compiègne	20	X	41 187,91	4 756,36	0,00
2004	Promesse d'inscription d'hypothèque	MFR Eclusier Vaux	20	X	60 928,00	11 943,56	0,00
2004	Cauton personne morale	Montalembert à Doullens	20	X	76 224,34	12 206,34	0,00
2004	Cauton personne morale	Montalembert à Doullens	20	X	99 256,00	15 976,14	0,00
2004	Cauton personne morale	Montalembert à Doullens	20	X	75 000,00	12 071,92	0,00
2004	Cauton bancaire	Sévigné Compiègne	20	X	42 686,00	6 648,49	0,00
2004	Cauton personne morale	St Joseph à Château-Thierry	20	X	25 592,74	4 399,85	0,00
2004	Cauton bancaire	St Rémi Amiens	20	X	4 635,00	827,32	0,00
2005	Cauton bancaire	MFR d'Ambleny	20	X	228 674,00	55 570,91	0,00
2005	Promesse d'inscription d'hypothèque	MFR de Villers Bocage	20	X	156 281,00	32 626,33	0,00
2005	Promesse d'inscription d'hypothèque	MFR du Noyonnais à Beaulieu Les Fontaines	20	X	301 066,00	60 831,83	0,00
2005	Cauton bancaire	Notre Dame de la Tilloye à Compiègne	25	X	1 084 779,00	400 387,47	0,00
2005	Cauton bancaire	Notre Dame de la Tilloye à Compiègne	20	X	336 950,00	71 221,08	0,00
2005	Cauton personne morale	Saint Riquier Amiens	20	X	138 040,77	34 188,73	0,00
2005	Cauton personne morale	Saint-Rémi à Amiens	20	X	7 322,00	1 786,37	0,00
2005	Cauton bancaire	Sévigné à Compiègne	20	X	45 015,89	11 198,47	0,00
2006	Cauton personne morale	Groupe Robert Schumann Chauny	15	X	114 185,88	6 131,63	0,00
2006	Cauton personne morale	MFR Eclusier Vaux	20	X	405 746,07	115 109,60	0,00
2006	Cauton personne morale	Sainte Sophie à Bohain	15	X	185 618,05	9 933,53	0,00
2006	Cauton bancaire	Saint-Rémi à Amiens	20	X	84 000,00	23 025,21	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2006	Cauton bancaire	St-Vincent-de-Paul à Soissons	15	X	362 969,71	3 314,79	0,00
2007	Cauton personne morale	Association Scolaire Chaunoise Saint-Charles-Chauny	15	X	188 382,00	23 638,07	0,00
2007	Cauton bancaire	Institut Charles Quentin Pierrefonds	15	X	130 000,00	16 549,77	0,00
2007	Cauton bancaire	Sainte Colette Corbie	15	X	186 195,33	23 737,78	0,00
2007	Cauton personne morale	Maison Familiale Rurale de la Capelle	15	X	248 791,44	29 173,35	0,00
2007	Cauton bancaire	OGEC Institution Sévigné Compiègne	20	X	146 175,59	47 757,37	0,00
2007	Cauton bancaire	Saint Esprit à Beauvais	20	X	122 786,10	37 760,93	0,00
2007	Cauton bancaire	Saint Vincent de Paul à Soissons	15	X	295 761,49	28 306,67	0,00
2007	Cauton bancaire	Sainte Colette à Corbie	15	X	380 054,00	34 361,05	0,00
2007	Cauton bancaire	Sainte Colette à Corbie	15	X	1 942,27	190,15	0,00
2007	Cauton bancaire	Sévigné à Compiègne	20	X	70 929,45	23 173,53	0,00
2008	Cauton personne morale	AFASEC Gouvieux	20	X	59 986,00	23 830,05	0,00
2008	Cauton personne morale	AFASEC Gouvieux	20	X	712 000,00	282 849,32	0,00
2008	Cauton bancaire	Association organisme de gestion du lycée privé Saint Rémi Amiens	20	X	21 506,48	8 078,19	0,00
2008	Cauton bancaire	Centre de Formation Professionnelle Rural de Vaumoise	15	X	112 855,85	18 139,39	0,00
2008	Cauton Personne morale	CFPA Rouvroy les Merles à Breteuil	20	X	228 675,00	85 142,28	0,00
2008	Cauton Personne morale	CFPA Rouvroy les Merles BRETEUIL	20	X	273 303,00	101 758,57	0,00
2008	Cauton bancaire	Institut Charles Quentin Pierrefonds	15	X	99 928,76	15 568,81	0,00
2008	Cauton bancaire	Institution du Saint Esprit Beauvais	20	X	60 652,33	21 851,46	0,00
2008	Cauton bancaire	MFR Ambleny	15	X	113 022,00	20 622,64	0,00
2008	Cauton bancaire	Sainte Colette Corbie	15	X	9 920,82	1 359,02	0,00
2008	Cauton bancaire	Ass. Amiénoise d'Enseignement Privé Sainte-Famille à Amiens	20	X	106 558,52	38 769,78	0,00
2009	Cauton bancaire	Ass. Amiénoise d'Enseignement Privé Sainte-Famille à Amiens	20	X	14 246,50	6 073,30	0,00
2009	Cauton bancaire	Association de Gestion Saint Vincent de Paul à Soissons	15	X	125 602,63	26 657,58	0,00
2009	Cauton bancaire	OGEC de l'Institution Sévigné à Compiègne	20	X	235 262,68	102 548,75	0,00
2009	Cauton bancaire	Ass. Amiénoise d'Enseignement Privé Sainte-Famille à Amiens	20	X	49 370,57	21 046,74	0,00
2009	Cauton bancaire	Association de gestion Saint Martin Amiens	30	X	265 751,00	167 653,69	0,00
2009	Cauton bancaire	Association organisme de gestion du lycée privé Saint Rémi Amiens	15	X	38 330,60	9 451,38	0,00
2009	Cauton bancaire	Association organisme de gestion du lycée privé Saint Rémi Amiens	15	X	20 439,64	5 039,91	0,00
2009	Cauton bancaire	Association organisme de gestion du lycée privé Saint Rémi Amiens	15	X	7 000,00	1 726,03	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2009	Cautions bancaires	OGEC de l'Institution Sévigné à Compiègne	20	X	133 680,03	58 269,84	0,00
2009	Cautions bancaires	OGEC Saint-Dominique à Mortefontaine	15	X	35 455,50	9 202,24	0,00
2010	Personne morale	Association d'Education Populaire La Providence à Laon	15	X	10 966,73	3 066,68	0,00
2010	Promesse d'affectation hypothécaire	Association Maison Familiale Rurale du Vimeu à yzengremer	30	X	817 091,03	540 474,00	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC de l'Institution Sévigné à Compiègne	20	X	20 586,90	10 175,00	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC de l'Institution Sévigné à Compiègne	20	X	5 276,90	2 608,09	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC de l'Institution Sévigné à Compiègne	20	X	35 413,29	17 502,90	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC Institution Guynemer Compiègne	20	X	62 661,71	30 489,64	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC Institution Guynemer Compiègne	20	X	62 661,71	30 489,64	0,00
2010	caution bancaire	Association organisme de gestion du lycée Saint-Rémi à Amiens	15	X	24 480,24	7 078,03	0,00
2010	Cautions bancaires	Association de gestion Saint-Martin à Amiens (Lycée Saint-Martin à Amiens)	20	X	232 800,00	108 650,63	0,00
2011	Cautions bancaires	AGES La Maison Française Cuise La Motte	10	X	18 924,81	1 555,46	0,00
2011	caution bancaire	Association Saint-Vincent SENLIS	10	X	169 230,08	14 048,41	0,00
2011	caution bancaire	Association Saint-Vincent SENLIS	10	X	30 011,56	2 524,26	0,00
2011	caution bancaire	Association Saint-Vincent SENLIS	10	X	169 230,08	14 048,41	0,00
2011	caution bancaire	Association Saint-Vincent SENLIS	10	X	30 011,56	2 524,26	0,00
2011	caution bancaire	Association Scolaire Chaunoise Saint-Charles - Chauny	10	X	31 243,41	231,12	0,00
2011	caution bancaire	Association Scolaire Chaunoise Saint-Charles - Chauny	10	X	31 243,41	231,12	0,00
2011	caution bancaire	Association Scolaire Saint Jean et La Croix SAINT QUENTIN	10	X	25 555,18	700,14	0,00
2011	caution bancaire	Association Scolaire Saint Jean et La Croix SAINT QUENTIN	10	X	25 555,18	700,14	0,00
2011	caution bancaire	Association Scolaire Saint Jean et La Croix Saint-Quentin	10	X	16 090,76	26,45	0,00
2011	caution bancaire	Association Scolaire Saint Jean et La Croix Saint-Quentin	10	X	16 090,76	26,45	0,00
2011	caution bancaire	OGEC Sacré Cœur Péronne	10	X	13 234,64	203,05	0,00
2011	caution bancaire	OGEC Sacré Cœur Péronne	10	X	13 234,64	203,05	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2011	caution bancaire	OGEC Saint Vincent de Paul BEAUVAIS	10	X	32 885,42	1 639,77	0,00
2011	caution bancaire	OGEC Saint Vincent de Paul BEAUVAIS	10	X	32 885,42	1 639,77	0,00
2011	caution bancaire	Organisme de Gestion de l'Ensemble Scolaire du Sacré Cœur d'Amiens	10	X	32 777,46	440,03	0,00
2011	caution bancaire	Organisme de Gestion de l'Ensemble Scolaire du Sacré Cœur d'Amiens	10	X	32 777,46	440,03	0,00
2011	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	25 554,17	9 087,48	0,00
2012	Caution bancaire	Association de gestion Saint Vincent de Paul SOISSONS	15	X	169 174,20	72 489,99	0,00
2012	Caution bancaire	OGEC les amis de l'institution Guynemer COMPIEGNE	10	X	15 800,04	2 030,20	0,00
2012	Caution bancaire	OGEC Sacré Cœur PERONNE	10	X	7 896,18	1 179,02	0,00
2012	Caution bancaire	OGEC Sainte Famille AMIENS	15	X	9 833,91	4 123,96	0,00
2012	Caution bancaire	OGEC Sainte Famille AMIENS	15	X	14 014,36	5 877,07	0,00
2012	Caution bancaire	OGEC Sainte Famille AMIENS	15	X	10 970,31	4 600,52	0,00
2012	Caution bancaire	Saint-Rémi à Amiens	15	X	44 670,60	20 503,60	0,00
2012	Personne morale	MFR de Conty	15	X	128 000,00	59 195,62	0,00
2012	Personne morale	Saint Charles Chauny	10	X	24 071,35	2 492,87	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Pierre à Abbeville	10	X	5 849,92	1 303,01	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Pierre à Abbeville	10	X	16 092,46	3 584,43	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Pierre à Abbeville	10	X	27 450,83	6 114,39	0,00
2013	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	23 539,97	11 767,84	0,00
2013	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	4 262,00	2 130,61	0,00
2013	Caution bancaire	Association Saint Louis de Poissy PIERREFONDS	8	X	6 399,00	361,59	0,00
2013	Caution bancaire	Association Saint Louis de Poissy PIERREFONDS	10	X	6 087,00	1 492,57	0,00
2013	Caution bancaire	La Maison Française à Cuise la Motte	10	X	10 898,28	3 027,63	0,00
2013	Caution bancaire	La Maison Française à Cuise la Motte	10	X	11 184,83	3 098,04	0,00
2013	Caution bancaire	La Maison Française à Cuise la Motte	10	X	4 884,21	1 352,86	0,00
2013	Caution bancaire	MFR du Noyonnais à Beaulieu Les Fontaines	10	X	4 126,20	1 118,03	0,00
2013	Caution bancaire	MFR du Noyonnais à Beaulieu Les Fontaines	10	X	13 817,07	3 743,86	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Joseph de Cluny à Estrées Saint Denis	12	X	4 137,04	1 647,26	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Joseph de Cluny à Estrées Saint Denis	12	X	54 916,48	22 505,73	0,00
2013	Caution bancaire	Sainte Famille à Amiens	20	X	38 684,26	23 300,64	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Jean et la Croix à St Quentin	10	X	1 945,33	568,14	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2013	Caution bancaire	Sainte Julie Billiard Orvillers Sorel	10	X	4 993,10	1 285,89	0,00
2013	Caution bancaire	Sainte Julie Billiard Orvillers Sorel	10	X	2 864,92	741,74	0,00
2013	Caution bancaire	Sainte Julie Billiard Orvillers Sorel	10	X	2 445,22	633,08	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Louis de Poissy à Pierrefonds	10	X	9 000,00	2 660,55	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Pierre à Abbeville	10	X	70 737,08	18 895,52	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Pierre à Abbeville	10	X	7 828,89	2 091,28	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Pierre à Abbeville	10	X	24 095,14	7 043,70	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Pierre à Abbeville	10	X	4 646,12	1 358,19	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Pierre à Abbeville	10	X	31 945,10	9 338,47	0,00
2013	caution bancaire	Institut Charles Quentin Pierrefonds	8	X	3 199,00	180,77	0,00
2013	caution bancaire	Saint-Rémy à Soissons	10	X	5 179,28	1 523,99	0,00
2013	caution bancaire	Saint-Rémy à Soissons	10	X	4 399,78	1 294,62	0,00
2013	caution bancaire	Saint-Rémy à Soissons	10	X	14 082,90	4 143,85	0,00
2013	caution bancaire	Sainte Famille à Amiens	20	X	22 768,59	14 790,23	0,00
2013	Caution bancaire	Saint Pierre à Abbeville	20	X	44 551,00	28 677,42	0,00
2013	Personne morale	MFR de Songeons	30	X	130 000,00	99 381,74	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	43 477,86	23 291,43	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	47 568,39	25 482,76	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	8 553,94	4 582,41	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	35 060,48	19 793,96	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	10	X	9 391,17	3 257,32	0,00
2014	caution bancaire	St Joseph de Cluny à Estrées St Denis	12	X	15 256,50	6 625,08	0,00
2014	caution bancaire	Saint-Vincent de Paul à Soissons	10	X	14 750,93	4 651,59	0,00
2014	caution bancaire	Saint-Vincent de Paul à Soissons	20	X	168 313,00	110 694,62	0,00
2014	caution bancaire	Saint-Rémi à Amiens	15	X	16 353,88	8 817,65	0,00
2014	caution bancaire	Sainte Julie Billiard Orvillers Sorel	10	X	6 980,06	2 306,29	0,00
2014	caution bancaire	Sainte Julie Billiard Orvillers Sorel	15	X	18 478,83	10 230,02	0,00
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	11 271,40	3 931,09	0,00
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	3 414,58	1 190,89	0,00
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	10 197,16	3 556,43	0,00
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	8 759,25	3 054,94	0,00
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	40 835,81	14 242,19	0,00
2014	Personne morale	MFR Songeons	30	X	130 000,00	103 715,07	0,00
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	3 622,89	1 263,54	0,00
2014	Personne morale	CFPR Vaumoise	15	X	17 426,03	10 111,87	0,00
2014	Personne morale	Institut saint-Esprit Beauvais	10	X	84 992,54	32 786,16	0,00
2014	Personne morale	La Providence à Laon	10	X	19 538,90	6 150,74	0,00
2014	Personne morale	La Providence à Laon	10	X	18 989,00	6 622,74	0,00
2014	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	44 738,77	24 579,77	0,00
2015	caution bancaire	Sacré cœur - Amiens	10	X	51 080,85	20 488,32	0,00
2015	caution bancaire	Sacré cœur - Amiens	10	X	4 687,89	1 880,29	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2015	Personne morale	St Joseph Notre Dame Fontaine les Vervins	10	X	26 632,57	10 747,88	0,00
2015	Cauton bancaire	Saint Vincent de Paul - Beauvais	10	X	47 500,20	20 171,32	0,00
2015	Cauton bancaire	Saint-Esprit - Beauvais	10	X	30 331,70	12 963,69	0,00
2015	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	38 420,00	23 809,87	0,00
2015	Cauton personne morale	Groupe Robert schuman à Chauny site Pully	10	X	17 617,90	7 293,33	0,00
2015	Cauton personne morale	Groupe Robert Schuman site Pouilly	15	X	11 983,92	7 301,98	0,00
2015	Cauton bancaire	Lycée sacré Cœur amiens	10	X	8 386,87	3 478,83	0,00
2015	Cauton personne morale	Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les V.	10	X	21 630,88	9 464,25	0,00
2015	Cauton bancaire	Saint Vincent - Senlis	10	X	169 230,08	74 693,06	0,00
2015	Cauton personne morale	Saint Remy - Soissons	10	X	14 414,12	6 425,14	0,00
2015	Cauton bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	15 342,53	9 878,07	0,00
2015	Cauton bancaire	SAINTE FAMILLE - AMIENS	15	X	6 450,00	4 156,27	0,00
2015	Cauton bancaire	SAINTE FAMILLE - AMIENS	20	X	10 261,01	7 524,27	0,00
2015	Cauton personne morale	Groupe Robert schuman à Chauny	15	X	34 906,24	21 581,30	0,00
2015	Cauton personne morale	Groupe Robert Schuman à Chauny	15	X	7 066,53	4 368,99	0,00
2015	Cauton bancaire	Saint Vincent - Senlis	10	X	31 933,71	14 654,51	0,00
2015	Cauton bancaire	SAINTE FAMILLE - AMIENS	15	X	82 830,88	54 751,59	0,00
2015	Cauton bancaire	Sévigné - Compiègne	10	X	2 836,91	1 321,30	0,00
2015	Cauton bancaire	Sainte Colette - Corbie	10	X	31 594,00	15 294,96	0,00
2015	Cauton personne morale	Saint Joseph - Fontyaine les Vervins	10	X	7 347,77	3 480,63	0,00
2015	Cauton personne morale	Saint Joseph - Fontyaine les Vervins	10	X	18 438,00	8 734,06	0,00
2015	Cauton personne morale	MFR Du Noyonnais Beaulieu les Fontaines	10	X	1 545,90	733,14	0,00
2015	Cauton personne morale	MFR Oisemont	15	X	83 160,00	54 012,23	0,00
2015	Cauton personne morale	MFR Du Noyonnais Beaulieu les Fontaines	10	X	8 610,00	4 083,26	0,00
2015	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	30	X	7 423,00	5 966,19	0,00
2015	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	30	X	14 360,43	11 542,11	0,00
2015	Cauton personne morale	Robert Schuman - Chauny	15	X	5 289,60	3 270,37	0,00
2015	Cauton bancaire	OGEC Saint Vincent de Paul - BEAUVAIS	10	X	60 367,08	26 908,83	0,00
2015	Cauton bancaire	OGEC lycée Sainte Famille - Amiens	20	X	26 730,00	19 886,39	0,00
2015	Cauton bancaire	OGEC lycée Sainte Famille - Amiens	20	X	19 713,00	14 665,93	0,00
2015	Cauton bancaire	OGEC lycée Sainte Famille - Amiens	15	X	1 531,75	1 008,86	0,00
2015	caution personne morale	Groupe Robert Schuman - Chauny	10	X	10 579,20	5 159,17	0,00
2015	caution personne morale	Robert Schuman - CHAUNY	15	X	44 467,40	29 279,45	0,00
2016	caution personne morale	MFR - Songeons	15	X	10 498,05	7 086,90	0,00
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	4 518,00	3 129,18	0,00
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	8 249,75	5 713,80	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	6 659,61	4 612,46	0,00
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	14 670,95	10 161,14	0,00
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	5 050,70	3 498,13	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	20	X	64 094,00	49 457,74	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	20	X	41 395,31	31 942,44	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	10	X	4 818,38	2 617,77	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	10	X	2 067,78	1 123,40	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	10	X	4 194,80	2 278,98	0,00
2016	Cauton bancaire	SAINT REMI - AMIENS	10	X	5 758,03	3 140,89	0,00
2016	Cauton bancaire	SAINT REMI - AMIENS	15	X	12 390,00	8 635,66	0,00
2016	Cauton personne morale	Sévigné - Compiègne	10	X	13 482,00	7 368,93	0,00
2016	Cauton personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	3 206,41	1 752,54	0,00
2016	Cauton personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	600,59	328,27	0,00
2016	Cauton personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	8 515,16	4 654,18	0,00
2016	Cauton personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	3 833,71	2 095,41	0,00
2016	Cauton personne morale	OGEC Sainte Sophie - Bohain en Vermandois	10	X	7 390,80	4 039,63	0,00
2016	Cauton bancaire	OGEC Institution Saint Esprit - Beauvais	15	X	24 585,45	17 153,68	0,00
2016	Cauton bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	23 689,09	16 541,26	0,00
2016	Cauton bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	20 656,29	14 423,56	0,00
2016	Cauton bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	12 337,72	8 615,00	0,00
2016	Cauton bancaire	sacré Cœur - Péronne	10	X	21 294,53	11 796,59	0,00
2016	caution personne morale	Sainte Sophie - Bohain	10	X	6 107,00	3 289,41	0,00
2016	caution personne morale	Sainte Sophie - Bohain	10	X	1 488,00	801,48	0,00
2016	caution personne morale	Sainte Sophie - Bohain	10	X	24 283,65	13 079,91	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint-Pierre - Abbeville	15	X	52 407,44	36 852,72	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint-Pierre - Abbeville	10	X	6 327,72	3 510,58	0,00
2016	Cauton bancaire	Sainte Colette - corbie	10	X	44 586,09	24 736,12	0,00
2016	Cauton bancaire	Sainte Colette - corbie	7	X	7 838,65	2 853,21	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint Vincent de Paul - Beauvais	10	X	60 367,08	33 673,25	0,00
2016	Cauton bancaire	La Maison Française - cuise la Motte	5	X	4 374,00	371,49	0,00
2016	CAUTION BANCAIRE	SAINT-PIERRE ABBEVILLE	10	X	8 124,29	4 707,64	0,00
2016	Cauton personne morale	MFR de la Vallée du Retz - AMBLEMY	20	X	5 485,00	4 359,45	0,00
2016	CAUTION BANCAIRE	OGEC Saint Pierre Notre Dame - Abbeville	15	X	4 275,50	3 109,60	0,00
2016	CAUTION BANCAIRE	SAINT-REMY - SOISSONS	10	X	21 546,45	11 829,89	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2016	Caution personne morale	MFR du Noyonnais - Beaulieu les Fontaines	8	X	4 995,26	2 446,31	0,00
2016	Caution personne morale	MFR du Noyonnais - Beaulieu les Fontaines	8	X	7 821,80	3 830,54	0,00
2016	Caution personne morale	MFR du Noyonnais - Beaulieu les Fontaines	8	X	1 581,80	774,65	0,00
2016	Caution personne morale	MFR du Noyonnais - Beaulieu les Fontaines	8	X	5 128,68	2 516,92	0,00
2016	Caution personne morale	Association du Petit Séminaire - Amiens	10	X	7 113,02	4 234,68	0,00
2016	Caution personne morale	Association du Petit Séminaire - Amiens	5	X	9 390,56	1 790,64	0,00
2016	Caution personne morale	Association Saint Vincent - Senlis	10	X	217 294,01	129 602,48	0,00
2017	Caution bancaire	SAINTE JULIE B, - ORVILLERS SOREL	10	X	28 000,00	16 861,37	0,00
2017	Caution bancaire	SAINTE JULIE B, - ORVILLERS SOREL	15	X	694,80	510,54	0,00
2017	Caution bancaire	Lycée du Saint Esprit - Beauvais	12	X	22 655,94	15 403,97	0,00
2017	Caution bancaire	Institut Saint Dominique - Mortefontaine	15	X	47 010,60	34 972,45	0,00
2017	Caution bancaire	Lycée Sainte Julie Billart Orvillers Sorel	15	X	4 000,00	2 996,89	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Robert Schuman - CHAUNY	10	X	23 993,75	14 639,47	0,00
2017	caution bancaire	LPEPA Saint Joseph de Cluny - ESTREES ST DENIS	20	X	6 011,55	4 854,53	0,00
2017	caution bancaire	Lycée du Saint Esprit - Beauvais	15	X	24 582,45	18 570,41	0,00
2017	caution bancaire	Lycée Saint Rémi - AMIENS	10	X	30 600,00	19 424,71	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	3 206,41	2 047,71	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	600,59	383,55	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	8 515,16	5 438,04	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	3 833,71	2 448,32	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	11 997,93	5 836,96	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Sévigné - COMPIEGNE	10	X	13 482,10	8 661,79	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Pierre - ABBEVILLE	15	X	4 275,50	3 257,97	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Sainte Sophie - BOHAIN EN VERMANDOIS	10	X	7 390,80	4 790,86	0,00
2017	caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	20	X	25 673,53	21 228,14	0,00
2017	caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	15	X	9 432,18	7 254,60	0,00
2017	caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	20	X	18 811,38	15 554,18	0,00
2017	Caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	15	X	2 728,57	2 098,63	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2017	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	30 327,65	16 261,79	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	7 390,80	3 962,97	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	40 064,30	21 482,62	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée Saint Charles- CHAUNY	10	X	58 905,00	39 861,74	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée Saint Charles- CHAUNY	10	X	6 187,50	4 187,16	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée Saint Charles- CHAUNY	10	X	46 675,00	31 585,55	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	5 158,37	3 514,76	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	9 644,40	6 571,40	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	3 141,00	2 140,18	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	10 408,50	7 092,04	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	5	X	1 125,63	408,31	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	8 151,18	5 553,97	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	10 939,29	5 865,69	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée Saint Riquier - AMIENS	10	X	30 294,82	21 231,27	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	6 159,93	3 780,34	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Saint Rémi - AMIENS	10	X	10 596,02	8 113,94	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - PERONNE	20	X	13 052,56	11 525,59	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée La Providence - LAON	15	X	15 554,90	13 256,47	0,00
2019	Caution personne morale	AFASEC Gouvieux	5	X	5 354,48	3 230,29	0,00
2019	Caution personne morale	AFASEC Gouvieux	5	X	18 054,94	10 892,32	0,00
2019	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	15	X	6 872,34	5 997,45	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	16 787,70	13 600,34	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	13 147,15	10 650,99	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	38 450,06	31 149,82	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	5 399,40	4 374,25	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	17 357,61	14 062,04	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	4 990,52	4 043,00	0,00
2019	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	15 539,40	12 576,27	0,00
2019	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	29 424,32	23 821,61	0,00
2019	Caution personne morale	Lycée Saint Martin - AMIENS	10	X	13 715,00	11 637,08	0,00
2019	Caution personne morale	Lycée Saint Martin - AMIENS	10	X	3 676,87	3 119,80	0,00
2019	Caution personne morale	Lycée Charles Quentin - PIERREFONDS	15	X	2 449,68	2 230,44	0,00
2019	Caution personne morale	Lycée Charles Quentin - PIERREFONDS	15	X	2 270,10	2 066,93	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	4 354,56	3 527,79	0,00
2019	caution personne morale	Centre de Formation Professionnelle Rural de Vaumoise	10	X	8 709,56	7 571,35	0,00
2020	Caution bancaire	LPEPA Saint Joseph de Cluny - ESTREES ST DENIS	12	X	2 840,19	2 165,81	0,00
2020	Caution personne morale	MFR FLIXECOURT	10	X	17 357,61	14 062,04	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2020	Cautions bancaires	Lycée Charles Quentin - PIERREFONDS	15	X	2 270,10	2 066,93	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		12,00	0,00	12,00	4,00	6,00	10,00
Directeur général des services		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		11,00	0,00	11,00	3,00	6,00	9,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2 320,00	0,00	2 320,00	1 695,80	255,20	1 951,00
Adjoint Administratif	C	203,00	0,00	203,00	116,20	0,00	116,20
Adjoint Administratif (0 non titulaire)	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	282,00	0,00	282,00	257,00	0,00	257,00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe (4 non titulaires)	C	5,00	0,00	5,00	0,00	4,00	4,00
Adjoint Administratif Principal 2ième classe	C	240,00	0,00	240,00	219,30	0,00	219,30
Adjoint Administratif Principal 2ième classe (0 non titulaires)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur	A	36,00	0,00	36,00	10,90	0,00	10,90
Administrateur (13 non titulaires)	A	16,00	0,00	16,00	0,00	12,80	12,80
Administrateur général	A	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur hors classe	A	21,00	0,00	21,00	8,80	0,00	8,80
Administrateur hors classe (7 non titulaires)	A	7,00	0,00	7,00	0,00	7,00	7,00
Attaché	A	360,00	0,00	360,00	308,90	0,00	308,90
Attaché (97 non titulaires)	A	98,00	0,00	98,00	0,00	95,60	95,60
Attaché Principal	A	373,00	0,00	373,00	353,80	0,00	353,80
Attaché Principal (89 non titulaires)	A	96,00	0,00	96,00	0,00	85,10	85,10
Attaché hors classe	A	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Directeur	A	109,00	0,00	109,00	65,10	0,00	65,10
Directeur (23 non titulaires)	A	33,00	0,00	33,00	0,00	22,30	22,30
Rédacteur	B	110,00	0,00	110,00	93,70	0,00	93,70
Rédacteur (10 non titulaires)	B	14,00	0,00	14,00	0,00	9,80	9,80
Rédacteur Principal 1ère classe	B	142,00	0,00	142,00	133,80	0,00	133,80
Rédacteur Principal 1ère classe (18 non titulaires)	B	25,00	0,00	25,00	0,00	17,60	17,60
Rédacteur Principal 2ième classe	B	131,00	0,00	131,00	122,30	0,00	122,30
Rédacteur Principal 2ième classe (1 non titulaire)	B	6,00	0,00	6,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6 706,00	0,00	6 706,00	5 694,50	444,60	6 139,10
Adjoint Technique	C	129,00	0,00	129,00	122,80	0,00	122,80
Adjoint Technique (2 non titulaire)	C	4,00	0,00	4,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	163,00	0,00	163,00	153,70	0,00	153,70
Adjoint Technique Principal 1ère classe (0 non titulaire)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal 1ère classe des EE	C	586,00	0,00	586,00	549,00	0,00	549,00
Adjoint Technique Principal 2ième classe	C	102,00	0,00	102,00	94,90	0,00	94,90
Adjoint Technique Principal 2ième classe des EE	C	3 141,00	0,00	3 141,00	2 789,10	0,00	2 789,10

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint Technique Principal 2ième classe des EE (0 non titulaire)	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique des EE	C	1 020,00	0,00	1 020,00	1 012,40	0,00	1 012,40
Adjoint Technique des EE (395 non titulaires)	C	400,00	0,00	400,00	0,00	395,00	395,00
Agent de Maîtrise	C	391,00	0,00	391,00	370,40	0,00	370,40
Agent de Maîtrise (1 non titulaire)	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,80	0,80
Agent de Maîtrise Principal	C	96,00	0,00	96,00	91,80	0,00	91,80
Agent de Maîtrise Principal (2 non titulaires)	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur	A	53,00	0,00	53,00	47,60	0,00	47,60
Ingénieur (14 non titulaires)	A	15,00	0,00	15,00	0,00	14,00	14,00
Ingénieur Principal	A	252,00	0,00	252,00	221,20	0,00	221,20
Ingénieur Principal (14 non titulaires)	A	17,00	0,00	17,00	0,00	13,80	13,80
Ingénieur en Chef	A	40,00	0,00	40,00	28,80	0,00	28,80
Ingénieur en Chef (2 non titulaires)	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur en Chef hors classe	A	26,00	0,00	26,00	7,00	0,00	7,00
Ingénieur en Chef hors classe (3 non titulaires)	A	4,00	0,00	4,00	0,00	3,00	3,00
Technicien	B	51,00	0,00	51,00	46,80	0,00	46,80
Technicien (7 non titulaires)	B	8,00	0,00	8,00	0,00	7,00	7,00
Technicien Principal 1ère classe	B	93,00	0,00	93,00	72,00	0,00	72,00
Technicien Principal 1ère classe (4 non titulaires)	B	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Technicien Principal 2ième classe	B	99,00	0,00	99,00	87,00	0,00	87,00
Technicien Principal 2ième classe (1 non titulaire)	B	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Assistant Socio-Educatif 1ère classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant Socio-Educatif 2ème classe (1 non titulaire)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		7,00	0,00	7,00	0,00	3,90	3,90
Cadre de santé 1ère classe (1 non titulaire)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Cadre de santé 2ème classe (0 non titulaire)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médecin Hors Classe	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Médecin Hors Classe (1 non titulaire)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,90	0,90
Psychologue classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue classe normale (2 non titulaires)	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		24,00	0,00	24,00	13,80	0,00	13,80
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 2ième classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Principal de Conservatoire du patrimoine	A	5,00	0,00	5,00	3,80	0,00	3,80
Attaché de Conservation du patrimoine	A	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Bibliothécaire	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur du patrimoine	A	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur du patrimoine en chef	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	8,00
Marins (8 non titulaires)	C	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	8,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9 068,00	0,00	9 068,00	7 405,10	712,70	8 117,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe (4 non titulaires)	C	ADM	380-548	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe des EE (0 non titulaire)	C	TECH		0,00	38 38 : Travailleurs handicapés de cat C	CDD
Adjoint Technique des EE (395 non titulaires)	C	TECH	348	0,00	3-2 3-2 Vacance temporaire d'emploi,	CDD
Administrateur (13 non titulaires)	A	ADM	813-977	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel, 3-3-2 : cat A besoins des services ou nature des fonctions.	CDD ET CDI
Administrateur hors classe (7 non titulaires)	A	ADM	977-HEB BIS	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel, 3-3-2 : cat A besoins des services ou nature des fonctions.	CDI
Agent de Maîtrise (1 non titulaire)	C	TECH	409	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Agent de Maîtrise Principal (2 non titulaires)	C	TECH	374-586	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Attaché (97 non titulaires)	A	ADM	441-821	0,00	3-2 3-4 : CDI prop à un contractuel 3-3-2 : cat A besoin service ou nature fonction 3-2 Vac tempo emploi	CDD ET CDI
Attaché Principal (89 non titulaires)	A	ADM	679-995	0,00	3-3-2° 3-4 : CDI proposé à un contractuel, 3-3-2 : cat A besoins des services ou nature des fonctions.	CDD ET CDI
Cadre de santé 1 ^{ère} classe (1 non titulaire)	A	MS	577-822	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Cadre de santé 2 ^{ème} classe (0 non titulaire)	A	MS	655	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Directeur (23 non titulaires)	A	ADM	897-1015	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Directeur général adjoint des services (6 non titulaires)		OTR	HEB et plus	0,00	47 47 : Recrutement direct sur emplois fonctionnels	A (Emploi fonctionnel)
Ingénieur (14 non titulaires)	A	TECH	441-821	0,00	3-3-1° 3-3-1 : absence de cadre d'emplois, 3-4 : CDI proposé à un contractuel,	CDD ET CDI
Ingénieur Principal (14 non titulaires)	A	TECH	720-995	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel,	CDD ET CDI

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Ingénieur en Chef (2 non titulaires)	A	TECH	862-977	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Ingénieur en Chef hors classe (3 non titulaires)	A	TECH	977-HEB BIS	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Marins (8 non titulaires)	C	OTR	Droit privé	0,00	A A	CDI
Médecin Hors Classe (1 non titulaire)	A	MS	HEB et plus	0,00	3-3-1° 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires	CDD
Psychologue classe normale (2 non titulaires)	A	MS	656	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDD
Rédacteur (10 non titulaires)	B	ADM	372-597	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel, 3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Rédacteur Principal 1ère classe (18 non titulaires)	B	ADM	461-707	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Rédacteur Principal 2ième classe (1 non titulaire)	B	ADM	506-638	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel, 3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Technicien (7 non titulaires)	B	TECH	372-500	0,00	3-2 3-2 Vacance temporaire d'un emploi, 38 : Travailleurs handicapés de cat B	CDD ET CDI
Technicien Principal 1ère classe (4 non titulaires)	B	TECH	573-707	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel, 3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD ET CDI
Technicien Principal 2ième classe (1 non titulaire)	B	TECH	638	0,00	3-4 3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Apprentis (143 non titulaires)	C	ADM		0,00	A A	CDD
Collaborateurs de cabinet (15 non titulaires)	A	ADM	HEA -HEB BIS	0,00	110 110: article 110 collaborateurs de cabinet	
Collaborateurs de groupes élus A (14 non titulaires)	A	ADM	593-HEA	0,00	110-1 110-1: collaborateurs de groupes d'élus.	CDD ET CDI
Collaborateurs de groupes élus B (9 non titulaires)	B	ADM	451-HEA	0,00	110-1 110-1: collaborateurs de groupes d'élus.	CDD
Collaborateurs de groupes élus C (0 non titulaire)	C	ADM	Indice 528	0,00	110-1 110-1: collaborateurs de groupes d'élus.	CDD
Contrats de projet cat A	A	ADM	444 - 821	0,00	A 3.II contrat de projet	CDD
Contrats de projet cat B	B	ADM	372 - 597	0,00	A 3.II contrat de projet	CDD
Emplois d'avenir (0 non titulaires)	C	ADM		0,00	A A	CDD
Emplois occasionnels (182 non titulaires)	A	ADM	348-668	0,00	3-a° 3-a° : Article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacements en EPLE (716 non titulaires)	C	TECH	348	0,00	3-1 3-1 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD

HAUTS DE FRANCE - PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Remplacements sièges et Ports (48 non titulaires)	A	ADM	372-473	0,00	3-1 3-1 Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
- Délégation de service public	LES CARS CHARLOT - LR40 - Liaison routière Creil / Senlis/Roissy		Entreprises privées	5 773 021,47
- Délégation de service public	LES CARS CHARLOT - LR 41 Crépy en Valois / Roissy		Entreprises privées	4 344 770,05
- Délégation de service public	VEXINS BUS - LR 49 GISORS-CERGY		Entreprises privées	4 635 415,96
- Délégation de service public	SPL de gestion du vélodrome - Vélodrome de Roubaix		Société Publique Locale	0,00
- Délégation de service public	SEPD - Port de Boulogne Calais		Entreprises privées	0,00
- Délégation de service public	Service public régional de la formation professionnelle aux Compétences Clés		Entreprises privées	0,00
- Délégation de service public	LES CARS MERLIER - LR 510 FLECHIN-ST OMER - 511 - ISBERGUES-STOMER	SAS	Entreprises privées	2 622 792,00
- Délégation de service public	Atrium du Compiégnois - Lot 3 secteur nord est	SAS	Entreprises privées	167 339
10/12/2007 - Délégation de service public	KEOLIS Réseau Départemental Sud Oise (KRDSO) - Lot 2 secteur sud est	SAS	Entreprises privées	268,00 218 312 832,00
24/12/2008 - Délégation de service public	Atrium du Beauvaisis - Lot 1 secteur ouest	SAS	Entreprises privées	232 911 144,00
23/04/2013 - Délégation de service public	LITTORAL NORD AUTOCARS - GRAVELINES-CALAIS - LR 501	SAS	Entreprises privées	4 283 496,00
23/04/2013 - Délégation de service public	LITTORAL NORD AUTOCARS - ST FOLQUIN-CALAIS (LR502) - ARDRES-CALAIS (LR503)	SAS	Entreprises privées	4 351 456,00
23/04/2013 - Délégation de service public	LITTORAL NORD AUTOCARS - HENIN BEAUMONT- DOUAI-LR 536	SAS	Entreprises privées	2 354 352,00
23/04/2013 - Délégation de service public	LES CARS MERLIER - LR 508 LOT 5 : LUMBRES-ST-OMER	SAS	Entreprises privées	2 629 920,00
23/04/2013 - Délégation de service public	LES CARS MERLIER - LR 509 LOT 6 : HESDIN- FAUQUEMBERGUES-SAINT OMER	SAS	Entreprises privées	3 311 712,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
23/04/2013 - Délégation de service public	WESTEEL VOYAGES-LOT10-HESDIN ST POL (517) FREVENT-HESDIN(518)DOULLENS-ST POL/TERNOISE(519)	SAS	Entreprises privées	7 061 088,00
23/04/2013 - Délégation de service public	SAS VOYAGES A. FOUACHE - LR 533 : HENIN BEAUMONT-ARRAS (LOT17)	SAS	Entreprises privées	1 260 632,00
23/04/2013 - Délégation de service public	LES AUTOBUS ARTESIENS - LR 535 LOT 19 : BRUAY LA BUISSIÈRE - ARRAS	SAS	Entreprises privées	2 677 192,00
03/05/2013 - Délégation de service public	INGLARD ENTREPRISES -CALAIS-MARQUISE-BOULOGNE (LR504) - CALAIS-SITE DES 2 CAPS-BOULOGNE (LR505)	SAS	Entreprises privées	7 058 112,00
03/05/2013 - Délégation de service public	SARL VOYAGES MOLEUX ET ROUSSEL - LR 506 : LICQUES-BOULOGNE - LR 507 : DESVRES-SAMER-BOULOGNE (LOT 4)	SARL	Entreprises privées	6 067 840,00
03/05/2013 - Délégation de service public	VOYAGES DUMONT - LR514 LOT 9 - MONTREUIL BERCK	MANIER Titulaire et non DUMONT	Entreprises privées	11 352 528,00
03/05/2013 - Délégation de service public	WESTEEL VOYAGES - LOT12 - LR 521 DOULLENS-PAS EN ARTOIS-ARRAS	SAS	Entreprises privées	8 501 888,00
03/05/2013 - Délégation de service public	SAS AUTOCARS FINAND PARMENTIER (SAS) - LR 530 LOT15 : CAMBRAI-MARQUION-ARRAS	SAS	Entreprises privées	7 841 952,00
03/05/2013 - Délégation de service public	SAS VOYAGES A.FOUACHE - LR 531 : CORBEHEM-ARRAS- LR 532 : QUIERY LA MOTTE-PELVES-ARRAS (LOT 16)	SAS	Entreprises privées	5 769 480,00
03/05/2013 - Délégation de service public	LES AUTOBUS ARTESIENS - LR 534 - LOT 18 : LENS-ARRAS	SAS	Entreprises privées	5 924 736,00
03/05/2013 - Délégation de service public	LES AUTOBUS ARTESIENS - LOT 21 - LILLERS BRUAY (LR537) NORRENT FONTES-LILLERS BETHUNE (LR538)	SAS	Entreprises privées	6 095 712,00
03/05/2013 - Délégation de service public	LES AUTOBUS ARTESIENS - LOT 22 - MERVILLE BETHUNE(LR539) ARMENTIERES BETHUNE (LR540)	SAS	Entreprises privées	8 241 584,00
21/05/2013 - Délégation de service public	CARON VOYAGES - BOULOGNE-ETAPLES (LR512) - ETAPLES-LE TOUQUET-BERCK (LR513)	SARL Changement en KEOLIS COTE OPALE en cours d'année	Entreprises privées	9 283 896,00
01/09/2013 - Délégation de service public	LES CARS MERLIER-LOT9 - MONTREUIL-BERCK(LR514)HESDIN-MONTREUIL(LR516)HUCQUELIERS-MONTREUIL(LR515)	SAS	Entreprises privées	11 352 529,00
01/09/2013 - Délégation de service public	SAS VOYAGES A. FOUACHE - LR 520 : AUXI-FREVENT-AVESNES-ARRAS (LOT11)		Entreprises privées	4 554 260,00
13/12/2013 - Délégation de service public	KEOLIS OISE -LR42 - Liaison routière Amiens / Beauvais		Entreprises privées	5 238 697,66

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
30/06/2017 - Délégation de service public	SCHOONAERT SA AUTOCARS - Périmètre 1 Flandre	SAS	Entreprises privées	145 048 272,00
30/06/2017 - Délégation de service public	MARIOT GAMELIN SA AUTOCARS - Périmètre 2 : Pévèle mélançois et Weppes	SAS	Entreprises privées	167 233 982,80
30/06/2017 - Délégation de service public	DUPAS LEBEDA FECHAIN - Périmètre 3 : Sensée-Escout et Est-Cambrésis	SAS	Entreprises privées	106 951 884,00
30/06/2017 - Délégation de service public	COUTEAUX Les Cars du Hainaut - Périmètre 4 : Pays Quercitain-Bavais et Avesnois	SAS	Entreprises privées	119 709 136,00
13/09/2017 - Délégation de service public	RRT62	Régie régionale	Entreprises privées	23 342 792,00
02/07/2018 - Délégation de service public	SCHOONAERT SA AUTOCARS - Périmètre 1 Flandre	SAS	Entreprises privées	148 912 661,00
21/05/2019 - Délégation de service public	AJP VALENCIENNES Groupe place gestion - Périmètre 3A	SAS	Entreprises privées	47 954 900,00
21/05/2019 - Délégation de service public	AJP VALENCIENNES Groupe place gestion - Périmètre 3B	SAS	Entreprises privées	23 145 937,00
02/07/2019 - Délégation de service public	MARIOT GAMELIN SA AUTOCARS - Périmètre 2 : Pévèle mélançois et Weppes	SAS	Entreprises privées	140 363 530,00
02/07/2019 - Délégation de service public	COUTEAUX Les Cars du Hainaut - Périmètre 4 : Pays Quercitain-Bavais et Avesnois	SAS	Entreprises privées	119 131 476,00
26/09/2019 - COSP - Contrat d'objectifs de Service public	Régie Régionale des transports de l'Aisne		Régie Régionale	41 666 554,00
26/11/2019 - Délégation de service public	DUPAS LEBEDA FECHAIN - Périmètre 3 : Sensée-Escout et Est-Cambrésis -PROLONGATION	SAS	Entreprises privées	318 552,00
Détention d'une part du capital				
- Détention d'une part de capital	PICARDIE AVENIR	SA	Entreprises privées	2 450 507,40
- Détention d'une part de capital	PICARDIE INVESTISSEMENT	SA	Entreprises privées	12 322 015,25
- Détention d'une part de capital	PICARDIE CAPITAL INNOVATION		Entreprises privées	702 744,90
- Détention d'une part de capital	CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE		Entreprises privées	92 680,00
- Détention d'une part de capital	ECO SYNERGIE EIN		Entreprises privées	60 000,00
- Détention d'une part de capital	FINOVAM GESTION		Entreprises privées	300 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Détention d'une part de capital	OSEO		SAR	22,26
- Détention d'une part de capital	FRANCE ACTIVE PICARDIE SA		SOCIETES	16,00
- Détention d'une part de capital	SACICAP DE LA SOMME		Entreprises privées	1 280,00
- Détention d'une part de capital	SACICAP DE PICARDIE		Entreprises privées	182,00
- Détention d'une part de capital	PICARDIE ENERGIE BOIS		Entreprises privées	48 160,00
- Détention d'une part de capital	PICARDIE ENERGIE ET DEV. DURABLE	SA	SA	6 000 445,00
- Détention d'une part de capital	INSTITUT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT		01/10/1982-05/07/2002	305 296,00
- Détention d'une part de capital	SPL EURALILLE	SPL	23/04/1990-15/03/1993-14/06/1993-10/10/2011	119 248,00
- Détention d'une part de capital	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AUTONOMIE ET SOLIDARITE		15/11/1996-24/09/2001-20/10/08	719 950,00
- Détention d'une part de capital	SAS FINORPA FINANCEMENT	SAS	04/04/2005-08/10/2007-20/10/2008	15 797 855,00
- Détention d'une part de capital	SAFER HAUTS-DE-FRANCE	SA a but non lucratif	Le 21 novembre 1994	176 053,00
- Détention d'une part de capital	SAEML DE DÉVELOPPEMENT DU DUNKERQUOIS	SAEM	Le 14 decembre 1990	114 766,00
- Détention d'une part de capital	CAISSE SOLIDAIRE NORD PAS DE CALAIS		15/11/1996 ; 03/11/2003 ; 21/05/2007	161 442,00
- Détention d'une part de capital	SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE DE LILLE OUEST		29 et 30/06/2000	253 360,00
- Détention d'une part de capital	SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE DE LILLE EST		29 et 30/06/2000	253 380,00
- Détention d'une part de capital	SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE DE LENS LIÉVIN		29 et 30/06/2000	420 240,00
- Détention d'une part de capital	SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE DE VALENCIENNES		29 et 30/06/2000	309 000,00
- Détention d'une part de capital	SAS INOVAM	SAS	10/07/2000-04/10/2010	1 600 708,00
- Détention d'une part de capital	SIR BATIXIA	SIR	05/07/2002-08/03/2004	5 100 000,00
- Détention d'une part de capital	SAEML D'EXPLOITATION CENTRE NATIONAL DE LA MER - NAUSICAA	SAEML	Le 3 novembre 2003	300 098,00
- Détention d'une part de capital	SAEM TERRITOIRES 62	SAEM	17/11/2008-03/07/2013	2 536 404,00
- Détention d'une part de capital	SA FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE HAUTS-DE-FRANCE	SA	20/10/2008-2015	1 361 464,00
- Détention d'une part de capital	SASU NORD FRANCE AMORÇAGE	SAS	6/02/2012-25/06/2012-07/10/2013-2/11/2015	30 000 000,00
- Détention d'une part de capital	BATINOREST		Le 26 septembre 2005	500 000,00
- Détention d'une part de capital	SPLA DELTA3	SPL	Le 31 janvier 2011	149 940,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Détention d'une part de capital	SAEML EURATECHNOLOGIES	SAEML	Le 14 novembre 2011	381 140,00
- Détention d'une part de capital	SPL VÉLODROME COUVERT RÉGIONAL	SPL	Le 10 octobre 2011	275 000,00
- Détention d'une part de capital	SAEM ENERGIES HAUTS-DE-FRANCE	SAEM	6/7/2015 - 5/10/2015	2 002 182,00
- Détention d'une part de capital	FIP NORD EUROPE PME		Le 26 janvier 2004	402 000,00
- Détention d'une part de capital	FINORPA SCR	SAS	Entreprises privées	2 643 489,10
- Détention d'une part de capital	FIRA NORD-EST	FPCI	FPCI	6 001 335,00
- Détention d'une part de capital	CAP 3RI	SAS	Entreprises privées	12 499 840,10
- Détention d'une part de capital	PAS DE CALAIS ACTIF	GIP	GIP	137 141,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	CMAR			11 029 964,31
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Ozamam (Lille)		Etablt Public	1 041 061,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Ste Marie (Bailleul)		Etablt Public	88 238,14
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Ste Marie (Fruges)		Etablt Public	950 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. EPID (Dunkerque)		Etablt Public	115 737,55
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Ins. St Louis (Armentières)		Etablt Public	1 150 747,66
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Notre Dame de Sion (Saint Omer)		Etablt Public	521 603,21
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. La Sagesse (Valenciennes)		Etablt Public	1 750 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. St François d'Assise (Roubaix)		Etablt Public	270 862,77
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Notre Dame des Anges (St Amand les eaux)		Etablt Public	302 674,84

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Notre Dame de la Providence (Orchies)		Etabl Public	127 493,30
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Jeanne d'Arc (Aulnoye Aymeries)		Etabl Public	124 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. St Joseph (Hazebrouck)		Etabl Public	343 989,84
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Charles Brasseur (Bourbourg)		Etabl Public	595 568,54
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Centre Hélène Borel			5 532 922,47
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Nazareth Haffreingue (Boulogne sur mer)		Etabl Public	198 528,33
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. St roch (Estaires)		Etabl Public	134 927,74
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. de Coulogne (Coulogne)		Etabl Public	1 374 146,28
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Hélène Boucher (Somain)		Etabl Public	198 130,87
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Ass. de l'Institut d'Anchin (Pecquencourt)		Etabl Public	1 479 017,10
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Institution Jean Paul II de Compiègne		Etabl Public	5 905 876,27
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc.Agricole de la Baie de Somme		Etabl Public	6 490,44
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. La Malassise de Longuenesse		Etabl Public	656 619,90
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Sainte Odile de Lambersart		Etabl Public	553 942,45
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MFR Le Clos Fleuri (Avesnes sur Helpe)		Etabl Public	131 945,49
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MFR de la Capelle (La Capelle)		Etabl Public	480 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Institut Saint Eloi (Bapaume)		Etabl Public	2 295 366,58
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Ste Famille (Amiens)		Etabl Public	2 507 688,21
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. La Providence (Amiens)		Etabl Public	1 595 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Fondation Institut Pasteur de Lille		Etabl Public	16 198 169,24
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MFR de Rollancourt (Rollancourt)		Etabl Public	370 477,51
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Maisons et Cités SOGINORPA		Etabl Public	32 029 106,74
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Saint Jean (Douai)		Etabl Public	1 995 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	GIP MIPIH		Etabl Public	2 354 166,66
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM Lille)		Etabl Public	5 700 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Picardie Avenir		Entreprises privées	100 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	2XL FRANCE		SOCIETE	87 600,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	A PETITS PAS		ASSOCIATION	164 599,12
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	A PRO BIO		ASSOCIATION	94 654,79

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ABCD NUTRITION		SOCIETE	131 151,44
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ACAP POLE REGIONAL IMAGE		ASSOCIATION	1 089 934,07
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ACMAPOR		ASSOCIATION	308 003,37
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ACTEURS POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE HAUTS DE FRANC		ASSOCIATION	297 800,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ADEFI MISSION LOCALE		ASSOCIATION	214 141,04
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ADIL DU NORD		ASSOCIATION	293 748,76
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ADRIANOR		ASSOCIATION	100 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AEP LYCEE ST PAUL		ASSOCIATION	183 958,93
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AFDAS		ASSOCIATION	105 339,59
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AFEV FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE ASSOCIATION		ASSOCIATION	200 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGCE D ATTRACTIV OPALE CANCHE AUTHIE		ASSOCIATION	130 880,16
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGEFOS PME NORD PICARDIE		ASSOCIATION	165 441,02
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D URBANISME DU GRAND AM		ASSOCIATION	218 854,29
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGENCE REG DEVELOPP INNOVAT HDF		ASSOCIATION	2 983 628,67
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGENCE REGIONALE DE LA LANGUE PICARDE		ASSOCIATION	223 209,29
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGENCE REGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE HDF		ASSOCIATION	386 241,60
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGENCE URBANISME DEV ST OMER FLANDRE		ASSOCIATION	134 932,73
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGRO TRANSFERT RESSOURCES ET TERRITOIRES		ASSOCIATION	1 782 046,50
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGRONERGY		SOCIETE	130 544,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ALIPHOS FRANCE		SOCIETE	250 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ALMA CENTRE D ANIMATIONS SOCIALES CULTURELLES SPOR		ASSOCIATION	174 202,01
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ALPES ALLIANCE POUR EMPLOI ET LA SOLIDARITE		ASSOCIATION	76 250,32
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ALTYTUD CLUSTER AERONAUTIQUE		ASSOCIATION	79 127,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ALUMINIUM DUNKERQUE		SOCIETE	756 727,43
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AMICALE DE PRODUCTION		ASSOCIATION	78 899,70
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AMIENS CLUSTER		ASSOCIATION	179 647,26
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AMIENS ENERGIES		SOCIETE	2 474 934,07
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AMIENS HOCKEY ELITE		SOCIETE	115 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AMIENS PICARDIE HANDBALL		ASSOCIATION	91 265,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ANPAA COMITE REGIONAL 59 62 PREVENTION ALCOOLOGIE		ASSOCIATION	78 456,09

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AQUARESE INDUSTRIES		SOCIETE	75 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AQUIMER		ASSOCIATION	303 797,25
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ARACT		ASSOCIATION	497 990,65
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ARC FRANCE		SOCIETE	124 251,66
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ARCADE RURAUX SOLIDAIRES		ASSOCIATION	370 662,44
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ARCADIS		ASSOCIATION	154 138,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ARCHIPOP		ASSOCIATION	106 529,78
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ARCNAM PICARDIE CNAM		ASSOCIATION	190 958,67
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ART POINT M		ASSOCIATION	146 896,97
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ARTOIS EMPLOI ENTREPRISE		ASSOCIATION	166 713,32

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASCDVPH		ASSOCIATION	162 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS AGRO SPHERES		ASSOCIATION	217 750,20
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS AMIENS AVENIR JEUNES		ASSOCIATION	448 530,56
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS L ECHANGEUR		ASSOCIATION	623 443,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS L ESPACE JEAN LEGENDRE CACCV		ASSOCIATION	653 735,33
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS LUNE DES PIRATES		ASSOCIATION	201 605,25
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS REG DE L EDUCATION PERMANENTE		ASSOCIATION	76 633,43
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS SOCIO CULTURELLE ARGENTINE A S C A		ASSOCIATION	102 695,07
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS UP TEX		ASSOCIATION	256 759,02
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS AMIS INSTITUTION STE MARIE LYCEE STE MARIE		ASSOCIATION	122 655,75

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS ART ZOYD 3		ASSOCIATION	137 611,37
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS ARTS SCENIQUES ROCKS		ASSOCIATION	108 127,53
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS ATELIER LYRIQUE TOURCOING		ASSOCIATION	950 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS CENTRE REGIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE NORD PDC		ASSOCIATION	264 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS CENTRES SOC ET SOCIO CULTURELS		ASSOCIATION	253 849,31
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS CESARTS EVENEMENTS		ASSOCIATION	120 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS CHAINE DES TERRILS		ASSOCIATION	121 961,78
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS CHEMINS DU NPDC - PICARDIE		ASSOCIATION	96 373,79
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS COLERES DU PRESENT		ASSOCIATION	83 462,51
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS DE GESTION DU CFA REG DES HDF JEAN BOSCO		ASSOCIATION	674 756,17

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS DES CONSERVATEURS DES MUSEES DES HAUTS DE FRAN		ASSOCIATION	108 824,28
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS DES PERES FAMILLE DE L ECOLE OZANAM		ASSOCIATION	331 364,21
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS DEV EDU ENV LITTORAL NORD		ASSOCIATION	95 402,98
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS DEV OPER PROMO TECHN ALTERN MAT EAUX PLUVIALE		ASSOCIATION	101 818,97
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS DUNKERQUOISE DES GESTION DES EQ SOCIAUX		ASSOCIATION	384 284,63
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS ENTREPRENDRE ENSEMBLE		ASSOCIATION	1 249 186,77
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS JARDINS PAYSAGERS HORTILLONNAGES		ASSOCIATION	1 061 764,88
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS JEUNESSE ET AVENIR LP ST MARIE		ASSOCIATION	134 311,81
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS LA PASSERELLE LE GRAND MIX		ASSOCIATION	324 550,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS MAISON DE MODES		ASSOCIATION	371 818,86

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS MEF DU SUD OUEST DE L OISE		ASSOCIATION	298 608,56
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS PLAN BETHUNOIS D INSERTION		ASSOCIATION	76 602,74
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS POLE AUTOMOBILE NPDC		ASSOCIATION	353 536,90
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS POUR AVENIR DES JEUNES ARRONDISSEMENT ST OMER		ASSOCIATION	185 655,12
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS POUR DROIT A L INITIATIVE ECONOMIQUE		ASSOCIATION	201 052,48
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS POUR EMPLOI FORM SECTEUR FLANDRE INTER		ASSOCIATION	154 661,99
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS PRODUCTEURS D ENDIVES DE FRANCE		ASSOCIATION	118 530,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS PROMOTION FORMATION EMPLOI 5 CANTONS SI		ASSOCIATION	316 286,88
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS REGIONALE INDUSTRIE AUTOMOBILE HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	353 755,86
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS REUSSIR ENSEMBLE L EMPLOI DU BOULONNAIS		ASSOCIATION	204 390,29

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS SAVOIR VERT DES AGRICULTEURS		ASSOCIATION	237 372,62
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS ST LAURENT CA KAYAK GD ARRAS		ASSOCIATION	78 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS TECHNOPOLE DU VALENCIENNOIS		ASSOCIATION	288 849,40
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS TOURQUENNOISE DE GESTION DE L EIC LICP		ASSOCIATION	1 731 050,02
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS TRANSPORTS TERRESTRES		ASSOCIATION	576 524,29
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSIFEP FORMATION		SOCIETE	114 957,08
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOC ETB ENS LA PROVIDENCE LP LYCEE LA PROVIDENCE		ASSOCIATION	77 087,70
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION ADELIE VAMB		ASSOCIATION	98 371,23
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION CENTRE SCOLAIRE SAINT PAUL LYC ST PAUL		ASSOCIATION	157 231,15
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION D EDUCATION ST JOSEPH LYC LA MALASSISE		ASSOCIATION	117 064,45

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION DANSE A LILLE		ASSOCIATION	281 014,87
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION DE GESTION LYCEE JEAN BOSCO		ASSOCIATION	75 615,15
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION DE L INSTITUTION ST JEAN		ASSOCIATION	82 575,92
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE APF		ASSOCIATION	360 145,49
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION FESTIVAL INTERNATIONAL SERIES LILLE HD		ASSOCIATION	3 000 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION SPORTIVE AULNOYE		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ATMO HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	318 882,51
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ATMOSPHERES		ASSOCIATION	160 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ATRIOM DU BEAUVAISIS		SOCIETE	134 391,81
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ATRIOM DU COMPIEGNOIS		SOCIETE	1 083 424,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS		ASSOCIATION	229 224,58
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AVENIR CONSEIL ELEVAGE		SOCIETE	106 499,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BARILLA FRANCE		SOCIETE	200 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BASKET CLUB MARITIME GRAVELINES GRAND FORT PHIL		ASSOCIATION	208 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BBM		SOCIETE	146 202,40
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BEAUVAIS XV RUGBY CLUB		ASSOCIATION	112 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BELENCONTRE CENTRE SOCIO CULTUREL		ASSOCIATION	382 784,80
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BGE HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	1 267 374,49
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BGE HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	2 231 699,99
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BGE LITTORAL OPALE		ASSOCIATION	450 409,08

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BGE PICARDIE SCIC		ASSOCIATION	1 804 709,51
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BIO EN HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	710 089,35
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BIOMETA		SOCIETE	509 820,43
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BIOMETHANE DU CHAUNOIS		SOCIETE	362 673,45
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BLB GAZ		SOCIETE	222 674,68
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BPI FRANCE FINANCEMENT		SOCIETE	7 350 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BPIFRANCE REGIONS		SOCIETE	2 750 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BRASSERIE DES SOURCES		SOCIETE	77 200,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BRIDGESTONE FRANCE		SOCIETE	114 854,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BRIGADE D INTERVENTION CULTURELLE		ASSOCIATION	164 689,26

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BTP CFA NORD PAS DE CALAIS		ASSOCIATION	109 973,80
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BTP CFA PICARDIE		ASSOCIATION	282 801,12
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	C ET D FOODS FRANCE		SOCIETE	141 677,80
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CAMBRAI VOLLEY ELAN DU CAMBRESIS		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CAMBRESIS EMPLOI		ASSOCIATION	286 121,13
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CAPENSIS		SOCIETE	112 646,18
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CARPEAUX		SOCIETE	160 446,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CARTONNERIES DE GONDARDENNES		SOCIETE	621 730,76
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CCT LE MANEGE		ASSOCIATION	1 082 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CD2E CREATION DEVELOPPEMENT ECO ENTREPRISE		ASSOCIATION	145 493,49

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CEMEA DE PICARDIE		ASSOCIATION	204 086,80
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE ROUBAIX BALLET D		ASSOCIATION	767 702,75
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CENTRE DE FORMATION DU LYS		SOCIETE	185 616,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CENTRE EUROPEEN DES TEXTILES INNOVANTS		ASSOCIATION	468 823,71
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CENTRE INITIATION ENVIRONNEMENT URBAIN		ASSOCIATION	189 632,50
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CENTRE REGIONAL PHYTOSOCIOLOGIE		ASSOCIATION	1 222 029,77
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CERTIA		ASSOCIATION	215 310,58
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CESI TECHNOLOGIES EDUCATIVES		ASSOCIATION	133 936,63
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CETIM		SOCIETE	3 911 204,37
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFA BTP SOMME EX CFA BTP 80		ASSOCIATION	192 829,82

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFA JEAN BOSCO		ASSOCIATION	315 890,68
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFAI DE L OISE		ASSOCIATION	708 009,32
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFAI 8002 SOMME AISNE		ASSOCIATION	385 356,88
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFAI REGION NORD PAS DE CALAIS - ACM		ASSOCIATION	435 314,01
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFDT UNION REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE		ASSOCIATION	156 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFTC DU NORD UNION REGION NPDC		ASSOCIATION	79 997,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CGT DU NORD		ASSOCIATION	119 948,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAI		ASSOCIATION	154 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CIE L ESPRIT DE LA FORGE		ASSOCIATION	92 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CINE LIGUE NPDC		ASSOCIATION	462 844,16

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CINQUANTE DEGRES NORD		ASSOCIATION	137 355,02
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CITC EURARFID		ASSOCIATION	380 529,71
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CITE NATURE		ASSOCIATION	360 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CIVAM		ASSOCIATION	85 169,56
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CLESENCE MAISON DU CIL		SOCIETE	333 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CLUBTEX		ASSOCIATION	195 384,23
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COLLECTIF HEURE EXQUISE		ASSOCIATION	165 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COLLECTIF SI VOUS POUVIEZ LECHER MON COEUR		ASSOCIATION	207 244,71
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMEDIE DE BETHUNE		SOCIETE	790 151,46
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMEDIE DE PICARDIE		ASSOCIATION	1 584 340,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS		ASSOCIATION	257 320,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMITE ORGANISATION LILLE METROPOLE 2020		ASSOCIATION	340 340,60
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMITE REG DU TOURISME ET DES CONGRES HDF		ASSOCIATION	6 364 731,46
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMITE REGIONAL DE TOURISME DE PICARDIE		ASSOCIATION	786 750,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAG		ASSOCIATION	119 319,72
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMITE REGIONAL TOURISME NORD PAS DE CALAIS		ASSOCIATION	546 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMPAGNIE DE L ARCADE		ASSOCIATION	106 801,78
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMPAGNIES NOMADES		ASSOCIATION	77 024,80
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CONNEXION EMPLOI PLUS		ASSOCIATION	106 847,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CONS ESPACES NATURELS DU NPC		ASSOCIATION	648 508,27

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS DE PICARDIE		ASSOCIATION	1 320 202,72
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CONSTRUCTION DURABLE ET ECOMATERIAUX		SOCIETE	413 292,61
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CONSTRUCTIONS 3D		SOCIETE	90 170,70
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CONSTRUCTYS NPDCP		ASSOCIATION	475 713,23
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COOPTALIS		SOCIETE	90 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CORIF FORMATION		ASSOCIATION	199 814,65
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CORWIN		SOCIETE	123 420,80
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COTE D OPALE BASKET CALAIS		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CRAJEP ASSOCIATION		ASSOCIATION	93 794,59
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CRAJEP HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	84 627,70

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CREATION DEVPT ECO ENTREPRISES		ASSOCIATION	882 308,48
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CRIJ CENTRE REGIONAL INFO JEUNESSE HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	332 201,41
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CRITT POLYMERES PICARDIE		ASSOCIATION	100 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CROS HDF COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF HAUT		ASSOCIATION	93 742,94
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT		ASSOCIATION	172 036,22
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CTRE REG FORMATION PETITE ENFANCE		ASSOCIATION	93 420,91
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CULTURE COMMUNE		ASSOCIATION	643 076,48
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CULTURELLE TOURQUENNOISE		ASSOCIATION	83 545,93
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DE LA SUITE DANS LES IMAGES		ASSOCIATION	127 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DESIGN LILLE METROPOLE		ASSOCIATION	119 101,13

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN DE BOULOGNE		ASSOCIATION	79 531,97
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DIVERS BENEFICIAIRES AREL		SOCIETE	1 976 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DREKAN ELECTROMECHANIQUE		SOCIETE	120 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DROIT DE CITE		ASSOCIATION	167 406,49
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DUNKERQUE HANDBALL GRAND LITTORAL EURSL		SOCIETE	190 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	E2C GRAND HAINAUT		ASSOCIATION	710 542,94
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EARL DU FOUR A CHAUX		SOCIETE	102 044,84
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EC SUPER ING ELECTROTECHNIQUE ELECTRONIQUE		ASSOCIATION	962 344,13
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ECOLE DE CIRQUE CIRQU EN CAVALE		ASSOCIATION	78 823,95
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DE L ARTOIS		ASSOCIATION	1 026 064,22

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANGE LILLE METROPOLE		ASSOCIATION	1 246 764,52
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ECOLE DU NORD		ASSOCIATION	283 928,89
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ECOLE SUP DE CHIMIE ORGANIQUE ET MINERALE		ASSOCIATION	506 516,47
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ECOLE SUPERIEURE DE JOURNALISME		ASSOCIATION	252 364,65
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ECOMUSEE DE L AVESNOIS		ASSOCIATION	388 308,99
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ENTENTE SPORTIVE BASKET V ASCQ LILLE METROPOLE		ASSOCIATION	230 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	630 233,85
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ESCAPADE CENTRE ANIMATION CULTURELLE		ASSOCIATION	114 904,61
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ESMD HAUT-DE-FRANCE		ASSOCIATION	188 146,22
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ESPACE PASOLINI THEATRE INTERNATIONAL		ASSOCIATION	195 355,40

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ESSM LE PORTEL BASKET BALL COTE D OPALE		SOCIETE	208 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ET VOUS TROUVEZ CA DROLE		ASSOCIATION	102 734,31
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EURALENS		ASSOCIATION	208 612,81
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EURASANTE		SOCIETE	1 471 535,11
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EURATEACH		SOCIETE	118 218,42
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EUROPE DIRECT AMIENS HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	138 661,70
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EVONIK REXIM		SOCIETE	107 357,63
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EXTRACTIS		ASSOCIATION	950 244,69
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FAIS NOUS REVER AGENCE POUR L EDUCATION PAR LE SPO		ASSOCIATION	144 253,04
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FAITES DES COURTS FETE DES FILMS		ASSOCIATION	150 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FC CHAMBLY OISE		SOCIETE	75 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FCMB FEDERATION COMPAGNONNIQUE METIERS DU BATIMENT		ASSOCIATION	548 008,02
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FED DES BOUTIQUES A L ESSAI		ASSOCIATION	125 788,35
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FED PDC PECHE PROTECTION MILIEU AQUATIQUE		ASSOCIATION	244 490,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FED REG MAISONS FAM ET RURAL NPDC PICARDIE		ASSOCIATION	589 467,67
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FED REGIONALE DES CHASSEURS HDF		ASSOCIATION	130 794,53
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FED SOMME POUR PECHE ET PROTECTION MILIEU AQUATI		ASSOCIATION	103 139,41
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FEDER DEPT ASSOC PECHE PISCICULT NORD		ASSOCIATION	175 184,50
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FEDERATION REGIONALE DES CIDFF HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	168 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FEDERATION REGIONALE DES CUMA DES HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	238 422,42

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FEDERATION REGIONALE DES SOCIETES MUSICALES HDF		ASSOCIATION	80 336,85
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FEDERATION UNIVERSITAIRE ET PURIDISCIPLINAIRE DE L		ASSOCIATION	1 594 314,74
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FERTI OISE		SOCIETE	314 143,16
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FESTIVAL COTE D OPALE		ASSOCIATION	168 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FESTIVAL DE L OISEAU ET DE LA NATURE		ASSOCIATION	370 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FIBOIS HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	742 914,33
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FLANDRE CREATION BOUTIQUE DE GESTION		ASSOCIATION	673 908,77
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FLO EUROPE SAS		SOCIETE	100 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FLONFLONS		ASSOCIATION	82 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FOND REGIONAL DE GARANTIE HDF		SOCIETE	500 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FONDATION SAUVEGARDE DEVELOPPE DOMAINE DE CHANTILL		ASSOCIATION	370 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FONDS ASSUR FORMAT INGEN ETUDE CONSEIL		SOCIETE	572 885,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FONDS REGIONAL D ART COMPTemporain DE PICARDIE		ASSOCIATION	242 503,18
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FORCE OUVRIERE UNION REGIONALE		ASSOCIATION	117 003,75
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FORMA HAUTS DE FRANCE		SOCIETE	105 600,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FORMACHANCE		SOCIETE	84 645,80
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FORMASUP NORD PAS DE CALAIS		ASSOCIATION	89 247,39
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FORMAT INFORMAT DEVELOP INITIATIVE RURAL		ASSOCIATION	104 254,10
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FRAC		ASSOCIATION	967 202,90
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FRANCE MEDIATION RESEAU D ACTEURS DE LA MEDIATION		ASSOCIATION	80 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FREDON FEDERATION REGIONALE DEFENSE NUISIBLES NPDC		ASSOCIATION	243 456,55
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FRESNOY STUDIO NATIONAL DES ARTS CONTEMPORAINS		ASSOCIATION	2 252 006,17
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	G I E LAIT VIANDE NORD PICARDIE		SOCIETE	381 066,70
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GAPAS GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES D AC		ASSOCIATION	78 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GESTION ANIMATION PLIE LENS LIEVIN		ASSOCIATION	116 209,59
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GGF GARANTEED GLUTEN FREE		SOCIETE	193 671,42
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GRAND LILLE TV		SOCIETE	652 921,31
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GRANDS ENSEMBLE		SOCIETE	275 741,18
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GROUP ETUDE MILIEU ESTUAIRIENS LITTORAUX		ASSOCIATION	94 375,40
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GROUPEMENT REGIONAL POUR LA QUALITE ALIMENTAIRE		ASSOCIATION	473 361,64

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	HABITAT HAUTS DE FRANCE		SOCIETE	181 128,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	HAND BALL CLUB AULNOYE AYMERIES		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	HANDBALL CLUB DE ST AMAND PORTE DU HAINAUT		ASSOCIATION	147 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	HAUTE FIDELITE		ASSOCIATION	195 755,53
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	HIPPODROME DOUAI THEATRE ARRAS DIT TANDEM		ASSOCIATION	1 128 763,87
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	HODEFI		ASSOCIATION	288 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	HORS CADRE		ASSOCIATION	167 968,65
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	I MOBILIA		SOCIETE	75 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	IMPRIMERIE DE L AVESNOIS		SOCIETE	108 273,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INDUSTRIES DU COMMERCE		ASSOCIATION	555 878,96

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INHARI OUEST		ASSOCIATION	80 609,57
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INITIATIVE HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	2 094 495,09
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE PICARDIE		ASSOCIATION	773 813,28
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INITIATIVES PAYSANNE		ASSOCIATION	163 095,59
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INNOVAFEED		SOCIETE	377 257,70
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INST PASTEUR DE LILLE		ASSOCIATION	553 242,75
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INST REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL		ASSOCIATION	133 086,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE		ASSOCIATION	1 237 588,29
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT AGRICOLE MIXTE		ASSOCIATION	223 962,31
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT CATHOLIQUE D ARTS ET METIERS		ASSOCIATION	146 212,65

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE		ASSOCIATION	189 804,42
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT DE GENECH		ASSOCIATION	1 135 105,54
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT DE L ENTREPRISE		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT DE SANTE AU TRAVAIL DU NORD		ASSOCIATION	312 427,29
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT DES SERVICES A L ENVIRONNEMENT		ASSOCIATION	975 841,88
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE		SOCIETE	304 903,11
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT JEAN BAPTISTE ANDRE GODIN		ASSOCIATION	241 274,42
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT NICOLAS BARRE		ASSOCIATION	279 945,49
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT POUR LA PHOTOGRAPHIE DES HDF		ASSOCIATION	1 468 666,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT SAINT ELOI		ASSOCIATION	188 226,48

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INTERFOR		ASSOCIATION	176 717,73
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INTERNATIONAL ARTS FESTIVAL NEXT		ASSOCIATION	329 576,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT SYSTEME		ASSOCIATION	113 785,38
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	IREAM		ASSOCIATION	203 020,89
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	IREO		ASSOCIATION	90 280,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	IRIAE HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	268 502,22
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	JOURNEE CINEMATOGRAPHIQUE FESTIVAL DU FILM D AMIEN		ASSOCIATION	232 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	KBC BANK		SOCIETE	84 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	KEOLIS RESEAU DEPARTEMENTAL SUD OISE		SOCIETE	1 153 210,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	KINESTESIA		SOCIETE	130 478,03

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	L ARBRISSEAU CENTRE SOCIAL		ASSOCIATION	94 636,41
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	L ECLIPSE		ASSOCIATION	122 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA BISCUITERIE		ASSOCIATION	81 347,20
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA BOUCHOT DES DEUX CAPS		SOCIETE	147 310,33
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA CHAMBRE D EAU		ASSOCIATION	184 106,68
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA CHARTREUSE DE NEUVILLE		ASSOCIATION	192 383,94
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA CLEF DES CHANTS		ASSOCIATION	630 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA COMPAGNIE HENDRICK VAN DER ZEE		ASSOCIATION	86 935,50
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA FABRIQUE DES QUARTIERS DE LILLE		SOCIETE	359 364,34
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA FAIENCERIE		ASSOCIATION	228 775,12

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA LIGUE DE L ENSEIGNEMENT DES HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	179 600,76
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA MACHINERIE		ASSOCIATION	84 196,99
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA MAISON DES ENTREPRISES DE THIERACHE ET DE LA SE		ASSOCIATION	107 787,08
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA MALTERIE		ASSOCIATION	80 339,35
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA MARGUERITE		SOCIETE	324 553,75
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA SAUVEGARDE DU NORD		ASSOCIATION	588 912,50
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA VERRIERE		ASSOCIATION	144 500,84
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE BATEAU FEU CTRE DEV CULTUREL DUNKERQUE		ASSOCIATION	604 710,83
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE BOULON		ASSOCIATION	196 200,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE CHANNEL SCENE NATIONALE DE CALAIS		ASSOCIATION	1 237 742,12

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE GRAND BLEU		ASSOCIATION	427 572,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE MOUVEMENT ASSOCIATIF HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	221 061,18
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE PHENIX THEATRE DE VALENCIENNES		SOCIETE	1 069 356,94
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE TAS DE SABLE CHES PANSES VERTES		ASSOCIATION	319 695,22
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LEO LAGRANGE NORD SIEGE		ASSOCIATION	186 076,25
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LES AMIS DE PARIS ROUBAIX		ASSOCIATION	88 787,50
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LES ATELIERS DE CARCASSONNE		SOCIETE	296 967,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LES CLOWNS DE L ESPOIR		ASSOCIATION	112 272,79
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LES NUITS SECRETES		ASSOCIATION	511 562,50
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LES SIECLES		ASSOCIATION	75 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LES SPECTACLES SANS GRAVITE		ASSOCIATION	206 350,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	290 820,27
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LIGUE DE VOILE DES HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	100 110,94
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LIGUE DES HAUTS DE FRANCE DE TENNIS		ASSOCIATION	229 838,01
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LIGUE DES HAUTS DE FRANCE HANDBALL		ASSOCIATION	77 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LIGUE HAUTS DE FRANCE ATHLETISME		ASSOCIATION	597 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LIGUE HDF JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPL ASSOCIES		ASSOCIATION	92 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LIGUE REGIONALE DE NATATION HDF		ASSOCIATION	75 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LILLE METROPOLE ATHLETISME		ASSOCIATION	82 689,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LILLE METROPOLE BASKET SASP		SOCIETE	162 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LILLE METROPOLE RUGBY CLUB VILLENEUVOIS		ASSOCIATION	86 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LILLE METROPOLE TERTIAIRE		ASSOCIATION	100 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LILLE UNIVERSITE CLUB		ASSOCIATION	109 220,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LOGINOV FORMATION		SOCIETE	88 872,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAISON DE L INITIATIVE ET DE L EMPLOI DU ROUBAISIS		ASSOCIATION	285 103,58
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAISON DE LA POESIE DES HDF		ASSOCIATION	76 007,59
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAISON ENTR EMPLOI FORMATION SANTERRE HTE SOMME		ASSOCIATION	365 084,40
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAISON POUR L EMPLOI DE LILLE LOMME HELLEMME		ASSOCIATION	261 323,51
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAISON REG DE L ENVIRONNEMENT ET DES SOLIDARITES		ASSOCIATION	113 952,49
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAROQUINERIE D ARRAS		SOCIETE	150 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MATIKEM		ASSOCIATION	251 624,70
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MEDEE MAITRISE ENERGETIQUE ENTRAINEMENTS		ASSOCIATION	204 606,63
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MEF DU GRAND BEAUVAISIS		ASSOCIATION	336 569,97
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MEF DU PAYS CHAUNOIS		ASSOCIATION	203 013,11
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MEF DU PAYS DU GRAND LAONNOIS		ASSOCIATION	388 041,22
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MFR DE FLIXECOURT		ASSOCIATION	80 054,99
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MFR DE ST SULPICE		ASSOCIATION	97 414,50
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MFR DE VALFOSSE		ASSOCIATION	160 245,39
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MFR DU TERNOIS		ASSOCIATION	122 177,53
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MFR LA CAPELLE		ASSOCIATION	684 435,50

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MFR LE CATEAU CAMBRESIS		ASSOCIATION	364 011,06
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MFR LE CLOS FLEURI		ASSOCIATION	157 528,81
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MFR ROLLANCOURT		ASSOCIATION	431 780,16
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISS LOCALE PAYS COMPIEGNOIS ET PAYS DES SOURCES		ASSOCIATION	286 238,57
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION BASSIN MINIER NORD PAS DE CALAIS		ASSOCIATION	825 731,13
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION EMPLOI LYS TOURCOING		ASSOCIATION	156 963,60
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCAL POUR L EMPLOI DES JEUNES		ASSOCIATION	417 257,58
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE CLERMONTOIS VALLEE THERAIN		ASSOCIATION	155 747,91
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE COEUR DE PICARDIE		ASSOCIATION	285 093,39
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE DE L ARTOIS		ASSOCIATION	140 547,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE DE LA PICARDIE MARITIME		ASSOCIATION	523 886,15
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L OISE		ASSOCIATION	154 958,39
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE DE ROUBAIX LYS LEZ LANNOY		ASSOCIATION	144 824,30
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE DU CAMBRESIS		ASSOCIATION	310 412,85
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE DU PAYS BOULONNAIS		ASSOCIATION	91 226,81
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE EMPLOI JEUNES EN THIERACHE		ASSOCIATION	265 811,69
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE EN PAYS D ARTOIS		ASSOCIATION	157 127,95
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE HENIN CARVIN		ASSOCIATION	184 240,19
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE INSERT FORMAT EMPLOI GRAND AMIENOIS		ASSOCIATION	767 395,04
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE JEUNES DU VALENCIENNOIS		ASSOCIATION	157 760,87

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE METROPOLE SUD		ASSOCIATION	154 002,60
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE MONTREUIL COTE D OPALE		ASSOCIATION	127 406,54
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE POUR INSERTION PROFESSIONNELLE		ASSOCIATION	175 213,45
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE RURALE DU GRAND PLATEAU PICARD		ASSOCIATION	211 520,82
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NEOECO DEVELOPPEMENT		SOCIETE	172 205,05
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NOIROT		SOCIETE	153 717,85
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NORD ACTIF		ASSOCIATION	1 420 220,11
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NORD ARTOIS FORMATION ANAF		ASSOCIATION	76 061,80
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NORD ASPHALTE		SOCIETE	1 223 116,11
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NORD ESTER		SOCIETE	204 218,05

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NORD FRANCE INVEST		ASSOCIATION	2 104 350,38
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NOVARES FRANCE		SOCIETE	150 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NP NORD		SOCIETE	200 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NTN TRANSMISSIONS EUROPE CREZANCY		SOCIETE	97 980,77
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OBSERVATOIRE REGIONAL DE SANTE ET DU SOCIAL DE PIC		ASSOCIATION	535 559,95
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC EPIL OZANAM EPIL		ASSOCIATION	152 375,19
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC ESCAP		ASSOCIATION	172 794,58
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC FRESC LYCEE ST MARTIN		ASSOCIATION	105 405,83
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC FRESC LYCEE ST REMI LEONARD DE VINCI		ASSOCIATION	228 706,41
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC INSTITUT DU SAINT ESPRIT		ASSOCIATION	179 605,51

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC INSTITUTION SAINT JUDE		ASSOCIATION	250 044,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC JEANNE D ARC SACRE COEUR		ASSOCIATION	163 323,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC SAINT JACQUES		ASSOCIATION	105 038,89
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC SAINT LUC CAMBRAI LTPES SAINT LUC		ASSOCIATION	93 427,02
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC SAINT VINCENT		ASSOCIATION	127 278,48
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC SAINTE MARIE		ASSOCIATION	237 932,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC ST ELOI HAZEBROUCK LTP ST JOSEPH		ASSOCIATION	287 299,02
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC VINCENT DE PAUL		ASSOCIATION	158 982,29
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGES DU SACRE COEUR D AMIENS LP LYCEE SACRE COEUR		ASSOCIATION	118 340,69
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OLYMPIQUE MARCQUOIS RUGBY		ASSOCIATION	112 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OMBELLISCIENCE PICARDIE		ASSOCIATION	395 201,96
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ON A MARCHE SUR LA BULLE		ASSOCIATION	568 457,50
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OPCAIM		ASSOCIATION	688 277,68
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OPCALIA PICARDIE		ASSOCIATION	117 604,45
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ORCHESTRE DE DOUAI		ASSOCIATION	196 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ORCHESTRE DE PICARDIE		ASSOCIATION	3 075 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ORCHESTRE FRANCAIS DES JEUNES		ASSOCIATION	151 291,68
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE		ASSOCIATION	5 326 004,80
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OSICA SA D HLM		SOCIETE	124 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PASSEPORT FORMATION		ASSOCIATION	137 012,03

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PICARDIE NATURE		ASSOCIATION	147 114,74
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PICTANOVO		ASSOCIATION	8 531 339,60
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PIVERT		SOCIETE	91 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PLAN SEQUENCE		ASSOCIATION	244 554,29
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PLANETE SCIENCES HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	265 871,76
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PLASTIUM		ASSOCIATION	330 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PLURIAL NOVILIA		SOCIETE	157 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	POLE D EXCELLENCE REGIONAL DES INDUSTRIES AGRO ALI		ASSOCIATION	223 321,52
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	POLE IAR ASS INDUSTRIES ET AGRORESSOURCES		ASSOCIATION	236 137,07
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	POLE LEGUMES REGION		SOCIETE	119 904,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	POLE NUMERIQUE CULTUREL		ASSOCIATION	175 844,37
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	POLENERGIE		ASSOCIATION	410 737,90
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	POP		SOCIETE	120 571,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PRINTEMPS CULTUREL		ASSOCIATION	232 522,74
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PRODUCTIONS 2M		ASSOCIATION	145 993,91
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PROMOTEX		ASSOCIATION	276 778,44
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PROMOTRANS 59		ASSOCIATION	117 772,50
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	RADAR FILMS SAS		SOCIETE	130 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	RAFAUT		SOCIETE	500 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	REGIE REGIONALE DE TRANSPORTS 62		SOCIETE	2 183 839,72

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS DE L AISNE		SOCIETE	240 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	RENCONTRES AUDIOVISUELLES		ASSOCIATION	496 640,93
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	RESEAU ALLIANCES RSE ENTREPRISES		ASSOCIATION	608 704,97
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	RESEAU ENTREPRENDRE NORD		ASSOCIATION	912 433,43
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	REUSSIR LA MISSION LOCALE DE LILLE		ASSOCIATION	116 569,05
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ROSE DES VENTS SCENE NATIONALE		ASSOCIATION	661 735,97
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	RUGBY CLUB D ARRAS		ASSOCIATION	84 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SACONIN BIOMETHANE		SOCIETE	328 150,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SAFER HAUTS DE FRANCE		SOCIETE	153 817,56
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SARL AGRI AISNERGIE		SOCIETE	290 138,50

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SARL CINEODE		SOCIETE	80 587,71
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SCEA DU MONT DE GOURNAY		SOCIETE	127 151,20
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SCI LES CEDRES		SOCIETE	93 202,48
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SECMA		SOCIETE	80 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SEVELNORD SA		SOCIETE	800 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SHOPPING INNOVATION LAB		SOCIETE	87 533,33
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SILLIKER		SOCIETE	100 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE AVRIL		SOCIETE	375 878,45
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE D EXPLOITATION DES PORTS DU DETROIT		SOCIETE	832 046,68
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE D'ABATTAGE DES HAUTS PAYS		SOCIETE	300 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE DE TELEVISION MULTILOCALE DU NORD PAS DE C		SOCIETE	2 154 638,39
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE DE TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES		SOCIETE	789 668,93
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE DES PORTS DU DETROIT		SOCIETE	47 800 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE FORMATION INDUSTRIELLE EN PRODUCTIQUE		SOCIETE	161 120,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE INDUSTRIELLE DE CHAUFFAGE		SOCIETE	245 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SODIMER		SOCIETE	100 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOLIDARITE PAYSANS PICARDIE		ASSOCIATION	136 935,67
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOLIHA AISNE		ASSOCIATION	104 831,72
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SPL COMMERCE ET CENTRE URBAIN CALAIS		SOCIETE	80 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ST QUENTIN BASKETBALL SASP		SOCIETE	112 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	STE EXPLOITATION LILLE GRAND PALAIS		SOCIETE	332 921,53
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	STELLA EDUCATIVE ET SPORTIVE DE CALAIS		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SUPERAMAS		ASSOCIATION	95 404,78
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SYNAPS		SOCIETE	348 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SYND AVENIR AGRICOLE RURAL VALLEELYS		ASSOCIATION	90 944,98
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SYNDICAT AGRICOLE DES HAUTS DES CHAMPS		SOCIETE	385 852,21
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SYNDICAT D ELEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD		ASSOCIATION	112 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SYNDICAT HIPPIQUE BOULONNAIS		ASSOCIATION	153 200,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SYNDICAT PECHEURS DE ROUBAIX TOURCOING		ASSOCIATION	141 224,55
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TEAM2		SOCIETE	175 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TENNIS DE TABLE SAINT QUENTINOIS		ASSOCIATION	91 600,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TERRE DE LIENS HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	75 125,03
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TERRE EN FETE		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX		SOCIETE	302 540,84
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TERROIRS DE PICARDIE		ASSOCIATION	231 045,08
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	THEATRE DE CHAMBRE		ASSOCIATION	76 960,43
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	THEATRE DE LA LICORNE		ASSOCIATION	187 789,29
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	THEATRE DU NORD		SOCIETE	1 672 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	THEATRE DU PRATO		ASSOCIATION	196 393,60
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	THEATRE DU PRISME		ASSOCIATION	76 757,14

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TOERANA HABITAT		SOCIETE	156 831,68
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TOURCOING VOLLEY BALL LILLE METROPOLE		ASSOCIATION	197 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE		SOCIETE	1 944 819,55
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TRAVAIL ET CULTURE		ASSOCIATION	208 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TSR FORMATION		SOCIETE	76 564,80
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TSR FORMATION		SOCIETE	841 358,18
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNION CENTRES SOCIOCULTURELS HDF		ASSOCIATION	126 600,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNION HAINAUT BASKET SAINT AMAND		ASSOCIATION	210 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNION INDUSTRIELLE METIERS METALLURGIE PICARDIE		ASSOCIATION	297 195,31
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNION REG CENTERS PERM INITIATIVES ENV		ASSOCIATION	155 035,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNION REG DES FRANCAS HDF		ASSOCIATION	81 910,17
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNION REG SCOP NORD PICARDIE		ASSOCIATION	77 500,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNION REGIONALE CULTURE ET LIBERTE		ASSOCIATION	84 900,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNIS CITE		ASSOCIATION	478 379,37
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNSS DIRECTION REGIONALE LILLE		ASSOCIATION	82 250,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UR ASS CULTURE EDUC		ASSOCIATION	94 990,05
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	USBCO UNION SPORTIVE DU GRAND BOULOGNE		SOCIETE	150 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	USLD		SOCIETE	139 577,43
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VACANCES OUVERTES		ASSOCIATION	98 681,50
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VELO CLUB DE ROUBAIX		ASSOCIATION	173 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VILOGIA SOCIETE ANONYME D HLM		SOCIETE	359 356,80
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VIRGULE CTRE TRANSFRONTCREATION THEATRALE		ASSOCIATION	130 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VIVAT ASS POUR LE DEVELOPPEMENT CULT ARMENTIERES		ASSOCIATION	175 187,69
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VOLLEY CLUB DE MARCQ EN BAROEUL		ASSOCIATION	190 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VOLLEY CLUB HARNESIEN		ASSOCIATION	101 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	WEBHELP		SOCIETE	90 000,00
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	WIZPAPER		SOCIETE	163 538,41
- Subventions versées en 2019 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	YNCREA HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	502 660,86
Autres				
- Autres	Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique		Etabl Public	12 133 666,58

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat mixte Stade couvert de Lievin (067735)		Participation	1 610 000,00
Syndicat mixte de la fibre numérique (N01157)		Participation	470 400,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (040433)	22/09/1997	Participation statutaire	349 847,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut (N06156)	07/11/1997	Participation statutaire	468 958,00
		Participation correspondant à 27,273% des dépenses de fonctionnement du syndicat	350 000,00
Syndicat mixte pour la réalisation de la plateforme de Dourges (068658)	12/07/1999		
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale (N09384/069280)	27/09/1999	Participation statutaire	581 553,00
Syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux (067402)	05/07/2002	Participation statutaire	4 944 736,00
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (065217)	23/05/2003	Contribution Statutaire	400 000,00
Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais Tillé (SMABT - 026901)	20/10/2006	Contribution statutaire	128 400,00
		Versement transport additionnel prélevé auprès des Ents/ pas de participation directe de la Region	0,00
Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO - 028439)	27/10/2006	Participation correspondant à 66% des dépenses du syndicat	252 001,00
Syndicat mixte pour l'aménagement de la Zac des Hauts Plateaux (027406)	23/02/2007	Participation statutaire	0,00
Syndicat Mixte Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (053685)	25/11/2011	Contribution Statutaire	400 000,00
Syndicat mixte Hauts de France Mobilités (067756)	27/09/2018	Contribution forfaitaire	350 000,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
GIP Centre Régional Ressources Pédagogique (067401)		Participation	1 800 000,00
GECT Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai (N00668)		Participation	128 000,00
GECT West Vlaanderen Flandre - Dunkerque - Côte d'Opale (N06730)		Participation	35 000,00
GIP : Institut du Monde Arabe en Nord-Pas-De-Calais (N08583)		Participation statutaire	500 000,00
EPCC La condition publique (069778)		Participation statutaire	687 000,00
EPCC Opéra de Lille (N06469)		Participation statutaire	2 180 000,00
EPCC Centre Historique Minier de Lewarde (N08304)		Participation statutaire	1 700 000,00
EPCC Musée du Louvre Lens (N09989)		Participation statutaire	9 993 840,00
EPCC Maison de la Culture d'Amiens (057792 ; 021479)		Participation statutaire	500 000,00
EPCC Ecomusée de l' Avesnois (076200 ; N03091)		Participation statutaire	1 260 000,00
EPCC Ecole Supérieure d'Art Nord Pas de Calais Dunkerque Tourcoing (N05416)		Participation statutaire	524 000,00
SPL Gestion du vélodrome couvert Régional de Roubaix (067762)		Participation	432 130,00
GIP de l'Institut Régional de la Lille (IREV - N06455)	18/03/2002	Participation statutaire	200 000,00
GIP Centre Ressources du Développement Durable GIP CERDD (015446/N00305)	17/02/2006	Participation statutaire début 2020	100 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPCC	EPCC La Condition Publique	05/12/2005	05/12/2005	SPA	non
EPL	EP Foncier Local du département de l'Oise	21/04/2007	30/03/2007	SPIC	oui
EPCC	EPCC Opéra de Lille	04/12/2007	04/12/2007	SPA	non
EPCC	EPCC Musée Louvre Lens	03/12/2010	01/01/2011	SPA	non
EPCC	EPCC Ecole Supérieure d'Art Nord - Pas de Calais / Dunkerque / Tourcoing	17/12/2010	17/12/2010	SPA	non
EPL	Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Energétique	29/11/2013	29/11/2013	SPIC	oui
GIP	GIP Institut du Monde Arabe en Nord - Pas de Calais	05/10/2015	05/10/2015	SPIC	non
EPCC	EPCC Centre Historique minier	25/11/2015	05/10/2015	SPIC	oui
Regie regionale du service public	Régie Régionale de Transports de l'Aisne	29/06/2017	29/06/2017	SPIC	oui
EPCC	EPCC ecomusée de l'avesnois	01/01/2019	01/10/2018	SPA	

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Regie a seule autonomie financiere	Plate forme d'innovation INDUSTRILAB	03/06/2013	31/05/2013	20005374200033	SPA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		293 137 175,07	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		173 871 175,07	0,00
1631	Emprunts obligataires	3 550 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	164 054 081,26	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	6 267 093,81	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		119 266 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	119 266 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	293 137 175,07	0,00	0,00	293 137 175,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 018 866 332,71	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		248 617 618,40	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	37 360 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	54 150 000,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	145 056 134,33	0,00
139146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
266	Autres formes de participation	100 000,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	52 000,00	0,00
2745	Avances remboursables	11 899 484,07	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		770 248 714,31	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	11 000,00	0,00
28033	Frais d'insertion	12 000,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	7 833 000,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	1 687 000,00	0,00
2804115	Monuments historiques	25 000,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	3 000,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	682 000,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	1 282 000,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	13 587 000,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	57 000,00	0,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	2 090 000,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	87 092 000,00	0,00
28041483	Subv. Autres cnes: Projet infrastructure	41 000,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	561 000,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	1 622 000,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	834 000,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	11 911 000,00	0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	1 217 000,00	0,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	34 716 000,00	0,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	36 125 000,00	0,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	1 102 000,00	0,00
28041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	5 596 000,00	0,00
28041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	12 119 000,00	0,00
28041723	SNCF Réseau : Projet infrastructure	44 000,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	32 269 000,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	22 014 000,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	994 000,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	46 897 000,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	16 409 000,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	7 654 000,00	0,00
280431	Subv. Scol : Bien mobilier, matériel	245 000,00	0,00
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	4 132 000,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	1 285 000,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	85 000 000,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	5 636 000,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	52 000,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	11 000,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 040 000,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	8 058 000,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	4 799 000,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	4 684 000,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	130 000,00	0,00
281351	Bâtiments publics	596 000,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 000,00	0,00
281571	Matériel ferroviaire	88 000,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	14 340 000,00	0,00
281578	Autre matériel technique	3 692 000,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 000,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	2 000,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	44 908 000,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	2 000,00	0,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	662 000,00	0,00
2817572	Matériel technique scolaire (mad)	14 000,00	0,00
2817828	Autres matériels transport (m. à dispo)	60 000,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	120 000,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	2 674 000,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	21 844 000,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	3 014 000,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 471 000,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	459 000,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	5 000,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 761 000,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 451 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	207 518 714,31	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 018 866 332,71	0,00	0,00	0,00	1 018 866 332,71

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 293 137 175,07
Ressources propres disponibles	IV 1 018 866 332,71
Solde	V = IV - II (8) 725 729 157,64

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

- (6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	D1

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotation régionale d'Équipement Scolaire	0,00	93 565 885,00	173 085 170,70	-79 519 285,70
Majoration de TICPE affectée aux infrastructures de développement durable	0,00	52 069 600,00	62 245 477,00	-10 175 877,00
Total	0,00	145 635 485,00	235 330 647,70	-89 695 162,70

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation régionale d'Équipement Scolaire			Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes				
Article	Libellé article	Montant		
133122	Dotation régionale d'équipement scolaire	93 565 885,00		
Total			93 565 885,00	
Dépenses				
Article	Libellé article	Montant		
2031	Immobilisation incorporelles - Frais d'études	1 334 815,70		
20431	Subv. aux établi scolaires publics pour leurs dép d'équip. [Biens mobiliers, matériel, études]	5 000,00		
20432	Subv. aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équip. [Bâtiments et installation]	426 461,63		
21312	Immobilisation corporelles - Constructions Bâtiments publics [scolaires]	24 297 496,30		
21572	Immobilisation corporelles - Matériel et outillage technique [scolaires]	18 164 473,41		
21578	Immobilisation corporelles - Matériel et outillage technique [Autres matériel tehcniques]	9 039 349,65		
217312	Immobilisation corporelles - Reçu au titre d'une mise à dispo - Constr Bâtim publics [scolaires]	105 140 142,25		
21831	Immobilisation corporelles - Autres - Matériel informatique [scolaires]	6 867 585,35		
21841	Immobilisation corporelles - Autres - Matériel de bureau et mobilier [scolaires]	7 740 000,00		
2188	Immobilisation corporelles - Autres - Autres	69 846,41		
Total			173 085 170,70	
Reste à employer au 31/12/N (3)			-79 519 285,70	

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Majoration de TICPE affectée aux infrastructures de développement durable			Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes				
Article	Libellé article	Montant		
731422	TICPE 2ème part	52 069 600,00		
Total			52 069 600,00	
Dépenses				
Article	Libellé article	Montant		
2041712	Subvention d'équipement aux organismes de transport - SNCF - [Bâtiments et installations]	10 455 145,00		
2041722	Subvention d'équipement aux organismes de transport - RFF - [Bâtiments et installations]	41 531 197,00		
204182	Subvention d'équipement aux organismes publics divers [Bâtiments et installations]	6 818 271,00		
204183	Subvention d'équipement aux organismes publics divers [Projet d'infrastructures d'intérêt national]	3 324 864,00		
20423	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé [Projet d'infrastructures d'intérêt national]	116 000,00		
Total			62 245 477,00	

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Majoration de TICPE affectée aux infrastructures de développement durable	
Reste à employer au 31/12/N (3)	-10 175 877,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Service TRANSPORT	Ligne routière régionale et interurbaine gérée par le biais de marchés publics	19/12/2014	19/12/2014	NC
Service CULTUREL	ORGANISATION DU FESTIVAL HAUTE FREQUENCE	08/11/2016	08/11/2016	NC

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D3.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	938	499 593 327,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	942 938	192 749 047,00
Autres	938	663 610,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	942	34 977 008,00
			Matériel	942	29 626 439,00
Sous-total Fonctionnement		500 256 937,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 257 352 494,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel	908	137 994 485,00			
Autres	908	66 134 852,00			
Sous-total Investissement		204 129 337,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 447 033 780,00

TOTAL DEPENSES	(A)	704 386 274,00	TOTAL RECETTES (B + C)	704 386 274,00
-----------------------	------------	-----------------------	-------------------------------	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D3.2

Volet 2 – Compte TER SNCF NON APPROUVE (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	168,78
Produits annexes au trafic	13,84
Compensations des réductions tarifaires	5,18
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	9,03
Total chiffre d'affaires	493,21
Versements des Collectivités	493,21
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	690,04

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	50,14
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	122,78
Impôts, taxes et versements assimilés	45,60
Total charges d'exploitation courante	218,52

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	29,21
Traction trains, conduite et logistique	153,12
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	15,16
Energie de traction diesel	8,54
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	9,60
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	30,80
Contribution de service Activité Gare	44,02
Transport en service	9,90
Total facturations majeures	300,35
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	77,46
Total facturations internes	77,46
TOTAL CHARGES (2)	596,33

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	93,71
Dotations aux amortissements	82,27
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	82,27
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	11,44
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	11,44
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	11,44

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D4

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,73	5 206 960,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	1,35	46 862 640,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	178 914 460,30	-2,57
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		230 984 060,30	-2,57

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 170

Nombre de membres présents : 167

Nombre de suffrages exprimés : 167

VOTES :

Pour : 117

Contre : 50

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/11/2020

Présenté par le Président (1),

A Lille, le 09/12/2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Lille, le 09/12/2020

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Xavier BERTRAND	
-----------------	--

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 17 décembre 2020

A Lille, le

17 décembre 2020

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

